This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

144
6783

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE

(1396-1433)

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

INTRODUCTION ET COMMENTAIRE

PAR

GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

PAR

LÉON DOREZ

TOME DEUXIÈME

1414-1428

A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCC XCIX

292

120104

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome II de la CHRONIQUE D'ANTONIO MOROSINI, *préparé par* MM. Germain LEFÈVRE-PONTALIS et Léon DOREZ, *lui a paru digne d'être publié par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 20 *mai* 1899.

Signé : Mis DE BEAUCOURT.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE

(1396-1433)

Dapuo[1] el merchore dy[2], dy xx del mexe de dezenbrio de M° IIII° XIII°[3], fu prexo de meter a l'incanto una galia de le mexure de Romania per lo viazo d'Aque Morte, per mandar specie in quele parte; (de) la qual galia fo delyvrada al nobel homo miser Piero Venier fo de miser Mafio, per meterne paron el nobel homo ser Franzescho Zustignan; per molto abondamento de specie iera in Veniexia fo dada per c° xxv s. ... de grosy[4].

. . . . . .

Chorando[5] M° IIII° XIII, ady vi° de fevrer[6], in Veniexia[7].

Fo inchantada iii° galie de le mexure grose per lo viazo de Fiandra per meter de le specie a Broza, che molto la citade de Veniexia de iera chopioxa, e sy per nonn aver l'insida de quele. I (le qual) parony de quele fo prima i nobel homeny ser Vinzivera Ziorzi, ser Ziorzi Chapelo, ser Lucha Chapelo; el quarto fo ser Lucha da Pexaro. Andè a l'incanto da ducaty viii° fina ducaty m c° l d'oro. Chapetanio[8] de le dite fo el nobel homo miser Andrea Zane de San Agustin. Partise de Veniexia ady xviii° d'avril de M° IIII° XIIII, molto bem piene de tute marchadantie, de specie e

1. Fol. 272 b.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. A ce moment, la guerre de Venise avec le roi de Hongrie, en cours depuis 1411, a pris fin par la conclusion d'une trêve de cinq ans, signée à Udine le 17 avril 1413. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 57-63; Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. I, p. 334-354, p. 349, n. 58.)

Ensuite, le mercredi 20 du mois de décembre 1413, il fut décidé de mettre à l'encan une galère du tonnage de Romanie pour le voyage d'Aigues-Mortes, pour envoyer des épices en ces parties; cette galère fut adjugée à noble homme messer Pietro Venier, fils de feu messer Maffio, pour en faire patron le noble homme ser Francesco Giustiniani; à cause de la grande abondance d'épices qui étaient alors à Venise, elle fut donnée pour 125 s. ... de gros.

. . . . . .

Au cours de 1413, le 6 février, à Venise.

On mit à l'encan quatre galères de gros tonnage pour le voyage de Flandre, pour envoyer à Bruges des épices, dont la ville de Venise était très abondamment pourvue, et parce qu'elle n'en avait pas le débouché. Les patrons de ces galères furent d'abord les nobles hommes ser Vinciguerra Giorgi, ser Giorgio Capello, ser Luca Capello, et en quatrième lieu ser Luca de Pesaro. Elles allèrent à l'encan de 900 jusqu'à 1,050 ducats d'or. Capitaine en fut fait le noble homme messer Andrea Zane de Sant' Agostino. Elles partirent de Venise le 18 avril 1414, très bien remplies de toutes

4. Voyage habituel d'Aigues-Mortes pour l'an 1414.

5. Fol. 275 A. — 6 février 1414.

6. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. Le 7 janvier 1414, Tommaso Mocenigo a été élu doge de Venise, en remplacement de Michele Steno, doge depuis 1399, mort le 26 décembre 1413.

8. *Chapetanio*. Inc. fol. 275 B.

altre ase chose, per molta vaiuda de dener contady[1].

. . . . . .

Dapuo[2] ady XXVII de zugno dito, fo meso una galia de le mexure grose de Fiandra per lo viazo d'Aque Morte, la qual ave a l'incanto el nobel homo ser Orsato Zustignan per l. LXIIII° s. do de grosy; e questo fato fo per lo sbocar de le molte specie s'atrovava in Veniexia. La qual partì con molto aver, partì de Veniexia ady XXIII del mexe de luio de M° IIII^c XIIII°, per vaiuda de ducaty LXXX^M d'oro[3].

. . . . . .

Corando[4] questo tempo sovradito.

In Veniexia[5] vene nuove[6] per i choriedy (*sic*) vegnudy de le parte de Fiandra quel paixe eser in gran devixiom e guera, e questo per avanty per una descordia nasuda per la morte de uno carnal fradelo del re de Franza, eser stado morto da la zente del ducha de Borgogna, (per) nomenado el ducha d'Oriens[7]; per la

1. Ce voyage de Flandre et Angleterre est en effet réglé, à quatre galères, par décision du sénat en date du 5 février 1414. Un nouvel ambassadeur vénitien en Angleterre semble être parti avec cette flotte. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 54-56, n^os^ 196-201.) Le commandant indiqué par la Liste des capitaines, habituellement utilisée pour ce commentaire (*Ibid.*, t. I, Introd., IV, p. CXXXII-CXXXIV), est Pietro Loredano, que Morosini, quant à lui, signale seulement pour l'année suivante. Le commandant ici mentionné, Andrea Zane, était porté, dans cette liste, à l'an précédent. — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels, qu'il va continuer à fournir pour chaque futur convoi, et relève, entre autres, la date exacte de l'appareillage.

2. Fol. 278 A.

3. Second voyage d'Aigues-Mortes pour la même année 1414,

marchandises, d'épices et de beaucoup d'autres choses, d'une grande valeur en argent comptant.

. . . . . .

Ensuite, le 27 juin, fut mise au voyage d'Aigues-Mortes une galère du grand tonnage de Flandre, qui fut obtenue à l'encan par le noble homme ser Orsato Giustiniani pour 64 livres 2 s. de gros, et ce fut fait pour le débouché des grandes quantités d'épices qui se trouvaient à Venise. Cette galère partit de Venise le 23 du mois de juillet 1414, avec un riche chargement, de la valeur de 80,000 ducats d'or.

. . . . . .

Au cours de la susdite année.

Il vint à Venise, par les courriers venus des parties de Flandre, nouvelles que ce pays était en grande division et guerre, et cela par suite de discordes nées à l'occasion de la mort d'un frère naturel du roi de France, tué par les gens du duc de Bourgogne et nommé le duc d'Orléans; qu'en cette circonstance la

occasionné exceptionnellement par l'abondance à Venise des marchandises de tout genre, déjà signalée dans les deux extraits précédents et accentuée en ce passage.

4. Fol. 287 A. — Entre le 22 et le 30 août 1414.

5. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Début des nouvelles régulières de France, qui, soit relatives à la guerre civile déjà existante, soit concernant la guerre étrangère imminente, vont se succéder d'une façon suivie, et sont appelées désormais à représenter la partie la plus importante des extraits du Diario.

7. Morosini, revenant, après un silence absolu de sept ans, sur les affaires intérieures de France, croit ici nécessaire de rappeler le fait de l'assassinat du duc d'Orléans, le 23 novembre 1407, début, sinon de la guerre civile commencée dès 1405, au moins des rancunes inexpiables qui allaient ensanglanter la France. — Morosini a noté, en son lieu, la rentrée triomphale

qual caxion la chorona del re de Franza posentemente abia mand[ad]o grandisimo esercito d'oste contra el dito ducha de Borgogna a canpo, et da l'altra parte, questo ducha anchora posentemente si a fato so forzo contra el predito re a chanpo. E per quelo avesemo tra per intranbe le parte de zente fata, a desfarse chi men porà, sia al numero de homeny d'arme C° XL[m] cristiany. Che a Dio piaqua per soa gracia e mixiricordia mortilitade granda non sia! Quelo seguirà per avanty, de faremo mencion de nuovo[1].

. . . . . .

A[2] primo otubrio de l'ano de M IIII[c] XIIII° zionse novela a Veniexia de le parte de Fiandra[3] : dise la paxe eser fata dal re de Franza al ducha de Borgogna; la qual nuova avesemo fose molto bona e utel a la marchadantia[4]. Ma non avesemo le nostre galie de

à Paris, en février et mars 1408, de Jean Sans-Peur, réfugié naguères dans ses États du Nord à la suite de sa criminelle entreprise. (T. I, p. 230-232.) Depuis, la paix de Chartres de 1409, la paix de Bicêtre de 1410, la paix de Bourges de 1412, la paix de Pontoise de 1413, conclues telles quelles, entre les deux partis en présence qui se disputent le roi et le pouvoir, ont simplement, sous le prétexte de suspensions d'hostilités, marqué de nouvelles occasions de prises d'armes. La domination de la fraction la plus démagogique du parti bourguignon, qui gouverne despotiquement Paris de mai à août 1413, a cependant déprécié pour longtemps la cause de Jean Sans-Peur. En ce moment, depuis les journées parisiennes d'août 1413, le pouvoir, sans réserve et directement, est aux mains du parti d'Armagnac, dénomination nouvelle sous laquelle, depuis le traité de Gien, en 1410, s'est fondu l'ancien parti d'Orléans, qui compte à présent, pour chef et pour tête, Bernard VII, comte d'Armagnac, le futur connétable, devenu le beau-père et le conseil du jeune duc d'Orléans.

couronne du roi de France avait, selon sa puissance, mis en campagne très grande armée et ost contre ledit duc de Bourgogne, et que, d'autre part, ce duc, également selon sa puissance, avait fait entrer ses forces en campagne contre ledit roi. Et nous apprîmes que la levée des gens faite des deux parts pour défaire celui qui sera le moins fort monte au nombre de 140,000 hommes d'armes chrétiens. Plaise à Dieu, par sa grâce et miséricorde, qu'il n'y ait pas trop grande tuerie! Ce qui surviendra dans la suite, nous en ferons mention derechef.

. . . . . .

Le 1[er] octobre de l'année 1414 vinrent à Venise ces nouvelles des parties de Flandre, disant que la paix est faite entre le roi de France et le duc de Bourgogne, et nous jugeâmes que cette nouvelle serait très bonne et profitable à la marchandise. Mais nous n'apprîmes

1. Les événements récents de la guerre civile de France, qui motivent, à cette date, cette mention du Diario, représentent la grande prise d'armes réciproque des deux partis, qui a lieu dans le cours de 1414. — L'armée du parti d'Armagnac, le roi avec elle, est en marche vers l'Artois et la Flandre depuis le mois d'avril. Le 7 mai a capitulé Compiègne; le 21, Soissons, pris d'assaut, a été mis à sac. Le 10 juin, le roi est à Saint-Quentin, le 29 à Péronne. Le 17 juillet capitule Bapaume; le 19 commence le siège d'Arras, qui va durer au delà d'août. (*Monstrelet*, t. III, p. 1-36.) — Les nouvelles enregistrées ici par Morosini ne peuvent guère remonter plus haut que le début de l'attaque d'Arras, vers la dernière semaine de juillet.

2. Fol. 287 A.

3. Quelques mots rappelant ce passage se retrouvent dans Sanuto. (Col. 891, C.)

4. Arrivée à Venise, le 1[er] octobre, de la nouvelle de la paix

Fiandra fose azionte fina a VIIII° del mexe de setenbrio del dito milieximo. Christo le faza tute salve[1]! Disese eser intrapoxo el re d'Ongaria e la dona de Barbant, e' l marchexe signor de Ferara[2].

Notady i capitoly in forma a carte IIc LXXXVIIII[3].

. . . . . .

Ly[4] paty di chapitoly de la paxe fata dal re de Franza al ducha de Borgogna noterò chomo i è stady diti in plublycha forma, chomo dirò qui de soto per ordene[5] :

d'Arras, conclue entre Jean Sans-Peur, d'une part, et le roi aux mains du parti d'Armagnac, de l'autre, le 4 septembre 1414. (*Monstrelet*, t. III, p. 31-36.)

1. Les galères de France étaient parties, comme on l'a vu, le 18 avril 1414. Elles ne devaient revenir que le 21 avril 1415, après un an et quatre jours d'absence. On voit que, dès le début d'octobre, Venise, en raison des événements dont le nord de la France était le théâtre, se préoccupait vivement de leur absence.

2. Singulier amalgame. — « *La dona* de Barbant », que mentionne ici Morosini, ne doit pas être, d'abord, la duchesse de Brabant même, qui, à cette époque, est Elisabeth de Luxembourg, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gœrlitz, le frère de l'empereur Sigismond, et seconde femme d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, frère de Jean Sans-Peur. La personnalité ici désignée par Morosini, sous cette forme, est, ou bien le duc de Brabant lui-même, « *lo duca* de Barbant », ainsi qu'on pourrait facilement lire, ou bien sa sœur Marguerite de Bourgogne, femme de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande. Le prince et la princesse, depuis la fin de juin, s'entremettaient auprès de Charles VI pour la conclusion de la paix entre leur frère, d'une part, et, d'autre part, le roi et le dauphin Louis, duc de Guyenne, gendre de Jean Sans-Peur et leur neveu; leur intervention venait de réussir, le 4 septembre,

pas que nos galères de Flandre fussent arrivées à la date du 9 du mois de septembre dudit millésime. Que le Christ les fasse toutes sauves! On dit que se sont entremis le roi de Hongrie, la dame de Brabant et le marquis seigneur de Ferrare.

Les articles en sont notés textuellement à la page 289.

. . . . . .

Les conditions des articles de la paix faite contre le roi de France et le duc de Bourgogne, je les noterai, comme ils ont été proclamés en forme publique, comme je dirai ci-dessous, et par ordre :

à faire signer le traité d'Arras. (*Monstrelet*, t. III, p. 12-21, 31-36.) — Le marquis de Ferrare, Nicolas III d'Este, revenu, par la voie de France, d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, au retour duquel lui était survenu, en territoire italien, une singulière aventure d'emprisonnement sur les possessions des marquis del Carretto, s'entremettait, quant à lui, vers ce moment, de négocier une paix définitive entre Venise et l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, pour transformer en pacification certaine la trêve de cinq ans conclue entre eux en 1413; son arrivée à Venise, à cet effet, est signalée le 26 octobre. (*Diario*, ad diem 26 octobre 1414, ms., fol. 289 B, et première narration de ces faits dans *Sanuto*, col. 891, B.) Événements que la seconde narration de ces faits dans Sanuto (col. 891, C), incorrectement tirée du Diario, défigure de point en point, en faisant intervenir, sans raison, Charles VI dans cette négociation de paix entre Venise et Sigismond : erreur qu'il convient de rectifier une fois pour toutes.

3. Les articles de la paix d'Arras, dont Morosini renvoie l'inscription au fol. 289, s'y trouvent en effet, au fol. 289 B, d'où ils vont être tirés pour l'extrait qui suit.

4. Fol. 289 B. — Entre le 2 et le 26 octobre 1414.

5. Articles de la paix d'Arras, qu'on vient de voir conclure le 4 septembre.

[1.] Primo chapitolo si è questo, ch'el dito miser lo ducha de Borgogna sy se constituise a far edyfichar uno soleno monestier e fabrigarlo tuto, de monexi per numero de . . , a tute suo spexe e intrada de so rendedo de vita e vestita; e, fato questo, sempre se debia hoficiar de l'oficio devino noturno e hodiorno con infinite mese e horacion per l'anema del fradelo miser lo ducha d'Oriens, fradelo fo del dito re de Franza, lo quale al dy prexente morto fose per lo ducha de Borgogna.

[2.] Apreso, lo dito ducha ly dà e conziede annatim per hogno ano a la dita chorona de Franza franchy CC" d'oro per la vaiuda de quely varia ducato uno grosy VI lo francho, che seria ducaty CC XX" d'oro.

[3.] Anchora lo dito miser lo ducha se ublyga a darly VII suo tere per any VII, l'intrade e posesy de quele per quelo le i rende al dito re de Franza; le qual tere è clamade per nome . . . . . , per le qual tute ly rende grandisima intrada.

[4.] Apreso anchor lo dito miser lo ducha se ublyga el plu presto luy porà in persona soa propria de vegnir a Ponente e in Veniexia e là hò i piaxerà de armar una galia a suo spexe, e en quela montar andando a vixitar el Santo Sepurclo de Christo con i altry santuarii, luogi de Jeruxalem, a nome e per l'anema del predito so fradelo fo del re de Franza, e far pregar Dio per l'anema soa.

[5.] Anchora che el dito re de Franza predito sia tegnudo che tuti i ordeny e statuti e oservanze sia sta per avanty per i confiny dy suo luogi, se debia man-

[1.] Le premier article est celui-ci, que ledit messire duc de Bourgogne s'est engagé à faire édifier un magnifique monastère et à le construire en entier pour des moines au nombre de . . , le tout à ses dépens et recettes de ses revenus pour le vivre et le vêtement; et, ce fait, qu'il s'y devra toujours célébrer l'office divin de jour et de nuit avec un nombre infini de messes et prières pour l'âme de messire le duc d'Orléans, feu frère dudit roi de France, lequel vient d'être tué par le duc de Bourgogne.

[2.] Ensuite, ledit duc donne et concède *annuatim*, par chacun an, à la couronne de France 200,000 francs d'or, dont la valeur sera d'un ducat 6 gros le franc, ce qui fera 220,000 ducats d'or.

[3.] Ledit messire duc s'oblige également à donner sept de ses terres pour sept années, dont il remet les revenus et possessions audit roi de France; lesquelles terres sont appelées de leur nom . . . . . et lui produisent toutes un très grand revenu.

[4.] En outre, ledit messire duc s'oblige, le plus tôt qu'il pourra, à venir de sa propre personne en Ponant et à Venise, et là où il lui plaira d'armer une galère à ses dépens pour s'y embarquer et visiter le Saint-Sépulcre du Christ avec les autres sanctuaires et lieux de Jérusalem, au nom et pour l'âme du susdit feu frère du roi de France, et faire prier Dieu pour son âme.

[5.] De plus, que ledit roi de France sera tenu à ce que toutes les ordonnances, statuts et coutumes, auparavant observés, soient maintenus en toute fran-

tegnir in so lybertade, et clamady in deverse rezer per intranbe le parte[1].

E tuto avesemo per scrito vegnise da Paris de qui con molty altry pluxor capitoly menudy, i qual me paso da far mencion per lo prexente; ma tuto è stado con grando honor de la chorona del re de Franza, la qual iera in raxon contra de quelo[2].

. . . . . .

Lunydi[3] VII del mexe de zener dito del dito milieximo[4], per lo Chonseio de Pregadi e Savii dal navegar[5] fose prexo de inchantar una galia de le mexure de Romania al plubicho incanto, e avela el nobel homo miser Ziorzi Loredan delyvrada per la Signoria per groso uno, a cargar de specie e altre cose per lo viazo in Aque Morte. Party ady XXVII de fevrer per vaiuda de duchaty XV^m^ d'oro. Christo i piaqua a darly salvamento! Amen[6].

. . . . . .

Corando[7] lo dito milieximo de M° IIII^c^ XIIII°, in Veniexia.

Ady XXI° de zener fo inchantado IIII° galie de le mazior mexure al viazo de Fiandra, do per la Cluxa, e do a Londra, e die se partir a XV° de marzo de M° IIII^c^ XV°. I armadory[8] fo prima ser Giruolemo Mar-

1. Les articles ici enregistrés par Morosini n'ont aucun rapport avec le texte, moitié analysé et moitié reproduit in-extenso, qui se trouve dans le Religieux de Saint-Denis. (T. V, p. 386-394.) Ils n'en présentent que plus d'intérêt.

2. Les articles ici inscrits ne contredisent aucun de ceux portés dans le Religieux de Saint-Denis, mais peuvent s'y ajouter.

3. Fol. 291 B. — 7 janvier 1415.

chise dans les limites des lieux à lui cédés, qui seront appelés à être gouvernés du commun accord des parties.

Et nous sûmes tout cela par un écrit qui est venu de Paris ici, avec beaucoup d'autres articles de moindre importance, dont je me dispense de faire mention pour l'instant; mais tout a été fait avec grand honneur de la couronne du roi de France, qui était en raison contre ce duc.

. . . . . .

Lundi 7 du mois de janvier dudit millésime, par le Conseil des « Pregadi » et les Sages de la navigation, il fut décidé de mettre publiquement à l'encan une galère du tonnage de Romanie, qui fut adjugée par la Seigneurie au noble homme messer Giorgio Loredano pour un gros, à charger d'épices et autres choses pour le voyage d'Aigues-Mortes. Elle partit le 27 février, avec un chargement d'une valeur de 15,000 ducats d'or. Plaise au Christ de lui donner sauveté! Amen.

. . . . . .

Au cours dudit millésime de 1414, à Venise.

Le 21 janvier furent mises à l'encan quatre galères du plus grand tonnage pour le voyage de Flandre, deux pour l'Écluse et deux pour Londres, devant partir le 15 mars 1415. Les armateurs furent pour la

4. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. « Savii dal navegar ». Ceux des *Sages* (terme déjà expliqué), dans les attributions desquels rentrent les questions de navigation. (Ci-dessus, t. I, p. 212, et ci-après, p. 90.)

6. Fol. 292 a. — 21 janvier 1415.

7. Voyage habituel d'Aigues-Mortes pour l'an 1415.

8. *Armadory*. Ce vocable, employé ici exceptionnellement

zelo de miser Franzescho; andè a LXX e s. III de grosy; la segonda, ser T[omad]o Duodo de miser Piero; andè a l'incanto per l. LXVI e s. II de grosy; la terza, ser Marcho Zem de miser Franzescho, per livre LVI e s. V de grosy; la quarta, ser Bortolamio Lonbardo de miser Almorò. Chapetanio fato el nobel homo miser Piero Loredam. Partise de Veniexia ady VII de avril de M° IIII° XV°, charge de molte merze, viny e specie, a la summa de duchaty C° XX^M^ d'oro[1].

. . . . . .

Fra[2] questo tenpo[3] zionse in Veniexia l'anbasada andava da la raina Zoana de Puia[4], la qual vene de le parte de Franza[5]; quela per avanty chonmeso i suo

au lieu de l'expression habituelle de « paroni », est à signaler et peut servir de preuve au sens que ce commentaire a essayé d'établir pour ce terme complexe, en cette acception particulière.

1. Ce voyage de Flandre et Angleterre est en effet réglé, à quatre galères, par décision du Sénat en date du 21 janvier 1415. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 56-57, n^os^ 202-203.) — Le capitaine désigné dans la liste est Andrea Molino, que le Diario n'enregistre seulement qu'en 1416. Pietro Loredano, mentionné ici, était porté dans la liste à l'année 1414. Héritier de la gloire de Carlo Zeno, il devait, l'an suivant, capitaine général de l'armée de mer de Venise, remporter sur les Turcs, le 29 mai 1416, la sanglante victoire de Gallipoli, un des plus rudes chocs de la marine vénitienne. — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels d'usage et indique la date exacte de départ. Cette croisière va donner lieu à des incidents mouvementés dont la suite du récit permettra de se rendre compte.

2. Fol. 292 B. — Entre le 21 janvier et le 8 février 1415.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. « De Puia ». Voir ci-dessous, p. 16, n. 3.

5. Ladislas, roi de Naples, est mort en août 1414, définiti-

première, ser Girolamo Marcello, fils de messer Francesco; elle monta à 70 livres et 3 s. de gros; pour la seconde, ser Tommaso Duodo, fils de messer Pietro; elle monta à l'encan à 66 livres et 2 s. de gros; pour la troisième, ser Marco Zeno, fils de messer Francesco, pour 56 livres 5 s. de gros; pour la quatrième, ser Bartolommeo Lombardo, fils de messer Almorò. Capitaine en fut fait le noble homme messer Pietro Loredano; elles partirent de Venise le 7 avril 1415, chargées de nombreuses marchandises, vins et épices, pour une somme de 120,000 ducats d'or.

. . . . . .

Sur ces entrefaites arriva à Venise l'ambassade qui se rendait près de la reine Jeanne de Pouille et venait des parties de France; elle y avait été envoyée

vement victorieux de Louis II d'Anjou depuis 1411, et après la récente conclusion de la paix avec la république florentine, qu'il combattait depuis l'ouverture du concile de Pise en 1409. La date de sa mort a été discutée. Elle a lieu le 6 août. « ... mory ady VI avosto su le ore XI vignando a ziorno, in lo semo de la luna. » (*Diario*, ms., fol. 281 B.) — Jeanne II, sa sœur, a succédé à tous ses droits et a occupé après lui, sans difficulté, le trône de Naples. Elle est veuve, depuis 1406, de Guillaume d'Autriche, des ducs d'Autriche, et, née vers 1370, compte alors quarante-cinq ans. — Pressée de plusieurs parts, dès son avènement, de prendre un nouveau mari (Lettre de Naples reçue à Venise en novembre, *Diario*, ms., fol. 291 A), ayant discuté une alliance avec le duc de Bedford, frère du roi d'Angleterre Henry V, qu'elle cherchera plus tard à adopter (ci-après, p. 16, n. 2), avec un des frères du roi de Chypre Janus II, avec un des fils du roi d'Aragon Ferdinand Ier (*Diarii Napoletani*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XXI, col. 1076), elle a semblé un instant choisir l'héritier d'Aragon, Alphonse, qui va monter sur le trône deux ans plus tard. (Lettre de Naples, du 26 décembre 1414, *Diario*, ms., fol. 292 A.) — La mention ici enregistrée montre qu'elle négociait, au moins simultanément,

barony fo mandada per atratar matremonio del nievo dito del Re, [el conte] de la Marzia[1]; e per quely abudo hogno plen efeto, tornady de là chon tuta plena autoritade e sy per nome del re predito chomo ancor per quel de Ingletera[2]; e zionty questy a Veniexia, mandase mesaziery con molte letere in lo dito regno de Puia[3] a la dita raina, voiando prima questy

son union future avec le prince français Jacques de Bourbon, comte de la Marche.

1. Jacques II de Bourbon, dernier comte de la Marche de la maison de Bourbon (1393-1438), prince du sang de la maison de France, mais non neveu de Charles VI, ainsi que le croit Morosini. — Prisonnier à Nicopolis en 1396, grand chambellan de France à son retour, lieutenant, dans le royaume de Naples, de Louis II d'Anjou, vers la fin du premier séjour de celui-ci en Italie, en 1400, chef, en 1404, de l'expédition destinée au soutien des Gallois, réduite à de vaines descentes sur la côte anglaise, il avait flotté entre les partis, au cours des guerres civiles de France, depuis 1407, pour se retrouver, d'alliances et de tendances, rattaché au parti d'Armagnac, depuis l'installation de celui-ci au pouvoir en 1413. — Né vers 1365, comptant alors près de cinquante ans, il était veuf de Béatrix de Navarre, fille de Charles III, roi de Navarre.

2. Ce passage semble prouver que cette ambassade napolitaine avait été négocier en Angleterre aussi bien qu'en France. Un passage des Diarii Napoletani fait voir qu'à son avènement, entre autres projets d'alliance, Jeanne II avait songé au frère du roi d'Angleterre, qui ne peut être que le duc de Bedford. On voit en effet plus tard se négocier pour lui une vaine tentative d'adoption. (Rymer, *Fœdera*, 12 mars 1419, 15 mars 1420. Cf. ci-après, 24 nov. 1423.) Déjà, en 1388, au moment des troubles provoqués en Provence par la mort de Louis Ier et la minorité de Louis II, dont les droits étaient combattus par Ladislas, la couronne d'Angleterre avait cherché, sous Richard II, à mettre la main sur une part des domaines des maisons angevines de Naples, à savoir sur le comté de Provence et ses appartenances, à titre de prétendue dépendance du duché d'Aquitaine. (Voir le curieux Pouvoir de

avec les barons [de Pouille] pour négocier le mariage du neveu du Roi, [appelé le comte] de la Marche; ceux-ci, ayant eu un plein succès, s'en retournaient avec tous pleins pouvoirs, tant du susdit roi qu'aussi du roi d'Angleterre; et arrivés à Venise, ils envoyèrent des messagers avec beaucoup de lettres dans le royaume de Pouille à ladite reine, car ils voulaient

Richard II à John Hawkwood, le grand condottiere anglais passé en Italie. (Rymer, *Fœdera*, 4 mars 1388.)

3. « Lo regno de Puia », le royaume de Pouille. Il est à remarquer que Morosini, pour désigner le royaume des rois régnants à Naples, se sert toujours du mot « Puia », dans la Chronique comme dans le Diario. — La Pouille, qualifiée du titre de comté, puis de duché, avait été en effet, au XI^e^ siècle, la première conquête de la dynastie normande, qui s'empare ensuite, mais plus tard seulement, du duché de Naples, puis de l'île de Sicile, devenue comté et grand comté. — L'unification de ces possessions en royaume s'étant faite au début du XII^e^ s., au profit de la branche des grands comtes de Sicile, le nom de « royaume de Sicile », nom créé à neuf, s'était trouvé absorber les autres désignations possibles de l'état ainsi formé. Le nom de « royaume de Sicile », alors encore, était le seul officiellement reconnu pour désigner, sous un titre unique porté à la fois par deux dynasties rivales, chacun des deux états, séparés depuis, à la fin du XIII^e^ s., par les Vêpres Siciliennes. On comptait un roi de Sicile, de l'une ou l'autre maison d'Aragon, occupant la Sicile, et un roi de Sicile, de l'une ou l'autre maison d'Anjou, occupant Naples. — La locution singulière, mais compréhensible, de « royaume des Deux-Siciles », paraît avoir été inventée par Alphonse V, lorsqu'il parvint à unir les deux couronnes en sa personne, en 1442, après l'élimination définitive des princes angevins. — L'expression artificielle de « royaume de Naples », peu usitée auparavant, semble avoir été créée officiellement pour Ferdinand I^er^, fils d'Alphonse V, lequel, dans le partage des états paternels, en 1458, hérita de Naples. — Le terme de « royaume de Pouille » ici employé par Morosini, très juste en lui-même, serait en somme le meilleur à choisir pour désigner l'état Napolitain réduit à l'Italie continentale.

eser avixady de la volentade soa ; per la qual chaxion per la dita dona over per la chorte soa anchora de là nonn è zionta resposta alguna[1].

. . . . . .

Com[2] el nome de Christo[3], anchuo dy XXI° del mexe d'avril de M° IIII° XV°, dy de domenega, azionse le IIII° nostre galie de Fiandra, chapetanio miser Andrea Zane in Veniexia con salvamento, le qual stete per spacio de ano uno dy IIII° a vegnir a Veniexia ; che, per dito de molty, may non fo aldido quele demorase tanto a quel viazo a vegnir (Dio de sia laldado !), e ave molto ben so chargo, ma con notabel dano de molta perdeda de livre XI s. X° per charato in chy parte tochava[4].

. . . . . .

Corando[5] pur any M° CCCC XV°, in Veniexia.

E apreso[6] avesemo ady X° de luio de le parte de Fiandra, per uno chorier zionto qui, partido dy XVIII [de zugno] de là, chomo per lo scriver dy nostry, avesemo el re d'Engletera[7] aver fato una grosa armada, prima

1. On n'a inséré dans cette édition que les passages concernant, en tant que prince français, soit le départ de France du comte de la Marche, en 1415, fait relevé ici et dans quelques extraits suivants, soit son retour dans sa patrie, en 1421-1422, fait mentionné ultérieurement. Entre-temps, le mari de la reine Jeanne II, le roi consort de Naples, n'appartient plus qu'à l'histoire napolitaine.

2. Fol. 294 A.

3. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Ces quatre galères étaient parties de Venise, comme on l'a vu, le 18 avril 1414. Leur voyage, dont Morosini se préoccupait déjà en octobre précédent, avait donc duré un an et quatre jours.

5. Fol. 298 B.

d'abord être avisés de sa volonté; mais sur cette affaire il n'est encore venu de cette reine ou de sa cour aucune réponse.

. . . . . .

Au nom du Christ, le 21 du mois d'avril 1415, jour de dimanche, arrivèrent sauves à Venise nos quatre galères de Flandre, capitaine messer Andrea Zane, qui mirent l'espace d'un an et quatre jours à revenir à Venise; et, au dire de beaucoup de gens, c'est un fait inouï qu'elles soient restées si longtemps à ce voyage (Dieu en soit loué!); elles avaient très bien leur chargement, mais avec notable dommage et grand perte de 11 livres 10 s. par carat pour ceux qui y étaient intéressés.

. . . . . .

Au cours de la même année 1415, à Venise.

Ensuite, le 10 juillet, nous apprîmes des parties de Flandre, par un courrier arrivé ici et parti de là le 18 [juin], ainsi que par les lettres des nôtres, que le roi d'Angleterre avait armé une grande flotte com-

6. La partie de cet extrait relative aux armements de l'Angleterre et du Portugal se retrouve résumée en quelques lignes dans Sanuto. (Col. 896.)

7. Après un silence de dix ans, Morosini, en ce passage, revient, pour ne plus en quitter les mentions successives, sur les affaires extérieures de France et d'Angleterre, dont il n'a plus signalé aucun incident, depuis la notation des événements maritimes dont le port de l'Écluse et la côte de Normandie avaient été le théâtre en 1405. — Prolongées pendant l'an 1406 jusqu'aux premiers mois de 1407, vers Bordeaux et Calais, les hostilités ouvertes en 1404 entre la France et l'Angleterre s'étaient arrêtées, dans le cours de 1407, par un ensemble de trêves successivement conclues, pour la Picardie comme pour la Guyenne. Ces conventions, signées soit sur place en Picardie, soit à Calais, à

de coche[1] C° XXV con altry pluxor suo navilii[2] aparechiady, grandy e menudy, al numero in tuto circha de vele[3] CCC[4]; e apreso anchor chomo per lo re de Portogalo[5] de là aveva fato so forzo e armada da choche C° XXX e fusty de galie XX, e dise queste eser zionte a Chales[6] per aunirse in conserva e in hunion con lo dito re d'Engletera[7]. E avemo anchor lo pre-

Glocester, à Pontefract, ont d'abord institué un état d'armistice, qu'on constate en Picardie depuis l'été de 1407, en Guyenne depuis le début de 1408, puis ont étendu de part et d'autre la cessation d'hostilités jusqu'au 30 septembre 1408. (Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. III, ch. LXIX, p. 95-96; Rymer, *Fœdera*, 7 décembre 1407, 15 avril, 30 avril 1408.) Prolongée par divers actes, d'un côté par Charles VI, de l'autre par Henry IV, puis, à partir de 1413, par son successeur Henry V, la trêve se maintient jusqu'au 2 février 1415. (Conventions de Paris, 17 septembre 1408; de Leulinghem, 21 juin, 23 décembre 1410, 25 septembre 1413; de Londres, 24 janvier 1414 : dans Rymer, *Fœdera*, *dieb. cit.*) Une dernière négociation reporte la fin de l'armistice au 1er mai, un dernier délai le proroge encore jusqu'au 15 juillet 1415. (Conventions de Paris, 24 janvier 1415; de Calais, du 24 avril, du 10 juin : dans Rymer, *Fœdera*, *dieb. cit.*) Monstrelet fait encore allusion à la persistance de la trêve jusqu'au 2 août. (T. III, p. 78.) — En tout cas, à la date de la rédaction des lettres dont parle ici Morosini, c'est-à-dire vers le 18 juin, l'état de guerre n'est pas encore effectivement ouvert entre les deux nations; c'est l'absence de toute prolongation de trêve, après la date du 15 juillet 1415, qui crée spontanément la définitive rupture. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 259-260.) Elle va aboutir, comme on sait, à la descente d'août 1415 en Normandie, au choc d'Azincourt, et préparer l'établissement de la domination anglaise en France.

1. *Coche*. Ici, dans les mers occidentales et du nord, l'expression « cocha » répond à la classe de navires désignée, en ces parages, sous le nom général de « nef », de bâtiment à voile. — Indication donnée ici une fois pour toutes.

posée de 125 coques et de plusieurs autres navires équipés, grands et petits, au nombre total de 300 voiles environ; et aussi que le roi de Portugal avait levé ses forces et armé environ 130 coques et 20 corps de galères, qui, dit-on, étaient arrivées à Calais pour se réunir en conserve et en union avec ledit roi d'Angleterre. Et nous apprîmes encore que ledit roi avait

2. *Navilii.* Expression générale désignant des navires, des bâtiments de toutes sortes et de tout tonnage.

3. *Vele.* Voiles, dans le sens général de bâtiments, tous ceux de l'armée anglaise étant du reste à voiles.

4. Ces renseignements sur la composition, dans son état alors connu, de la flotte anglaise destinée à la guerre de France, sont à relever avec soin.

5. Le trône de Portugal est alors occupé par Joao I[er] (1335-1433), de la dynastie française issue des ducs capétiens de Bourgogne, fondée à la fin du XI[e] siècle. De nombreux liens l'attachaient à l'Angleterre. Sa femme Philippa de Lancastre, épousée en 1387, était sœur de Henry IV. Sa fille naturelle, Brites, était mariée depuis 1405 à Thomas Fitz-Alan, comte d'Arundel, après la mort duquel (1415) elle devait épouser, en 1433, John Holland, comte de Huntingdon, futur duc d'Exeter. (Sur les rapports de l'Angleterre et du Portugal, voir Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. II, p. LVIII.)

6. Ms. « Chades » (*sic*). Les faits indiqués dans la note qui suit imposent cette correction nécessaire. « Cadix » n'est pas précisément sur la route de l'embouchure du Tage à la côte de Normandie !

7. Il s'agit ici d'un bruit singulier, la coopération supposée de la flotte portugaise à l'invasion anglaise en France, en 1415, bruit dont l'examen des faits correspondants de l'histoire de Portugal permet de suivre la filière. — Depuis quelques années déjà, depuis la paix définitive de 1411 avec la Castille, se prépare en Portugal, sous l'impulsion du roi et des princes ses fils, une entreprise considérable, prélude des grandes découvertes marines du siècle, expédition dont les apprêts redoutables, poursuivis dans le mystère le plus absolu du but final, occupent l'attention des états voisins. Son objectif secret, dissi-

dito re de là[1] aver sostegnudo molty Lonbardy e Italiany in aver e in persona e fatose da quely inprestar a tute condicion de marchadanty iera là ducaty XL^M^ d'oro; e avesemo intro questy aveva tochado a Veniciany per ducaty VI^M^ d'oro, che se pensa per tuty mal serà pagady[2]. E avesemo la dita inprexa fata per chaxion de andar sovra el re de Franza; e anchor de questo predito re i scrive quelo aver chongregado molta zente per tera e per mar per poser resyster a la posa soa, e quelo fatose forte. Quelo seguirà non se può saver de l'avegnir[3]. Ma pur anchora avemo le nostre IIII^o^ galie de marchado nonn eser zionte là,

mulé jusqu'au dernier moment avec les plus grandes précautions, est l'attaque de la place africaine de Ceuta, qui va être en effet opérée dans le courant de cet été, premier retour offensif et premier établissement d'une nation occidentale en terre d'Afrique. — Pour détourner les soupçons, le roi a fait répandre le bruit que le formidable armement a pour destination les mers du Nord, en répression d'actes de piraterie commis sur des bâtiments portugais par des navires de la côte de Hollande; pour accréditer cette fable, une ambassade portugaise est même expédiée au comte de Hollande, Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, avec charge apparente de réclamer satisfaction, avec mission secrète de lui demander simplement, à titre de bon office de prince chrétien, de ne pas démentir cette version fantaisiste. (Sur ces faits, Gomes Eannes de Azurara, *Cronica del rey dom Joao I de Boa memoria*, part. III, ch. VII à XXXIV.) — Les rumeurs les plus bizarres, insuffisamment déroutées par cet expédient, couraient en sens divers sur le but réel de cet armement naval. Évidemment, c'est de quelque bruit né à la suite de cette mission en Hollande, que provient la nouvelle extraordinaire de l'arrivée de la flotte portugaise à Calais, enregistrée ainsi par cette lettre de Flandre, bruit qui va persister avec plus de précision encore dans un prochain écho. — En réalité, dans cette seconde moitié de juin, date à laquelle cette nouvelle est

saisi beaucoup de Lombards et d'Italiens dans leurs personnes et leurs biens, et qu'il s'était fait prêter par tous les marchands qui se trouvaient là 40,000 ducats d'or; qu'entre autres, les Vénitiens étaient frappés pour 6,000 ducats d'or, et que tout le monde pense qu'ils seront mal payés. Nous apprîmes encore que cette expédition était faite pour attaquer le roi de France; on nous écrit aussi que ledit roi avait assemblé beaucoup de gens sur terre et sur mer pour pouvoir résister autant que possible, et qu'il s'est fait fort. Ce qui adviendra dans la suite, on ne peut le savoir. Mais nous savons aussi que nos quatre galères ne sont pas encore

transmise de Flandre à Venise, la flotte portugaise active ses préparatifs à Porto et à Lisbonne. (*Azurara*, part. III, ch. XXII-XXIV et XXIX-XXXIV.)

1. Lors de la seconde campagne d'invasion anglaise en 1417-1419, on trouve des navires portugais affrétés par l'Angleterre. Ainsi, il s'en trouvait au siège de Rouen, en 1418-1419, employés au blocus de la Seine. (Thomas of Elmham, *Vita Henrici V*, éd. Hearne, p. 182; cf. *Sege of Roan*, éd. de sir Frédéric Madden, ap. *Archæologia*, t. XXII, p. 372.) Les navires portugais fréquentaient d'ailleurs habituellement, vers cette époque, les ports de la baie de la Seine, Harfleur et Leure notamment. (Ordonnances de 1309, 1341, 1350, 1362, confirmées en 1424, *Ord. des rois de France*, t. II, p. 159-160, 158, 162; t. III, p. 572-581; t. XIII, p. 58; cf., sur les sépultures portugaises à Rouen, Farin, *Hist. de Rouen*, t. II, part. VI, p. 62-64.) Mais, en 1415, aucun navire portugais ne paraît incorporé à la flotte anglaise. Au contraire, on voit des Anglais présents sur la flotte portugaise. (Matteo Pisani, *Livro da guerra de Ceuta*, éd. Correa de Serra, p. 36.)

2. Renseignements sur les préparatifs financiers de Henry V qui sont à relever.

3. Les informateurs vénitiens se rendaient donc, à cette date, un compte exact de la situation et du caractère particulièrement grave de la rupture imminente entre la France et l'Angleterre.

che senza dubio nonn è de quele per lo pericholo non ly ochora quele no ly cazese in le mane, che molto è da dubitarde, e piaqua a l'eterno Dio non sia[1] !

. . . . . .

Anchora[2] da Zenova se a abudo[3] per molte letere vegnude per la via de Lonbardia, tuta la tera è stada in gran chonbustiom e in molta traversa per le parte tra loro stade gelfe e gebeline; e pur non posando acordarse, releva da chavo uno altro so doxe, per nome clamado miser Tomaso da Canpo Fregoxo, e questo a fato per favoriziar el puovolo[4]. E la parte gelfa clama per so chavo el re de Franza, e la parte gebelina clama el re d'Ongaria, inperador nuovo eleto; ma el puovolo menudo mechanicho dixe voria per so vichario Buzicaldo franzescho, (d)el qual i ave zià per so retor per altra fiada per nome del re de Franza. Ma pur chomo se sia, questo doxe fato per lo prexente avemo fa far de aspra zusticia in quely, e non i lasa star in soa lybertade. E chy dixe andando e prexentandose là Buzicaldo, quelo schorerà grandisimo pericolo in la persona soa non sia taiado per peze, zionto a

1. Le sort de ces quatre galères, parties de Venise, comme on l'a vu, le 7 avril précédent, préoccupait fortement la mère patrie.

2. Fol. 299 A. — Entre le 3 et le 15 juillet 1415.

3. Cet extrait se retrouve résumé en quelques mots dans Sanuto.

4. Gênes, qui s'est imposé le gouvernement du marquis de Montferrat, à la suite de l'expulsion des Français, par la révo-

arrivées là, et on n'est pas sans craindre qu'elles ne courent le danger de tomber entre les mains de l'ennemi, ce qui est beaucoup à redouter. Plaise au Dieu éternel que cela ne soit pas !

. . . . . .

On a encore appris de Gênes, par beaucoup de lettres venues par la voie de Lombardie, que tout ce pays a été [mis] en grande confusion et traverses par les factions guelfes et gibelines formées entre eux, et que, ne pouvant parvenir à s'accorder, ils ont repris derechef un autre doge, de nom appelé Tommaso da Campofregoso, et cela pour favoriser le parti populaire. La faction guelfe appelle comme chef le roi de France, et la partie gibeline appelle le roi de Hongrie, empereur nouvel élu; mais le petit peuple, les artisans disent qu'ils voudraient pour vicaire le français Boucicaut, qu'ils ont déjà eu autrefois pour gouverneur au nom du roi de France. Mais, quoi qu'il en soit, nous apprenons que le doge nommé présentement fait faire âpre justice parmi eux et ne les laisse pas dans leur liberté. Il en est qui disent que, si Boucicaut allait et se présentait là, le doge courrait personnellement très

lution du 3 septembre 1409, a repris son indépendance complète par le soulèvement du 20 mars 1413. De nouveau, depuis la fin de 1414, Gênes est en état de guerre civile intérieure et d'irrépressible anarchie. Le mouvement populaire du 3 juillet 1415 vient d'installer comme doge Tommaso Fregoso, qui va rétablir l'ordre pour quelques années, jusqu'à la prochaine révolution du 2 novembre 1421, par laquelle doit s'implanter à Gênes, pour quinze ans, la domination milanaise.

quely la caxon, perche avemo el sia in quel mar chon VI galie armade[1].

. . . . . .

In[2] questo dy, dy XV de luio de M IIII[c] XV, la Signoria dogal ave per nuove[3] el gran sire e conte de la Marzia[4] azionse a Bresia ady IIII de luio prexente, e de brieve se pensa quelo verà a Veniexia, e (per) miser Pandolfo Malatesta ly andè incontra, e là i fose fato notabel onor; e chusy avemo i averà fato per lo dito muodo miser la ducha de Milam[5].....

E ady XXI del prexente mexe de luio del sovradito milieximo, dy de domenega, per questo miser lo doxe con la dogal Signoria fo apareclado el Bucentoro solenamente con molty ganzaruoly[6] armady e parascle-

1. Ces sentiments divers du peuple génois, pendant les troubles qui, spécialement à ce moment, régnaient avec la dernière violence (*Giovanni Stella*, col. 1263-1265), méritent d'être remarqués. La persistance des souvenirs de l'occupation française dans un parti et chez une certaine classe de la population, comme le bruit extravagant de la présence de Boucicaut, supposé en ce moment à portée menaçante de Gênes, n'en sont pas moins à noter. — Boucicaut, qu'on a vu rentrer en France en 1411 (ci-dessus, t. I, p. 310), est demeuré en Languedoc, soit comme gouverneur, soit comme capitaine général, sous le gouvernement du duc de Berry, du début de 1413 à la fin de 1414. (D. Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 1019-1027.) Au moment où se dessine la menace de l'invasion anglaise, il est chargé de la conduite de la guerre, conjointement avec le connétable d'Albret, tous deux sous le Dauphin, lieutenant et capitaine général du roi. Boucicaut figure avec cette fonction dans un acte du 28 juillet 1415. (*Ibid.*, p. 1028.) Jouvenel lui prête, vers ce moment, les fonctions de capitaine général en Normandie. (P. 292.)

2. Fol. 299 A.

3. Des trois alinéas de cet extrait, les deux derniers se

grand risque de se voir tailler en pièces, ceux-ci en ayant l'occasion ; car nous apprenons que Boucicaut est dans cette mer avec six galères armées.

. . . . . .

En ce jour, 15 juillet 1415, la Seigneurie ducale eut nouvelles que le grand sire et comte de la Marche était arrivé à Brescia le 4 du présent mois de juillet, et que l'on pense qu'il viendra de bref à Venise ; que messer Pandolfo Malatesta a été à sa rencontre et qu'il lui a été fait notable honneur, et nous apprenons qu'il aura été fait de même par messire le duc de Milan.....

Le 21 du présent mois de juillet du susdit millésime, jour de dimanche, pour messire le doge et la Seigneurie ducale fut apprêté solennellement le Bucentaure avec beaucoup de « ganzaruoli » équipés et cha-

retrouvent dans Sanuto, qui y ajoute quelques renseignements supplémentaires. (Col. 896-897.) Mais, par une étrange interversion de qualités, Sanuto, en ce passage et ailleurs, fait du comte de la Marche « il conte Jacopo di Murcia, figliuolo del re d'Aragona », ce qui, étant donné le projet primitif de fiançailles de Jeanne II avec un prince aragonais, pouvait, jusqu'à plus complète identification, occasionner mainte erreur.

4. Le Diario contenait trace : 1°, au 27 avril précédent, d'une lettre en date de Naples, le 9 avril, annonçant l'adhésion de Jeanne II à la réponse faite par le prince à l'ambassade napolitaine (*Diario*, ms., fol. 295 B ; cf. *Sanuto*, col. 895) ; 2°, entre le 28 et le 31 mai, d'une lettre d'Espagne mentionnant l'irritation de la maison d'Aragon à la nouvelle de la rupture du projet de mariage négocié naguères avec l'infant d'Aragon (*Diario*, ms., fol. 296 A).

5. Renseignements à relever sur le passage du comte de la Marche dans la Haute-Italie.

6. *Ganzaruoly*. Type d'embarcation dont le nom se rencontre à plusieurs reprises dans le Diario, comme appartenant presqu'exclusivement aux eaux de Venise, mais sur la nature exacte duquel les renseignements semblent faire absolument

my[1] e barche[2] de tute le contrade senza numero, partidy de Veniexia per andar inchontra infina a Sancto Blaxio, verso la via de Padoa[3]. E sovra de quelo lo dito signor chonte de la Marzia monta suxo con molty suo chavaliery e barony e famey; e prevegnudy per lo chanal de Rialto per[4] fina a la chaxa fo prima da cha Lion, conprada e dapuo donada al signor miser Pandolfo di Malatesta[5], insenbre aconpagnado chonmeso i signor chonsiery, e apreso miser lo doxe, el fradelo del re de Zepro[6], e de sovra lo dito signor e chava-

défaut. (Cf. Jal, *Gloss. naut.*, art. Ganzara, — Ganzaruolo, — Ganzira.) « Nom d'un petit navire dont nous ne connaissons ni la forme, ni la voilure, ni le gréement, ni l'importance réelle. » (*Ibid.*, art. Ganzara.)

1. *Parasclemy*. Nom générique applicable aux chaloupes, canots, embarcations diverses des navires de commerce ou de guerre. (Jal, *Gloss. naut.*, art. Paliscalmo, avec ses innombrables variantes.) Cette expression est continuellement employée par Morosini, sous cette forme ou sous une autre s'en rapprochant, le plus souvent accompagnée de la mention de la présence de « ganzaruoli ». Sur les palescarmes et leur armement en guerre, voir le récit de la bataille de Modon en 1403. (T. I, p. 84, n. 6.)

2. *Barche*. Désignation générale d'embarcations quelconques de tout type. L'expression de « barca » a déjà été rencontrée dans le Diario, en diverses acceptions, variant du navire de haute mer au simple canot de bord. On trouve quelquefois, dans certains textes, l'expression « barcha de parescalmo ». (Jal, *Gloss. naut.*, art. Barcha, Barcha de parescalmo.)

3. « E andarono a San Biagio Catoldo, dove egli montò nel Bucintoro. » (*Sanuto*, col. 895.) L'ancienne église de San Biagio e San Cataldo, transformée au XIII[e] siècle en abbaye de bénédictines par la bienheureuse Julienne de Collalto, située à la pointe de l'île de la Giudecca, vers l'intérieur des lagunes, dans la direction de Padoue. (Francesco Sansovino, *Ven. descr.*, l. VI, p. 251-252; Flaminio Cornaro, *Eccl. Ven.*, t. XII, p. 452-

loupes et barques de tous les quartiers, sans nombre, qui partirent de Venise pour aller à la rencontre [du comte de la Marche] jusqu'à San Biagio, vers le chemin de Padoue. Sur le Bucentaure ledit seigneur comte de la Marche monta avec beaucoup de ses chevaliers, barons et serviteurs; arrivèrent les premiers, par le canal de Rialto jusqu'à la maison qui fut d'abord à la famille Leoni, puis achetée et donnée au seigneur messer Pandolfo Malatesta, accompagnés par les sei-

466; Gallicioli, *Delle mem. Ven.*, l. I, n° 406; *Ven. e le sue lag.*, t. II, part. II, p. 495.)

4. *Per.* Inc. fol. 299 B.

5. « E condotto fino a Santo Stefano nella casa, che fu da Casa Lione donata al signor Pandolfo Malatesta per la signoria ». (*Sanuto*, col. 896, cf. col. 998.) Santo Stefano est l'église bien connue de Venise, entre la place Saint-Marc et le Grand-Canal, appelé ici canal du Rialto, située précisément dans le voisinage du palais Morosini, et où se trouve le tombeau du grand Francesco Morosini, le conquérant de la Morée au XVII^e^ siècle, le « dernier vénitien ». — Ce palais, donné par la république à Pandolfo Malatesta en 1413, pour les services rendus par lui à Venise, au cours de la guerre de Hongrie (*Diario*, 30 avril 1413, ms., fol. 264 B; cf. *Sanuto*, col. 880), devait plus tard, en 1427, sitôt la mort de celui-ci, être offert au capitaine général Carmagnola, comme récompense de sa victoire de Macalló, le triomphe éclatant de la seconde guerre milanaise. (*Diario*, entre le 15 et le 18 octobre 1427, ms., fol. 476 A; cf. *Sanuto*, col. 998.)

6. Il semble que ce personnage doive être Pierre de Lusignan, comte de Tripoli, d'une branche de la maison royale de Chypre, non pas frère du roi Janus II, mais son cousin et beau-frère. En effet, quelques mois plus tard, en avril 1416, on voit présent en France et à Paris, continuant sans doute ce voyage d'Europe, un prince de la maison de Chypre, également désigné sous le nom de « frère du roi de Chypre » et appelé « le comte des Trois-Cités ». (*Monstrelet*, t. III, p. 145.)

lier miser Jachomo chonte de la Marzia e governador del governo del regno de tuta la Puia e regno de Napoly[1], marido de la regina clamada Zoanela segunda, sorela fo del re Lanzilao de Puia; e aprexentadoy de soleny prexenty de viny de molte maniere, e fatoy la cena de molto man de salvadexine in grandisima copia, e cera, e confety, e altry zucary, e specie odorifere in bona quantitade, e aparecladoy la stancia bem in ponto fornida de lety e coltre, cortine e banchaly e coltre riche de zendady e de diverse man de ninzuoly per lety LX, fazandoly notabel honor, movesta tuta la citade di nobel e de puovolo de Veniexia[2].....

Zuobady a XXV del mexe de luio de M CCCC XV, azionse in Veniexia una galia armada de le parte de Puia, la qual manda la raina Zoanela segonda al signor chonte de la Marzia e principo de Taranto[3] e governador del regno, chon do soleny anbasadory, prima i nobel homeny miser Chondofelo dy Anelo[4] e l'altro

Nom sous lequel il est facile de reconnaître un comte de Tripoli. — Or, ce titre de comte de Tripoli semble porté, à cette époque, par Pierre de Lusignan, fils de Jacques de Lusignan, cousin-germain du roi Janus II, auquel il avait été concédé; Pierre de Lusignan, comte de Tripoli, avait épousé Isabeau, sœur de Janus II; il se trouvait ainsi le cousin et le beau-frère du roi régnant. (Estienne de Lusignan, *Description de toute l'île de Chypre*, fol. 203-204, et *Généalogie des princes du royaume de Chypre*, fol. 22-45.) La confusion des chroniqueurs s'explique ainsi d'elle-même.

1. Ces expressions complémentaires l'une de l'autre : « Regno de Puia e regno de Napoly », sont à relever. Il est exceptionnel de voir Morosini employer le terme de « regno de Napoly ».

gneurs conseillers et messire le doge, le frère du roi de Chypre, et enfin ledit seigneur et chevalier messire Jacques, comte de la Marche et gouverneur du royaume de toute la Pouille et du royaume de Naples, mari de la reine appelée Jeannelle II, sœur du feu roi Ladislas de Pouille. On leur offrit solennellement des présents de vins de toutes sortes et un repas fait de nombreuses pièces de sauvagine en très grande abondance, puis de la cire, des confiseries et autres sucreries, des épices odoriférantes en bonne quantité, et on leur prépara un appartement bien en point, fourni de lits et couvertures, courtines et tapis, riches couvertures de soie et diverses pièces de lingerie pour 60 lits; il lui fut ainsi fait notable honneur, car toute la cité s'émut, nobles et peuple de Venise.

Le jeudi 25 du mois de juillet 1415 arriva à Venise une galère armée venant des parties de Pouille et envoyée par la reine Jeannelle II au seigneur comte de la Marche, prince de Tarente et gouverneur du royaume, avec deux ambassadeurs extraordinaires, les nobles hommes messer « Chondofelo dy Anelo » et

2. Ce récit de réception à Venise, bien décidément attribuable au comte de la Marche (à l'exclusion du prince de la maison d'Aragon indiqué par Sanuto), représente un appoint de plus à l'histoire de la vie de Jacques de Bourbon. — Un passage ultérieur de Morosini analysant, entre le 16 et le 25 août, une lettre de Valence, fait voir l'irritation causée à la cour d'Aragon par cet accueil royal réservé au prince français, qui avait ainsi évincé les prétentions aragonaises à la main de Jeanne II. (*Diario*, ms., fol. 301 B.)

3. Sur le titre de prince de Tarente, Annexe IV.

4. Faut-il, en admettant une déformation possible, reconnaître sous cette désignation le nom de Pandolfello Alopo, grand chambellan de Naples, alors tout-puissant près de la reine,

miser Munego[1], per notificarly per soa parte e per parte dy suo barony de l'avygnymento de la soa maiestade, piaquandoy eser quelo apareclado de partirse a tuto so chomandamento. Per la qual vegnuda per avanty ancora per la dogal Signoria prexo fose per lo Chonseio in Pregady de hoferirly do altre galie de le mexure mazior, apareclade de tuto fornimento e de soa volentade, una dada per armarse in piaza[2] over a la chamera de l'armamento[3] al nobel homo miser Almorò Lonbardo, e l'altra veramente a so fio, aunide a tute suo spexe, apareclade e bem armade con certy soleny prexenty, per vaiuda de duchaty M V^{c} d'oro in pany d'oro et de seda, chomo rechiede a la maiestade soa e a onor de la dogal Signoria nostra de Veniexia. E fato a quelo, per molty ziorny stete in Veniexia, de gran feste con so notabel honor, e inprestadoy duchaty V^{M} d'oro, domandando duchaty X^{M} per suo spexe, ma niente plu ly fose dado per lo tempo prexente[4].

. . . . . .

le célèbre favori de Jeanne II, « un bellissimo giovane de XXVI anni » (*Diario Nap.*, col. 1076), « eques Neapolitanus, gente clarus » (*Crivelli*, col. 661), « vir anteà abjectus ac etiam sordido loco natus » (*Bonincontri*, col. 107)? La reine paraît déjà l'avoir envoyé en ambassade au concile de Constance. (*Bonincontri*, col. 109.) Mais il serait singulier que Jeanne II l'ait justement choisi pour venir à Venise au-devant de son futur époux, dont un des premiers actes devait être de le faire décapiter à Naples avant la fin de l'année.

1. S'il s'agissait bien, dans le cas précédent, de Pandolfello Alopo, faudrait-il reconnaître ici le nom de Mariano Boffa, grand chancelier de Naples, associé à la fortune politique de Pandolfello Alopo? (*Diarii Nap.*, col. 1076.)

messer « Munego », pour lui notifier de sa part et de la part de ses barons l'arrivée de sa Majesté, et qu'il lui plaisait qu'il fût tout prêt à partir sur son ordre. Pour cette venue la Seigneurie ducale décida aussitôt, en Conseil des « Pregadi », de lui offrir deux autres galères de gros tonnage, munies de toutes choses nécessaires et tout à ses ordres; l'une fut donnée, pour être armée en chantier ou à la chambre de l'armement, au noble homme messer Almorò Lombardo; quant à l'autre, elle fut donnée à son fils; toutes deux apprêtées à leurs frais et bien armées avec certains présents magnifiques, pour 1,500 ducats d'or en étoffes d'or et de soie, comme il convient à sa Majesté et à l'honneur de notre ducale Seigneurie de Venise. Et il fut fait à ce seigneur, pendant les nombreux jours qu'il resta à Venise, de grandes fêtes qui lui furent à notable honneur, et il lui fut prêté 5,000 ducats d'or sur 10,000 qu'il demandait pour sa dépense, mais il ne lui fut donné rien de plus pour le temps présent.

. . . . . .

2. Sur cette expression, ci-dessus, t. I, p. 215, n. 7.

3. Expression équivalente à celle d'arsenal; sur l'Arsenal de Venise, ci-dessus, t. I, p. 212.

4. Ce passage n'indique pas à quel moment exact le comte de la Marche, avec ses trois galères d'escorte, quitte Venise pour Naples, renseignement que ne semble contenir aucun passage ultérieur de Morosini. Les premières nouvelles qui aient trait à sa présence dans le royaume de Naples, parvenues à Venise le 20 septembre, le montrent, comme il est acquis, ayant fait route par mer, dans l'Adriatique, jusqu'au port de Manfredonia, puis prenant la voie de terre, par Bénévent, jusqu'à Naples. Mais, contrairement à l'opinion admise jusqu'ici, ces nouvelles le font voir entrant à Naples même pen-

Dapuo[1] se ave[2] per nuove vegnude ady XVI avosto de M° IIII XV° per lo fante vegnudo da Brozia (party circha dy XXII[3] dapuo el zionzer de le nostre galie[4]), e anchora da Sanduzi[5] per letera de XVIII° de luio, da la chocha Sabadina zionta là carga de vini, la fose recognuda e non poser andar a la Scluxa[6], e descargada là[7]. E avesemo chomo l'armada del re d'Engletera iera de là partida, fose scrito a la Signoria de nave e choche[8] VI°, per andar su la Franza[9]. Apreso avesemo eser sta dito eser scrito una anbasada del re de Franza partida con chavaly V° per pasar in Engletera, per

dant la nuit du 9 au 10 septembre. Or, jusqu'à présent, d'après le texte publié des Diarii Napoletani, l'arrivée de Jacques de Bourbon était fixée par tous les historiens au 10 août. (*Diarii Nap.*, col. 1077.) Ce retard d'un mois, qu'il faut constater, peut servir à éclaircir nombre de questions complexes qui se rattachent aux affaires de Naples et au début de la prise du pouvoir par le comte de la Marche, notamment en ce qui concerne l'emprisonnement d'Attendolo Sforza, chef des forces militaires de Naples, et l'arrestation, puis l'exécution du grand chambellan Pandolfello Alopo. — Voici le texte même de Morosini : « E dapuo, zionto el re ady VIII de setenbrio da sera in Napoly,... e vegnuda la note in verso ady X de quel dito mexe, là stete e dormy de chonpagnia... » (*Diario*, ad diem 20 sept., ms., fol. 304 B-305 A.) — Entre son départ de Venise et sa réapparition sur le territoire de la République, en 1421, pour rentrer en France, le roi de Naples, avec toutes ses aventures politiques et conjugales, appartient exclusivement à l'histoire napolitaine.

1. Fol. 300 B.

2. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. A vingt-deux jours de date du 16 août, c'est-à-dire, par conséquent, vers le 26 juillet.

4. Les galères en cause, au moins les deux à destination de Flandre, étaient donc parvenues en sûreté à l'Écluse, à la date du 26 juillet.

Ensuite on eut la nouvelle, venue, le 16 août 1415, par le courrier venu de Bruges (d'où il était parti il y a vingt-deux jours environ, après l'arrivée de nos galères), et aussi de Sandwich, par lettre du 18 juillet, que la coque Sabbadina, arrivée là avec un chargement de vins, fut reconnue et ne put aller à l'Écluse, et fut déchargée là. Et nous apprîmes qu'il avait été écrit à la Seigneurie que la flotte du roi d'Angleterre était partie de là, au nombre de six cents nefs et coques, se dirigeant contre la France. Ensuite nous apprîmes que l'on disait qu'il avait été écrit qu'une ambassade du roi de France était partie avec

5. « Sanduzi ». Sandwich, aujourd'hui à près d'une lieue dans les terres, sur un des bras de la Stour, port actuellement ensablé comme tant d'anciens havres de cette côte. Alors encore, sans doute, beaucoup plus proche de la mer, entre les caps North et South Foreland, Sandwich était un point de repère important de l'itinéraire des galères vénitiennes à destination du Nord. La décadence de ce port paraît déjà cependant commencée dès cette époque. (Amiral Dumas-Vence, *Notice sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord*, p. 11-116.)

6. Navire dont Morosini ne paraît pas avoir mentionné le départ de Venise.

7. Cette lettre de Sandwich, du 18 juillet, sur laquelle Morosini reviendra tout à l'heure, ne semble citée ici qu'au point de vue des faits relatifs à la coque « Sabadina ». Les autres faits mentionnés dans cet alinéa semblent tous provenir des nouvelles parties de Bruges aux environs du 26 juillet.

8. *Nave e choche*. Deux termes employés ici dans le sens unique de voiliers.

9. Il ne peut être ici question de l'appareillage général de la flotte anglaise pour la côte de France, qui n'aura lieu que le 11 août. Le renseignement peut seulement concerner quelque mouvement de concentration de navires. La précédente dépêche indiquait seulement 300 voiles au lieu de 600 mentionnées ici.

atratar de paxie, e per altra fiada tratado fose noze d'una fia del re de Franza con lo re d'Engletera, e[1] may questo re non voler asentir; e davaly in dota da IIIIc in V milion a ducaty, ma de zionta voiando anchora uno chastelo con el terituorio so in suxo la Franza, e al prexente se diga questa corona de Franza abia esecucion e conplimento, e chusy se spiera per l'avegnir la dita anbasada averà bon efeto con bona paxie[2].

Anchora avesemo, ady XVIIII avosto del dito milieximo, de le parte de Valenza, per letera de ser Bernardo Bonazionta, per suo letere de XIII de luio[3] (stato fose in Veniexia) l'armada del re de Portogalo[4] eser zionta, per una parte de choche CcL, e oltra de questo armade iera da galie XIII a requixicion de papa Bene-

1. *E.* Inc. fol. 301 a.

2. L'ambassade française dont parle cette lettre de Sandwich, du 18 juillet, était partie de Paris le 4 juin, avait abordé à Douvres le 17, avait négocié à Winchester jusqu'au milieu de juillet et était rentrée en France à la fin du même mois. Elle était en effet une des plus solennelles qui aient encore passé la Manche. Elle avait mandat de négocier la paix, en proposant au nouveau souverain d'Angleterre, Henry V, la main de Catherine de France, fille de Charles VI, avec 850,000 écus d'or de dot et d'incroyables offres territoriales. Mais, les négociations rompues sur la question de la date de la remise de la princesse, les ambassadeurs rentraient en France, sans résultat aucun; ils regagnaient Paris le 26 juillet, la trêve qui courait depuis 1407-1408 étant expirée irrévocablement le 15, presqu'au jour de leur départ d'Angleterre, sans reprise de nuls pourparlers nouveaux. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 259-260.)

500 chevaux pour passer en Angleterre, afin d'y négocier la paix, et d'une autre fois, qu'on avait négocié le mariage d'une fille du roi de France avec le roi d'Angleterre; mais que ce roi [d'Angleterre] n'avait jamais voulu y consentir; le roi [de France] lui donnait en dot de quatre à cinq millions de ducats, mais le roi [d'Angleterre] voulait en plus une place forte avec son territoire en France; et l'on dit maintenant que la couronne de France obtient exécution et accomplissement [de ses désirs]; et ainsi l'on espère que dans l'avenir ladite ambassade aura bon succès avec bonne paix.

Nous apprîmes encore, le 19 août dudit millésime, des parties de Valence, par lettres de ser Bernardo Bonagiunta, datées du 13 juillet, que la flotte du roi de Portugal était arrivée, forte de 150 coques, et, qu'outre cela, 13 galères avaient été armées sur la demande du pape Benoît, qui devait y monter pour

A la date du 26 juillet, on voit que le correspondant vénitien de Bruges croyait encore à la continuation des négociations supposées en bonne voie.

3. Lettre de Valence, du 13 juillet, arrivant à Venise le 19 août, donnant nouvelles de la flotte portugaise, dont l'armement, comme on l'a vu, avait été considéré comme destiné au soutien de l'Angleterre contre la France, et dont le but réel continue à préoccuper fortement Venise.

4. A propos des projets possibles de la flotte portugaise, il s'agit ici de la nouvelle phase où sont entrées les affaires pontificales, à la suite de la réunion du concile de Constance. Celui-ci s'est ouvert le 1er novembre 1414, en exécution d'une décision du concile de Pise, qui, après l'élection du pape unique Alexandre V, en 1409, a résolu qu'un concile nouveau se réunirait de plein droit dans un délai de trois ans, délai reporté ensuite, en 1412, à une échéance ultérieure.

deto[1], sovra de le qual quelo dever montar per vegnir a Niza de Prodenza[2] per eser a parlamento con l'Inperador nuovo aleto sovra i faty de la renonciacion del papado[3]. (A) le qual tute chose per avanty noterò tuto per ordene chomo seguiterà per avanty[4].

1. Le successeur du pape unique Alexandre V, le redoutable ablégat du Saint-Siège à Bologne, le Napolitain Baldassare Cossa, élu en 1410 sous le nom de Jean XXIII, est demeuré depuis, comme son prédécesseur, seul pontife reconnu par la majeure partie de la chrétienté, sauf l'opposition persistante, mais stérile, de Grégoire XII et de Benoît XIII. Mais, devant le concile ouvert à Constance sous l'impulsion du nouvel empereur Sigismond, roi de Hongrie, porté au trône impérial en 1410-1411, la nécessité d'une nouvelle élection pontificale destinée à unifier définitivement l'Église, élection plus mûrie que celle de Pise, et tous occupants antérieurs du pontificat exclus en principe, s'est immédiatement imposée. — Jean XXIII, d'abord semblant renoncer de son plein gré à la tiare, le 1er mars, puis revenu sur sa promesse, enfui de Constance le 20 mars, retombé aux mains du concile et de l'empereur, est déposé d'office depuis le 29 mai 1415. — Grégoire XII, après s'être transporté du Frioul dans le royaume de Naples, de 1410 à 1412, réfugié de là à Rimini, où il séjourne depuis trois ans, a signifié volontairement, de ce lieu, depuis le 13 mars, son abdication finale, ratifiée par le concile le 4 juillet. — Benoît XIII, toujours cantonné dans les états de la couronne d'Aragon, ayant passé de son premier abri de Perpignan à d'autres résidences successives, tergiverse et atermoie seul encore ; le concile, pour obtenir son abdication volontaire, au même titre que celle de Grégoire XII, se décide, le 4 et le 11 juillet, à lui envoyer une ambassade ; l'empereur Sigismond, qui suit depuis leur ouverture tous les travaux du concile, se résout à se joindre à cette mission et à aller chercher en personne la renonciation de l'ancien pontife d'Avignon. (Sur ces événements, voir Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVI, col. 44-58, 201-217, 221-283; Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 51-54, 91-92, 130-141.)

2. « Niza de Prodenza ». Nice de Provence. C'est toujours

venir à Nice de Provence, pour y être à parlement avec l'Empereur nouvel élu sur le fait de la renonciation à la papauté. Je noterai toutes ces choses ci-après, dans l'ordre où elles s'ensuivront dorénavant.

sous cette désignation caractéristique que le Diario de Morosini fait mention de Nice.

3. C'est la ville de Nice, — possession enlevée en 1387-1388 par les comtes de Savoie aux comtes de Provence de la seconde maison d'Anjou, pendant les guerres de la succession de Naples, à la mort de Jeanne Ire, — qui avait été fixée, primitivement, comme lieu d'entrevue de l'empereur et de l'ambassade du concile, d'une part, et de Benoît XIII, de l'autre. Ce plan, arrêté dès mars, au moins du côté du concile et de l'empereur, portait le délai de l'entrevue au 30 juin, puis le prolongeait jusqu'au 30 juillet. (Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVI, p. 50-54; Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 134.) — A ce projet se rapporte cette lettre de Valence, en date du 13 juillet, enregistrant ainsi le bruit selon lequel la flotte portugaise dut servir à mener le pape de Valence jusqu'à Nice. — Benoît XIII, qui paraît n'avoir jamais accepté, de son côté, le lieu de Nice comme point d'entrevue, mais semble n'avoir consenti qu'à Perpignan seulement, ainsi qu'au délai premier du 30 juin, avait passé à Perpignan tout le mois de juin, feignant d'y attendre les envoyés du concile et de l'empereur, et, le 30 à minuit, avait quitté la place avec un théâtral éclat. (*Aschbach*, t. II, p. 136.) On voit que cette lettre constate, au retour de Perpignan, sa présence à Valence le 13 juillet. (Cf. sur ce séjour à Valence, Lenfant, *Histoire du concile de Constance*, l. IV, ch. xxvi.) — Néanmoins, c'est encore pour Nice que Sigismond croit préparer son voyage, à son départ de Constance, qui a lieu le 21 juillet, peu avant ou après le départ de l'ambassade du concile. (Sur cette date, *Aschbach*, t. II, p. 137, n. 22-24.) Le lieu de Nice, le 18 juillet, était encore indiqué, de Constance même, par une lettre arrivant à Venise entre le 25 et le 31, comme destination de l'empereur, signalé comme partant de Constance ce jour même. (*Diario*, ms., fol. 299 B.)

4. De concession commune, ce lieu de Nice allait être changé

Corando any M° CCCC XV°, in dy XVI° avosto, in Veniexia.

Per letere rezevude da Valenza, per nuove vegnude e vezude per i nostri, scrive de quele parte[1], eser XXX galie armade che complide serà a la pruova de XV° in tuto mal armade[2].

De l'armada del re de Portogalo scrive som galie XX bem in ponto, e apreso se raxiona eser nave C° L, le qual al tuto se dixe die partyr ady X de luio, e de la dita se raxiona de fermo l'iera per lo papa Benedeto e per lo re Alvixe, per meterlo in Napoly[3]; ma vien dito e scrito a hora per la prexa de papa Zane[4]. Non se sa chomo seguirà nè dove l'ariverà, ma credese pur anderà prima in Prodenza[5]. De che avemo sta armada non se hosa muover, e sta a la splaza in

décidément pour Perpignan, et la date de l'entrevue devait y être prorogée jusqu'en septembre. Événements dont les mentions du Diario relatives au passage de Sigismond par le territoire français vont permettre de relever la suite.

1. Autres lettres de Valence, antérieures au 10 juillet, arrivant à Venise le 16 août, et encore relatives au même objet, à savoir la destination possible de la flotte portugaise naguères supposée armée contre la France. Toujours, à cette occasion, courent d'autres bruits relatés ici, plus fantaisistes les uns que les autres.

2. Il semble qu'il s'agisse ici d'armements opérés dans le voisinage de Valence par le roi d'Aragon, dans la crainte que les préparatifs inquiétants du Portugal ne soient dirigés contre ses états. (Voir ci-après, p. 42, n. 1.)

3. Bruit bizarre d'action commune de Benoît XIII et de Louis II, roi détrôné de Naples, qui est néanmoins à enregistrer. Louis II, après trois ans d'heureuses campagnes (1409-1411), a dû néanmoins céder le royaume de Naples, en 1411,

Au cours de l'an 1415, le 16 août, à Venise.

Par lettres reçues de Valence et nouvelles venues et vues par les nôtres, on écrit de ces parties qu'il y a là 30 galères armées qui, une fois achevées, auront affaire à 15 autres tout à fait mal armées.

Au sujet de la flotte du roi de Portugal, on écrit qu'elle est de 20 galères bien en point, et ensuite on dit qu'elle est de 150 nefs, qui, dit-on, doivent du tout partir le 10 juillet; et de cette même flotte on assure qu'elle était pour le pape Benoît et pour le roi Louis, pour le rétablir dans Naples; mais on dit et on écrit maintenant que c'est pour s'emparer du pape Jean. On ne sait pas ce qui s'ensuivra ni où elle se rendra; mais on croit pourtant qu'elle ira d'abord en

à son rival Ladislas. Ladislas lui-même est mort, en août 1414, laissant le trône à sa sœur Jeanne II; avant de mourir, il a conclu, en 1414, la paix avec Florence, avec laquelle on l'a vu en guerre depuis 1409, depuis le concile de Pise; mais la guerre de la couronne de Naples avec le pape, continuée par sa sœur Jeanne II, ne doit prendre fin, en principe, qu'en 1419 et 1421.

4. Bruit plus singulier encore. Jean XXIII, captif du concile et de Sigismond, depuis le 17 mai, à la suite de son refus de renoncer à la tiare, retenu d'abord à Radolfszell, auprès de Constance, puis déposé le 29 mai, est en ce moment à Heidelberg, où il a été transféré avant le départ de Sigismond de Constance; il devait rester prisonnier là, puis en dernier lieu à Mannheim, jusqu'à sa libération en 1419. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 51-64, 86-89, 92-93; Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVI, col. 47-61, 90-217.)

5. Bruit identique au seul mentionné dans la lettre précédente du 13 juillet, bruit fondé sur un projet ayant offert, pendant un moment, une existence réelle.

grande dubio de le galie de Portogalo[1]; ma ben se scrive e tiense per fermo serà qualche gran trato per chy perderà[2].

. . . . . .

Apreso[3] avemo abudo[4] de qui se diga de claro i anbasadory del re de Franza eser tornady dal re d'Engletera per lo tratado de paxie, e apreso del matremonio se tratava insenbre tra questy realy niente abudo nisum efeto, e questy retorna in Franza a primo avosto M° IIII^c XV[5].

. . . . . .

Oltra[6] de questo[7], per letera vegnuda de le parte d'Engletera mandada de qua per ser Jachomo Sabadim, fata ady XVIII° de luio M° IIII^c XV, lo qual scrive in questa forma a so fradelo ser Nicholò de qua in Veniexia, ady . . d'avosto[8] :

Digando apreso Zenovexi[9] quely eser in grande

1. Mention précise du but de l'armement aragonais signalé tout à l'heure : la crainte d'une attaque de cette flotte portugaise.

2. De tous ces échos divers, aucun ne doit se vérifier. Mais leurs hypothèses renaissantes et diverses décèlent toute l'importance attribuée à l'armement portugais, supposé naguères dirigé contre la France, et qui va, en réalité, faire route pour la côte d'Afrique au lieu de celle de France, pour Ceuta au lieu d'Harfleur.

3. Fol. 301 B. — Entre le 16 et le 25 août 1415.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. Seconde mention du retour en France de l'ambassade française en Angleterre, déjà mentionnée par la lettre précé-

Provence. Puis nous apprenons que cette flotte n'ose bouger et reste près de la côte en grand doute des galères de Portugal; mais bien écrit-on et tient-on pour certain que ce sera quelque grand coup pour qui perdra.

. . . . . .

Ensuite nous avons appris que l'on dit clairement que les ambassadeurs du roi de France pour le traité de paix sont revenus d'auprès du roi d'Angleterre, et aussi que l'affaire du mariage qui se négociait entre ces rois n'a aucunement réussi, et que ces ambassadeurs sont revenus en France le 1er août 1415.

. . . . . .

Outre cela, par lettre venue des parties d'Angleterre et envoyée ici par ser Jacopo Sabbadini, écrite le 18 juillet 1415, ledit Sabbadini écrit en cette forme à son frère ser Niccolò, qui est ici à Venise, le . . août :

Il dit que les Génois sont en grande guerre avec ceux d'Angleterre et que ces derniers ont armé une

dente de Bruges du 26 juillet; elle regagne Paris, — sans résultat appréciable, comme on l'a vu, — vers cette date, le 26 juillet, dit le Religieux de Saint-Denis. (T. V, p. 530.)

6. Fol. 302 A. — Entre le 16 et le 25 août 1415.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

8. Retour évident à la lettre en date de Sandwich, le 18 juillet, déjà mentionnée comme donnant avis de l'arrivée et de la retenue de la coque « Sabadina ».

9. Gênes, comme il vient d'être exposé, depuis l'expulsion du gouvernement du marquis de Montferrat, le 20 novembre 1413, est dans un état d'anarchie auquel succède, le 3 juillet 1415, le dogat régulier de Tommaso Fregoso.

vera con quely d'Engletera, e dixe questy aver fato una granda armada per tegnir el paso a Zenovexi, e scrive eser vera mortal mazior che may. La caxion per la qual una chocha de Zenovexi aver prexo una chocha d'Engelexi carga de molta marchadantia[1]. E apreso avesemo tute nave ch'el re de Portogalo quelo aveva posudo aver, tolto l'aveva al soldo so, fazando numero sia CC[2], e oltra de questo el predito re aver fato una armada, che serano in mar da vele in tuto plu de M IIIc in suxo per eser contra la Franza[3]. E dixe de là se raxiona ch'el sia insido da persone CM[4] e holtra de l'ixola d'Engletera, et dixe como el signor ducha de Borgogna s'entendeva chon el re de Franza et sy iera in liga chon luy[5].

1. Cet état d'hostilité ainsi signalé entre Génois et Anglais, à cette date de juillet 1415, est à relever. Le secours officiel que Gênes devait l'an suivant prêter à la France n'était cependant pas encore en voie de négociations. — C'est seulement à la fin de 1415 que l'ambassade française chargée d'obtenir le concours d'une flotte génoise paraît à Gênes. (Ci-après, p. 88.) — C'est seulement à partir de la campagne de 1416 que la flotte génoise figure ouvertement en ligne avec la flotte française. (Ci-après, p. 104.)

2. Ce bruit d'affrètement de navires portugais, en aussi grand nombre, par l'Angleterre, provient évidemment de la même origine que celle qui a été enregistrée tout à l'heure. (Ci-dessus, p. 20, n. 7.) En réalité, à cette date de juillet 1415, toute la flotte portugaise est assemblée dans la baie du Tage, prête à partir pour Ceuta, ce qu'elle va faire le 25, dissimulant encore toutefois officiellement sa destination finale, qui se révélera seulement à la relâche de Lagos, à l'entrée du détroit de Gibraltar, entre le 28 juillet et le 6 août. (*Azurara*, part. III, ch. XXXV-LII.) Le 18 juillet même, la reine de Portugal, Philippa de Lancastre, sœur du roi d'Angleterre Henry IV, mourait dans les environs de Lisbonne, à l'abbaye d'Odivellas,

grande flotte pour tenir le pas aux Génois, et il écrit que c'est une guerre à mort et plus grave que jamais. L'occasion en a été la capture, par une coque génoise, d'une coque anglaise chargée de beaucoup de marchandise. Ensuite nous apprîmes que toutes les nefs que le roi de Portugal avait pu avoir, il les avait prises à sa solde, ce qui en fait un nombre de 200; et, qu'outre cela, ledit roi avait armé une flotte, de sorte qu'il y aura en tout sur mer 1,400 voiles et plus pour combattre la France. Il ajoute que l'on dit là qu'il serait sorti 100,000 hommes et plus de l'île d'Angleterre, et que le seigneur duc de Bourgogne s'entendait avec le roi de France et s'était ligué avec lui.

de l'épidémie de peste qui ravageait alors cette région du Portugal. (*Azurara*, part. III, ch. XXXVI-XLV.)

3. Après avoir successivement porté la flotte anglaise à 300, puis à 600 voiles (ci-dessus, p. 21, n. 4; p. 34, n. 9), Morosini lui donne ici, en dernier lieu, 1,400 voiles et plus. L'auteur des *Gesta Henrici Quinti*, présent sur un de ses navires, indique exactement le chiffre de 1,500 bâtiments, réduits en fin de compte à 1,400. Le dimanche 11 août, dit-il, la flotte anglaise appareille des parages de Southampton et de Portsmouth, « in circiter mille quingentis navibus, exceptis his quæ à retrò extiterant circiter centum. » (*Gesta Henrici Quinti*, éd. Benjamin Williams, p. 13; cf. sir H. N. Nicolas, *History of the battle of Agincourt*, p. 183-184, et *History of the royal navy*, p. 409.)

4. En mentionnant le débarquement, Morosini, plus loin, donne à l'armée anglaise le chiffre de 30,000 hommes, au lieu de 100,000, visiblement exagéré, qu'il lui prête ici. Ce dernier chiffre semble assez près de la vérité. (Voir ci-après, p. 58, n. 5.)

5. A la suite de la conclusion du traité d'Arras, le 4 septembre 1414, dont Morosini a exposé les conditions, la paix a été ratifiée par le parti royal le 16 mars 1415. (Tuetey, Notes

Apreso de qua avemo abudo, per molte letere scrite a i nostri de qua de quele parte, chomo l'anbasa[da] del re de Franza eser partida a primo d'avosto e niente in Franza aver posudo hotegnir de paxie, e cusy apreso vien creto del tratado del matremonio per avanty tratado de soa fia del dito re de Franza in lo dito re d'Engletera. Dio faza el meio dy Christiany[1] !

. . . . . .

Per[2] uno chorier vegnudo de Fiandra[3], partido de là ady XVIII avosto, per molte letere vegnude dy nostri de là, ma in sustancia avesemo per una letera del nobel hom miser Nicholò Michiel manda al nobel homo miser Chastelam Michiel de San Casian. El tenor fo in questa forma. Prima dixe l'armada del re d'E[n]gletera pur al tuto anderà avanty, e molty dixe ch'el' a zià principiado a pasar; ma certeza niente non sen sa, ni

du *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 60, n. 1.) Mais Jean Sans-Peur, appelé cependant à la jurer de son côté, et sollicité à cet effet par une ambassade spéciale à lui envoyée à Dijon à la fin de mai, s'est refusé à prêter pour l'instant le serment demandé. (*Monstrelet*, t. III, p. 64, 75-77, rapproché d'Ern. Petit, *Itin.*, p. 418-419.) — Vers la fin de juin ou le début de juillet, le duc de Bourgogne s'est contenté d'expédier à Paris une mission chargée d'exposer les conditions auxquelles il consentait à ratifier la pacification. (*Monstrelet*, t. III, p. 75-77.) C'est le 30 juillet seulement, au château de Rouvres, à la suite d'une nouvelle ambassade royale, qu'il prêtera serment. (*Ibid.*, t. III, p. 77, *Jouvenel*, p. 302-306, rapprochés d'Ern. Petit., *Itin.*, p. 420; cf. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 135, n. 2.) Serment en échange duquel certaines des conditions posées par ses envoyés lui sont accordées, les autres demeurant réservées. (Doc. en date du 31 août, dans *Jouvenel*, p. 300-302.) Il ne devait jurer définitivement la paix, sans aucune restriction, que le 24 septembre, à Argilly, entre les

Nous apprîmes ensuite de là, par beaucoup de lettres écrites aux nôtres de ces parties, comment l'ambassade du roi de France était partie le 1er août et rentrée en France, sans avoir rien pu obtenir pour la paix, et de même, à ce que l'on en croit, est aussi advenu du traité de mariage, auparavant négocié, entre la fille dudit roi de France et le roi d'Angleterre. Que Dieu fasse au mieux des Chrétiens!

. . . . . .

Par un courrier venu de Flandre, parti de là le 18 août, par de nombreuses lettres venues des nôtres de ce pays, nous eûmes [nouvelles] que résume bien une lettre du noble homme messer Niccolò Michele au noble homme Castellano Michele de San Cassiano. La teneur de sa lettre était en cette forme. D'abord, il dit que la flotte du roi d'Angleterre se mettra en mouvement tout entière, et que beaucoup disent qu'elle a

mains d'une nouvelle ambassade royale. (Doc. en date du 24 septembre, dans *Jouvenel*, p. 302-305, 306-307; *Saint-Remy*, éd. François Morand, t. I, p. 201-205, rapprochés d'Ern. Petit, *Itin.*, p. 420.) — Le correspondant vénitien écrivant de Sandwich, le 18 juillet, ne peut faire allusion, à cette date, qu'aux négociations pendantes entre le gouvernement royal et la cour de Bourgogne, de mai à juillet, et dont le sentiment public escomptait, comme on voit, le résultat final, tous les princes de France se trouvant alors momentanément unis contre l'ennemi national, sous la menace imminente de l'invasion étrangère.

1. Troisième mention du retour en France de l'ambassade française en Angleterre, rentrée à Paris le 26 juillet, dit le Religieux de Saint-Denis. (T. V, p. 530.)

2. Fol. 303 A. — Entre le 28 août et le 5 septembre.

3. Dans cet extrait, le passage relatif à l'exécution du comte de Cambridge et de ses deux compagnons se trouve résumé en quelques mots dans Sanuto. (Col. 897.)

eciandio el crede[1]; e ly voiudo eser fato uno tratado[2], ziò fo, che in el dy de San Piero[3] el doveva quel dito re eser amazado lu con tuty i suo fradely, e dado dapuo la chorona a quel de la Marzia[4]; ma seguy ch'el dito tratado fose deschoverto per quel dito de la Marzia, el qual, vezando quelo non poser aver efeto, lu medemo l'apalenta[5], e tre signory che iera in principal del dito tratado, che iera uno fradelo del ducha de Jorech[6], e do altry gran signori fo prexi[7], e el dito re i a faty

1. L'appareillage de la flotte anglaise, de Southampton pour la baie de Seine, a cependant, en réalité, été exécuté le 11 août, le débarquement le 14, et, à cette date du 18, le siège d'Harfleur est déjà commencé. Mais on comprend que ces événements, survenus le 11 à la côte anglaise, ne fussent pas encore connus le 18 à l'Écluse ou à Bruges.

2. Ce qui suit a trait à la conspiration ourdie par un groupe de grands feudataires anglais contre Henry V, dernière répercussion des dissensions intérieures provoquées en 1399 par l'usurpation de la maison de Lancastre. La conjuration était destinée à porter au trône l'héritier légitime de la couronne d'Angleterre, Edmund Mortimer, comte de March, arrivé à l'âge d'homme, représentant des droits de la descendance de Lionel, duc de Clarence, second fils d'Edward III et frère aîné de John, duc de Lancastre, père de Henry IV. Le complot réunissait, à quinze ans de distance, les mêmes mécontentements et les mêmes ambitions que lors des guerres civiles ouvertes de 1403 et de 1407, au temps des Percy, et soutenues alors par le soulèvement gallois. La conspiration devait éclater pendant l'absence en France du nouveau roi. Elle eût réussi, sans les scrupules, sans l'effroi devant l'action qui paralysèrent, au dernier moment, le comte de March, dont l'initiative, d'ailleurs, n'était pour rien dans l'entreprise. (Sur cet événement, *Gesta Henrici Quinti*, p. 10-12, et Williams, notes, *id.*, p. 11; *Monstrelet*, t. III, p. 81-82.)

3. Le jour de la fête de Saint-Pierre-ès-Liens, le 1er août.

4. Edmund IV Mortimer, comte de March, né en 1391, mort en 1425, fils de Roger VI Mortimer, mort en 1398, lequel

déjà commencé à passer, mais que l'on n'en a aucune certitude, et que même il ne le croit pas; puis que l'on avait voulu faire un complot tel : le jour de Saint-Pierre, ledit roi devait être assassiné avec tous ses frères, puis la couronne donnée au comte de March; mais il arriva que ledit complot fut découvert par ledit de March, lequel, voyant qu'il ne pouvait réussir, le dénonça lui-même; et trois seigneurs, qui étaient à la tête dudit complot (c'étaient un frère du

avait lui-même pour mère Philippa, fille de Lionel, duc de Clarence. La descendance du duc de Clarence, second fils d'Edward III et frère immédiatement puîné du Prince-Noir, père de Richard II, représentait les légitimes droits d'aînesse à la couronne d'Angleterre, depuis la mort de Richard II en 1399. L'enfance du jeune comte de March l'avait écarté du trône lors de la révolution qui avait assuré le pouvoir à la maison de Lancastre. Mais il demeurait, en principe, l'héritier légal du royaume. C'est comme représentant sa branche, par l'effet du mariage de sa sœur Anne Mortimer, que la maison d'York, issue seulement du quatrième fils d'Edward III, devait un jour parvenir au trône avec Edward IV, à la suite de la guerre des Deux-Roses.

5. Le comte de March révèle en effet lui-même la conjuration ourdie à son profit, mais, à ce qu'il semble, en dehors de son initiative. (*Monstrelet*, t. III, p. 81-82; *Gesta Henrici Quinti*, p. 11.) Il n'en devait pas moins continuer à servir la maison de Lancastre, même après la mort de Henry V et sous la minorité de Henry VI. Il meurt en 1425, en Irlande, où la maison de Mortimer possédait le comté d'Ulster, sans avoir renouvelé aucune tentative de revendication de ses droits effectifs au trône.

6. Richard, comte de Cambridge, second fils d'Edmund, duc d'York, le quatrième fils d'Edward III. Son mariage avec Anne Mortimer faisait de lui le beau-frère du comte de March, pour la couronne duquel il conspirait ainsi.

7. Henry Scrope, seigneur de Masham, ancien trésorier

decapitar con molty altry che iera chon loro[1], ma a ly prexi che se sia. Nonn ostante la dita movesta, par pur el sia desposto seguir la soa armada, che torna dano, sì perchè ch'el ge poria eser descoverto de altry tratadi, chomo eciandio el va pur contra gran posanza, per eser tuty i signory de Franza ben sono d'acordo e bem provisty[2]. Dio de meti in bona paxie! Perchè, seguendo quela, molta seria de profito a la marchadantia, e siandone guera, sarà l'opoxito. Però prego Dio al meio proveda[3]. E dapuo per altre letere abude per molty di nostri fa mencion molte vele de la soa armada iera zionta in Normandia su le parte de Franza[4].

. . . . . .

d'Angleterre, à la fin du règne de Henry IV, de 1410 à 1413. Son mariage avec Jane, fille de Thomas II Holland, comte de Kent, l'avait allié de près aux adversaires de la maison de Lancastre. Sa femme avait été la seconde femme du duc d'York, et se trouvait ainsi la belle-mère du comte de Cambridge. En outre, Thomas II Holland, père de celle-ci, était frère utérin du roi détrôné Richard II, ayant eu pour femme Jane, « the fair maid of Kent », — « de son temps la plus belle et la plus amoureuse de tout le royaume d'Angleterre », comme l'a célébrée Froissart, — laquelle avait ensuite épousé le Prince-Noir et était devenue ainsi mère de l'infortuné Richard II.

Thomas Grey, second fils de Thomas Grey, seigneur de Heaton : son frère aîné était John Grey, qui devait devenir comte de Tancarville en 1419, et périr à la bataille de Baugé en 1421.

1. Arrêtés le 21 juillet, les trois chefs de la conjuration sont exécutés, Grey le 2 août, Scrope et le comte de Cambridge le 5,

duc d'York et deux autres grands seigneurs), furent arrêtés, et ledit roi les a fait décapiter avec beaucoup d'autres qui étaient avec eux, et qu'il les a tous arrêtés, quels qu'ils fussent. Malgré cette émotion, il semble qu'il soit encore disposé à suivre sa flotte, ce qui pourrait tourner à ruine, tant parce que l'on pourrait découvrir d'autres complots semblables que parce qu'il va aussi contre grande puissance, tous les seigneurs de France étant bien d'accord et bien pourvus. Que Dieu les mette en bonne paix! Car, si cette paix se faisait, elle serait de grand profit à la marchandise, et, si c'est la guerre, ce sera l'opposé. Pour tant je prie Dieu qu'il y pourvoie au mieux! — Ensuite, d'autres lettres reçues par beaucoup des nôtres mentionnaient que beaucoup de voiles de la flotte du roi d'Angleterre étaient arrivées en Normandie, sur les côtes de France.

. . . . . .

ces deux derniers ayant fait vainement appel comme pairs du royaume. (*Gesta Henrici Quinti*, p. 10-12 et 14, n. 1.)

2. Cette impression, pleine de réserve, d'un homme de mer vénitien, témoin des événements, est à noter. Même en Angleterre, en ce moment, l'agression de Henry V contre la France, si soignée dans sa préparation, si arrêtée dans son exécution, si exactement calculée qu'elle fût, laissait donc place à de lourdes appréhensions devant la crainte de la défensive française.

3. Ces doléances de Morosini, où les préoccupations d'intérêt commercial se dévoilent de façon si peu dissimulée, vont se renouveler à chaque occasion, jusqu'à devenir presque clause de style.

4. L'armée anglaise, comme on va le voir, a effectué son débarquement, dès le 14 août, à l'embouchure de la Seine.

E[1] per simel avesemo[2] de le parte d'Engletera, per letere scrite de x° (*sic*) d'avosto[3], l'armada de qual dito re, over per una parte de quela, eser zionto su la Franza a uno luogo dito la Fosa[4], e dapuo[5] vegnudy a Re[n]fior[6], ady XIIII° del sovradito d'avosto[7]; e

1. Fol. 304 A. — 18 septembre 1415.

2. Ce passage se trouve résumé, avec d'inévitables défigurations, dans Sanuto. (Col. 898.)

3. Erreur matérielle de transcription. Il faut sans doute lire « xx d'avosto », la suite du passage mentionnant formellement que cette lettre relate des faits en date du 14.

4. Par ces mots « la Fosa », Morosini veut évidemment désigner « la Fosse de Leure », c'est-à-dire le port de Leure, alors existant un peu au-dessus d'Harfleur, sur l'estuaire même de la Seine, port dont l'existence et l'histoire sont choses acquises, et le plus souvent désigné sous ce nom de « la Fosse de Leure ». Le port de « Leure » (seule orthographe admissible), ouvrant directement sur la baie de Seine, sans remonte de rivière secondaire comme pour l'entrée d'Harfleur, — Harfleur situé, à vrai dire, non sur la haute mer, mais sur un cours d'eau côtier, — présentait alors, surtout dans les armements du siècle qui venait de s'achever, une activité remarquable. Détruit peu à peu par les sables et les atterrissements, son identité reconnaissable s'est longtemps conservée dans la désignation de la localité de Leure, isolée dans les terres, commune indépendante jusqu'à une époque récente, et dont le territoire est aujourd'hui partagé entre le Hâvre et Grasville-Sainte-Honorine : le nom de l'antique arsenal français survit toujours dans la désignation bien connue d'un des bassins du Hâvre, le bassin de Leure, creusé presque exactement sur l'emplacement comblé du vieil abri de la baie de Seine. (Dumont et Léger, *Histoire de la ville d'Harfleur*, p. 54-55; Quin, *le Hâvre avant l'histoire*, p. 10-17, 23-43; abbé Cochet, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 126, 124; Ernest de Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, t. I, p. 79-83.)

5. Le lieu de descente indiqué ici par Morosini ne semble pas exactement noté. — Il est vrai que, comme lui, la chronique française de Berry, et même la chronique normande de Pierre

Et semblablement apprîmes-nous des parties d'Angleterre, par lettres écrites le 10 août, que la flotte dudit roi, ou du moins une partie de cette flotte, était arrivée en France en un lieu dit la Fosse [de Leure], puis à Harfleur, le 14 du susdit mois d'août, et nous

Cochon, font débarquer l'armée anglaise à la Fosse de Leure. (*Berry*, ad ann. 1415, éd. Godefroy, p. 428; *Cochon*, éd. Ch. de Beaurepaire, p. 273.) — Mais l'opération, en réalité, s'effectue, non sur ce point, mais à quelque distance en aval en descendant l'estuaire de la Seine, devant la grève du port d'échouage, aujourd'hui désigné sous le nom de Sainte-Adresse, et alors connu sous celui de Saint-Denis-de-Chef de Caux, en raison du voisinage du cap de « Chef de Caux » ou du « Groin de Caux » (la singulière « *Clef* de Caux » de certains historiens modernes, cf. Nicolas, *Hist. of Agincourt*, p. 50-51), soit le cap de La Hève actuel. Toutes les chroniques anglaises et françaises, mentionnant ce débarquement, sont unanimes à désigner cet emplacement, que le récit d'un témoin oculaire de ces faits mêmes, l'auteur des Gesta Henrici Quinti, précise ainsi : « Fixit anchoras coram una villata vocata Kidecaws..., ubi proposuit terram ascendere. » (P. 13.) Témoignage précis remarquablement commenté par M. Hellot, *Récit du siège de Harfleur en 1415*, p. 7-11.

6. Harfleur, alors le grand port maritime français de la Manche, au débouché de la Seine, ou plus exactement sur la Lézarde, petit affluent direct de l'estuaire, — Harfleur, qui alors, depuis longtemps, a succédé à l'établissement gallo-romain de Lillebonne, naguères situé plus haut dans la baie de Seine, sur le Bec, également petit affluent direct de l'embouchure, — Harfleur destiné à être détrôné à son tour, au siècle suivant, par la fondation du Hâvre. (Description de Harfleur, dans Dumont et Léger, *Hist. de Harfleur*, p. 54-86; cf. Cochet, *Répert.*, p. 144-145.) Le Fèvre de Saint-Remy l'appelle la « clef de la mer de toute Normandie ». (T. I, p. 225.) Une curieuse description authentique de Harfleur est donnée par l'auteur des Gesta (p. 16-17), commentée en dernier ressort par M. Hellot, *Siège de Harfleur*, p. 11-13.

7. C'est bien le 14 août que l'armée anglaise opère son débar-

avemo (per) i Franzeschy malmenase molto Ingelexi, e trovandoly molto potenty, per muodo i non pote daniziarly[1]. Le qual letere fo rezevude in Veniexia a XVIII setenbrio de M IIII^c XV°, e avesemo el ducha de Borgogna iera in liga conmeso i Franzeschy, e speravase de paxie[2].

. . . . . .

Per[3] pluy dì in avanti letera vegnuda da Valenza[4], fata a XVIII avosto, scrito fose per una conpagnia de Fiorentiny, per nome clamada « Miser Mateo e conpagny », a sier Zoane de Franzescho da Fiorenza, rezevuda a dy XIIII de setenbrio de M° IIII^c XV, in questa forma, digando de le nuove de quele parte[5] :

« ..... Ezì de Sibilia l'armada del re de Portogalo; era fuora e chalase sovra Seta, e in quela iera CC navilii e galie XXV, e sovra quela XLV^a combatadory, ed è bona nuova; posa avemo quelo vada sovra Mory. Dio i dia vituoria! E si se dixe uno re Moro vuol tornar cristian. » Dirase per avanty quelo seguiterà de nuovo[6].

. . . . . .

quement. Le renseignement donné ici par la lettre d'Angleterre est exact. — La flotte d'Henry V, comptant environ 1,400 voiles (ci-dessus, p. 44, n. 3), ayant appareillé le 11 des parages de Southampton, paraît le 13, vers la fin du jour, à l'entrée de la « Gueule de Seine », sous l'abri du Chef de Caux, le cap de la Hève actuel, et passe la nuit au mouillage. — Le lendemain 14, dès l'aube, le débarquement s'opère, puis le roi d'Angleterre se loge au prieuré de Grasville-Sainte-Honorine. — Dès le 17 commencent les opérations du siège de Harfleur; le blocus est définitif le 19. (*Gesta*, p. 12-20; *Rôles normands et français*, n° 64, ap. *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXIII.)

1. Nouvelles, à retenir, venant d'Angleterre, faisant mention de succès remportés par la défense de Harfleur au début

apprîmes que les Français malmenaient beaucoup les Anglais, et que ceux-ci les trouvaient très puissants, de sorte qu'ils ne pouvaient leur porter dommage. Ces lettres furent reçues à Venise le 18 septembre 1415, et nous apprîmes que le duc de Bourgogne était ligué avec les Français et que l'on avait des espérances de paix.

. . . . . .

Par une lettre venue de Valence plusieurs jours auparavant, datée du 18 août et reçue le 14 septembre 1415, une compagnie de Florentins, de son nom appelée « Messer Matteo et compagnie », écrivait à ser Giovanni di Francesco de Florence en cette forme, au sujet des nouvelles de ces parties :

« ..... La flotte du roi de Portugal est sortie de Séville; elle était au large et descendait vers Ceuta; elle était forte de 200 navires et 25 galères, et de 45,000 combattants, et c'est une bonne nouvelle; ensuite nous apprenons qu'elle va contre les Mores. Que Dieu lui donne victoire! On dit aussi qu'un roi More veut se faire chrétien. » On dira plus loin ce qui s'ensuivra de nouveau.

. . . . . .

du siège; ce document, jusqu'ici, semble seul à signaler des faits de cette nature.

2. Le duc de Bourgogne, le 30 juillet, au château de Rouvres, vient de jurer, quoique sous certaines conditions suspensives, le maintien de la paix d'Arras. (Ci-dessus, p. 44, n. 5.) La lettre d'Angleterre, des environs du 20 août, dont il est ici question, peut faire allusion à ce fait.

3. Fol. 304 A.

4. La partie de cette lettre qui fait l'objet de cet extrait se retrouve résumée dans Sanuto. (Col. 898.)

5. C'est bien à Venise même, ce 14 septembre, qu'a lieu la réception de cette lettre de Valence, en date du 18 août.

6. Nouvelles de la destination définitive de la flotte portu-

E[1] holtra de questo dapuo[2] vene una altra anbasada da miser lo ducha de Milan. La chaxon non par ancora quela sia sta espoxa a la Signoria; ma bem se chonprende de voler questa Signoria se intrapona de far acordo da luy al signor Pandolfo Malatesta[3]; e questo se vede e chognosese ase a plen de claro questa sia la caxon per la qual el re d'Ongaria nonn è per eser nè vegnir per questa fiada in Lonbardia, che non se sa ancora quelo sia partido da Nerbona; ma digase el sia andado per meter acordo tra la chorona de Franza con quela d'Engletera[4].

. . . . . .

gaise, naguères supposée armée en soutien de la flotte anglaise. C'est bien en effet contre Ceuta que va se diriger ce grand armement naval dont l'objet réel préoccupait ainsi Venise, et dont le but n'est officiellement déclaré que depuis les premiers jours d'août seulement. — La flotte portugaise, le roi et les infants à bord, est partie le 25 juillet de l'embouchure du Tage, et, ayant doublé le cap Saint-Vincent, est parvenue à Lagos, sur la côte d'Algarve, le 27, y demeurant en relâche jusqu'au 7 août, station pendant laquelle le roi divulgue seulement l'objectif de l'expédition : elle entre ensuite au port de Faro et donne le 10 dans la baie d'Algésiras (entre Algésiras dépendant des états de Castille et Gibraltar aux Maures de Grenade), mais sans avoir jamais remonté le Guadalquivir jusqu'au port de Séville, ainsi que cependant l'annoncent ces nouvelles de Valence, ni avoir pénétré dans aucun port castillan de cette côte. Le 12, elle appareille de la baie d'Algésiras pour Ceuta. (*Azurara*, part. III, ch. XLVI-LV; *Pisani*, p. 35-41.) Mais l'entreprise n'aura définitivement lieu qu'après une rentrée de l'escadre, du 16 au 20, dans son abri d'Algésiras. (Ci-après, p. 64, n. 4.)

1. Fol. 305 A. — Entre le 23 et le 27 septembre 1415.

2. La partie de cet extrait ayant trait à la paix projetée entre Pandolfo Malatesta, souverain de Brescia et de Bergame, et le duc de Milan Filippo-Maria, est seule résumée dans Sanuto. (Col. 898.)

Outre cela, vint ensuite une autre ambassade de messire le duc de Milan. La raison de sa venue ne paraît pas encore avoir été exposée à la Seigneurie; mais il est facile à comprendre que le duc voudrait que la Seigneurie s'entremît pour faire l'accord entre lui et le seigneur Pandolfo Malatesta; et cela se voit et se sait tout à fait clairement et à plein, que ce soit là la raison pour laquelle le roi de Hongrie ne viendra pas pour cette fois en Lombardie; d'ailleurs on ne sait pas encore qu'il soit parti de Narbonne, mais on dit qu'il y est allé pour mettre accord entre la couronne de France et celle d'Angleterre.

. . . . . .

3. Allusion aux hostilités commencées entre le duc de Milan, Filippo-Maria, successeur, depuis 1412, de son frère Gianmaria, et Pandolfo Malatesta, devenu maître de Brescia et de Bergame. Avec l'aide du grand condottiere Francesco Bussone da Carmagnola, Filippo-Maria reprend à pied d'œuvre la reconstitution de l'état milanais, entreprise où la souveraineté de Pandolfo Malatesta est destinée à disparaître une des premières. Ce début d'hostilités se clôt par la trêve de Milan, conclue le 13 juillet 1416 par l'intermédiaire de la diplomatie vénitienne. (Cipolla, *Stor. delle sign. ital.*, p. 330.)

4. Cette information se rapporte à la traversée de la France, qu'exécutait alors Sigismond, en se rendant auprès de Benoît XIII. (Ci-dessus, p. 38, n. 3.) Parti comme on l'a vu le 21 juillet de Constance, la destination primitive de Nice et la date du 31 juillet se trouvant bientôt modifiées par un rendez-vous à Perpignan, avec prorogation de délai, l'empereur, faisant route par Genève, Chambéry, Valence sur le Rhin, le Rhône, Beaucaire, est arrivé le 13 août (*Pet. Thalamus*, p. 153-155) à Montpellier : il parvient à Narbonne le 15 août et n'en part que pour entrer à Perpignan le 18 septembre, où Benoît XIII le rejoint lui-même quelques jours plus tard. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 136-141.) Le 15 septembre est arrivée

Chorando[1] M° IIII° XV°, ady VII de hotubrio, in Veniexia.

Avesemo per nuove[2] per la scharsela vegnuda de Fiandra, per letere fate ady XII de setenbrio per i nostry de là, aver scrito le nostre galie de Fiandra, chapetanio el nobel hom miser Piero Loredam de miser Alvixe, percholator, de là eser partido chon III° galie nostre da marchado ady primo setenbrio con so chargo molto a pien e avanzado roba in tera. E avesemo, se de là quele avese plu demorado, iera sostegnude per l'armada del re d'Engletera, e questo per aimplir la soa voluntade, chomo fo fato de molte altre choche e nave de tute generacion de zente de christiantade, chontra la posanza de quel de Franza[3].

E apreso avesemo del dito re chomo[4] una parte de la soa armada iera azionta a la citade de Renfior, e [de] quela per circha XXX^M d'arme eser desmontady[5],

à Venise une lettre de « Zeneva », sans date indiquée, portant bruit que Benoît XIII, se rendant par mer de Valence en Espagne à Nice, aurait été fait prisonnier par les forces de l'empereur, qui serait prêt à lui réserver le sort de Jean XXIII. (*Diario*, ad diem 15 sept. 1415, ms., fol. 304 A.)

1. Fol. 306 A.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Le bruit rapporté ici par Morosini se trouve absolument confirmé par les documents officiels vénitiens. Le 18 et le 24 juillet, Pietro Loredano, commandant général du convoi, avait écrit au sénat pour exprimer ses craintes au sujet de la saisie possible des deux galères vénitiennes en séjour dans les ports d'Angleterre. Le 19 août, le sénat décidait de lui expédier des instructions minutieuses, prévoyant tous les cas susceptibles de se présenter si le fait venait à se vérifier. En outre,

Au cours de 1415, le 7 octobre, à Venise.

Nous eûmes nouvelles, par la valise venue de Flandre, par lettres écrites le 12 septembre par les nôtres de ce pays, que nos galères de Flandre, capitaine le noble homme messer Pietro Loredano, fils de messer Alvise, procurateur, étaient parties de là (c'étaient quatre galères de marchandise) le 1er septembre, avec leur chargement tout à fait complet et qu'elles avaient laissé des marchandises à terre. Et nous apprîmes que si elles y avaient demeuré davantage, elles auraient été saisies par la flotte du roi d'Angleterre, et cela, comme il fut fait de beaucoup d'autres coques et nefs de tous les peuples et gens de la chrétienté, pour accomplir ses desseins contre la puissance du roi de France.

Et ensuite nous apprîmes comme une partie de la flotte dudit roi était arrivée à la cité de Harfleur, et qu'il en était débarqué environ 30,000 hommes

le même jour, le sénat décidait d'écrire à ce sujet à Henry V. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 56-57, nos 207-208.) — Cette crainte, comme on va le voir, ne devait pas, finalement, se vérifier. Les quatre galères devaient rentrer en temps voulu à Venise. Mais les quatre galères dont parle ici Morosini comme parties de Flandre le 1er septembre doivent sans doute se réduire à deux, aux deux seules de Flandre, les deux d'Angleterre ne devant être rejointes par les deux de Flandre qu'en route de retour seulement.

4. Répétition, dans une nouvelle lettre, des nouvelles de la descente du 14 août et des premiers combats sous Harfleur, déjà annoncés dans la lettre d'Angleterre datée des environs du 20 août, reçue le 18 septembre.

5. Ce chiffre de 30,000 se rapproche de celui de Monstrelet, très renseigné sur le siège de Harfleur : 24,000 archers et

e questo dito re eserly apreso in propia persona a ziornada una e meza[1]. E apreso avesemo per quel tenpo Ingelexi azionse là, hogno dy a quely averly dado tre bataie al ziorno[2], e atrovado là i Franzeschy eser molto posenty a resyster, siando là da v^c^ barony del regno de Franza con molta so posanza[3], niente anchora averly posudo far[4]. De che se pensa, per lo scriver de là a fato i nostry, chomo non posa falir non sia bataia grandisima per sy fato muodo che grandisimo sparzimento de sangue de intranbe le parte serà chon mortilitade infinita de zente, e che acordo non de posa eser per nisum muodo. Quelo averemo de nuovo per avanty, de faremo plenamente mencion[5].

. . . . . .

6,000 bassinets, dit-il. (T. III, p. 83.) C'est l'évaluation admise par sir H. N. Nicolas dans son *History of the Royal Navy* (p. 409). Le chiffre indiqué par le même auteur dans son *History of the battle of Agincourt*, en se limitant peut-être trop exclusivement à certains documents de comptabilité, soit 8,000 archers, 2,500 hommes d'armes, 1,000 combattants de diverses armes, paraît assez au-dessous de la réalité. (P. 46-49.)

1. Henry V paraît avoir pris ses quartiers personnels à une bien moindre distance, au prieuré de Grasville-Sainte-Honorine (*Monstrelet*, t. III, p. 82), sur les hauteurs dominant l'entrée de la Seine d'une part, la vallée de la Lézarde de l'autre, à moins d'une lieue de Harfleur.

2. Renseignement moins exagéré qu'il pourrait le paraître à première vue. En effet, dit le Religieux de Saint-Denis, les assaillants, afin que l'attaque durât, sans se ralentir, pendant la journée entière, avaient organisé des relais de combat, dont les effectifs, composés de troupes toujours fraîches, ne discontinuaient pas l'action offensive : « Assultus... ut sepe per diem

d'armes, et que le roi en personne était tout près, à une journée et demie. Puis nous apprîmes vers le même temps que les Anglais arrivés là avaient livré bataille trois fois chaque jour aux Français, qu'ils les avaient trouvés très puissants à la résistance, et que, comme il y avait là environ 500 barons du royaume de France avec de très grandes forces, ils n'avaient encore rien pu faire contre eux. De sorte que l'on pense, suivant ce qu'ont écrit de là les nôtres, qu'il ne peut faillir qu'il n'y ait très grande bataille et de telle sorte que très grande effusion de sang aura lieu des deux parts avec mortalité infinie de gens, et qu'il ne peut nullement être question d'un accord. Ce que nous apprendrons de nouveau dans la suite, nous en ferons pleinement mention.

. . . . . .

continuarentur integrum, defatigatis expugnatoribus recentes alii succedebant... » (T. V, p. 536.)

3. 400 hommes d'armes d'élite, dit Monstrelet. (T. III, p. 83.)

4. Impression, venant de Flandre, continuant à insister sur les difficultés de l'entreprise de Henry V.

5. La prévision d'un choc décisif, ainsi supposé imminent par cette lettre de Flandre du 12 septembre, se rapporte à l'attente d'une bataille rangée sous les murs de Harfleur, entre l'armée assaillante et les forces françaises réunies à Rouen. Le dauphin a quitté Paris le 1er septembre et est à Vernon le 3. Charles VI quitte Paris le 9, prend l'oriflamme à Saint-Denis le 10, est encore le 20 à Meulan, le 22 à Mantes. Le roi et son fils seront à Rouen le 7 et le 12 octobre. (*Bourgeois de Paris*, p. 61-62; *Rel. de Saint-Denis*, t. V, p. 538-540; *Monstrelet*, t. III, p. 93; *Jouvenel*, p. 296-297.) — Entre le 8 et le 15, une action décisive paraît avoir été sur le point de s'engager à la vue de Harfleur. (*Jouvenel*, p. 296.) — C'est seulement à Azincourt, six semaines plus tard, que devait avoir lieu la rencontre.

Merchoredy[1] XVI otubrio sovradito[2], avesemo[3] l'armada del re d'Engletera azionse a Renfior[4], e avesemo el chapetanio so per nome clamado miser ..... se dese a Ingelexi, el qual iera per miser lo re de Franza là, per uno tratado iera ly dentro, e là iera circha da homeny x^m^ Franzeschy[5], e avesemo quelo dito chapetanio s'aveva fato Ingelexe[6]. E holtra de

1. Fol. 306 a.

2. « In questo mezzo Belfiore terra di Francia fu preso dagl' Inglesi. » Tel est le résumé de cet extrait, reconnaissable à sa date dans Sanuto. (Col. 898.)

3. Cette lettre, arrivée à Venise, on ne dit pas d'où, le 16 octobre, doit être, en raison des délais nécessaires de transmission, postérieure de bien peu au 22 septembre, date de l'occupation de Harfleur, événement annoncé dans le corps de cette missive même.

4. Le traité de capitulation de Harfleur a été signé dans la nuit du 17 au 18 septembre, à la suite de la perte d'une partie de l'enceinte, enlevée le 16 par l'armée anglaise. La place, à défaut de secours dans l'intervalle, doit se rendre le dimanche 22 septembre dans l'après-midi. Le 22, au terme du délai stipulé, Harfleur, abandonnée par les forces françaises demeurées inactives à Rouen, est occupée par l'armée anglaise. (Hellot, *Siège de Harfleur*, p. 21-30, d'après *Gesta*, et n° 64 des *Rôles norm.*; cf. *Jouvenel*, p. 294-296.)

5. Évaluation de Morosini qui doit s'entendre du chiffre de la population civile de la place au moment de l'occupation. Le chiffre est intéressant à relever. — Après la capitulation, il paraît démontré que 8,000 habitants environ, — évalués jusqu'ici à la presque totalité de la population, — furent expulsés par le gouvernement anglais pour faire place à l'immigration méthodique organisée par Henry V. (Léon Puiseux, *l'Émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XV^e^ siècle*, ch. III.)

6. Ce bruit de la prétendue trahison du commandant français de Harfleur, ainsi enregistré dans la lettre ici analysée par Morosini, et curieux à constater comme indice d'opinion courante,

Le mercredi, 16 octobre, nous apprîmes que la flotte du roi d'Angleterre était arrivée à Harfleur et que le capitaine de la place, de son nom appelé messire ....., lequel y était pour messire le roi de France, s'était donné aux Anglais par moyen d'un complot fait en cette place, où il y avait environ 10,000 hommes français, et nous apprîmes que ledit

doit provenir de l'écho des dissentiments qui paraissent avoir éclaté, à l'occasion des préliminaires de la capitulation, entre le sire d'Estouteville et le sire de Gaucourt, dont les pouvoirs respectifs semblent s'être continuellement heurtés pendant tout le cours de la défense, dissentiments dont une chronique française, inégalement renseignée sur ces événements, a conservé trace. (*Jouvenel*, p. 295.) — C'étaient, l'un et l'autre, Jean II, sire d'Estouteville, chef de la brillante maison de ce nom, créé quelques semaines plus tard grand bouteiller de France, sur l'identité duquel il ne peut exister de doute, et Raoul, sire de Gaucourt, plus tard grand maître de l'hôtel du roi, souvent confondu avec Raoul de Gaucourt, seigneur de Maisons-sur-Seine, le bailli de Rouen massacré dans le soulèvement bourguignon de juillet 1417, lequel n'a rien de commun avec lui. — Plusieurs témoignages semblent prêter conjointement à d'Estouteville et à Gaucourt le commandement de la place assiégée. D'autres paraissent indiquer le seul d'Estouteville ou le seul Gaucourt. — Jouvenel, sans préciser, fait voir d'Estouteville présent dans la place lors du débarquement de Henry V [le 14], et Gaucourt y pénétrant ensuite, au début du siège, avant la clôture totale du blocus [du 17 au 19], version qui semble attribuer au moins la priorité du commandement en chef à d'Estouteville. (P. 295.) — L'auteur des Gesta expose très nettement que Gaucourt n'entra dans la place que le dimanche 18 août, par un côté de l'enceinte encore accessible, avec des pouvoirs primant ceux de d'Estouteville. (P. 19-20.) — Faits prisonniers l'un et l'autre, en vertu de la capitulation qui allait être signée le mois suivant, ils ne devaient rentrer en France qu'en 1427.

questo, anchora fose dito per letere vegnude per la conpagnia da Fiorenza de ser Zian da Gaian a Veniexia, el re de Franza, sapudo questo, per dubio luy non perdese Paris, se aconvene con miser lo ducha de Borgogna, e quelo intrado in Paris per tegnir in segurtade quelo luogo, per vardarse de traimento[1].

. . . . . .

Sabado, dy[2] do del mexe de novenbrio de l'ano de M° IIII^c XV°, vene nuove in Veniexia per la via da Zenova[3], de XXIIII° d'otubrio, dise aver de le parte da Monpelier, de XVII de quelo, l'armada del re de Portogalo eser stada a Seta, e prexa quela per bataia grandisima, e a quela de fose morty de homeny Mory da plu de XX^M in suxo, e tra i altry suo portadose molto bem el fiol so bastardo de qual dito re de Portogalo, per nome clamado miser [Azifos], per avanty vegnudo in Veniexia, andando per vixitar el Sancto Sepurclo, e fatoly per la dogal Signoria molto notabel honor; siando azionta l'armada soa da nave plu de C° L là, e dapuo de fo de prexi, e derobada quela, e mesa a sachomano, levadose de là per andar in plu parte danizando quely[4].

. . . . . .

1. Faux bruit. — Le duc de Bourgogne, depuis sa fuite de Paris, le 23 août 1413, ne rentre dans la capitale, ni à ce moment, ni à aucun autre, avant d'y reparaître à la suite des événements qui lui livreront le pouvoir, en mai 1418. — Vers ce moment de 1415, un envoyé spécial, parti de Paris le 1^er^ septembre, venait de porter à Jean Sans-Peur l'invitation du roi à fournir son contingent à l'armée nationale (*Jouvenel*, p. 292, 307, 299), tandis qu'une nouvelle ambassade royale venait recevoir à Argilly, le 24 septembre, son serment définitif et

capitaine s'était fait Anglais. Outre cela, il fut dit encore, par lettres venues à Venise pour la compagnie florentine de ser Giovanni da Cajano, que le roi de France, à cette nouvelle, redoutant de perdre Paris, avait traité avec messire le duc de Bourgogne, et que celui-ci était rentré dans Paris pour tenir ce lieu en sûreté et se garder de trahison.

. . . . . .

Samedi, 2 du mois de novembre de l'an 1415, vinrent nouvelles à Venise par la voie de Gênes, en date du 24 octobre, disant qu'on avait su, le 17, des parties de Montpellier, que la flotte du roi de Portugal avait été à Ceuta, et que cette ville avait été prise par très grande bataille où avaient péri plus de 20,000 Mores, et qu'entre autres s'était très bien comporté le fils bâtard dudit roi de Portugal, de son nom appelé messire [Alphonse], qui était venu naguère à Venise, en allant visiter le Saint-Sépulcre, et à qui la Seigneurie ducale avait fait très grand honneur. La flotte qui était venue à Ceuta comptait plus de 150 nefs; il y eut des prisonniers; la place fut pillée et mise à sac; puis la flotte leva l'ancre pour aller en plusieurs lieux porter dommage aux Mores.

. . . . . .

sans restriction à la paix d'Arras. — Peut-être un de ces faits, travesti, représente-t-il l'occasion de la rumeur ici enregistrée.

2. Fol. 307 A.

3. Cet extrait se retrouve résumé en quelques mots dans Sanuto. (Col. 898.)

4. Annonce, par la voie de Montpellier, par lettre en date du 17 octobre, de la prise de Ceuta par la flotte portugaise, naguère supposée alliée de l'Angleterre contre la France, et que les dernières nouvelles montraient décidément en route

Martydy[1], dy XII del sovradito mexe, zionse in Veniexia[2] le nostre IIII° galie de Fiandra, chapetanio el nobel homo miser Piero Loredam de miser Alvixe percolator, con salvamento[3]. Per le qual vene nuove, e simel per tera per avanty, per uno chorier vegnudo, confermando la nuova vera del re de Portogalo, aver per bataia prexo Seta, et là iera el fiol so romaxo a la guarda de quela[4]. E oltra questo avesemo fose dito

pour la côte du Maroc. — Après une première apparition devant Ceuta, la flotte portugaise, partie le 12 avril de la baie d'Algesiras, y est rentrée à l'abri le 16, sous un violent coup de vent. (*Azurara*, part. III, ch. LV; *Pisani*, p. 41-43; *Chronica do Condeestabre de Portugal Nuno Alvares Pereira*, ch. LXXVIII.) — Le 20 août, après un laborieux conseil, elle a de nouveau, et définitivement cette fois, appareillé pour la côte barbaresque; le 21, le débarquement s'est opéré, et Ceuta a été enlevée d'assaut en quelques heures. (*Azurara*, part. III, ch. LXI-LXXXVIII; *Pisani*, p. 43-57.) — Le 2 septembre, laissant Ceuta bien gardée, la flotte est repartie, non pour continuer une campagne offensive le long des côtes du Maroc, ainsi que le porte cette correspondance, mais pour rentrer dans les ports de la côte d'Algarve, Castro-Marino, Faro, Tavora, où débarque le roi. (*Azurara*, part. III, ch. XCVI-CII.) — Action où s'est, en effet, distingué particulièrement, parmi ses frères, Alphonse, comte de Barcellos, tige de la maison de Bragance, fils naturel du roi de Portugal, reçu à Venise en 1406. (*Diario*, ad diem 11 août 1406, ins., fol. 198A; cf. *Sanuto*, col. 835.) — Les renseignements successifs de Morosini, comme pour la flotte anglaise, ont fait constamment varier l'effectif de cet armement, d'abord supposé dirigé aussi contre la France. La flotte portugaise paraît, en réalité, avoir compté 27 galères, 32 fustes, 33 coques, naves ou nefs de grande taille et 120 de moindre dimension. (*Pisani*, p. 42-43.) — Ceuta, ainsi conquise par le Portugal, et conservée pied à pied pendant deux siècles, devait, comme toutes les colonies lusitaniennes, être absorbée par la puissance espagnole lors de l'annexion de 1580, et, lors

Le mardi, 12 du mois susdit, arrivèrent à sauveté à Venise nos quatre galères de Flandre, capitaine noble homme messer Pietro Loredano, fils de messer Alvise, procurateur; par lesquelles vinrent nouvelles, également venues d'abord par un courrier de terre, confirmant la nouvelle guerre du roi de Portugal et la prise d'assaut de Ceuta, à la garde de laquelle était resté son fils. Et outre cela, nous apprîmes que l'on disait que le

de la reprise d'indépendance portugaise de 1640, demeurer à l'Espagne, à qui le traité des Pyrénées, en 1668, en a consacré la possession.

1. Fol. 307 b.

2. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Ce sont ces quatre galères, parties le 7 avril, de retour le 12 novembre, qui avaient donné lieu à toutes les préoccupations successives enregistrées par Morosini. Ce voyage est un des premiers dont le Diario présente avec cette exactitude, en état aussi complet, les deux dates extrêmes de départ et de retour.

4. Confirmation, par la voie des galères rentrant de Flandre, de la prise de Ceuta par la flotte portugaise, événement sur lequel, en lui-même, il n'y a pas lieu de revenir après ce qui vient d'en être dit. — Le bruit ici recueilli de la remise de Ceuta à l'un des infants chargés de la défense de la place est inexact. C'est au vaillant comte de Menezes que le roi avait confié la tâche, considérée comme impraticable, de préserver la nouvelle conquête ainsi aventurée en terre d'Afrique, et à la défense de laquelle le héros portugais devait veiller jusqu'à sa mort. (*Chronica do conde d. Pedro de Menezes*, liv. I, ch. IV-XII; liv. II.) — Ici, avec ce dernier rappel de la destination définitive du redoutable armement naval, si longtemps supposé destiné à l'Angleterre contre la France, se terminent les extraits que le cadre de cette édition comportait, occasionnellement, sur l'expédition portugaise de Ceuta. — On a cru cependant devoir ajouter en annexe, à la fin de cette publication (annexe V), quelques extraits du Diario, trop réduits malheureusement, provenant des années suivantes et se rattachant à l'occupation de Ceuta.

el re de Ragon eser morto; la qual nuova fo de gran contento a Veniexia; e dapuo, per letere de IIIIº de novenbrio 1415, el Re n'iera morto[1].

In[2] questo tenpo, vene nuove a Veniexia de le parte de Fiandra[3], per uno dy nostri (dy) marchadanty, chomo l'armada del re d'Engletera iera partida da Renfior, e (per) la zente del re de Franza aveva conbatudo conmeso Ingelexi, e ierande morty circha al numero de VIm Ingelexi, e quely dapuo se reduse per andar a Chales[4]. E avesemo Ingelexi iera sta serady a uno paso d'uno ponte, per maniera quelo iera sta taiado[5], e non posando fuzir da i Franzeschy, iera

Ce sont les seuls qui paraissent se rencontrer, dans toute l'œuvre de Morosini (arrêtée, comme l'on sait, à la fin de 1433), concernant les entreprises du Portugal sur les côtes d'Afrique. Sujet sur lequel il eût été si désirable que le Diario présentât de plus amples renseignements. Sous ce rapport spécial, le Diario a été lu, page à page, sans autre résultat.

1. Le bruit de la mort du roi d'Aragon, Ferdinand Ier, aussi roi de Sicile, successeur de Martin Ier en tous ses États depuis 1412, était en effet controuvé. Ferdinand Ier, dont l'état de santé était alors, à vrai dire, des plus précaires, meurt seulement le 2 avril 1416. — On se rend ainsi compte des nouvelles dont se chargeaient en route, dans leurs relâches de retour, les galères rentrant de la grande caravane annuelle de Flandre.

2. Fol. 507 B. — Entre le 12 et le 14 novembre 1415.

3. Ce curieux passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. C'est, vraisemblablement, le 8 octobre (*Chron. de Normandie*, éd. Hellot, p. 61), — le 10 selon l'auteur des Gesta (p. 36-37), — que l'armée anglaise quitte Harfleur pour la direction de Calais, où elle doit se rembarquer. (Sur la date de son départ, Nicolas, *Hist. of Agincourt*, p. 80, n. 1.) Passant à la vue de Montivilliers, elle fait route par Fauville, point de croisement des chemins du pays de Caux, côtoie Fécamp, passe entre Arques et Dieppe, côtoie Eu, cherchant

roi d'Aragon était mort, nouvelle qui causa grande satisfaction à Venise, et ensuite, par lettres du 4 novembre 1415, que le roi n'était vraiment pas mort.

En ce temps vinrent nouvelles à Venise des parties de Flandre, par un de nos marchands, comme la flotte du roi d'Angleterre était partie de Harfleur, et comme la gent du roi de France en était venue aux mains avec les Anglais, qui avaient péri au nombre d'environ 6,000, et comme ceux-ci s'étaient alors retirés pour aller à Calais. Et nous apprîmes que les Anglais avaient été enveloppés au passage d'un pont, de sorte

le gué classique de la Blanque-Taque, à l'étranglement de l'estuaire de la Somme, en aval d'Abbeville. (Sur la situation souvent discutée de ce passage célèbre, voir Siméon Luce, notes de *Froissart*, t. III, p. XLV, n. 3.) Le dimanche 13 octobre, n'ayant pas osé (*Saint-Remy*, t. I, p. 232-233) aborder la Blanque-Taque, l'armée anglaise est à Bailleul-en-Vimeu (*Monstrelet*, t. III, p. 96), à deux lieues et demie au-dessus d'Abbeville, commençant à remonter désespérément la Somme, le long de sa rive gauche, pour chercher un passage praticable. (Sur tout cet itinéraire, voir Nicolas, *Hist. of Agincourt*, p. 80-95, et René de Belleval, *Azincourt*, p. 58-72.) Le bruit d'un combat défavorable aux Anglais, enregistré ici, semble se rapporter, avec une évidente exagération, à l'un des engagements livrés, pendant le trajet de Harfleur à la Somme, vers Arques ou Eu. (Sur ces combats, voir *Gesta*, p. 36-38; *Monstrelet*, t. III, p. 95-96.) En effet, cette nouvelle paraît distinguée de la suivante, laquelle semble susceptible d'être identifiée avec une action survenue vers les rives de la Somme et dont l'existence est acquise.

5. Allusion probable à l'échec subi par l'armée anglaise devant Pont-Remy, sur la Somme, entre Abbeville et Amiens, un peu au-dessus de Bailleul, le 13 octobre même ou le lendemain au plus tard, dans une tentative pour s'ouvrir un chemin direct vers Calais. (Sur ce combat, *Monstrelet*, t. III, p. 96; *Fenin*, p. 60; *Rel. de Saint-Denis*, t. V, p. 550.)

constrety a tuor bataia, e pensase i Franzeschy averà vituoria con Dio avanty, e la muoria iera granda in quele parte[1].

. . . . . .

Copia[2] de una letera scrita da Paris de XXX d'otubrio, rezevuda in Veniexia a primo dezenbrio de M° IIII^c XV°, vegnuda a ser Nicholò di Garganety de Lucha[3].

E prima dixe i fati de qua va de mal in pezio[4]. Questi signori de Franza so stady roti a una bataia de Ingelexi[5] ady XXV d'otubrio[6], in uno luogo dito Artexe, tra la Franza e la Pichardia[7], e a quela ba-

1. Cette lettre ne mentionne donc que des nouvelles antérieures au passage de la Somme par l'armée anglaise. Ce passage ne s'exécute que le 19 octobre seulement, à une distance incroyable de la côte, entre Péronne et Ham, aux gués de Béthencourt-sur-Somme et de Voyennes, mal gardés par les gens de Saint-Quentin, qui en avaient la charge (*Monstrelet*, t. III, p. 97) ; il s'opère à l'aide de ponts improvisés, construits à la hâte avec des matériaux arrachés aux maisons des villages, ouvrage auquel les Anglais travaillent anxieusement toute la journée. (*Saint-Remy*, t. I, p. 234-235 ; cf. Nicolas, *Hist. of Agincourt*, p. 96 ; Belleval, *Azincourt*, p. 72-74.)

2. Fol. 308 B.

3. La curieuse lettre qui constitue cet extrait se retrouve, avec sa mention d'origine, résumée et tronquée dans Sanuto. (Col. 898-899.) « La quale », ajoute-t-il, « è registrata nella Cronica Delfina a carte 144. »

4. Nouvelles de la bataille d'Azincourt, le plus démoralisant et le plus sinistre des désastres de la guerre de Cent ans. Le retentissement de cet événement en Europe, et en particulier en Italie, peut se mesurer à la multiplicité des sources, d'où, comme on va le voir, la nouvelle en parvient à Venise.

que ce pont avait été coupé, et que ne pouvant échapper aux Français, ils avaient été contraints à livrer bataille; que l'on pensait que les Français seront bientôt victorieux avec l'aide de Dieu; et que la peste était grande en ces parties.

. . . . . .

Copie d'une lettre écrite de Paris le 30 octobre, reçue à Venise le premier décembre 1415, parvenue à ser Nicolò de' Carcanetti de Lucques.

Et d'abord, cette lettre dit que les affaires vont là de mal en pis. Les seigneurs de France ont été défaits dans un combat avec les Anglais, le 25 octobre, en un lieu dit Artois, entre la France et la

5. L'armée anglaise, ayant passé la Somme le 19 octobre très avant en Picardie, entre Péronne et Ham, a repris immédiatement, après cet immense détour, sa marche vers Calais. Laissant Doullens à gauche et Saint-Pol à droite, elle atteint, le jeudi 24 octobre, devant la route d'Abbeville à Calais par Saint-Omer, la position de Maisoncelle, où elle passe la nuit, les Français campés à Ruisseauville, sur la route même, et au-devant, en pleins champs, entre Azincourt et Tramecourt. (Sur tout cet itinéraire, voir Nicolas, *Hist. of Agincourt*, p. 96-108, d'après, de préférence, le récit de *Saint-Remy*, t. I, p. 240-246, lequel faisait alors campagne avec l'armée anglaise; Belleval, *Azincourt*, p. 74-78.)

6. Le lendemain, vendredi 25 octobre, la bataille a lieu.

7. Cette confusion touchant le comté d'Artois, ainsi pris pour un nom de localité, et la situation géographique singulière qui lui est attribuée, sont à noter. Sanuto, dans son analyse sommaire de cette lettre (col. 898), désigne, d'une façon assez inattendue, comme lieu de la rencontre, la localité de Blangy, sur la Ternoise (la rivière de Saint-Pol), où l'armée anglaise avait passé le 24 (*Saint-Remy*, t. I, p. 241) : « Ad uno loco chiamato Blangium o sia... » Désignation pour laquelle il se rencontre avec la chronique du héraut Berry : « En un village nommé Blangi. »

taia[1] mory el ducha d'Oriens[2] e molty altry zentilomeny, e de prexi fose prima el ducha de Barbon[3], e apreso el ducha de Lansom[4], el conte d'Onguersa[5], el contestabel, mareschalcho, e apreso miser Buzicardo[6] e miser Monser d'ostelo[7], almiraio[8], e molty altry baroni e signori, che may se a holdido tal fortuna nè sy gran

(*Berry*, ad ann. 1415, éd. Godefroy, p. 429.) Le nom d'Azincourt fut immédiatement consacré comme nom officiel anglais de la rencontre par Henry V lui-même. (*Saint-Remy*, t. I, p. 259.) — Le champ de bataille paraît avoir été situé entre deux petits bois alors existants, entre Azincourt et Tramecourt, sur le territoire de la comté de Saint-Pol. (*Saint-Remy*, t. I, p. 252, 245, 246-247; *Monstrelet*, t. III, p. 101, cf. 105.)

1. Les deux meilleures relations contemporaines de la bataille d'Azincourt paraissent celles de Saint-Remy (t. I, p. 246-259) et de l'auteur des Gesta Henrici Quinti (p. 49-59), tous deux présents au camp anglais : Saint-Remy, en outre, a recueilli les récits oraux du chroniqueur Jean de Wavrin, de Hue et Guilbert de Lannoy, et de divers compagnons d'armes du sire de Croy, personnages tous présents au camp français. La relation de Jean de Wavrin, présent au camp français, qui a aussi recueilli directement les récits oraux des de Lannoy, se contente, par malheur, sauf en de rares passages relatifs au rôle personnel de l'auteur, de reproduire la narration de Saint-Remy. (*Jean de Wavrin*, éd. de M^lle^ Dupont, t. I, p. 199-201.) Récit moderne dans Nicolas, *Hist. of Agincourt*, p. 108-139, et Belleval, *Azincourt*, p. 79-122.

2. Le duc d'Orléans figure, en réalité, non parmi les morts, mais parmi les prisonniers d'Azincourt. Son nom va se rencontrer tout à l'heure, avec la mention exacte de son sort, dans la liste qui vient ci-après.

3. Le duc de Bourbon, en effet prisonnier. Mentionné ci-après.

4. Le duc d'Alençon, en réalité non prisonnier, mais mort. Mentionné ci-après.

5. Le comte de Nevers, en réalité non prisonnier, mais mort. Mentionné ci-après.

Picardie, et à cette bataille périrent le duc d'Orléans et beaucoup d'autres gentilshommes; et parmi les prisonniers furent d'abord le duc de Bourbon, puis le duc d'Alençon, le comte de Nevers, le connétable, maréchal; ensuite messire Boucicaut et messire le maître d'hôtel, amiral, et beaucoup d'autres barons et seigneurs, de sorte que jamais n'a été ouïe si male

6. On reconnaît ici, sous des dénominations interverties, le connétable de France Charles d'Albret, en réalité non prisonnier, mais mort, et le maréchal Boucicaut, en effet prisonnier. Mentionnés ci-après.

7. On comptait alors, comme en tant d'autres grands offices d'État, deux titulaires de la charge de « souverain maître de l'Hôtel du Roi ». C'étaient Guichard Dauphin, des Dauphin d'Auvergne, seigneur de Jaligny, nommé en 1409, après l'exécution de Jean de Montaigu, par le parti bourguignon alors au pouvoir, et Louis de Bourbon, comte de Vendôme, frère du comte de la Marche, installé dans les mêmes fonctions en 1413 par le parti armagnac. C'est de Guichard Dauphin qu'il s'agit ici, les récits de la bataille lui donnant tous ce titre, et n'en qualifiant aucunement le comte de Vendôme, présent aussi à la rencontre et fait prisonnier. (*Saint-Remy*, t. I, p. 265; *Monstrelet*, t. III, p. 112.) Guichard Dauphin figure, en réalité, non parmi les prisonniers, mais parmi les morts. (*Ibid.*, id.)

8. La charge d'amiral de France, alors aussi, était disputée par deux compétiteurs : Pierre de Brébant, dit Clignet, en fonctions depuis 1402, destitué en 1408 par le parti bourguignon, et Jacques de Châtillon, seigneur de Dampierre, installé en 1408 par la faveur de Jean Sans-Peur. C'est de Jacques de Châtillon, en réalité mort et non prisonnier, qu'il s'agit ici. (*Ibid.*, id.) Clignet de Brébant, qualifié aussi, au cours du récit, d'amiral, était également présent à Azincourt. (*Saint-Remy*, t. I, p. 248, 245; *Monstrelet*, t. III, p. 104, 107.) Il en revint sain et sauf. (*Monstrelet*, t. III, p. 124.) Mais il ne devait pas recouvrer sa charge, qui, même par le parti qu'il servait, allait être, en 1417, donnée à Robert de Braquemont.

rota. E dixe quel reame è dexerto e in l'ira de Dio, e quely puochi che sun romaxi son devixi, e, sy non muda muodo, quel reame eser perdudo. Dio i restora e arimenda chomo bexogna[1]! Quelo seguirà presto de là se saverà. Questa nuova per simel a abuda la dogal Signoria per la via da Zenova e da Lucha e da Verona[2]. Quelo seguirà per avanty faremo mencion per ordene, ma hè de notabel dano al stado nostro de Veniexia[3].

E scriverò qui de soto i signori morty a la bataia de Franza e quely d'Engletera, e apreso i prexi menady via dy Franzeschy per Ingelexi, como aparerà qui de soto[4].

1. *Bexogna*. Inc. fol. 309 A.

2. Indices du retentissement provoqué dans toute l'Italie par l'événement historique qui venait de s'accomplir à Azincourt.

3. Sentiment de tendance française à relever.

4. Un certain nombre de chroniques contemporaines contiennent une liste spéciale, rédigée avec un désir marqué d'exactitude, énumérant les morts et les prisonniers d'un certain rang tombés ou capturés à Azincourt. La plus complète est, sans contredit, celle de Monstrelet (t. III, p. 112-121), qui peut être rectifiée, pour certains détails, par celle de Le Fèvre de Saint-Remy (t. I, p. 265-269). Sur eux et sur Wavrin, qui reproduit ici Saint-Remy, voir ci-dessus, p. 72, n. 1. A ces deux listes sont empruntées, sauf exception signalée, les vérifications des noms indiqués ici par Morosini. Quelques personnages mentionnés par Morosini ont pu être utilement contrôlés à l'aide des courtes énumérations contenues dans le Journal d'un Bourgeois de Paris (p. 64-65) et dans une source anglaise publiée par sir H. N. Nicolas à la suite de son *History of the battle of Agincourt* (p. 365-370). — Un répertoire général alphabétique des morts et prisonniers d'Azincourt, tiré de ces documents et de quelques autres analogues, et accompagné d'un commentaire généalogique et historique étendu, a été dressé par René de Belleval, à la suite

fortune ni si grande défaite. Cette lettre dit encore que ce royaume est désolé et en proie à la colère de Dieu; que le peu de ceux qui survivent sont divisés, et que, s'ils ne changent pas de conduite, ce royaume est perdu. Que Dieu les restaure et soutienne comme est de besoin! Ce qui s'ensuivra se saura bientôt. Cette nouvelle, la Seigneurie l'a également reçue par la voie de Gênes, de Lucques et de Vérone. Ce qui s'ensuivra, nous en ferons mention ordonnément, mais c'est chose de notable dommage à notre état de Venise.

J'écrirai ci-dessous les seigneurs tués dans la bataille entre ceux de France et d'Angleterre; puis les prisonniers français emmenés par les Anglais, comme on le verra ci-dessous.

de son *Azincourt* (p. 195-297). — Morosini lui-même, dans un passage ultérieur du Diario, revenant, à la fin du dogat de Tommaso Mocenigo, en 1423, sur ce grand événement extérieur survenu sous son principat, en 1415, donne une nouvelle énumération (ms., ad diem 5 avril 1423, fol. 395 a), qui, comparée avec celle contenue dans ce présent extrait, fournit quelques variantes et additions. — L'une ou l'autre de ces deux listes de Morosini a fourni à son tour à un abrégé d'annales vénitiennes, sans doute au travers d'une des chroniques inspirées plus ou moins directement du Diario (voir l'*Introduction*), une liste similaire et reconnaissable. Cet abrégé est contenu dans le manuscrit du fonds italien 318, à la Bibliothèque nationale; de la liste qu'il renferme (fol. 91 r°, col. 1) ont été tirées quelques variantes, pouvant servir à préciser quelques noms propres. — Désignant par *A* la liste qui fait l'objet de ce présent extrait de 1415, reproduite avec tout cet extrait, comme il a été dit, dans Sanuto (col. 898-899), on désignera par *B* la seconde liste de Morosini, tirée de l'extrait ultérieur de 1423, et par *C* la liste du manuscrit italien 318, manifestement empruntée à l'une de ces deux sources ou à toutes deux.

Prima [morty] :

El ducha de Barbante[1].
El ducha de Bary (*sic*)[2].
El ducha de Lanzom[3].
El contestabel de Franza[4].
El conte d'Onguersa[5].
El conte de Marle[6].
El fradelo del ducha de Bary (*sic*)[7].
El bastardo de Barbom[8].
El signor[9] de Vravy e so fio[10].
El signor de Lameda[11].
El signor de Lingroch[12].
Miser Erioch (?), so fradelo[13].

1. Antoine de Bourgogne, duc de Brabant (1406-1415), second fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

2. Il s'agit ici, non du duc de Berri, mais d'Édouard III, duc de Bar (1411-1415).

3. Jean Ier, duc d'Alençon (1404-1415). Il fut le héros de la journée. Parvenu jusqu'au roi d'Angleterre, après avoir tué de sa main le duc d'York, de la maison royale anglaise, il atteignit de sa hache d'armes Henry V à la tête et abattit un pan de sa couronne. Entouré de toutes parts au moment où il se rendait à Henry V en personne, il fut massacré sur place. Il avait trente ans.

4. Charles Ier, sire d'Albret (1401-1415), connétable de France depuis 1402.

5. Philippe de Bourgogne, comte de Nevers (1404-1415), troisième fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

6. Robert de Bar, sire de Marle par sa mère Marie de Coucy, créé comte de Marle depuis 1413, neveu du duc de Bar.

7. Jean de Bar, seigneur de Puisaye, frère cadet du duc de Bar.

8. « *El signor* de Barbon » (*B*). Il s'agit probablement ici, non d'un bâtard de Bourbon, mais de Louis de Bourbon, fils de Jacques de Bourbon, seigneur des Préaux en Normandie, issu des comtes de la Marche. Saint-Remy (*loc. cit.*) défigure son

D'abord [les morts] :

Le duc de Brabant.
Le duc de Bar.
Le duc d'Alençon.
Le connétable de France.
Le comte de Nevers.
Le comte de Marle.
Le frère du duc de Bar.
Le bâtard de Bourbon.
Le sire de Wavrin et son fils.
Le sire de la Hamaide.
Le sire de Liedekerke.
Messire « Erioch », son frère.

nom, d'ailleurs plus que reconnaissable, sous la déformation : « Messire Loys Bourdon, fils du seigneur de Préaulx. »

9. Ici se termine, quant à la liste des morts, l'énumération des princes du sang ou grands dignitaires, dont les noms se retrouvent dans la plupart des chroniques, sans prêter à aucune ambiguïté. Ensuite commence la liste des féodaux, dont l'identification devient nécessaire.

10. Robert, seigneur de Wavrin, en Flandre, et Robert de Wavrin, son fils (*Monstrelet* et *Saint-Remy, loc. cit.*; cf. *Belleval, loc. cit.*), père et frère du chroniqueur Jean de Wavrin, qui figurait lui-même à la bataille dans les rangs français. (M^lle^ Dupont, Préface de *Wavrin*, t. III, p. XV-XXII; *Wavrin*, éd. de M^lle^ Dupont, Prologue, t. I, p. 3.)

11. Le seigneur de la Hamaide, en Hainaut. (*Monstrelet* et *Saint-Remy*; cf *Belleval.*)

12. « El signor de Leudecerche » (*B*). Ce ne peut être que le seigneur de Liedekerke, en Brabant. (*Monstrelet* et *Saint-Remy*; cf. *Belleval.*)

13. Désignation identique dans *B*, immédiatement à la suite de la mention « el signor de Leudecerche ». *C* porte : « El signor de Lingrot. — Miser Ric. so fradello. » S'agit-il réellement d'un frère du seigneur de Liedekerke, du nom de Richard ou peut-être d'Hector? En admettant la lecture de *A* et de *B*,

El signor de Foses, con v suo fradely[1].
El mareschalcho da Naldo[2].
El signor d'Arno over Arno[3].
El signor de Ronche[4].
Miser Antuonio de Crachbardo[5].
El provosto de Paris[6].

en ajoutant *e* (Miser Erioch *e* so fradelo), et sans opérer le rattachement de ce personnage au précédent, faudrait-il entendre : « Messire *Hector* [de Chartres] et son frère » ? Les listes de Monstrelet et de Saint-Remy (cf. Belleval) portent, en effet, un personnage du nom d'*Hector* de Chartres comme tué avec ses deux frères. C'était Hector de Chartres, des seigneurs d'Ons-en-Bray, fils d'Hector de Chartres, seigneur d'Ons-en-Bray, encore vivant; il périt à Azincourt avec Pierre et Jean, ses frères; leur autre frère, Regnault de Chartres, alors archevêque de Reims, devait être le futur chancelier de Charles VII. (P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 400-401; cf. *Belleval*, p. 167-168.) Saint-Remy relève un personnage du nom d'*Hector* d'Oignies. Mais, Morosini signalant plus loin un membre de la maison d'Oignies, il est probable qu'il les eût réunis tous deux dans la même mention, ici ou plus loin : par conséquent, ce n'est pas à un personnage de cette famille, en tout cas, que s'appliquerait cette présente mention.

1. Désignation identique dans *C*. Dans *B*, on lit : « E un so fradelo ». C'est, en réalité, non parmi les morts, mais les prisonniers, que figure le seigneur de Fosseux, de la maison de Fosseux, en Artois. (*Monstrelet* et *Saint-Remy ;* cf. *Belleval.*) C'est Jean, sire de Fosseux, destiné à marquer parmi les plus dévoués partisans du duc de Bourgogne, et qui devait mourir de maladie à Paris, en juillet 1418, peu après la conquête de la capitale. (*Belleval*, p. 279-280.) Dans la liste des morts, on trouve seulement Colart de Fosseux (Monstrelet et Saint-Remy) et Philippe de Fosseux (Monstrelet), dont l'identification paraît malaisée à préciser. (Sur eux, voir *Belleval*, p. 194.) En tout cas, en août-septembre 1417, Jean, sire de Fosseux, compte encore trois frères vivants, tous dans l'armée bourguignonne en marche sur Paris. (*Saint-Remy*, t. I, p. 309.)

Le sire de Fosseux, avec ses cinq frères.
Le maréchal de Hainaut.
Le sire de Harnes (ou Harnes).
Le sire de Roncq.
Messire Antoine de Craon.
Le prévôt de Paris.

2. Vraisemblablement, non le *maréchal*, mais bien le *sénéchal* de Hainaut, désigné sous ce titre et par son nom, sous lequel est reconnaissable la personne de Jean de Warchin, dans les listes de Monstrelet et de Saint-Remy (cf. Belleval).

3. Sous cette forme, faut-il reconnaître le seigneur de Harnes, en Artois, qui figure dans la liste de Saint-Remy? (Sur lui, voir *Belleval*, p. 200-201.) — D'autre part, la reproduction de cette liste de Morosini par Sanuto porte : « Il signore d'Armon », transcription que présente aussi *C*. En ce cas, serait-ce le seigneur d'Aumont, de la maison d'Aumont, en Vexin, lequel figure, en effet, dans la liste de Monstrelet. C'était, à cette date, Jean IV, dit Hutin, qui avait succédé, en 1413, à Pierre II, le porte-oriflamme de France. (Sur lui, voir P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV, p. 873; cf. *Belleval*, p. 134-135.)

4. Le seigneur de Roncq, en Flandre. (*Monstrelet;* cf. *Belleval.*)

5. « Miser Antuonio de Craam » (*B*). — « Misser Antonio de Bonnardo » (*C*). La transcription de *B* fait voir qu'il ne peut s'agir ici que d'Antoine de Craon, seigneur de Beauverger, en Vermandois, mentionné par Monstrelet. C'est Antoine de Craon, fils de Pierre de Craon, l'assassin du connétable de Clisson en 1392, lui-même naguère grand panetier de France de 1411 à 1413, destitué au profit du sire de Grasville lors du retour du parti d'Armagnac au pouvoir. (Sur lui, voir P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 572, 623; cf. *Belleval*, p. 180-181.)

6. Vraisemblablement, non le prévôt *de Paris*, mais bien le prévôt *des maréchaux de France*, désigné sous ce titre dans la liste de Monstrelet. Le prévôt de Paris était alors le célèbre Tanneguy du Chastel, en fonctions depuis le 19 février 1415. (*Bourgeois de Paris*, p. 59.) Il devait, comme on sait, demeurer effectivement en charge jusqu'à la surprise de Paris par les

El signor de Nonzelar, schudier[1].
Miser Rolando d'Orugnus[2].
El signor de Ras[3].

Suma in tuto : XXVI°[4].

Questy son i signori prexi :
El ducha de Horliens[5].
El ducha de Barbom[6].
El chonte de Hea[7].
El chonte de Razomar[8].
Buzicaldo mareschalcho[9].

forces bourguignonnes, en mai 1418. Le prévôt de Paris était mandé pour assister à la bataille, avec ses gens de communes, comme les autres baillis de France qui y trouvèrent la mort. Le plan de bataille lui assignait, en effet, son poste à l'arrière-garde. Mais il ne parut pas à la journée, à cause d'un retard de marche. (*Jouvenel*, p. 314, 315 ; *Bourgeois de Paris*, p. 66-67.) Ce prévôt des maréchaux de France serait difficile à identifier. (Voir *Belleval*, p. 226.)

1. Nom qui ne peut être l'objet d'aucune proposition d'identification. *B* ne porte aucune désignation susceptible d'en être rapprochée. *C*, au milieu des noms à peu près correspondants, présente la mention : « El signor de Noache », peut-être destinée au même personnage, mais tout aussi obscure. — La liste de source anglaise, publiée par sir H. N. Nicolas, porte un personnage français désigné sous la forme : « Le s^r de Nonens ». (Nicolas, *Azincourt*, p. 368.)

2. Les listes de Monstrelet et de Saint-Remy (cf. de Belleval) présentent divers personnages de la maison d'Oignies, en Artois, mais aucun portant ce prénom. « Messire Estourdi d'Ongnies et son frère Bertrand. » (*Monstrelet.*) « Ector d'Oingnies (voir ci-dessus, p. 76, n. 13) et son frère. » (*Saint-Remy.*) — Le « Dron d'Ongnies » de Saint-Remy est évidemment le « Drion d'Argies » de Monstrelet. (Sur lui, *Belleval*, p. 133.) — Le d'Oignies ici cité sous le prénom de Roland serait-il le Bertrand d'Oignies de Monstrelet ? (Cf. *Belleval*, p. 288.)

Le sire de « Nonzelar », écuyer.
Messire Roland d'Oignies.
Le sire de Rasse.

Somme totale : 26.

Ceux-ci sont les seigneurs prisonniers :
Le duc d'Orléans.
Le duc de Bourbon.
Le comte d'Eu.
Le comte de Richemont.
Boucicaut, maréchal.

3. La seigneurie de Rasse, près Douai, appartenait encore à la maison d'Haverskerque, d'où elle va passer, vers ce moment, à la branche cadette des de Rouvray, sires de Saint-Simon. (P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV, p. 397, 406-407.) Le sire de Rasse était alors Pierre de Haverskerque, dont la fille épouse Mathieu II de Rouvray, sire de Saint-Simon. (*Ibid.*, p. 397.)

4. On a signalé déjà quelques interversions de personnages à opérer, en réalité, de cette liste dans la suivante. D'autres seront encore à relever réciproquement.

5. Charles, duc d'Orléans (1407-1465), fils et héritier de Louis, duc d'Orléans, assassiné en 1407. Sa captivité devait durer jusqu'en 1440.

6. Jean Ier, duc de Bourbon (1410-1434), fils et héritier de Louis Ier, destiné à mourir encore captif en Angleterre en 1434.

7. Charles d'Artois, comte d'Eu (1397-1465), dont la captivité devait durer jusqu'en 1438.

8. *B* porte : « El conte de Cheramont ». *C* : « El chonte de Razonnet ». Sous ces déformations, et en tenant compte de la forme « Cheramont », que présente *B*, il faut reconnaître Arthur, comte de Richemont, le futur connétable de France en 1425, le futur duc de Bretagne en 1456. Sa captivité devait durer jusqu'en 1420.

9. Le maréchal Boucicaut, dont Morosini a noté avec tant de soin les actes en Italie. Il était destiné à mourir prisonnier en Angleterre en 1421.

Miser[1] Alvise[2] de Gistela[3].
El signor de Legi e so fradelo[4].
El signor de Ely[5].
Miser Charlo dy Saveiexi[6].
Miser Ugo de la Noie[7].
Miser Guielmo (*sic*), so fradelo[8].

1. Ici se termine, quant à la liste des prisonniers, l'énumération des princes du sang ou grands dignitaires contenue dans la plupart des chroniques. Ensuite commence la liste des féodaux, dont l'identification s'impose.

2. Ms. : « Almin » (*sic*). *B* porte : « Lois ».

3. C'est dans la liste des morts et non des prisonniers que figure, en réalité, Louis de Ghistelles, de la maison de Ghistelles, en Flandre. (*Monstrelet* et *Saint-Remy;* cf. *Belleval.*) Aucun personnage du nom de Ghistelles ne paraît sur les listes connues des prisonniers. C'est, du reste, parmi les morts que *B* le fait figurer. La Chronique des Cordeliers, le mentionnant, avant le choc, parmi les présents, dit qu'il était le fils du seigneur de Ghistelles, et en fait le seul (?) noble de Flandres participant au combat. (*Chron. des Cordeliers*, ap. *Monstrelet*, t. VI, p. 229.)

4. Même désignation dans *C*. Dans *B*, on lit : « E suo fiol ». La reproduction de cette liste de Morosini par Sanuto porte : « Il signore di Ligni ». En ce cas, ce serait, évidemment, le seigneur de Ligne, de la maison de Ligne, en Hainaut, qui figure dans les listes de Monstrelet et de Saint-Remy, et auquel Monstrelet, comme *B*, adjoint son fils aîné. C'est Jean II, sire de Ligne, et Michel, son troisième fils, héritier du nom par la mort ou l'entrée en religion de ses frères. Aucun des frères de Jean II (s'il fallait adopter la leçon « e so fradelo ») ne semble survivre à cette date. (Sur lui, voir P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 33-34 ; cf. *Belleval*, p. 285-286.)

5. Le seigneur de Heilly figure, en réalité, parmi les morts et non parmi les prisonniers. (*Monstrelet.*) C'est Jacques de Créquy, seigneur de Heilly, en Picardie. (Sur lui, voir *Belleval*, p. 203-204.)

Messire Louis de Ghistelles.
Le sire de Ligne et son frère.
Le sire de Heilly.
Messire Charles de Savoisy.
Messire Hugues de Lannoy.
Messire Guillaume, son frère.

6. Sous ce nom, qui figure sous des formes presque pareilles dans *B* et *C*, il est impossible de ne pas reconnaître Charles de Savoisy, naguère grand échanson de France, le héros des expéditions maritimes de 1405 et de 1406 à la côte d'Angleterre, le compagnon du chef d'escadre espagnol Pedro Nino, dont la chronique du *Victorial* a conservé l'attachant récit déjà souvent mentionné. Le Journal d'un bourgeois de Paris était jusqu'ici le seul texte mentionnant, dans sa très courte et presque insignifiante énumération, le nom de « monseigneur de Savoysi ». (P. 65.) Un sauf-conduit au nom de Charles de Savoisy, en date du 6 décembre 1415, se trouve dans Rymer. (Rymer, *Foedera*, 6 décembre 1415. — Sur lui, voir P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 548, 551; cf. *Belleval*, p. 293.)

7. Voir la note suivante.

8. « Messire Hues de Lannoy et Guilbert, son frère, lequel messire Hues y fut prins prisonnier, mais il eschappa la nuytié. » Ainsi s'exprime Jean de Wavrin, en parlant des frères de Lannoy, de la maison de Lannoy, en Flandre, de la bouche desquels il recueillit plus tard le récit d'Azincourt. (P. 199-201.) La mention, dans cette liste de Morosini, de Hue de Lannoy comme captif, n'est donc pas en discordance formelle avec la réalité des faits, puisque, en somme, il fut fait prisonnier. Hue de Lannoy ne figure pas, comme tel ni à d'autre titre, sur les listes de Monstrelet ni de Saint-Remy (cf. *Belleval*, p. 284-285), où son frère Guilbert est seul porté. Hue de Lannoy est le futur grand maître des arbalétriers de France pour le gouvernement anglo-bourguignon, en 1421 : on le retrouvera, dans divers extraits ultérieurs, ambassadeur du duc de Bourgogne à Venise en 1424. Guilbert est le voyageur dont les pérégrinations en Orient sont classiquement célèbres.

Miser Atixe de Bramun[1].
Suma in tuto : XIIII°[2].

La qual novela [è stada] persentida plu ferma per uno corier vegnudo, e avemo de fermeza è stada de notabel dano di Franzeschi a la suma de plu de X in XII^M deschazudi, oltra i baroni fo morty e prexi[3], chomo apar qua de sovra scrity per ordene[4].

. . . . . .

M IIII^c XV[5], ady III del mexe de zener, in Veniexia[6]. Vene nuove[7] a Veniexia de le parte de Prepignan[8] (*sic*),

1. « Miser Achisede de Biamu » (*B*). — « Misser Alvixe de Brenchus » (*C*). C'est Athis de Brimeux, de la maison de Brimeux, en Artois, qui figure sous ce nom dans la liste de Monstrelet, sous le nom de « seigneur de Brimeu » dans celle de Saint-Remy. (Sur lui, voir *Belleval*, p. 274-275.)

2. La seconde liste de Morosini (*B*), qui ne renferme pas tous les noms de celle-ci, en présente quelques-uns omis dans la présente énumération. — Ainsi, parmi les morts : — « El signor de Foil e un so fiolo », peut être assimilable (?) au sire de Folleville, qui figure comme tel dans Monstrelet (cf. Belleval); — « El signor de Cruy », personnage dans lequel il est facile de reconnaître le seigneur de Croy, figurant comme tel dans Monstrelet et Saint-Remy, lequel n'est autre que Jean I^er, sire de Croy, grand bouteiller de France (P. Anselme, *Hist. généal.*, t. V, p. 636-637, et t. VIII, p. 565; cf. *Belleval*, p. 182-183). — Parmi les prisonniers : — « El signor de Rosolant », peut être assimilable, soit au seigneur de Rosanbois, qui figure parmi les morts dans les listes de Monstrelet et de Saint-Remy (cf. Belleval), soit encore au seigneur de la Roche-Guyon, figurant aussi parmi les morts dans les listesde Monstrelet et de Saint-Remy (cf. Belleval). Ce personnage, dans cette dernière hypothèse, serait Guy VI, sire de la Roche-Guyon, dont la veuve, Perrette de la Rivière, devait défendre héroïquement, quelques années plus tard, le domaine féodal contre l'invasion étrangère. (Sur lui, P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 622; cf. *Belleval*, p. 217; Émile Rousse, *La Roche-Guyon*, p. 65-76;

Messire Atis de Brimeu.

Somme totale : 13.

Cette nouvelle a été répétée et confirmée par l'arrivée d'un courrier, et nous savons avec certitude qu'elle a été de notable dommage aux Français, dont plus de 10 à 12,000 sont tombés, outre les barons tués et prisonniers, comme il appert de la liste ci-dessus écrite.

. . . . . .

1415, le 3 du mois de janvier, à Venise.

Vinrent nouvelles à Venise, des parties de Perpi-

Siméon Luce, *Perrette de la Rivière*, dans *la France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, p. 167-178.)

3. Saint-Remy, citant un dénombrement des hérauts, estime la perte des Français à 10,000 hommes, dont 7 à 8,000 combattants nobles, sur lesquels 100 à 120 bannerets. (T. I, p. 268.) Monstrelet cite le même chiffre total. (T. III, p. 119.) Le rapport fait à Charles VI à Rouen, où il reçoit la nouvelle du désastre, porte seulement plus de 4,000 combattants nobles. (*Rel. de Saint-Denis*, t. V, p. 574.)

4. L'armée anglaise, après la bataille, passe la nuit du 25 au 26 dans ses cantonnements de Maisoncelle, reprend le lendemain 26 la route de Calais, où elle entre le 29. (Sur tout cet itinéraire, Nicolas, *Hist. of Agincourt*, p. 139-148.) Henry V demeure une quinzaine à Calais, puis repasse le 16 novembre à Douvres. (*Gesta*, p. 59-60.) — Charles VI et le dauphin, demeurés à Rouen depuis le milieu d'octobre, sont rentrés à Paris tous deux, le roi, puis le dauphin, à la date du 30 novembre. (*Monstrelet*, t. III, p. 97, 126; *Rel. de Saint-Denis*, t. V, p. 582; *Jouvenel*, p. 296-297, 318-321.)

5. Fol. 309 B.

6. 3 janvier 1416.

7. De cet extrait, le fragment relatif au bruit du prétendu meurtre du grand maître de Rhodes se reconnaît seul dans Sanuto, résumé en quelques mots. (Col. 899.)

8. L'empereur Sigismond est entré à Perpignan le 18 sep-

per alguna descordia nasuda dal chonte d'Arminiacho[1] chontra el gran maistro de Ruodo[2], ady XXIII del mexe de novenbre pasado, e alguny voia dir dal chonte de Pinaruol[3] contra lo dito gran maistro, ma la plu parte tien pur per lo chonte d'Arminiacho contra lo dito gran maistro, e questo tignando con l'Inperador nuovo eleto, e i altry per la parte aversa chon miser Piero de Luna, siando per partirse de là lo dito chonte con sieguito l'ave, tegnise in posta el gran maistro e amazaselo non posando schanpar, ed è stado notabel dano, la caxion iera chavalier frier de Ruodo molto nomenado e famoxo hom, bench'el non fose però molto amigo de Veniciany[4].

tembre ; avant la fin du mois, Benoît XIII, venant de Valence en Espagne (ci-dessus, p. 38, n. 3, et p. 56, n. 4), y est arrivé à son tour. Après de vains pourparlers, Sigismond, au commencement de novembre, est reparti pour Narbonne ; Benoît XIII, ayant remis sa réponse définitive jusqu'au 12, s'est enfui de Perpignan, et, après une courte halte à Collioure, a gagné l'inexpugnable rocher de Peniscola, entre Barcelone et Valence, où il tiendra jusqu'à sa mort. Le 20 novembre, les souverains espagnols et les grands feudataires du Midi français, jusque-là partisans de Benoît XIII, ont décidé, par la déclaration de Perpignan, de discuter, avec l'empereur et les délégués du concile séjournant à Narbonne, les conditions de leur adhésion au concile ; les articles de Narbonne, du 13 décembre 1415, ratifiés par le concile le 4 février 1416, vont la rendre définitive, en attendant l'imminente déposition de Benoît XIII. (Sur ces faits, Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 140-150.) — Le Diario de Morosini, d'après une lettre reçue à Venise le 27 janvier 1416, donne un résumé, sans intérêt spécial, des articles de Narbonne comparés à ceux de Perpignan. (*Diario*, ad diem 27 janvier 1416, fol. 312 A.)

1. Bernard VII, comte d'Armagnac (1391-1418), beau-père de Charles, duc d'Orléans, et, depuis la ligue de Gien, en 1410, chef reconnu du parti orléanais, désormais baptisé du nom

gnan, d'un différend survenu entre le comte d'Armagnac et le grand-maître de Rhodes, le 23 du mois de novembre passé, ou, selon d'autres, entre le comte de « Pinaruol » et le dit grand-maître; mais la plupart tiennent pourtant pour le comte d'Armagnac contre ledit grand-maître, l'un tenant pour l'empereur nouvellement élu et les autres pour la partie adverse avec messire Pierre de Luna; ledit comte, étant pour partir de là avec sa suite, tint en aguet le grand-maître et le tua sans qu'il pût s'échapper, et ç'a été notable dommage, parce qu'il était chevalier et frère de Rhodes fort renommé et homme fameux, bien qu'il ne fût pas cependant très ami des Vénitiens.

de parti d'Armagnac. Il est connétable de France depuis le 30 décembre 1415, en remplacement de Charles d'Albret, tué à Azincourt.

2. Philibert de Nailhac, grand maître de l'ordre des Hospitaliers (1396-1421), déjà souvent mentionné dans la Chronique comme dans le Diario. On l'a vu passer en Europe sur une galère génoise en 1409. (Ci-dessus, t. I, p. 250.) A la date du 22 août 1414, le Diario signalait son arrivée à Venise, venant de la cour pontificale, alors fixée à Bologne avec Jean XXIII. (*Diario*, ad diem 22 août 1414, fol. 236 B.) Les historiques de l'ordre le font rentrer à Rhodes en 1421, quelques mois avant sa mort. (Vertot, *Histoire des chevaliers hospitaliers*, t. II, p. 187-190.)

3. Il ne peut être ici question d'un comte de *Pignerol*. Le personnage en question représenterait-il, par une déformation peut-être admissible, un grand dignitaire de l'ordre, Giovanni *Pignatelli*, commandeur de Saint-Étienne de Monopoli, en Pouille, que les historiques de l'ordre présentent comme souvent mêlé aux affaires du schisme? (Vertot, *Hist. des cheval. hosp.*, t. II, p. 188.)

4. Le récit de cette aventure, dont le grand maître Philibert de Nailhac, le comte d'Armagnac, ou un autre personnage

Apreso[1] in lo dito tenpo se sope eser azionto a Zenova[2] de le parte de Franza una anbasada de tre soleny anbasadory, tra i qual fo uno alegato con do vescovy de notabel condicion, per inquerir da quela chomunitade de armar a so requixicion xx galie de Zenova hover per la so Riviera dy beny e aver dy Franzeschy, e d'averle armade e pareclade a tenpo nuovo per so defexa e utilitade de requistar da Ingelexi la tera de Renfior perduda. Per la qual anbasada non se sape la resposta a quely ly fose dada, nè se efeto alguno loro averà da quely[3].

. . . . . .

E[4] avesemo[5] in lo tenpo prexente de le parte de Franza chomo el Dolfim de Viena, e clamado anchora ducha de Normandia, eser manchado, el qual deveva socieder la chorona de Franza, manchando el Re se truova al prexente de Franza, e sociederia el fradelo so la dita chorona[6].

. . . . . .

auraient joué le rôle que relate ici Morosini, ne paraît avoir été recueilli par aucun annaliste. La rumeur de la mort du grand maître serait, en tout cas, purement imaginaire, puisqu'on le retrouve en Italie en 1419 et rentrant à Rhodes en 1421. (Vertot, *Hist. des chev. hosp.*, t. II, p. 187-190.)

1. Entre le 3 et le 11 janvier 1416.

2. Depuis le mouvement populaire du 3 juillet 1415, Gênes est gouvernée par le doge Tommaso Fregoso (1415-1421).

3. Le fait de cette ambassade française à Gênes, sous le dogat de Tommaso Fregoso, pour requérir l'affrètement d'une flotte destinée à l'ouverture de la campagne maritime de 1416 et au recouvrement de Harfleur, est à relever soigneusement. (Sur ce fait, cf. *Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 12.) On en trouvera le résultat dans les extraits qui suivent.

Ensuite, vers le même temps, on sut qu'il était arrivé à Gênes, des parties de France, une ambassade extraordinaire de trois ambassadeurs, parmi lesquels fut un ablégat avec deux évêques de notable condition, pour demander à cette république d'armer à leur réquisition vingt galères de Gênes ou de sa Rivière sur les biens et avoir des Français, et de les tenir armées et prêtes au printemps pour sa défense et nécessité de reprendre sur les Anglais la terre de Harfleur perdue. On n'a pas su la réponse qui avait été faite à cette ambassade, ni si elle aura quelque succès près des Génois.

. . . . . .

Et, dans le temps présent, nous apprîmes des parties de France comme le dauphin de Vienne, appelé encore duc de Normandie, était décédé. C'était lui qui devait succéder à la couronne de France. Si le roi venait à mourir, qui se trouve de présent régner en France, son frère succéderait à ladite couronne.

. . . . . .

4. Fol. 311 B. — Entre le 21 janvier et le 9 février 1416.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Le dauphin Louis, portant le titre de duc de Guyenne et non de Normandie, gendre de Jean Sans-Peur, est mort, en effet, à vingt ans d'âge, après une courte maladie, le 18 décembre 1415. — Le titre d'héritier de la couronne est passé à son frère Jean, duc de Touraine, de deux ans plus jeune, gendre de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, et de Marguerite de Bourgogne, sœur de Jean Sans-Peur, destiné, lui aussi, à une fin rapide quelques mois seulement plus tard, le 5 avril 1416. — Le duc de Bourgogne, qui, depuis le désastre d'Azincourt, s'est mis en marche sur Paris pour tenter encore une fois de saisir légalement le pouvoir, apprend la mort de son gendre à Lagny, à portée de Paris,

Apreso[1] fo prexo[2] de meter per i Savii di i ordeny al navegar a i viazi galia una a le parte d'Aque Morte al plubicho inchanto per chomunitade. La qual ave el nobel homo miser Marin Lando fo de miser Vidal de San Zane Nuovo per livre XL° de grosy, per meter le specie in Aque Morte[3].

E anchora per lo dito Chonseio per i signor chonsiery al plubicho inchanto fose meso galie IIII° de le mexure grose uxade per lo viazo de Fiandra, do per Londra e do per la Scluxa a Brozia. La prima ave el nobel homo miser Giruolemo da Chanal; la segonda, miser Polo Pasqualigo; la terza, miser Tomado Duodo; la quarta, miser Marcho Zem. Andè a l'incanto la prima da l. XXXVIII° s. XVIII° de grosy; l'altra, l. XXXIV s. XIII de grosy; la terza, l. XLV° s. II de grosy; la quarta, da l. XLIII s. I de grosy. Chapetanio fo el nobel homo miser Andrea da Molim. Partise de Veniexia ady XIIII° del mexe de avril per vaiuda de ducaty CX[M] d'oro. Che Christo le conduga con salvamento! Amen[4].

poste où, parti de ses États de Bourgogne le 17 novembre, il se tient aux aguets depuis le 10 décembre. Le 28 janvier 1416 seulement, déçu et frustré, Jean Sans-Peur quitte ce point d'observation, puis, par Fismes, gagne le Hainaut pour mettre la main sur le nouveau dauphin, son neveu, que cette désignation inattendue au trône vient de surprendre dans les États de son beau-père, le comte de Hainaut. (Ern. Petit, *Itin.*, p. 422-424.)

1. 9 février 1416.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

Ensuite il fut décidé par les « Sages aux ordres pour la navigation » de mettre publiquement à l'encan, au nom de la République, une galère pour les parties d'Aigues-Mortes. Cette galère fut adjugée au noble homme messer Marino Lando, fils de feu messer Vitale de San Giovanni Nuovo, pour quarante livres de gros, pour porter les épices à Aigues-Mortes.

Il fut encore décidé, par les seigneurs dudit Conseil, de mettre publiquement à l'encan quatre galères du gros tonnage d'ordinaire employé au voyage de Flandre, deux pour Londres et deux pour l'Écluse et Bruges. La première fut adjugée au noble homme messer Girolamo da Canale; la seconde à messer Paolo Pasqualigo; la troisième à messer Tommaso Duodo; la quatrième à messer Marco Zeno. Elles allèrent à l'encan, la première à 89 livres 18 sols de gros; la seconde à 34 livres 13 sols de gros; la troisième à 45 livres 2 sols de gros; la quatrième à 43 livres 1 sol de gros. Le capitaine fut le noble homme messer Andrea da Molino. Elles partirent de Venise le 14 du mois d'avril, avec une valeur en marchandises de 110,000 ducats d'or. Que le Christ les conduise à sauveté! Amen.

3. Voyage habituel d'Aigues-Mortes.

4. Ce voyage de 1416 est réglé, en effet, à quatre galères, par décision du sénat vénitien en date du 8 février 1416. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 57, nos 209-210.) Le capitaine désigné dans la liste est Francesco Pisani, que le Diario n'enregistre que l'an suivant. Andrea Molino, mentionné ici, était, dans la liste, porté à l'an précédent. Morosini ajoute ici ses renseignements particuliers. Cette croisière donnera lieu à d'émouvants incidents que notera le Diario.

E apreso, per lo viazo de Fiandra [fo metudo] prima le do Ziliole nuove... E holtra de queste, pluxor mese prima per Fiandra e in Candia; la prima, la chocha nuova de ser Zane Bon de Ziliol; andè prima in Chandia a cargar de viny; partì de Veniexia ady XII del mexe de fevrer de M° IIII° XV° [1].

. . . . . .

Oltra [2] de questo, da Chostanza [3] se sope chomo el doxie Fedrigo d'Ostoricho [4], partido de la a furton (*sic*) con circha L chavay e vegnudo via a le parte de Baviera, fazando molta asunanza de zente soldando per rechatar papa Zoane de prixion de Viena, cerchando de redurlo in so grado inchontra la chorona d'Ongaria, la qual chorona, moso da le parte de Prepignan (*sic*), andado in Paris per aconzar quely Realy de far bona trieva tra la corona de Franza con quela de Ingletera [5].

. . . . . .

1. Armement de voiliers joints à l'armement du convoi des quatre galères d'État. Morosini n'en désigne ici qu'un seul, la « coque » de Giovanni Buono de' Zilioli. Les documents vénitiens permettent, outre ce navire, d'en désigner deux autres naviguant de conserve avec lui, les « coques » de Marco Bocchetta et d'Antonio Ungareno. On verra ces trois bâtiments retenus en Angleterre, tous ensemble, l'an suivant. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 59, n° 216.)

2. Fol. 312 B. — Entre le 2 et le 4 avril 1416.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Frédéric d'Autriche, des ducs d'Autriche, comte de Tyrol, de Habsbourg, landgrave de la Haute-Alsace, couramment désigné sous la dénomination de duc Frédéric d'Autriche. (Cf. Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, ch. v.) La désignation de duc d'Autriche ici employée a donc son explication naturelle.

Et ensuite furent mises au voyage de Flandre les deux coques neuves des Zilioli... Outre celles-ci, on en mit plusieurs [à l'encan] pour la Flandre et Candie; la première fut la coque neuve de ser Giovanni Buono de' Zilioli; elle allait d'abord prendre à Candie un chargement de vins; elle partit de Venise le 12 du mois de février 1415.

. . . . . .

Outre cela, on sut de Constance comme le duc Frédéric d'Autriche, parti de là furtivement (?) avec cinquante chevaux environ et arrivé aux parties de Bavière, avait fait grande assemblée de gens à solde pour tirer le pape Jean de sa prison de Vienne, cherchant à l'amener dans son parti contre la couronne [du roi] de Hongrie; lequel roi, parti de Perpignan, était allé à Paris pour accorder les royaumes de France et d'Angleterre et faire conclure bonne trêve entre ces couronnes.

. . . . . .

5. L'empereur Sigismond, reparti de Perpignan, comme on l'a vu, pour Narbonne, au commencement de novembre, a ensuite quitté Narbonne, sitôt la conclusion des articles du 13 décembre. (Ci-dessus, p. 84, n. 8.) Il repasse à Montpellier le 18 (*Pet. Thalamus*, p. 153-155), atteint Avignon vers Noël, s'y arrête jusqu'à la mi-janvier 1416, puis, repassant par Chambéry, est arrivé le 1er mars 1416 à Paris, où il séjourne, soit à Paris même, soit à Saint-Denis, jusqu'au 20 avril. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 150-160.) En accomplissant ce voyage, l'empereur cédait aux sollicitations réitérées de la cour de France, alors dans toute l'anxiété de la reprise imminente d'une invasion anglaise. (Sur ce point, Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 261-262.) — La fuite hors de Constance de Frédéric d'Autriche, que Morosini signale comme survenue pendant ce séjour de l'empereur à Paris, a lieu, en effet, le

De[1] le parte[2] d'Engletera[3], per lo chorier vegnudo de Fiandra avemo fose anchora dito questo re d'Ongaria, inperador eleto, anchora quelo niente aver posudo tratar nè far de paxe over convencion de trieva alguna, e apreso del tratado l'aveva de far noze de[4] la chorona de Franza con quela d'Engletera, per la qual chosa a tuty quely del regno de là i recresieva la spexa, e questo per la longa demora là steva; ma pur quelo dito re per alguna maniera quely faty de là podea eser d'achordo, ma molto plu tosto per tute le parte de quely i dity re se sforzava de voler veriziar e far plu da nuovo quely per avanty non aver fato, e puocha fama per lo dito re de là averse aquistado[5]. Per letere de XXII del mexe[6], dixe el Re [eser] andado inn Orlanda[7].

. . . . . .

30 mars 1416; gardé à vue à Constance depuis le mois de mai 1415, à la suite de l'assistance naguère par lui prêtée à Jean XXIII, il s'évade hors de la ville et gagne son comté de Tyrol, aventure hasardeuse qui devait prochainement aboutir, pour la seconde fois, à son excommunication et à sa mise au ban de l'empire. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 73, 78-81, 226-233.) Quant à Jean XXIII déposé, ce n'est pas à Vienne, mais à Heidelberg, comme il a été dit, puis en dernier lieu à Mannheim, qu'il demeure captif jusqu'à sa libération, en 1419. (Ci-dessus, p. 40, n. 4.) — La fuite de Frédéric d'Autriche, d'après des témoignages certains, paraît bien avoir lieu le lundi avant le début d'avril, c'est-à-dire le 30 mars. Il est curieux de voir la nouvelle de cet incident parvenue à Venise entre le 2 et le 4 avril, dates entre lesquelles elle est formellement inscrite dans le Diario.

1. Fol. 319 A. — Entre le 5 et le 8 juillet 1416.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. L'empereur Sigismond, ayant quitté la région de Paris le 21 avril, a passé le 30 de Calais à Douvres, se rendant en Angleterre pour y négocier un accord entre Henry V et

Des parties d'Angleterre, par le courrier venu de Flandre, nous apprîmes que l'on disait encore que ce roi de Hongrie, empereur élu, n'avait encore pu nullement traiter ni conclure paix ou trêve, non plus que le traité de mariage qui devait se faire entre la couronne de France et celle d'Angleterre, de sorte que tous ceux de ce royaume trouvaient lourde la dépense, à cause de la longueur de son séjour; que ledit roi [de Hongrie] pouvait bien, en quelque manière, accorder ces affaires, mais que c'étaient bien plutôt les partis desdits rois qui s'efforçaient de continuer la guerre et voulaient la faire plus grande qu'ils ne l'avaient faite auparavant, et que ledit roi [de Hongrie] s'était acquis par là peu de renom. Des lettres du 22 de ce mois disent que le Roi est allé en Hollande.

. . . . . .

Charles VI. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 160-170; Max Lenz, *Kœnig Sigismund und Heinrich der Fünfte von England*, p. 88-90.)

4. *De.* Inc. fol. 319 B.

5. Au début de juin cependant, à la date approximative de ce premier groupe d'informations arrivant ainsi à Venise entre le 5 et le 8 juillet, une ambassade se préparait à partir d'Angleterre pour Paris. Elle était accréditée à la fois, et par Sigismond, et par Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, beau-frère du duc de Bourgogne et beau-père du nouveau dauphin Jean; le comte de Hainaut était lui-même passé en Angleterre le 28 mai. (Max Lenz, *Sigismund und Heinrich der Fünfte*, p. 88-104.) — Le 2 juin, Sigismond, écrivant d'Angleterre au concile, exprime l'espoir d'une solution pacifique prochaine. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 263, n. 6.)

6. 22 juin.

7. Ce second groupe d'informations contient un renseigne-

Sabado[1] dy VIIIº del mexe de luio de Mº IIIIc XVI, per lo zionzer a Veniexia[2] de la galia armada, paron ser Marin Lando, carga de zuchary, vegnuda d'Aque Morte[3], e per quela fose sapudo la morìa in le parte de Sclavania eser granda e principal a Raguxi. Disese morivande Cº al ziorno. Apreso per letere vegnude d'Alesandria, de VIIIº de mazo, scrise lo nostro chonsolo ser B. Storlado de là, in el Chaiero morivande VIIc al ziorno. E fazo nota de qua in Veniexia eser partido molte fameie con le suo masarie per la dita caxion. Ma per la corte dy Signor de note[4] avemo de deschaza circha per spacio da uno mexe indriedo da XX in XXX fin XXXV al ziorno. A Christo de meta per la soa gracia la man de la soa mixirichordia! Amen[5].

. . . . . .

E[6] per avanty de fermo avesemo[7] veramente de le parte de Franza el ducha de Bery eser morto[8], e, avanty la soa morte, hordena el fose restituido lo zoielo quelo aver abudo al nobel homo ser Zoane Gra-

ment inexact. Ce voyage en Hollande, que l'empereur devait en effet exécuter, ne s'accomplit qu'en octobre : Sigismond demeure en Angleterre jusqu'au 24 août, puis à Calais jusqu'en octobre. (Ci-après, p. 116, n. 1, p. 118, n. 1.)

1. Fol. 319 B.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Morosini relève ici la date exacte de retour de la galère d'Aigues-Mortes, qu'on a vu affréter le 9 février.

4. « Signor de note ». Les « seigneurs de nuit », corps de six magistrats, un par chacun des six quartiers ou « sestieri » de Venise, élus à intervalles restreints par le grand conseil et chargés de l'examen des questions de police et des causes crimi-

Samedi, neuvième jour de ce mois de juillet 1416, arriva à Venise la galère armée, patron ser Marino Lando, chargée de sucres, venant d'Aigues-Mortes; et par elle on sut que la peste était grande en Esclavonie et principalement à Raguse. On dit qu'il mourait cent personnes par jour. Ensuite, par lettres venues d'Alexandrie le 9 de mai, notre consul en cette ville, ser B. Storlato, écrivit qu'il mourait au Caire 700 personnes par jour. Et je note que beaucoup de familles étaient parties de là pour Venise avec leurs hardes pour ladite occasion. Mais par la cour des « Seigneurs de nuit » nous apprenons qu'il en partait, durant l'espace d'environ un mois, de vingt à trente jusqu'à trente-cinq par jour. Que le Christ, par sa grâce, y étende la main de sa miséricorde! Amen.

. . . . . .

Et ensuite nous apprîmes, en certitude et vérité, des parties de France, que le duc de Berry était mort, et qu'avant sa mort il avait ordonné de restituer le joyau qu'il avait possédé au noble homme ser Gio-

nelles secondaires. (*Traité du gouv. de Venise*, ch. XXI; Bibl. nat., ms. fr. 5599, fol. 63 v°-65.)

5. Spécimen de nouvelles rapportées et cueillies au passage, dans leurs escales de retour, par les navires vénitiens d'Aigues-Mortes.

6. Fol. 320 A. — Entre le 9 et le 28 juillet 1416. Cet extrait est le dernier tiré du premier des deux tomes modernes entre lesquels le manuscrit original d'Antonio Morosini a été arbitrairement partagé.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

8. Jean, duc de Berry, dernier frère survivant de Charles V, est en effet mort à Paris, en son hôtel de Nesle, à soixante-dix-sept ans d'âge, le 15 juin 1416.

denigo, over noma ser Alvixe, o veramente cotante milia corone per la vaiuda de quelo[1].

. . . . . .

Holtra[2] de questo, avesemo ady tre del sovradito mexe d'avosto, se ave per nuove[3] per uno chorier vegnudo de Fiandra da le parte da Broza, per letera de XII de luio de M° IIII^c XVI°, el re d'Ongaria, inperador nuovo eleto, e apreso de quelo, el ducha signor d'Orlanda[4], questy sia stadi e aver contrato trieva dal re de Franza conmeso el re d'Engletera per uno ano[5]. E dapuo de questo se ave da Paris, de dy VI over VII de quel dito mexe, el Re predito chonmeso el predito ducha de Orlanda aver meso acordo fra i dity do realy, e acordady, tratado fose dapuo noze de la fia

1. Le goût du duc de Berry pour les belles pierres est un fait trop connu pour s'y attarder ici. « Summe delectabile sibi fuit », dit de lui, en relatant sa mort, le Religieux de Saint-Denis, « continue ex Orientis partibus rubinos, saphiros et smaragdinos congregare. » (T. VI, p. 32.) Il est curieux de retrouver la mention exacte de ce bijou et de cette disposition dernière du duc de Berry. Dans l'inventaire des joyaux du prince, dressé le 30 janvier 1413, on rencontre, en effet, la mention suivante : « Item, un gros ruby, lequel monseigneur appelle le Roy des Rubis, assiz en un annel d'or, que monseigneur de Bourgoigne donna à monseigneur ou mois de juillet, l'an mil IIII^c et XIII, et fut de *Loys* Gradenigo, marchant de Venise. » Une mention annexe y est jointe, à l'occasion de la vérification opérée après la mort du duc. « Redditus fuit dicto *Ludovico*, de ordinatione dicti dominis ducis, et per ejus litteras datas VII^a die junii M CCCC XVI. » (Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. I, p. 306, n° 1148.) — Ce Gradenigo, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Merry (actuellement rue Saint-Merry), vendait constamment au duc de Berry des pierres de prix, surtout des rubis, souvent désignés chacun par un nom propre. (*Ibid.*, p. 102, n. 1;

vanno Gradenigo ou à ser Alvise, ou bien tant de milliers de couronnes, valeur dudit joyau.

. . . . . .

Outre cela, nous apprîmes, le 3e jour du susdit mois d'août, qu'on avait eu nouvelles, par un courrier venu de Flandre, des parties de Bruges, par lettre du 12 de juillet 1416, que le roi de Hongrie, empereur nouvellement élu, et, avec lui, le duc seigneur de Hollande, s'étaient entremis pour conclure une trêve d'une année entre les rois de France et d'Angleterre. Et après cela, on apprit de Paris, le 6 ou 7 du même mois, que ledit roi et ledit duc de Hollande avaient mis d'accord les deux rois susdits; qu'une fois accordés, avait été ensuite négocié le mariage entre la

p. 102, nos 348, 349; p. 105, no 357; p. 304, no 1142.)

2. Fol. 320 b. — Cet extrait est le premier provenant du second des deux tomes modernes entre lesquels le manuscrit original d'Antonio Morosini a été arbitrairement partagé.

3. Ce double extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Guillaume de Bavière, des ducs de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, porte l'appellation courante de « duc Guillaume », jointe à ses titres de souverain effectif. (Cf., entre autres, *Saint-Remy*, t. I, p. 279-281; *Fenin*, p. 67-70; *Monstrelet*, t. III, p. 144; *Gesta Henrici Quinti*, p. 79, 82.) La désignation de « duc seigneur de Hollande », employée ici et ailleurs par Morosini, s'explique donc d'elle-même.

5. Dans les premiers jours de juillet, date approximative des nouvelles d'Angleterre ainsi transmises le 12 de Flandre à Venise, l'ambassade qu'on a vue partir le 21 juin de Londres préparait l'ouverture de négociations en France. (Sur ses négociations en France, Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 264.) Mais il y a loin de là à la conclusion soi-disant effectuée d'une trêve en forme indiquée ici par le correspondant de Flandre.

de questo re de Franza in lo re dito d'Engletera, dandoy in soa dota chorone VIII^c milia, che seria uno milion de ducaty d'oro, e holtra de questo, dadoy una contrada de VII veschovady, e quelo ly abia rendudo Renfior soa citade primamentre aquystada a la chorona de Franza[1].

. . . . . .

Lunidy, dy XVII del prexente mexe d'avosto, avesemo per uno meso vegnudo da Broza, partido ady primo avosto de l'ano de M° IIII^c XVI°, se ave per letere scrite a Veniexia la nuova de la trieva per lo dito inperador niente eser fata nè de la paxie apreso. Chonziosiachè per avanty fose stado tratado ase circha de questy faty tra questy realy de la Franza e de Ingeltera, avesemo puo niente eser concluxo, chonziosiachè per lo re de Franza fose eleto circha al numero de XL° barony, intro i qual quelo haveva dado plena lybertade de poser termenar quelo i dity deveva far sovra de la dita inprexa, e concluxe per la plu parte, che fo XXXV, de proseguir la vera zià per le parte incommenzada, e che de Renfior, lo qual aspetava al re de Franza, tolta per lo re de Ingeltera, restituida non i fose[2]. E chusy avesemo eciamdio, per i nostri scrise

1. Le 7 juillet, à la date même de ces nouvelles de Paris, Charles VI écrivait à Sigismond pour accepter de traiter, sur les bases proposées d'une trêve plus ou moins longue, de trois ans au besoin, au cours de laquelle Harfleur aurait été remise entre les mains de l'empereur. (Lettre dans J. Caro, *Das Bundniss von Canterbury*, Pièces just., 1, p. 102-103.) A la considérer, non comme un fait acquis, mais comme une rumeur courante, la nouvelle transmise à Venise par ce correspondant parisien est donc rédigée avec une sûreté d'informations remarquable.

fille de ce roi de France et le roi d'Angleterre, le premier donnant à sa fille, en dot, 800,000 couronnes d'or, qui seraient un million de ducats d'or, et, outre cela, un pays comprenant sept évêchés, et que le roi d'Angleterre lui avait rendu la ville de Harfleur, qui avait premièrement appartenu à la couronne de France.

. . . . . .

Lundi, 17 du présent mois d'août, nous apprîmes par un messager venu de Bruges, d'où il était parti le 1er août de l'an 1416, et on sut, par lettres écrites à Venise, que la trêve négociée par ledit empereur n'était nullement faite, non plus que le traité d'ensuite. Bien qu'auparavant il eût été fort négocié au sujet de ces faits entre les rois de France et d'Angleterre, nous apprîmes ensuite que rien n'était conclu; que le roi de France avait choisi des barons, au nombre d'environ quarante, auxquels il avait donné pleine liberté de décider ce que lesdits barons devaient faire au sujet de cette entreprise, et que la majorité d'entre eux, c'est-à-dire trente-cinq, s'était prononcée pour la continuation de la guerre déjà commencée entre les deux partis; et que, quant à Harfleur, qui appartenait au roi de France et lui avait été enlevée par le

2. Cette lettre de Flandre, du 1er août, rectifie donc, en les ramenant à l'exactitude, les bruits recueillis dans la lettre précédente du 12. A cette date du 1er août, on savait en Flandre que les négociateurs des deux parties tenaient conférence à Beauvais : peut-être était-on déjà informé qu'ils venaient de se séparer, sans résultat obtenu, après avoir, par un dernier acte du 29 juillet, fixé pour le 16 août un nouveau rendez-vous entre Calais et Boulogne. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 264.)

da Broza, aver scrito, e anchora de zionta chomo apreso le nostre galie da marchado, chapetanio el nobel hom miser Andrea da Molin, con salvamento zionse a le parte in la Scluxa, ady XXVIIII del mexe de luio de M° IIII° XVI°[1], e quely eser stady bem vezudy e rezevudy atrovandose prima eser stady con l'armada dy Ingelexi, per i qual i nostri ave de molta paura, ma fo ly fato de grando onor asay[2].

. . . . . .

Merchoredy[3], dy XVI del mexe de setenbrio de l'ano de M° CCCC XVI°, avesemo per nuove[4] per lo corier zionto a Veniexia de le parte da Broza in ziorny XXIII de qua[5], per letera de miser Polo Contarini fo de miser Domenego, de dy XXIII d'avosto[6],

1. Date exacte de l'arrivée à l'Écluse des galères qu'on a vues partir de Venise le 14 avril.

2. Les galères vénitiennes avaient donc croisé sur leur route la flotte anglaise, qui s'assemblait pour le secours de Harfleur, assiégée à son tour par les Français depuis le commencement de 1416, opération dont on va suivre les vicissitudes.

3. Fol. 321 B. — Dans l'état actuel d'assemblage du second des tomes modernes entre lesquels le manuscrit original s'est trouvé réparti, le feuillet portant la numérotation ancienne 321 B-322 A, ainsi que l'explique l'Introduction, a été déplacé et reporté à la fin de ce tome second, où il se trouve classé sous la numérotation nouvelle 291 r°-291 v°, dernier du tome, au lieu de celle de 2 r°-2 v°, qu'il devrait en réalité porter, ou tout au moins au lieu de celle de 1 *bis* r°-1 *bis* v°, qui pourrait lui être appliquée.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. A vingt-trois jours de date du 16 septembre, c'est-à-dire, par conséquent, le 25 août.

6. Cette lettre ici analysée, remontant, quant à elle, au

roi d'Angleterre, elle ne lui avait pas été restituée. Et nous eûmes les mêmes nouvelles par les lettres des nôtres qui écrivirent de Bruges, et, en outre, nous apprîmes que nos galères de commerce, capitaine le noble homme messer Andrea da Molino, étaient arrivées saines et sauves dans les parties de l'Écluse le 29 du mois de juillet de 1416, et qu'elles avaient été bien accueillies et reçues dans la rencontre qu'elles firent d'abord de la flotte anglaise, dont les nôtres eurent grand'peur, mais qui leur fit très grand honneur.

. . . . . .

Mercredi, 16e jour du mois de septembre de l'an 1416, nous eûmes telles nouvelles, par le courrier venu à Venise des parties de Bruges en 23 jours, par lettre de messer Paolo Contarini, fils de feu messer Domenico, datée du 23e jour d'août : que la flotte du

23 août, apporte avis des événements survenant autour de Harfleur, possession anglaise à l'heure qu'il est assiégée par les forces de France. — Tombé aux mains de Henry V le 22 septembre 1415, Harfleur, depuis le printemps de 1416, est serré de près, par terre et par mer, avec l'aide des navires génois dont Morosini a noté l'affrètement, bâtiments dont il constate ici implicitement l'arrivée dans les eaux de la Manche. Le 14 mars 1416 (*Chron. de Normandie*, p. 23-24), le comte d'Armagnac, qui a recueilli la charge de connétable de Charles d'Albret, tué à Azincourt, a défait à Valmont, assez avant dans le pays de Caux, entre Yvetot et Fécamp, une troupe anglaise sortie de Harfleur. Une suspension d'armes locale, négociée par le connétable sous la menace de troubles à Paris, et signée à la fin de mars, a presque aussitôt arrêté les hostilités jusqu'au 2 juin. (*Monstrelet*, t. III, p. 141; cf. p. 139-143.) A l'issue de la trêve, la flotte française, composée de galères et de nefs de France, de navires frétés à Gênes, à la côte de Flandre et à la côte de Biscaye (comme le dit ici et plus loin

l'armada del re d'Engletera se diseva iera tornada in Ertona[1], e chomo la zente de l'armada del re de Franza da mar e' aveva choche VIII de Zenovexi a so soldo[2] e oltra galie XII[3] e da choche inchastelade cento del re de Franza[4], e[5] che per mar e per tera con grandissimo sforzo de zente d'arme iera zionta a Renfior, e quela da mar e da tera aveva asidiada per sy fata maniera che de brieve la s'aveva a render e da nisun partido non se poder valer. E avesemo che una de quele mazior choche de Zenovexi ronpese, el paron de quela clamado per nome miser .....[6], e dixe apreso l'armada del re d'Engletera iera tra grande e

Morosini), bloque de son côté Harfleur. Un puissant armement naval anglais s'assemble dans les eaux de Southampton pour le salut du nouveau Calais normand. La flotte française, en se préparant à la résistance, continue le siège.

1. Southampton est ici nettement indiqué comme lieu de rassemblement final de la flotte anglaise. (Cf. *Gesta*, p. 82-85.)

2. Il ne semble être arrivé de Gênes, à la suite de l'ambassade signalée naguère (p. 88) comme chargée de demander vingt galères, que ces huit « choche » génoises ici mentionnées. (Cf. *Saint-Remy*, t. I, p. 281-282.) On a vu, lors du récit du combat de l'Écluse, en 1405, que cette désignation de « coques » répond une fois pour toutes à celle de « carraques ». Le passage où le Religieux de Saint-Denis, en cette année 1416, mentionne l'affrètement des navires génois et leur présence dans l'armée navale française, est tout aussi affirmatif sur cette identification. Portant leur nombre à neuf, le chroniqueur s'exprime ainsi : « Cum *novem* majoribus rostratis navibus et munitissimis malis propugnaculatis, quas vulgò carracas vocant. » (T. VI, p. 12.) Les carraques fréquentaient assidûment ces parages : le nom de rue des Carraques, toujours porté, actuellement encore, par une rue de Harfleur, en a conservé le témoignage. (Dumont et Léger, *Hist. de Harfleur*, p. 82; Cochet, *Répert.*, p. 144-145.)

3. Ces douze galères françaises — Morosini, tout à l'heure, n'en

roi d'Angleterre, à ce que l'on disait, était retournée à Hampton et que la gent de l'armée de mer du roi de France avait à sa solde huit coques génoises, plus douze galères et cent coques à châteaux du roi de France; que par mer et par terre, avec très grand effort de gens d'armes, elle était arrivée à Harfleur, et que cette ville était assiégée par terre et par mer de telle manière que de bref elle devait se rendre et ne se pouvait sauver par nulle ressource. Et nous apprîmes qu'une de ces grandes coques génoises, dont le patron se nommait messer ....., se rompit. Cette lettre dit ensuite que la flotte du roi d'Angleterre était au nombre de 300 coques, grandes et

mentionnera plus que huit — semblent toutes provenir de la flotte permanente dont l'arsenal se trouvait au célèbre Clos-des-Galées de Rouen. (Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'ancien Clos-des-Galées de Rouen*, ch. v.) Elles représentent la dernière réserve de ce célèbre chantier, qui ne devait pas survivre à l'invasion anglaise, mais qui conservait alors encore quelques ressources, et ne détruisit volontairement ses deux dernières galères qu'au moment de l'investissement de Rouen, en 1418. (Chéruel, *Hist. de Rouen*, Pièces just., p. 3-4; *Chron. de Normandie*, p. 43.)

4. Ces nefs à châteaux, de provenance française nettement indiquée ici, sont à relever; leur nombre de cent montre tout l'effort que s'est imposé la marine de France.

5. *E.* Inc. fol. 322 A.

6. Dans le récit du combat ne seront, en effet, mentionnées nominativement que sept carraques génoises, sur les huit indiquées tout à l'heure. — Cette carraque (cf. *Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 14, et *Meuillon*, p. 20) périt à la côte, ayant rompu ses câbles d'ancre dans un coup de vent qu'elle avait tenté de recevoir au mouillage, au fort des bancs de l'entrée de Seine. (*Gesta*, p. 88.) Cf. *Liber Metricus*, p. 139 :

« Altera caraca priùs est contrita per undas » (*sic*).

pizole al numero de choche IIIc, chapetanio el fradelo del dito re[1]; e anchora chomo el re d'Ongaria iera in Engletera, e ninte quelo aver fato ni tratado alguno d'acordo per le parte di dity realy, ma iera per vegnir con el ducha de Borgogna e chon la corona d'Engletera, e anchor chon el ducha d'Orlanda, per eser al parlamento a Cales, ma certifichavase niente otegnir, domentre chè una de le parte fose perdente, e iera i faty in plu dexacordo che de prima; per la qual nuova otegniva grandisimo dano in la nostra marchadantia a Broza a le nostre galie in lo spaziar de le specie nostre per lo dito tenpo[2].

. . . . . .

Capitolo[3] de le nuove vegnude de Fiandra[4], scrite per miser lo chapetanio miser Andrea da Molin de

1. Ces nouvelles, rédigées à Bruges le 23 août, semblent faire seulement allusion au blocus de Harfleur par l'armée et la flotte françaises, ainsi qu'au rassemblement, dans les eaux de Southampton, de la flotte anglaise destinée à dégager la place. — Le bruit de l'appareillage définitif de la flotte anglaise, de son arrivée à l'embouchure de la Seine le 14 et de la grande bataille navale livrée dans ces parages le 15, événements qu'on va voir exposés, n'y semble pas encore contenu. — Il est à signaler que Morosini, qui enregistre ici des nouvelles de Flandre datant du 25 août environ, n'a rien signalé des attaques opérées par la flotte française contre les côtes d'Angleterre, à l'île de Wight et dans les parages avoisinants, entreprises relatées par maintes chroniques (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 265), et que les indications très précises des Gesta permettent de placer successivement, d'abord dans le courant de juin, antérieurement au 21, puis vers la mi-juillet, antérieurement au 18. (P. 79-81, 83-84, 83, n. 1.)

2. Bruit du passage de Sigismond d'Angleterre à Calais pour y négocier, en effet, au moins avec Jean Sans-Peur et Henry V. Événement sur lequel Morosini va revenir, en le mentionnant

petites, commandées par le frère dudit roi; et encore, que le roi de Hongrie était en Angleterre, qu'il n'avait rien fait ni traité aucun accord pour le compte desdits rois, mais qu'il devait venir avec le duc de Bourgogne et la couronne d'Angleterre, ainsi qu'avec le duc de Hollande, pour être à parlement à Calais; que d'ailleurs on assurait qu'il n'obtiendrait rien, tant que l'un des partis serait en perte, et que les affaires étaient en plus mauvais point qu'auparavant; qu'enfin cette nouvelle causait très grand dommage à notre marchandise de Bruges et à nos galères pour le placement de nos épices pendant tout ce temps.

. . . . . .

Chapitre des nouvelles venues de Flandre, écrites par messer Andrea da Molino, capitaine des quatre

comme survenu le 21 août, qui semble, en réalité, n'avoir eu lieu que le 24, mais qui, en tout cas, le 23, à Bruges, était seulement prévu sans être connu comme effectué, à ce qu'il ressort de cette lettre. — En tout cas, ces nouvelles paraissent contenir la notion de l'échec final des négociations poursuivies en France depuis la mission partie d'Angleterre le 21 juin, négociations qui venaient de s'arrêter, par un acte du 29 juillet, après une illusoire promesse de reprise fixée au 16 août. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 264, 267.) Le 13 août, Charles VI écrit encore, cependant, de Paris, une lettre explicative à Sigismond. (Lettre dans J. Caro, *Das Bundniss von Canterbury*, Pièces just., p. 103-105.) Quant au duc Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, arrivé en Angleterre le 28 mai et reparti le 21 juin, il ne devait pas se trouver en aucun moment présent à Calais. (Lenz, *Sigismund und Heinrich der Fünfte*, p. 97, 101, 125-126.)

3. Fol. 322 B. — Le feuillet portant la numérotation ancienne 322 B–323 A se rencontre à sa place normale, portant la numérotation nouvelle 2 r°-2 v°.

4. 28 septembre 1416.

le IIII° galie, de l'ano de M° IIII° XVI°, chomo diremo qui de soto, a Veniexia[1].

« De nuove de queste parte fazo asaver a la Signoria vostra chomo[2] ady XV° avosto de M° CCCC XVI°, in lo dy de Nostra Dona, l'armada del serenisimo re d'Engletera con quela del serenisimo re de Franza fo a la bataia sovra Renfior[3]; la qual fo crudelysima e gran quantitade de persone de una parte e de l'altra de mory, e ultimamente quela del re de Ingletera fo venzedory[4], perche i prexe tre nave[5] de Zenovexi e una gran orcho[6] d'Alemagna[7] chon tuty i omeny. Le

1. Cette lettre d'Andrea Molino ne se retrouve pas dans Sanuto.

2. Cette lettre de Flandre relatant des événements du 15 août, arrivée elle-même à Venise le 28 septembre, contient le récit de la grande bataille navale livrée devant Harfleur le 15 août 1416, à la suite de laquelle la flotte anglaise, après une victoire chèrement disputée, parvient à dégager et à ravitailler la place. — La flotte anglaise, partie de Southampton sous le commandement du duc de Bedford, frère de Henry V, est arrivée à l'entrée de la Seine le 14 août au soir. (Nicolas, *Hist. of the royal navy*, t. II, p. 416-420.) Une partie seulement de la flotte française, la seule qui prend part au combat, comprenant les carraques de Gênes, les nefs de Biscaye et de France, les navires de Flandre, stationne devant Harfleur, sous le commandement du vicomte de Narbonne, à qui revient tout l'honneur de l'action du 15 août. L'autre partie, comprenant les galères et les baleiniers, tous navires de France, se tient à Honfleur, sur l'autre bord de la baie de Seine, sous le commandement de Guillaume de Montenay. (Voir le contenu même de cette lettre : *Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 12, 36-40; *Meuillon*, p. 20-21; cf. *Berry*, p. 432.)

3. La bataille a bien lieu, d'après toutes les sources classées, le 15 août 1416, jour de l'Assomption-Notre-Dame. Le récit de Guillaume de Meuillon, malheureusement réduit à une mention de quelques lignes, mais le seul provenant d'un témoin ocu-

galères, de l'an 1416, comme nous le dirons plus bas, à Venise.

« Des nouvelles de ce pays je fais assavoir à votre Seigneurie comment, le 15 août 1416, le jour de Notre-Dame, la flotte du sérénissime roi d'Angleterre et celle du sérénissime roi de France se livrèrent bataille au-dessus de Harfleur, bataille qui fut très cruelle et où grande quantité d'hommes de l'un et de l'autre parti moururent, et finalement celle du roi d'Angleterre fut victorieuse, après avoir capturé trois nefs génoises et une grande hourque d'Allemagne avec tous

laire ayant pris part au combat, où il figurait sur la carraque génoise de ser Diomede Campioni, désigne le lieu de la rencontre en ces termes : « Et entre eulx fut la bataille au Chief-de-Caux. » (P. 21.) Ce qui placerait le lieu de l'action au large et en aval de Harfleur, sous le cap de la Hève. La chronique rimée de Hardyng, dans le titre d'un de ses chapitres, l'appelle « the battle of Sayne ». (Fol. 211.) Elle commence au lever du jour, « aurora surgente » (*Gesta*, p. 87-88), et dure environ cinq à six heures, « diuturnam acerrimam pugnam quinque vel sex horarum ». (*Ibid.*, id.) C'est-à-dire, s'il faut en croire ce renseignement, de cinq heures du matin environ jusqu'à près de onze heures.

4. On trouvera le récit d'ensemble de la bataille navale du 15 août dans l'*Histoire de la marine française*, en préparation, de Charles de la Roncière.

5. On saisit ici sur le fait l'emploi de l'expression de « nave » dans le sens de « chocha », et, par suite, de carraque.

6. *Orcho*. Hourque, navire de charge susceptible d'être armé en guerre, puissamment assis sur l'eau, et dont l'emploi paraît réservé aux mers septentrionales. (Jal, *Gloss. naut.*, et *Arch. nav.*, mém. 2 et 6.)

7. Affrètement français de navires des mers du Nord, qui est à relever. D'autres chroniques parlent également de ce bâtiment, que plusieurs signalent comme provenant de la côte de

nave che romaxe prexe fo prima ser Opechin Omelin, ser Lario Inperial, ser Simon Pinelo, e, per quel che vien dito, tuty Zenovexi fono morty a la dita bataia; e fuzì altre IIII^e^ nave de Zenovexi[1], e i parony de quele prima miser Zoane Spinola, che iera capetanio, ser Diomede Chanpion[2], ser Franzescho Chairo e ser Domenego Robelo[3]. E fo anchora a questa bataia nave XXX de Bischaia esiando preso per ferir e de Spagna[4], le qual vezandose tanta quantitade de nave

Flandre. (*Gesta*, p. 88; *Elmham*, p. 82; Walsingham, *Historia anglicana*, éd. Riley, t. II, p. 316, et *Ypodigma Neustriæ*, éd. Riley, p. 470-471; *Liber Metricus*, p. 139; *Gregory*, p. 114.) La Chronique de Londres l'appelle « the black hulk of Flanders », la hourque noire de Flandre. (P. 104.)

1. Soit sept carraques génoises présentes au combat, l'une des huit précédemment mentionnées par Morosini s'étant perdue, comme il a été exposé. Quant au chiffre des carraques capturées, la plupart des chroniques sont d'accord pour le porter à trois. (Voir la note précédente; cf. *Otterbourne*, p. 278.) Saint-Remy, par erreur, dit qu'elles s'enfuirent toutes du combat (t. I, p. 281-282); il les confond avec les nefs de Biscaye, dont le rôle va être exposé.

2. Le nom de ce commandant de carraque génoise fait comprendre l'expression du rédacteur des Faits et gestes de Guillaume de Meuillon, quand il représente ce dernier montant pour le combat « sur la carraque campyonne ». (P. 21.) Il veut désigner par là cette carraque de ser Diomede Campioni.

3. Les noms de ces sept commandants génois et de leur chef Giovanni Spinola, vaillants auxiliaires de la flotte française dans cette dure rencontre, méritent d'être relevés.

4. Affrètement français de navires à la côte de Biscaye, bâtiments signalés comme navires d'Espagne, sans spécification, par plusieurs autres témoignages. (*Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 36-38; *Jouvenel*, p. 333; cf. *Chron. de Normandie*, p. 27.)

« And many other shippes great of Hispayne, »

dit Hardyng. (Fol. 211 v°.) Le Religieux de Saint-Denis porte

les équipages. Les nefs capturées furent d'abord celle de ser Opecchino Lomellino, puis celles de ser Ilario Imperiali et de ser Simone Pinelli, et, à ce que l'on dit, tous les Génois furent tués dans ladite bataille. Quatre autres nefs génoises s'enfuirent, dont les patrons étaient d'abord messer Giovanni Spinola, qui était capitaine, puis ser Diomede Campioni, ser Francesco Cairo et ser Domenico Rovelli. Il y avait encore à cette bataille trente nefs de Biscaye et d'Es-

leur nombre au double du chiffre ici indiqué, soit à soixante. — La côte de Biscaye proprement dite, avec celle de Galice, est alors entièrement rattachée à la couronne de Castille, qui, possédant d'ancien fonds la côte des Asturies, détient ainsi toute la puissance maritime des côtes d'Espagne baignées par l'Océan, confondues le plus souvent par Morosini sous le nom général de Biscaye. L'État de Castille a aussi atteint, depuis le XIII^e^ siècle, au débouché de la Méditerranée, une partie de la côte d'Andalousie, de la frontière de Portugal jusqu'à Gibraltar, et a acquis aussi, en Méditerranée même, toute la partie de côte du royaume musulman de Murcie, entre Almeria et Alicante. De Gibraltar à Almeria, la côte appartient aux débris de la puissance maure de Grenade; d'Alicante à Perpignan, au royaume d'Aragon. — La couronne de Castille comptait des galères : à Séville, dans les eaux du Guadalquivir; à Carthagène, en Méditerranée; à Santander, sur le golfe de Gascogne. Les nefs souvent affrétées par la France s'armaient à Séville et à Santander. (Voir *Victorial*, liv. II, ch. I, II, XIV-XVII.) — Les nefs de commerce espagnoles connaissaient depuis longtemps le port de Harfleur et les parages de la baie de Seine. Dès 1364, la tour portant le fanal alors établi au sommet de la falaise de Chef-de-Caux, du Groin-de-Caux, portait le nom caractéristique de tour des Castillans. (*Ordonn.*, t. IV, p. 428.) Harfleur et Leure, en ce temps, sont pour les navires espagnols des points de relâche coutumiers. (E. de Fréville, *Comm. mar. de Rouen*, t. I, p. 256-257; t. II; Pièces just., n° 63; cf. *Ordonn.*, t. IV, p. 421-438.) A Harfleur, dès 1419, on trouve trace

de Ingelexi se dubiava, e voiando ferir, sguinda e torna in driedo, e fuzì per chaxion i non fexe ponto el so dever[1]. Le VIII galie armade[2] e molty altry belenziery[3] non se trova a questa bataia[4], perche i se trovava in Antyfior[5]. E dapuo fenida quela, el signor Zoane[6] dexexe in tera e intrò in Arinfior, e a ly dado susidio de tute quele chose ly iera de bexogno, perche ancho may se può creder che may plu quela non insirà de soto el dominio de Ingelexi. E dapuo schanpado le IIII° nave de Zenovexi, l'altro dy sequente, che fo ady XVI°, la nave de miser Zoane Spinola se

de la rue d'Espagne (*Rôles*, n° 681), encore subsistante aujourd'hui (Dumont et Léger, *Hist. de Harfleur*, p. 81); dans le cours de la Lézarde, une anse de mouillage portait le nom de Crique-d'Espagne. (Quin, *le Hâvre avant l'histoire*, p. 12.) A Rouen, alors aussi, les commerçants castillans jouissaient de privilèges particuliers (E. de Fréville, *loc. cit.*; cf. *Ordonn.*, t. IV, p. 427); au siècle suivant, leurs tombeaux remplissaient une partie de l'église des Cordeliers, voisine du port. (Farin, *Hist. de Rouen*, part. VI, p. 62-64.) Caen, vers cette époque, est également fréquenté par les bâtiments espagnols. (*Ordonn.*, t. IV, p. 429.)

1. Le Religieux de Saint-Denis, qui parle également de cette défection des navires d'Espagne, la reporte à la veille du combat, le 14, à l'apparition de la flotte anglaise. (T. VI, p. 36-38.) Saint-Remy, par confusion, attribue cette attitude aux carraques de Gênes. (T. I, p. 281-282.)

2. Huit galères françaises, sur les douze naguère mentionnées par Morosini. Hardyng (fol. 211 v°), comme la Chronique de Londres (p. 104) relèvent la présence de galères françaises à ce combat.

3. *Belenziery*. Baleiniers, terme servant à désigner toute une classe de navires, d'emploi constant dans les mers occidentales, genre de bâtiment léger, effilé, rapide et maniable, voilier se mouvant au besoin à l'aviron. (Jal, *Gloss. naut.*, et *Arch. nav.*, mém. 6.) Bâtiment-type de course et de combat des eaux

pagne, qui, sur le point de férir, voyant telle quantité de nefs anglaises, prirent peur, et, au moment de férir, virèrent de bord, retournèrent en arrière et s'enfuirent, manquant ainsi tout à fait à leur devoir. Les huit galères armées et beaucoup d'autres baleiniers ne se trouvèrent pas à cette bataille, parce qu'ils se trouvaient à Honfleur. La bataille une fois terminée, le seigneur Jean descendit à terre, entra dans Harfleur et donna à cette place subside de toutes les choses dont elle avait besoin, de sorte que l'on peut croire que jamais plus elle ne sortira du pouvoir des Anglais. Et après la fuite des quatre nefs génoises, le jour suivant, qui fut le

de la Manche et de l'Océan, comme la galère pour les eaux méditerranéennes. La présence de baleiniers dans la flotte française est également relevée par Hardyng (fol. 211 v°), et par Walsingham (*Historia anglicana*, t. II, p. 316, et *Ypodigma Neustrice*, éd. Riley, p. 470-471).

4. Ces galères et baleiniers paraissent avoir formé la division navale de Guillaume de Montenay, différente de celle du vicomte de Narbonne. (Sur ce point, *Meuillon*, p. 20-21.)

5. « Antyfior ». Honfleur, et non les parages du cap d'Antifer, au delà du Chef-de-Caux, comme la consonance pourrait tendre à le faire croire. L'ancienne graphie « Honnefleur », où la prononciation de l'*n*, assourdie dans la notation moderne « Honfleur », était autrefois nettement indiquée, rapproche la déformation « Antyfior » de la prononciation autrefois en cours. — Le fait que ces galères et baleiniers se trouvaient hors de portée du combat, fait si nettement exprimé ici par cette lettre, est en concordance avec le témoignage oculaire de Meuillon. (P. 20.) D'autres versions font jouer ensuite à ces navires un rôle dans une reprise d'action. (*Hardyng*, fol. 211 v° ; *Elmham*, p. 82 ; Walsingham, *Historia anglicana*, t. II, p. 31-36.)

6. Il s'agit ici, non pas de Giovanni Spinola, qui vient d'être désigné comme chef des forces génoises, mais évidemment de John, duc de Bedford, commandant en chef de la flotte anglaise, non encore mentionné dans ce récit.

ronpe, perch'ela sorse in luogo che la marea calò tanto, ch'ela tocha tera[1]. Viem dito chomo el signor Zoane partirà da Rinfior[2]; el resto de le nave da Zenoa se partirà per retornar a Zenova, e som al prexente in uno porto che se clama Antiflor[3], che è tal che Ingelexi non le può daniziar[4]. »

. . . . . .

El[5] nuovo[6] eleto Inperador[7], ady XXI d'avosto de

1. Perte d'une autre carraque génoise, ce qui, trois sur sept encore à flot ayant été déjà capturées, réduit à trois en tout le nombre des navires de Gênes figurant encore dans la flotte française. La carraque ainsi perdue était la plus forte de toutes, « maxima caracarum quæ et mater omnium dicebatur ». (*Gesta*, p. 88.)

« Mater caraca naufragat ante rates » (*sic*),

dit le Liber Metricus. (P. 139.) Elmham, mentionnant son naufrage, qu'il attribue aux avaries en œuvres vives qu'elle avait reçues pendant le combat, relève son nom de navire sous la défiguration *Mountnegrie*, « omnium maxima Mountnegrie vocata ». (P. 81-82.) On retrouve en 1419 dans la flotte génoise une « Montagna Nigra », commandée par Raffaele de' Negroni, figurant au combat de Bonifacio contre la flotte aragonaise, le 29 décembre 1419. (*Giovanni Stella*, col. 1281.) En 1417, dans la campagne maritime suivante, on rencontrera une carraque génoise commandée par un capitaine nommé Alvise de' Negroni. (Ci-après, 22 juill. 1417.) La « Mountnegrie » qui avait pris part à ce combat du 15 août 1416 se perdit dans sa retraite, qu'elle opérait vers Honfleur sans doute, en touchant sur les bancs, en parages dangereux à cette heure de marée. (Récit dans *Gesta*, p. 88.) D'après cette lettre de Flandre, ce naufrage n'aurait eu lieu que le lendemain du combat.

2. Elmham fait repartir le duc de Bedford pour la côte anglaise le lendemain même du combat. « His completis, die crastina dux nobilis jam versus Angliam properans, navem

16 août, la nef de messer Giovanni Spinola se brisa, parce qu'elle s'était élevée en un lieu où la marée descendit si bas qu'elle toucha terre. On dit que le seigneur Jean va partir de Harfleur; le reste des nefs génoises partira pour retourner à Gênes; elles sont à présent dans un port appelé Honfleur, qui est tel que les Anglais ne lui peuvent porter dommage. »

. . . . . .

L'Empereur nouvellement élu a passé la mer, le

intrat. » (P. 83.) La chronique rimée de Hardyng, qui, malgré son infériorité générale pour ces années, présente ici quelques renseignements qui ne sont pas à négliger, fait séjourner la flotte victorieuse à Harfleur, en raison de calmes persistants, jusqu'au 8 septembre, délai pendant lequel elle aurait été continuellement attaquée par les galères françaises (fol. 211 v°), sortant alors, dans cette hypothèse, de leur abri de Honfleur. (Sur ces combats postérieurs à l'action du 15 août livrés par les galères et les baleiniers, *Elmham*, p. 82; Walsingham, *Historia anglicana*, t. II, p. 316.)

3. Sur la retraite à Honfleur des débris de la partie de la flotte française ayant livré la bataille du 15, *Gesta*, p. 80; *Elmham*, p. 82.

4. Le récit des Gesta présente une éloquente description des dangers de l'entrée de la Seine, au travers desquels la flotte anglaise ne pouvait songer à se risquer pour aller achever à Honfleur sa victoire du 15 : « Incognitos alveos, ignota sabula et insueti fluminis raritatem. » (P. 88.) Il est à remarquer que le récit de Guillaume de Meuillon, le seul conservé provenant d'un témoin et acteur de la bataille, paraît conclure à un combat indécis, d'où « monseigneur de Nerbonne et ceulx de sa compaignie s'en partirent à l'onneur ». (P. 21.)

5. Fol. 322 B. — 20 septembre 1416.

6. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. Sigismond, le 15 août 1416, le jour même de la bataille navale de Harfleur, a conclu avec Henry V, à Canterbury, un traité d'alliance perpétuelle. (J. Caro, *Das Bundniss von Can-*

Mº CCCC XVIº pasò el mar, ed è vegnudo a Calexe[1]. Apreso iery è sta dito de qua[2] chomo el re de Ingeltera è zionto a Chales ady v de questo[3]; el qual pasa chon nave CCC, che luy a fato armar de nuovo, le qual sono tute suxo el mar, le qual vano da Chalexe a Sanduzi[4]; e per quel ch'io sento, è per star su quele aque fina ch'el Re vorà tornar in Engletera[5].

. . . . . .

La[6] zuobia di XII dito de novenbrio, avesemo per nuove[7] de le parte de Costanza quely aver abudo da Cales, fate a XVIIIº otubrio[8], el re de Ingeltera là aver montado in nave per tornar in caxa soa a hore IIIIº pasade el mezo dy dito de sovra[9], e avesemo el re d'Ongaria aver tratado trieva da quely do realy per mexi IIIIº in VIº dal re de Franza a quel de Ingletera, e là altro non aver fato[10]. Ma credese, per lo

terbury; Lenz, *Sigismund und Heinrich der Fünfte von England*, p. 104-123.) Pour justifier son voyage d'intervention en Angleterre et toutes les promesses de l'œuvre de conciliation qu'il avait pris charge de poursuivre, l'empereur convient cependant de se transporter à Calais avec Henry V, où les deux souverains doivent se rencontrer avec le duc de Bourgogne en vue d'un accord dont les chances diminuaient de jour en jour. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 264-266.)

1. Ces nouvelles, arrivant à Venise le 28 septembre, contiennent avis du passage réellement effectué par Sigismond, d'Angleterre à Calais, pour les conférences diverses qu'on va voir exposées. — C'est généralement au 24 août qu'on s'accorde à fixer cette traversée de l'empereur. (Lenz, *Sigismund und Heinrich der Fünfte*, p. 123; Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 170.) La date du 21, indiquée ici, est peut-être à prendre en considération.

2. Bruit courant à Venise la veille du 28 septembre, soit le 27.

3. Les Gesta placent également au 5 septembre l'arrivée de

21 août 1416, et est arrivé à Calais. Ensuite, hier, on disait ici que le roi d'Angleterre est arrivé à Calais le 5 de ce mois; il a passé avec 300 nefs, qu'il a fait armer de neuf et qui sont toutes en mer, se dirigeant de Calais à Sandwich, et, à ce que j'ai entendu dire, elles doivent se tenir dans ces eaux jusqu'à ce que le roi veuille retourner en Angleterre.

. . . . . .

Le jeudi 12 novembre, nous eûmes nouvelles des parties de Constance que l'on y avait appris de Calais, par lettres écrites le 18 octobre, que le roi d'Angleterre était monté en nef pour retourner chez lui à quatre heures après midi dudit jour, et que le roi de Hongrie avait négocié une trêve de quatre à six mois entre les deux rois de France et d'Angleterre, et n'y avait rien fait d'autre. Mais on croit, par ce qu'on en

Henry V à Calais, après une traversée de vingt-quatre heures retardée par un calme absolu. (P. 93-94; cf. *Lenz*, p. 123.)

4. C'est de Sandwich, en effet, qu'est parti Henry V. (*Gesta*, p. 93.)

5. Le séjour de Henry V à Calais doit se prolonger jusqu'au 16 octobre, comme on va le voir.

6. Fol. 324 A.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

8. Lettre de Calais, en date du 18 octobre, à destination de Constance, dont l'analyse est ainsi transmise de Constance à Venise, où elle arrive le 12 novembre.

9. Le départ de Henry V de Calais pour Douvres a lieu de façon certaine le vendredi 16 octobre. Il ne parvient à Douvres que le lendemain, après une traversée particulièrement périlleuse. (*Gesta*, p. 104-105.) L'indication du 18, ici mentionnée comme date de son départ, doit provenir de quelqu'erreur matérielle de transcription, l'heure de « hore III », relevée avec cette précision, pouvant demeurer vraie.

10. A Calais, pendant le séjour commun des deux souverains

scriver i a fato, non se pensa quelo se partirà per vegnir a Holanda[1] perfina lu non averà conplida la paxe hover el tratado de noze da miser lo re de Ingletera in la fia del re de Franza[2], e dal fradelo so miser Zoane in la fia de miser lo ducha de Brogogna (*sic*)[3]. E avesemo per quely de Franza may questo acordo de paxie non posa seguir, se prima el re de Ingeltera non rendese Arenfior a miser lo re de Franza[4].

. . . . . .

et de leurs alliés, en septembre et octobre, se poursuivent deux ordres de pourparlers. D'abord entre le roi d'Angleterre, le roi de France et l'empereur, agissant comme médiateur; négociation qui aboutit en effet, le 3 octobre, à une trêve de quatre mois entre la France et l'Angleterre, courant du 9 octobre 1416 au 2 février 1417, et destinée à être prolongée jusqu'au 15 mars. En second lieu, entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, qui, venu de ses états du Nord, séjourne à Calais du 5 au 12 octobre (Ern. Petit, *Itin.*, p. 429); négociation dont la base monstrueuse, l'hommage au roi anglais, acceptée par Jean Sans-Peur, est historiquement acquise, mais dont le résultat définitif demeure imprécis. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 266-269, 137-141.)

1. D'après cette lettre de Calais en date du 18 octobre, l'empereur Sigismond, à cette date, ne semblerait pas avoir encore quitté Calais. Il y était encore en tout cas au départ de Henry V, à l'embarquement duquel il assiste le 16. (*Gesta*, p. 104.) En s'éloignant de Calais, c'est vers la Hollande, en effet, qu'il se dirigera, faisant route vers Dordrecht (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 171-172), ville où sa présence est relevée avec certitude en novembre (Lenz, *Sigismund und Heinrich V*, p. 134), se trouvant ensuite le 17 à Nimègue. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 172-173.)

2. Allusion à la demande en mariage, formulée par Henry V, dès son avènement, dès les premières négociations engagées

a écrit, qu'on ne pense pas qu'il partira pour venir en Hollande avant d'avoir accompli la paix ou le traité de mariage entre le roi d'Angleterre et la fille du roi de France, ainsi qu'entre son frère Jean et la fille de messire le duc de Bourgogne. Et nous apprîmes par ceux de France que jamais ce traité de paix ne pourra se faire, si d'abord le roi d'Angleterre ne rend Harfleur à messire le roi de France.

. . . . . .

en 1413 avec la France, et continuellement renouvelée par lui depuis, comme condition d'une paix définitive. Il s'agit de Catherine, fille de Charles VI, née en 1401, destinée en fin de compte à être épousée par Henry V, à la suite du traité de Troyes, en 1420.

3. Allusion à un projet de mariage que cette mention signale ainsi comme négocié à Calais entre Jean, duc de Bedford, et une princesse de Bourgogne. Ce pouvait être : — Marguerite, veuve du dauphin Louis, duc de Guyenne, depuis le 18 décembre 1415, et qui devait plus tard, en 1423, épouser le connétable de Richemont; — Catherine, fiancée successivement, en 1408, à Philippe d'Orléans, comte de Vertus, frère cadet du jeune duc d'Orléans, puis, en 1410, à Louis d'Anjou, alors comte de Guise, fils du duc d'Anjou Louis II (fiançailles rompues avec éclat en 1413), avec laquelle, depuis, Henry V en personne, à défaut de Catherine de France, avait pensé, en 1414, à négocier un mariage, et qui définitivement ne prit pas d'alliance; — Anne, non encore fiancée, destinée à être épousée par le duc de Bedford, à la suite du traité d'Amiens, en 1423.

4. Les dernières concessions françaises, lors des négociations de juillet à Beauvais, avaient admis la cession de Harfleur en garde à l'empereur : les prétentions anglaises exigeaient le maintien pur et simple de la conquête. La trêve de Calais ne paraît pas rien stipuler sur cette question délicate.

Corando[1] M° IIII^c XVI°, dy VIII° dezenbrio, in Veniexia.

De nuove de le parte de Franza vegnude a Veniexia per uno meso de prechazo, per letere scrite da Broza per lo nobel hom ser Albam Sagredo, fradelo de miser Bernardo de Sancta Trenità, dada ady XIII° de novenbrio de M° IIII^c XVI, dise in questa forma[2] :

De nuove de queste parte dixese eser d'acordo miser lo ducha de Borgogna con i governadory de Paris, e scrive eser perfeto nuova sia paxe tra loro[3], e sozonze : « Con fermeza sentimo miser lo ducha eser andado a Valencina, e là aver trovado miser lo dolfim de Viena e miser lo ducha d'Orlanda, e insenbre a conferido, e de là die andar a Cupine a insenbre, e là atroverà la raina de Franza e'l ducha de Brogogna (*sic*); e conferidy a insenbre, die andar de chonpagnia a Paris[4]. » E scrive de questy faty non se dubita algum che questo ducha de Borgogna eser potentisimo signor, oltra tuty i altry de Franza, e ande fato el poder so de intrar in Paris, digando che, domentre ch'el non de fose intrado, senpre seria stado in vera i Franzes-

1. Fol. 324 B.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Allusion aux conférences de Valenciennes, dont il va être en effet question, mais où Jean Sans-Peur se contente de lier partie avec le nouveau dauphin Jean, son neveu, gendre du comte de Hollande et Hainaut, sans entrer en négociation spéciale avec le parti d'Armagnac, toujours en possession, à Paris, du roi et de tout le gouvernement.

4. Le duc de Bourgogne, venant de Saint-Omer, où il est retourné en quittant Calais, arrive à Valenciennes pour y trouver le comte de Hainaut et le dauphin, le 9 novembre, et y séjourne jusqu'au 15. (Ern. Petit, *Itin.*, p. 429-430.) Le 13, un

Au cours de l'année 1416, le 9 décembre, à Venise.

Des nouvelles des parties de France, venues à Venise par un messager de poste, par lettres écrites de Bruges par le noble homme ser Albano Sagredo, frère de messer Bernardo de Santa Trinità, et datées du 13 novembre 1416, sont conçues en cette forme :

Quant aux nouvelles de ces pays, on dit que messire le duc de Bourgogne s'est mis d'accord avec les gouverneurs de Paris, et il écrit qu'il est tout à fait vrai que la paix est faite entre eux; puis il ajoute : « Nous entendons dire et confirmer que messire le duc est allé à Valenciennes, où il a rencontré messire le dauphin de Vienne et messire le duc de Hollande; qu'ils ont conféré ensemble, et que de là ils doivent aller ensemble à Compiègne, où ils trouveront la reine de France et le duc de Bourgogne; qu'après y avoir conféré ensemble, ils doivent aller de compagnie à Paris. » Et il écrit, au sujet de ces affaires, que personne ne doute que le duc de Bourgogne ne soit très puissant seigneur, plus que tous les autres de France,

traité y est conclu entre eux, portant que le comte de Hainaut ménagerait une entrevue prochaine entre le dauphin et la reine Isabeau, à Saint-Quentin, ou, à défaut, à Compiègne, et que, dans la quinzaine qui suivrait cette entrevue, il faciliterait l'ouverture de négociations entre la reine et le duc, en vue d'amener ensemble le duc et le dauphin à Paris. (Récit des plus précis dans *Monstrelet*, t. III, p. 164-168.) Convention dont la suite du Diario permettra de noter les résultats. — C'est évidemment à ces stipulations essentielles du traité du 13 novembre, sans doute déjà ébruitées par avance, que fait ici allusion le correspondant vénitien, écrivant de Bruges, le même jour, avec une certitude d'informations remarquable.

chy, e fuorsy ch'el se'nde fose stado zià bon pezo, non seria stado da i Franzeschy quel ch'è seguido per Ingelexi[1].

E per avanty[2] avesemo el re d'Ongaria eser partido da Cales, e andado per mar per andar a Costanza[3]; e altro acordo non ne iera de là tra i Franzeschi e Ingelexi, salvo la trieva de mexi IIII°[4], e in questa scrive el de sia Zenovexi[5], e'l re de Ingletera eser tornado inn Engletera[6].

. . . . . .

Anchuo[7] dy XVIII° del prexente dito de sovra[8] fo

1. Témoignage, pris sur le fait, de l'immense popularité du duc de Bourgogne, constituée par tant de causes dissemblables, mais si indéniable et si fortement ancrée, non seulement dans ses états personnels du Nord, mais dans toutes les populations purement françaises entre la Seine et la Somme.

2. Renseignements provenant d'autre source que la lettre du 13 novembre qui précède.

3. C'est par mer, en effet, que Sigismond, encore présent à Calais le 16, ou même le 18 (ci-dessus, p. 118, n. 1), quitte cette ville, par la Hollande, le Luxembourg et les pays rhénans, Constance, qu'il a quitté depuis le mois de juillet 1415. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 172-175.) On le trouve avec certitude en novembre à Dordrecht (Lenz, *Sigismund und Heinrich V*, p. 134); le 17 novembre il est à Nimègue (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 172-173). Sa rentrée à Constance a lieu le 27 janvier 1417. (*Ibid.*, t. II, p. 173-175.) Avant la fin de l'année, après la déposition définitive de Benoît XIII, le 26 juillet 1417, les trois papes co-prétendants à la tiare étant également éliminés, aura lieu l'élection du nouveau pontife, le Romain Ottone Colonna, pape sous le nom de Martin V, le 11 novembre 1417. (Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVI, p. 679-686, 714-715.) Martin V, unifiant alors l'Église, va prononcer, le 22 avril 1418, la clôture du concile en cours

et que de par son pouvoir il entend entrer à Paris, disant que, tant qu'il n'y serait pas entré, les Français seraient toujours en guerre, et que, s'il ne s'en fût pas éloigné si longtemps, il ne serait pas advenu aux Français ce qui s'est ensuivi de par les Anglais.

Et ensuite nous apprîmes que le roi de Hongrie était parti de Calais par mer, pour aller à Constance, et qu'il n'y avait pas d'autre accord conclu entre les Français et les Anglais que la trêve de quatre mois; qu'en celle-ci les Génois sont compris, et que le roi d'Angleterre est retourné en Angleterre.

. . . . . .

Le même jour, 18 du présent mois, fut décidé par

depuis quatre ans, puis rentrer en Italie, et enfin, en 1420, reprendre possession de Rome.

4. La trêve de Calais, du 3 octobre, comportant suspension d'armes de quatre mois, jusqu'au 2 février 1417, trêve déjà mentionnée. (Rymer, *Fœdera*, 3 octobre 1416.) Elle allait être prolongée jusqu'au 15 mars. (Allusion à cette prorogation, *Ibid.*, 11 mars 1417.) Il devait être question de la reporter jusqu'au 28 septembre (*Ibid.*, id.), sans qu'on voie si quelque prolongation partielle dut être conclue entre l'échéance du 15 mars et le 29 juin, date qui va être établie pour celle de la reprise des premières hostilités navales.

5. Gênes figure en effet, avec l'Écosse et plusieurs autres états, comme alliée de la France, dans la liste des puissances comprises dans la trêve de Calais. (Rymer, *Fœdera*, 11 mars 1417.) Mais ce fait ne présente rien de particulier à cette convention; Gênes, comme d'autres puissances, figurait dans tous les précédents actes où ces clauses étaient insérées, selon la tradition régnante.

6. Henry V, comme on l'a vu, a quitté Calais le 16 octobre, pour arriver à Douvres le 17. — Le 19, il ouvre le Parlement à Westminster. (*Gesta*, p. 105.)

7. Fol. 325 A.

8. 18 décembre 1416.

prexo[1] per miser lo doxe e so Conseio dy Pregady, e cantado al plubicho incanto una galia de le mexure de Romania per mandar in Aque Morte, e fo delyvrada al nobel hom miser Franzescho Capelo per prexio de livre CLXIIII° s. uno de grosy; la qual cargerà de specie per sboco de la quantitade vegnuda per lo prexente ano de le parte de Soria e da tuty viazi in Veniexia. La qual die partir e aver cargado ady XII de zener, e partir a XVI senza falo de cazer a grandisima ubliga de ducaty V^c^ d'oro, salvo zusto inpedimento[2].

. . . . . .

Lunydy[3] da sera, vignando al martydy XXVI del mexe de zener del sovradito mileximo de sovra[4], avesemo[5] per uno meso vegnudo da Broza party ady VI del prexente[6], sabudo (*sic*) per nuove le galie IIII° nostre de Fiandra da marchado, de le qual fose fato vize capetanio per lo so retorno de là el nobel homo miser Polo Pasqualigo de miser Zane[7], eser retornade a l'ixola de Ingletera, a uno luogo dito Falamuda[8]; e de zionta avesemo per uno Ingelexe retornado a Broza[9], dise la pedimia de la muoria eser intrada in quele, per la qual caxon s'a a dubitar quele induxierà molto del so tenpo a vegnir a Veniexia[10].

1. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.
2. Voyage habituel d'Aigues-Mortes, dont la date de départ est ici exactement relevée.
3. Fol. 326 A.
4. Nuit du 25 au 26 janvier 1417.
5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.
6. Lettre partie de Bruges le 6 janvier.
7. Cette substitution de commandement semble indiquer la mort probable d'Andrea Molino, commandant désigné en 1416 pour le convoi.

messire le doge et son Conseil des « Pregadi » de mettre à l'encan et y fut mise publiquement une galère du tonnage de Romanie pour aller à Aigues-Mortes; elle fut adjugée à noble homme messire Francesco Capello pour le prix de 164 livres et un sol de gros, et elle prendra un chargement d'épices pour écouler la quantité venue, pour la présente année, des parties de Syrie et de tous les voyages à Venise. Et elle doit partir et avoir chargé le 12 de janvier et partir le 16 sans faute, sous peine de la très grosse amende de 500 ducats d'or, sauf légitime empêchement.

. . . . . .

Dans la nuit du lundi au mardi 26 du mois de janvier du susdit millésime, nous apprîmes par un messager venu de Bruges, dont il était parti le 6, la nouvelle que nos quatre galères de commerce de Flandre, dont avait été nommé vice-capitaine pour le retour le noble homme messer Paolo Pasqualigo, fils de messer Giovanni, étaient retournées à l'île d'Angleterre, à un lieu appelé Falmouth. Ensuite, nous apprîmes par un Anglais, retourné à Bruges, qu'une épidémie de peste s'était introduite dans ces galères, de sorte qu'il est probable qu'elles retarderont beaucoup l'époque de leur arrivée à Venise.

8. Cette relâche désastreuse de tout le convoi du Nord à la côte anglaise, à Falmouth, à l'extrémité de la Cornouaille, à la sortie de la Manche, les galères de Flandre étant déjà jointes aux galères d'Angleterre, représente une dérogation exceptionnelle à l'itinéraire et aux règlements des galères vénitiennes. On va en reconnaître la raison.

9. Nouvelles apportées de vive voix, de Bruges, postérieures aux précédentes.

10. Les phases de cette épidémie si éprouvante vont fortement préoccuper Venise, anxiétés dont le Diario va relever trace.

E per questa caxion in lo nome de Dio per miser lo doxe e consiery, per lo Conseio dy Savii del navegar fose clamado, e prexo fo de inchantar per l'ano prexente a marchado al dito viazo de Fiandra de l'ano de M° IIII^c XVII galie IIII° a chy plu de darà; e fo incantade ady primo de fevrer de M° IIII^c XVI°. La prima ave el nobel homo miser Marcho Ierizo per l. XL° s. II de grosy; la segonda, miser Zian Malypiero per l. LII s. III de grosy; la terza, miser Jachomo Barbarigo per l. LII s. III de grosy; la quarta, miser Andrea Barbarigo per l. LV s. IIII° de grosy; chapetanio el nobel homo miser Franzescho Pixiany; partide de Veniexia a dy XIIII° del mexe de avril de M° IIII^c XVII°, per vaiuda in suma de ducaty V^c milia d'oro[1].

. . . . . .

E[2] con el nome de Dio, ady X fevrer de M° IIII^c XVI°[3], zionse in Veniexia[4] le IIII nostre galie de Fiandra, vizicapetanio el nobel hom ser Polo Pasqualigo de miser Zane. Stete fuora de Veniexia mexi X° men do ziorny, e in concluxion de mory circha XXII de mal de fredure a l'ixola de Ingletera, a uno luogo dito Falamuda. E per lo so retorno vene ben cargade, ma molty pani loro vendè a l'ixola de Cecilia, per vaiuda de ducaty LX in LXXX^M d'oro[5].

1. Ce voyage de 1417 est réglé, à quatre galères, par décision du sénat en date du 31 janvier. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 58-59, n^os 211-213.) Le capitaine désigné dans la liste est Giovanni Loredano, que le Diario enregistre seulement l'an suivant. Francesco Pisani, ici indiqué, est porté, dans la

Et, pour cette raison, au nom de Dieu, messire le doge et ses conseillers réunirent le Conseil des Sages pour le fait de la navigation, et il fut décidé de mettre à l'encan, pour la présente année, et d'adjuger au plus offrant, pour le voyage de Flandre de l'année 1417, quatre galères de commerce, et elles furent mises à l'encan le 1er février 1416. Le noble homme messer Marco Erizzo eut la première pour 40 livres 2 sols de gros; la seconde fut à messer Giovanni Malipiero pour 52 livres 3 sols de gros; la troisième, à messer Giacomo Barbarigo pour 52 livres 3 sols de gros; la quatrième à messer Andrea Barbarigo pour 55 livres 4 sols de gros. Le capitaine fut le noble homme messer Francesco Pisani. Elles partirent de Venise le 14 du mois d'avril 1417, avec un chargement d'une valeur de 500,000 ducats d'or.

. . . . . .

Et au nom de Dieu, le 10 février 1416, arrivèrent à Venise nos quatre galères de Flandre avec leur vice-capitaine le noble homme ser Paolo Pasqualigo, fils de messer Giovanni. Elles étaient restées hors de Venise dix mois moins deux jours, et, en tout, il en était mort vingt-deux hommes environ de refroidissement, dans l'île d'Angleterre, en un lieu appelé Falmouth. A leur retour elles revinrent bien chargées, mais vendirent beaucoup de leurs étoffes en l'île de Sicile, pour la valeur de 60 à 80,000 ducats d'or.

liste, à l'an précédent. — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels et la date du départ.

2. Fol. 326 A.

3. Le 10 février 1417.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. Date de retour des galères naguères en relâche à Fal-

. . . . . .

E[1] avesemo in lo prexente tenpo[2] da le parte de Fiandra, per lo chorier vegnudo de dy XXI de fevrer, chomo[3] le nostre tre choche eser anchora retegnude per so sove[nc]ion e soldo da la corona de Ingletera[4], e apreso[5] VI altre choche de Zenovexi tolte al so soldo[6] e a quely dadoy zià per la soa paga chorone X[M] d'oro[7], e de zionta aver prexa una de Zenovexi e una altra rota sovra l'ixola de Ingletera a uno luogo Falamuda[8].

. . . . . .

mouth; leur date de départ ayant été exactement donnée, cet émouvant voyage de 1416 peut se retrouver ainsi intégralement reconstitué.

1. Fol. 327 B. — Entre le 1[er] mars et le 3 avril 1417.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Il y a lieu de penser que la dernière échéance de la trêve tombait au 15 mars 1417, ainsi qu'il a été exposé.

4. Il s'agit ici des trois coques marchandes qu'on a vues partir de Venise pour le nord, le 12 février 1416. Ce passage révèle comment le roi d'Angleterre menaçait de les retenir, pour augmenter sa flotte destinée à la nouvelle descente de 1417, tout comme, en 1415, il avait songé à mettre l'embargo sur les deux galères de l'état vénitien en relâche à Londres, pour coopérer à l'entreprise préparée contre Harfleur. Situation dont le sénat vénitien, comme naguères en 1415, va se préoccuper activement. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 58-59, n[os] 214 à 217.)

5. Affrètement de navires génois par l'Angleterre, au début de l'an 1417, réel ou sans fondement, mais néanmoins à signaler.

6. Gênes, à cette époque, paraît cependant toujours continuer à fournir des vaisseaux à la France. Figurant comme alliée officielle dans l'acte de la trêve de Calais, du 3 octobre 1416, Gênes, à ce moment même, se prépare à envoyer de nouvelles forces navales à Charles VI; à la date du 2 février 1417, de Constance, le roi d'Angleterre en personne en est avisé par ses agents (Rymer, *Fœdera*, 2 février 1417); on va

. . . . . .

Et nous apprîmes, vers ce même temps, des parties de Flandre, par le courrier arrivé le 21 février, que nos trois coques étaient encore retenues à son aide et solde par la couronne d'Angleterre; puis, qu'à six autres coques génoises, prises aussi à leur solde, ils avaient déjà donné pour leur paye 10,000 couronnes d'or, et que de plus ils avaient pris une coque génoise, et qu'une autre s'était brisée sur la côte d'Angleterre, en un lieu dit Falmouth.

. . . . . .

voir de nouvelles carraques prendre part, dans la flotte française, aux combats de la campagne de 1417. Et c'est en vain que Sigismond, pendant la traversée de l'Allemagne rhénane, sur la route de Hollande à Constance (encore à Nimègue le 20 novembre 1416, on le trouve à Aix-la-Chapelle le 30, puis à Strasbourg le 24 janvier 1417, avant sa rentrée à Constance le 27, Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 172-175), essaye de détacher Gênes de la France; son intervention n'aboutit à aucun résultat.

7. Il est vrai que, à la date du 2 décembre 1416, des missions génoises s'étant, à plusieurs reprises, rendues en Angleterre pour diverses questions commerciales, en 1414 et en 1415 (Rymer, *Fœdera*, 20 août, 28 sept., 28 nov. 1414), une ambassade anglaise recevait des pouvoirs pour négocier avec Gênes, en même temps qu'avec la Hanse et l'Aragon. (*Ibid.*, 2 déc. 1416.) Mais cette négociation, où l'on retrouve encore trace de l'entremise de Sigismond, paraît n'avoir pas encore obtenu d'effet, au moins à l'automne de 1417, par suite de la mort de l'un des ambassadeurs; elle n'était du reste, à cette époque, pas encore parvenue à Gênes. (*Proceedings and ordinances of the Privy Council of England*, t. II, p. 236.) C'est seulement en somme par le traité du 29 mai 1421, et après de longues négociations, que Gênes quittera la cause nationale française pour s'allier à Henry V. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 337-338.)

8. C'est évidemment de deux carraques génoises au service

Del[1] mexe d'avril novelamente pasado, per questo ecelso doxe fose prexo[2] per lo so Conseio de Pregady, a requisixion di marchadanty nostri, per le suo condicion de molte marchadantie quely aver in le parte de Broza per le nave e galie partide per quele parte trafegando, per nuove abude in la Franza, le nostre choche eser sta salariade e tegnude, de far uno solem anbasador in Franza, a caxon i Franzeschi non prendese amiracion la Real avese fato questo de nostra voluntade, notificando e declarando tuto, a caxion non de portesemo dano over pericholo a spexa de la marchadantia; e fose fato el nobel omo miser Fantin Michiel fo de miser Masio, e dapuo de quelo miser Bertolamio Nany, con salario de ducaty v^{c} d'oro, e con x^{o} cavaly, spendando ducaty v d'oro al dy; refuda insenbre, e dapuo non seguy la dita anbasada plu de nuovo[3].

. . . . . .

Apreso[4] pur in lo dito tempo per avanty avesemo[5] de le parte de Franza el re Alvixe eser morto a soa

de la France qu'il s'agit ici; leur perte est à signaler. — En septembre précédent, des naufrages ou captures de carraques de Gênes ont eu lieu devant Dartmouth ou Southampton. (*Gesta*, p. 96-97; *Chron. de Londres*, p. 104; Walsingham, *Hist. anglic.*, t. II, p. 316.) Est-ce à ces événements que fait ici allusion Morosini ?

1. Fol. 329 A. — Entre le 18 et le 22 avril 1417.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

Au mois d'avril dernier passé, par Son Excellence le doge fut décidé, en Conseil des « Pregadi », à la requête de nos marchands, — en raison de leurs intérêts sur de nombreuses marchandises qu'ils avaient dans les parties de Bruges sur les nefs et galères parties pour trafiquer en ces pays, et à cause des nouvelles reçues de France, à savoir que nos coques avaient été prises à solde et retenues, — d'envoyer un ambassadeur extraordinaire en France pour que les Français ne s'imaginassent pas que la [couronne] royale [d'Angleterre] eût fait tout cela de notre consentement, et qu'on leur notifiât et expliquât toute la chose, de manière que nous n'en subissions dommage ni péril aux dépens de la marchandise. Et furent choisis le noble homme messer Fantino Michele, fils de feu messer Masio, puis messer Bartolommeo Nani, avec salaire de 500 ducats d'or et dix chevaux, au taux de cinq ducats d'or par jour; tous deux refusèrent, et il ne fut plus donné suite aucune à ladite ambassade.

. . . . . .

Ensuite, et encore dans le même temps, nous apprîmes des pays de France que le roi Louis était

3. C'est le 26 avril que le sénat se préoccupe de la retenue forcée des trois coques vénitiennes opérée par Henry V : il décide qu'une ambassade à cet effet sera envoyée en Angleterre et en France, en Angleterre pour réclamer la levée de la saisie, en France pour défendre l'état de Venise contre toute interprétation hostile de cet affrètement involontaire. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 58-59, nos 214-217.)

4. Fol. 331 a. — Entre le 27 et le 29 mai 1417.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

morte[1], e per lo simel el ducha de Bery[2]; e anchora el terzo fradelo clamado el dolfim de Viena fose dito per vero eser stado atosegado[3], e chomo al tuto se pensava la chorona de Franza aquisteria miser lo ducha de Borgogna per la mala condicion de la vera invechiada [de] la chorona de Franza con quela de Ingletera[4].

. . . . . .

Corando[5] any M° CCCC XVII°, in Veniexia.

Per uno chorier vegnudo[6] da le parte de Bruza in dy XIIII° vegnudo a Veniexia[7], avesemo le nostre IIII° galie da marchado, chapetanio el nobel omo miser Franzescho Pixani, de là iera zionto a la Scluxa, ady XVIII° de mazio[8]. E ady XXII de quel dito mexe, e per

1. Nouvelle de la mort de Louis II, duc d'Anjou, roi détrôné de Naples, dépossédé définitivement depuis 1411 par Ladislas, auquel a succédé, dans l'intervalle, en 1414, sa sœur Jeanne II. Louis II est mort à Angers le 29 ou le 30 avril 1417. (Vallet de Viriville, Notes de *Pierre Cochon*, p. 431, n. 6.)

2. Rappel de la mort du duc de Berry, événement remontant déjà au 15 juin 1416.

3. Nouvelle de la mort du dauphin Jean, mort survenue à Compiègne, où il s'était en effet rendu à la suite des conférences de Valenciennes, qu'on vient de voir mentionnées. — Le dauphin Jean, que Morosini appelle ici régulièrement, quoique sous une forme singulière, « le dauphin de Vienne », meurt presque subitement, le 5 avril 1417, au moment où le duc de Bourgogne s'apprêtait à le faire entrer de vive force dans Paris pour lui faire prendre état d'héritier du trône, afin de s'emparer ainsi, par sa tutelle, du pouvoir convoité. — Le titre d'héritier du trône passe à son frère cadet, Charles, né le 22 février 1403, naguères comte de Ponthieu, devenu duc de Touraine après la mort du duc de Berry, dans l'été de 1416, quand le dauphin Jean avait lui-même été pourvu du duché de Berri et du comté de Poitou; c'est le futur Charles VII, fiancé

mort de sa mort naturelle, et aussi le duc de Berry; puis que le troisième frère, appelé le dauphin de Vienne, avait vraiment été empoisonné, et que du tout on pensait que la couronne de France serait acquise par messire le duc de Bourgogne, à cause de la male condition de la guerre invétérée entre les couronnes de France et d'Angleterre.

. . . . . .

Au cours de l'année 1417, à Venise.

Par un courrier arrivé des parties de Bruges à Venise en quatorze jours, nous apprîmes que nos quatre galères de commerce, capitaine le noble homme messer Francesco Pisani, étaient arrivées à l'Écluse le 19 mai. Et, le 22 dudit mois, par plusieurs lettres venues

à Marie d'Anjou, fille de Louis II, et entièrement sous l'influence du parti d'Armagnac. La rumeur de l'empoisonnement du dauphin Jean, avec la disparition duquel le duc de Bourgogne perdait sa dernière espérance, rumeur que consigne ici Morosini, courut en effet assez sérieusement, et Jean Sans-Peur en formula nettement l'accusation dans un manifeste officiel. (Tuetey, Notes du *Bourgeois de Paris*, p. 76, n. 2.) — Par un rapprochement singulier, Morosini prend ici, comme on voit, le duc de Berry, le roi de Naples et le dauphin pour les trois frères. En réalité, ils appartenaient à trois générations successives de princes du sang de France.

4. Impression du triomphe prochain du parti bourguignon, qui est à relever.

5. Fol. 334 A. — Entre le 3 et le 22 juillet.

6. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. Premier groupe de renseignements, provenant de ces lettres, écrites de Bruges, à quatorze jours de date d'un jour compris entre le 3 et le 22 juillet.

8. Date d'arrivée à l'Écluse des galères parties le 14 avril de Venise, renseignement qui permet de reconstituer la première partie de ce voyage de 1417.

molte letere vegnude da i nostry, e in spizial, tute a XXII de mazo, scrive de là miser Albam Sagredo a so fradelo miser Bernardo, rezevude a VIII de luio, le qual dixe in questa forma, e prima[1] :

« De le nuove de queste parte dixese miser lo ducha de Borgogna s'apareclava de andar a Paris con zente ase, e là s'atendeva in lo dy de Sancto Zoane Batista e de subito spazado ch'el fose, anderà a Paris, ed è questa soa andada per non eser algun dentro da Paris de la caxa de Franza cha el Re[2], el qual nonn è in bona co[n]vale[scenza][3]..... »

. . . . . .

Corando[4] M° CCCC XVII°, in Veniexia.

Apreso chomo per plu tenpo de ziorni circha de mexe uno[5] avesemo[6] da le parte de Londra da molty

1. Second groupe de renseignements, provenant de ces lettres, écrites de Bruges, à la date du 22 mai, parmi lesquelles une seconde lettre d'Albano Sagredo, datée de Bruges comme la précédente du 13 novembre 1416.

2. Nouvelles des armements de Jean Sans-Peur, qui, frustré par la mort du dauphin Jean de sa dernière chance de ressaisir le pouvoir, en appelle à la force et se prépare à marcher sur la région de Paris, dans l'appareil de guerre civile le plus ouvertement déclaré depuis le début des troubles de France. Le manifeste du duc de Bourgogne aux villes du royaume, par lequel il ouvre les hostilités, est daté de Hesdin, le 25 avril. A la fin de mai, date de ces présentes nouvelles, il se tient à Hesdin, où il séjourne d'un seul tenant, à quelques courtes interruptions près, du 31 mars au 10 juin. (Ern. Petit, *Itin.*, p. 432-433.) Tout juin et juillet, Jean Sans-Peur les passe en déplacements incessants, entre Arras et l'Écluse. On le trouve en effet à Bruges, sinon exactement pour la date du 24 juin, ici mentionnée, au moins du 27 au 30. C'est le 12 seulement que, revenu à Arras depuis le 30 juillet, il passe la frontière de Picardie pour entrer à Corbie sur territoire français, et pour-

des nôtres, toutes du 22 mai, et particulièrement une lettre de messer Albano, reçue le 8 juillet, où il écrit à son frère messer Bernardo en cette manière, [voici ce que nous sûmes], et d'abord :

« Quant aux nouvelles de ce pays, on dit que messire le duc de Bourgogne s'apprêtait à aller à Paris avec nombreuse gent, et qu'on l'attendait ici le jour de la Saint-Jean-Baptiste, et qu'aussitôt qu'il serait tout à fait prêt, il ira à Paris; et la cause de sa venue est qu'il n'y a dans Paris personne de la maison de France que le roi, qui n'est pas en bonne voie de guérison..... »

. . . . . .

Au cours de l'an 1417, à Venise.

Ensuite nous apprîmes, des parties de Londres, comment, il y a plusieurs jours, un mois environ (nous

suivre ensuite sa marche sur la région de Paris. (*Ibid.*, p. 433-435.)

3. Le feuillet suivant, 334 B-335 A, est en déficit; le texte de cette curieuse lettre se trouve malheureusement ainsi interrompu.

4. Fol. 337 B. — 22 juillet 1417.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Les renseignements enregistrés par Morosini ne font aucune allusion à une action navale intermédiaire, qui serait survenue entre la bataille du 15 août 1416 et le combat qu'on va voir livrer le 29 juin 1417, action intermédiaire qui, au seul témoignage des Chroniques de Normandie (p. 27), aurait eu lieu le 6 octobre 1416, dans la baie de la Seine, devant Honfleur, et qui, d'après cette source, se trouve souvent relatée. — La trêve de Calais conclue le 3 octobre 1416, pour courir du 9 octobre 1416 au 2 février 1417, puis reportée au 15 mars suivant, trêve qui semble limitée à la côte de Picardie, entre la Somme et l'Aa, entre Abbeville et Gravelines, ne constituerait pas, il est vrai, un empêchement absolu à la réalité de cette rencontre. — Mais la Chronique de Normandie, qui a cependant relaté

di nostry, e simel letere de Fiorentiny rezevude sy per la conpagnia di Medizi, e de ser Antuonio dy Ruberty e alguny nostri, per suo letere rezevude scrite per ser Albam Sagredo a so fradelo miser Bernardo, chomo, ady XXVIII° del mexe de zugno, de là rezevude ady XXII de luio de qua del sovradito milieximo[1], in le aque over dy chanaly che parte tra Ertona e Rinfior, una partida del stuolo de l'armada dy Franzeschy se conzionse con l'armada del re de Ingletera[2]. De che principiada la maitina a l'alba la bataia, non durando per spacio de hore tre[3], fo sconfity i Fran-

exactement la bataille de Harfleur, du 15 août 1416, semble composer le récit de cette action intermédiaire du 6 octobre, en réunissant divers faits, empruntés soit aux circonstances de la bataille du 15 août, soit à celles du combat du 29 juin 1417, combat dont toutefois cette chronique ne fait aucune mention à cette date. — Le silence absolu que Morosini, si bien informé sur tous les événements maritimes de ces trois années, de 1415 à 1417, observe à l'égard de cette action intermédiaire, très douteuse en elle-même, est à relever.

1. Multiples sources d'information, dont Morosini ne semble retenir qu'une seule, la nouvelle lettre d'Albano Sagredo (la troisième de ce même correspondant), datée de Bruges comme les autres, lettre relatant un événement survenu le 29 juin et reçue à Venise le 22 juillet.

2. Cette lettre représente un des rares documents contenant des renseignements authentiques sur la nouvelle rencontre navale qui vient d'avoir lieu dans les eaux de la Manche, au début de l'été de 1417, et après laquelle la défaite de la dernière flotte française devait laisser le champ libre à la seconde descente anglaise, autrement grosse de conséquences que le débarquement de 1415. — La flotte française, rassemblée dans la baie de la Seine depuis le mois d'avril, ou bloque de nouveau Harfleur, ou se tient simplement prête à repousser un débarquement anglais. (*Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 96-98; *Gesta*, p. 109-110; cf. *Chron. de Normandie*, p. 27.) Elle paraît avoir été sous le comman-

le sûmes par beaucoup des nôtres, et aussi par des lettres de Florentins reçues tant par la compagnie des Médicis que par ser Antonio de' Roberti et aucuns des nôtres, par lettres écrites par ser Albano Sagredo et reçues par son frère Bernardo le 22 juillet dudit millésime), comment le 29 du mois de juin, dans les eaux ou canaux qui séparent Hampton de Harfleur, un parti de l'escadre et flotte française joignit la flotte du roi d'Angleterre. Sur quoi la bataille ayant commencé le matin à l'aube et ayant duré à peine l'espace de trois heures, les Français furent déconfits. Et furent prises

dement d'un bâtard de Bourbon, frère du duc régnant, fait prisonnier à Azincourt, personnage assez mal défini (P. Anselme, *Hist. gén. de France*, t. I, p. 303), et qui semble n'apparaître qu'à cette occasion dans l'histoire. (*Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 94-98; *Chron. de Londres*, p. 104; *Otterbourne*, p. 278; *Gregory*, p. 115; cf. *Chron. de Normandie*, p. 27; *Saint-Remy*, t. I, p. 281-282; *P. Anselme*, t. VII, p. 816-817; ces deux derniers textes, dans leurs transpositions, lui ajoutant Robert de Bracquemont, amiral de France depuis le 22 avril 1417.) — La flotte anglaise s'assemble à Southampton, pour détruire les forces navales françaises, qui défendent encore l'accès du littoral normand en bloquant peut-être Harfleur. (Nicolas, *Hist. of the roy. navy*, t. II, p. 428-431.) Elle est sous le commandement de John Holland, comte de Huntingdon (*Ibid.*, id.), auquel certaines chroniques substituent cependant, à tort à ce qu'il semble, Thomas, duc de Clarence, autre frère de Henry V. (*Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 96-98; cf. *Saint-Remy*, t. I, p. 281-282, avec *Monstrelet*, t. III, p. 162; *Berry*, p. 432.)

3. Sur la date de la bataille, le 29 juin, et le lieu où elle fut livrée, au large de la Manche, voir ci-dessous, p. 140, n. 2. Sur son début et sa durée, on ne voit guère de renseignement que dans ce passage des *Gesta*, « longæva pugna magna pars æstivalis diei » (p. 110-111), lequel semble, au moins quant à la durée, en contradiction avec la brièveté d'action signalée par Morosini.

zeschy[1]. E prexo carachie IIII° over coche grande de Zenovexi, e V ne scanpase, de le qual i pensa del tuto le averà puo abude[2]; e avemo i paroni de quele fose questy per nome[3], prima miser Gaspar Spinola, miser Tonelo de Vivaldo; miser Lucian Pinelo, queste tre de portada de bote M° IIc l'una : l'altra fo de miser Alvixe de Negron, de bote VIIIc[4]; e apreso fose da nave XXVI, pizole[5] e grose, de portada de bote IIIc L in IIIIc l'una, de Spagnuoly e Bischainy; le qual tute podeva aver da homeny VIIIc in suxo de Zenovexi avantezady, homeny d'arme e balestriery e homeny de lanze, tolty al so soldo; de altra zente Bischaina e Spagnuoly da M° Vc in VIc tuty avantazady[6]. E avesemo[7]

1. On trouvera le récit d'ensemble de la bataille navale du 29 juin dans l'*Histoire de la marine française*, en préparation, de Charles de la Roncière.

2. Nouvel affrètement de navires génois par la France. (Voir ci-dessus, p. 128, n. 5 à 7.) — L'auteur des Gesta les appelle « monticulosa classis » (p. 110); la Chronique de Londres, « the greatest that ever where seen in this coasts » (p. 104). — Ce chiffre de neuf carraques présentes au combat, quatre prises et cinq sauves, figure également dans la Chronique de Londres. (P. 104.)

3. Noms de quatre commandants génois au service de la France qui méritent d'être conservés.

4. Ce chiffre de quatre carraques capturées est indiqué par la Chronique de Londres (p. 104), par Gregory (p. 114-115), par le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 98), par une lettre de Henry V datée de Southampton, le 12 juillet (Williams, Notes des *Gesta*, p. 87, n. 2). — Ce dernier document permet de contrôler les noms des commandants de ces quatre bâtiments, qui, sous des déformations reconnaissables, se vérifient tels que les mentionne cette lettre d'Albano Sagredo. « La carrake appelée Galeas Negre, ore Andreu. » C'est le bâtiment d'Alvise de' Negroni, probablement débaptisé par les Anglais

quatre carraques ou grandes coques génoises; cinq autres s'échappèrent, mais on pensait qu'ensuite [le roi d'Angleterre] les aura eues toutes, et nous apprîmes que les noms des patrons de ces coques furent ceux-ci : d'abord messer Gasparo Spinola, puis messer Tonello de' Vivaldi, messer Luciano Pinelli, ces trois coques de 1,200 bottes chacune; de la dernière, de 800 bottes, était patron messer Luigi de' Negroni. Il y avait là 26 nefs, petites et grandes, d'un tonnage de 350 à 400 bottes chacune, [montées] par des Espagnols et des Biscayens; elles pouvaient avoir en tout environ 800 Génois d'élite au moins pris à solde, gens d'armes, arbalétriers et gens de lances;

et appelé du nouveau nom ici indiqué. « La carrake appellée la Pynele, ore Cristofre. » Bâtiment de Luciano Pinelo. « La carrake appelée Vivande, ore Poule. » Bâtiment d'Antonio Vivaldo. « La carrake appelée le Petre. » Ce ne peut être que le bâtiment de Gasparo Spinola. — L'indication précise du tonnage de chacune de ces carraques, donnée ici par la lettre en question, est intéressante à relever.

5. *Pizole*. Inc. fol. 338 a.

6. Nouvel affrètement de navires de la couronne de Castille opéré par la France, et que ce document semble seul à relever. (Cf. *Chron. de Normandie*, p. 27.) La distinction, qui semble ainsi opérée, entre ceux de Biscaye et ceux d'Espagne, veut-elle signifier qu'outre les bâtiments de la côte de Biscaye, c'est-à-dire de la côte de l'Atlantique entre la Navarre et le Portugal, il était venu d'autres navires de la côte castillane d'Andalousie ou de Murcie, à l'entrée ou dans l'intérieur de la Méditerranée ?

7. Cette lettre ne parle pas des affrètements à la côte de Provence, qui paraissent en outre avoir été opérés ou au moins négociés par la France, et dont les envoyés anglais à Constance avisaient Henry V en même temps que des armements génois en cours; le gouvernement français, d'après ce témoi-

molty de morise a la bataia tra le parte, e dy Franzeschi ase se gitase a l'aqua, e de morty da C° XL° in L[1]. De che avemo l'ira de Dio per tre sconfite tornade sovra i Franzeschy per la soa arongancia e soa soperbia, non tornando (*sic*) plu tornar al dito trepelo per questa fiada. E veramente se plu de le dite armade s'avese acostado, tropo mazior bataia seria seguido; ma non premese Dio tanto dano de persone perise (*sic*), como per questa terza volta seria seguido. Dio de sia regraciado senpre! Ma pur le parte romaxe molto inflamade; è hodio e ranchor grando dentro da loro[2].

gnage, aurait cherché à armer en Provence des galères. (Rymer, *Fœdera*, 2 février 1417.)

1. Cette lettre, en citant ce chiffre de morts, remarquablement faible d'ailleurs, ne présente aucun renseignement sur la capture du bâtard de Bourbon, commandant de la flotte française, capture généralement affirmée. (*Chron. de Londres*, p. 104; *Gregory*, p. 114-115; *Otterbourne*, p. 278; *Liber Metricus*, p. 150; *Liber de illustr. Henricis*, p. 121; cf. *Chron. de Normandie*, p. 27; *Saint-Remy*, t. I, p. 281-282; *Jouvenel*, p. 334-337; *Berry*, p. 432.)

2. Cette lettre fournit sur la date et le lieu de la rencontre des renseignements qui sont à commenter. — Rien jusqu'ici n'était plus discutable que l'époque exacte de ce grand choc naval. (Nicolas, *Hist. of the roy. navy*, t. II, p. 431-434.) — Le 9 août, affirme, d'après une source française qui n'a pu être retrouvée, l'annaliste Fabyan, attribuant d'ailleurs à ce combat les circonstances de la bataille du 15 août 1416. (Fol. 396.)

quant aux autres gens, Biscayens et Espagnols, ils étaient de 1,500 à 1,600, tous hommes d'élite. Et nous apprîmes qu'il en mourut beaucoup à la bataille entre les deux partis, et qu'un grand nombre de Français se jetèrent à l'eau, et qu'il en mourut de 140 à 150. Ainsi avons-nous [pour certain] que l'ire de Dieu a fait fondre ces trois défaites sur les Français à cause de leur arrogance et de leur superbe, et qu'ils n'auront plus envie de retourner audit piège pour cette fois. Et vraiment si plus grande part desdites flottes se fût abordée, trop plus grande bataille s'en serait suivie; mais Dieu ne permit pas qu'à grand dommage périssent tant de personnes, comme il serait arrivé pour cette troisième fois. Que Dieu en soit à jamais remercié! Mais pourtant les deux partis sont restés très enflammés, et il y a grand'haine et rancœur en eux.

— Une interprétation fautive du texte d'Otterbourne (Nicolas, p. 431, n. 7) peut seule attribuer à la rencontre la date du 25 juillet, jour où le chroniqueur, en réalité, mentionne (p. 278), non pas la bataille même, mais seulement les préparatifs du roi pour prendre la mer. Deux documents publiés ne peuvent cependant laisser de doute sur le fait qu'elle avait eu lieu dès avant le 12 juillet. (Williams, Notes des *Gesta*, p. 87, n. 2; Nicolas, *Hist. of the roy. navy*, t. II, p. 433.) — Vers le 29 juin, dit le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 96-98); le 29 juin même, disent la Chronique de Londres (p. 104) et Gregory (p. 114-115). — L'indication très nette de la date du 29 juin, ici mentionnée par Morosini, concordant avec la date assignée par ces dernières sources, doit permettre désormais de placer sans conteste cette action décisive au 29 juin 1417. — Quelle que puisse avoir été l'issue des négociations qui semblent avoir été engagées en vue de prolonger jusqu'au 28 septembre la trêve expirant le 15 mars (ci-dessus, p. 122, n. 4, cf. p. 134, n. 6),

E per avanty fose dito[1], e cusy fose la veritade, el signor ducha de Borgogna in persona eser stado atorno Paris con infinita zente ase, circha da homeny XL[M] d'arme, a l'asiedio mesoly atorno[2], e del tuto se pensa non se porà tegnir luy non l'abia per brevitade de puocho tenpo[3]; ma per avanty saverase quelo seguirà de nuovo[4].

. . . . . .

Savesemo[5] apreso pur a questo tenpo, e questo fo circha in calende del mexe d'otubrio, in l'ano de M CCCC XVII, per molte letere abude per mesy vegnudy a molty marchadanty, per mesy vegnudi per

négociations dont on trouve trace à la date du 11 mars (Rymer, *Fœdera*, 11 mars 1417), il est donc avéré que les hostilités, au 29 juin, sont ouvertes de nouveau. — Le lieu de la rencontre a été l'objet de désignations tout aussi contradictoires. Les *Gesta* (p. 109-110), suivis par Elmham (p. 92-95) et le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 96-98), qui placent la flotte française au mouillage devant Harfleur, semblent lui faire lever l'ancre pour recevoir le choc de la flotte anglaise. — Le Liber metricus, dont les renseignements de détails sont quelquefois précieux, place le combat à la Hougue. (P. 150.)

« Hostica classis adest, que per freta transit ad Hoggis. » Ce que répète Capgrave dans le Liber de Illustribus Henricis : « Apud Hogges ». (Éd. Hingeston, p. 121.) Mais, dans plus d'un texte de cette époque, il s'établit une confusion entre la Hougue et Touques. (Par exemple *Pierre Cochon*, p. 277 ; *Hardyng*, fol. 211 v° : en ce dernier sens, cf. *Chron. de Normandie*, p. 30.) — Ce que dit ici cette lettre : « Entre Southampton et Harfleur, » représente une indication bien peu précise, mais semble cependant marquer une action en haute mer.

1. Autres informations, différentes, comme source et comme objet, de la lettre d'Albano Sagredo, et semblant parvenues à Venise un peu avant celle-ci, avant le 22 juillet.

Et plus tard il fut dit (et plût au ciel que ce fût la vérité!) que le seigneur duc de Bourgogne en personne avait été sous Paris avec innombrable gent, environ 40,000 hommes d'armes, et avait mis le siège autour de la ville, et l'on pense qu'elle ne pourra du tout tenir et qu'il l'aura à bref et court délai; mais on saura plus tard ce qui s'ensuivra de nouveau.

. . . . . .

Ensuite nous sûmes aussi en ce temps (et ce fut environ aux calendes du mois d'octobre, en l'an 1417), par nombreuses lettres reçues par des messagers

2. Allusion aux armements de plus en plus actifs de Jean Sans-Peur en vue de sa marche sur Paris. A la date de la fin de juin ou du début de juillet, époque où ces nouvelles doivent avoir été rédigées, le duc de Bourgogne, parti le 12 juin d'Arras, est à Bruges du 27 au 30, à Ypres du 2 au 7 juillet, pour rentrer à Arras le 30. (Ern. Petit, *Itin.*, p. 433-435.)

3. Séjournant à Arras depuis le 30 juillet, c'est seulement le 10 août que Jean Sans-Peur quitte ce poste, pour aller se tenir en armes, à portée de la frontière d'Artois, à Hébuterne, entre Arras et Corbie, la journée du 10, toute celle du 11 et la matinée du 12, pour pousser le 12 à Corbie, dans la Picardie française (*Ibid.*, p. 435), mettant ainsi une certaine solennité à engager les irréparables hostilités qu'entamait ce premier acte de reprise de guerre civile en France.

4. Jean Sans-Peur ne doit pas s'approcher de la région de Paris aussi rapidement que ces informations semblent le prévoir. Le 15 août, il est à Amiens, le 26 à Beauvais, le 3 septembre seulement à Chambly, à portée des ponts de l'Oise, point d'où il commence à contourner Paris, passant la Seine à Meulan, jusqu'au 10 octobre, où, de Montlhéry, il prend sa route vers Tours, afin d'y lier partie avec la reine exilée. (*Ibid.*, p. 435-436.)

5. Fol. 341 A. — 28 octobre 1417.

lo camin de Fiandra a Veniexia[1], como l'oste de la zente del re de Ingletera[2], aconfinandose a una tera in le parte de Normandia, sotoposta al re de Franza, la qual per nome è dita Chan[3], molto ben murada, voltando per mia circha VII e mezo in VIII[4], abiando

1. Nouvelles provenant de multiples sources, semblant toutes, à peu près, parties de Flandre dans les premiers jours d'octobre, arrivant à Venise vers le 28, et que Morosini résume dans leur ensemble.

2. La flotte anglaise, après sa victoire du 29 juin, s'est disposée en toute sécurité à un débarquement savamment préparé et singulièrement facilité par l'imminence d'une nouvelle guerre civile en France. L'invasion a cette fois pour objectif de descente, non pas Harfleur et l'abri de cette incomparable position, mais la région opposée de la baie de la Seine, Honfleur et le Pays d'Auge, dont la conquête assurera à l'Angleterre toute l'entrée du fleuve en maîtrisant ses deux rives. — Le dimanche 1er août, sans résistance, ou malgré la vaine apparition (Walsingham, *Hist. anglic.*, t. II, p. 321, et *Ypod. Neustr.*, p. 477-478) de quelques cavaliers sur la côte, la descente s'est effectuée en un point imprévu, à l'embouchure de la Touques, devant le port fortifié de Touques, au revers occidental de la vaste étendue boisée qui s'étend de là jusqu'à Honfleur. (Walsingham, *Hist. anglic.*, t. II, p. 321, et *Ypod. Neustr.*, p. 477-478; *Gesta*, p. 111; *Otterbourne*, p. 278; *Chron. de Londres*, p. 104; *Gregory*, p. 115; *Liber metricus*, p. 150; *Pierre Cochon*, p. 277, comp. avec *Chron. de Normandie*, p. 30; cf. *Gesta*, p. 111.) Les forces anglaises, au témoignage de l'auteur des *Gesta*, comptent 1,500 navires et 16,400 combattants. (P. 109-110.)

3. Le 9 août, Henry V est maître des ouvrages fortifiés de Touques, qui a capitulé à terme dès le 3. (Rymer, *Fœdera*, 3 août 1417.) Mais l'énergique défense de Honfleur, qui résiste victorieusement aux violents assauts qui devaient, selon le plan de campagne anglais, enlever de suite la place, a fait dévier le but immédiat de l'invasion. Opération sur laquelle les sources classées présentent de si regrettables lacunes. (*Rel.*

venus vers beaucoup de marchands, par des messagers venus par la voie de Flandre à Venise, comment l'ost de la gent du roi d'Angleterre, s'étant approchée d'une terre des parties de Normandie soumise au roi de France, laquelle de son nom est dite Caen, fort bien

de Saint-Denis, t. VI, p. 100-102; *Jouvenel*, p. 337-338.) Abandonnant Honfleur, qui ne sera pris qu'après Rouen, dix-huit mois plus tard, tournant le dos à la Seine pour s'enfoncer en Basse-Normandie, Henry V, partant de Touques le 13 août, avec toute son armée, s'est lancé par le massif accidenté entre Touques et Dives, passant la Dives à Troarn, l'Orne à Fontenay, vers Caen, place devant laquelle il est apparu le 18, par l'autre rive de l'Orne déjà franchie. Le siège s'est poursuivi dès lors avec une violence d'offensive extrême. (Sur tout cet itinéraire, d'après Walsingham, *Hist. anglic.* et *Ypod. Neustr.*, comme sur tout le siège de Caen, voir Léon Puiseux, *Siège et prise de Caen par les Anglais en 1417*, p. 30-34, Pièces just., n° 6, et p. 38-49.)

4. Exagération sur laquelle il serait superflu d'insister, mais intéressante en ce qu'elle constate l'impression que pouvaient produire l'étendue et la valeur des défenses de Caen. (Sur la description de la ville, voir Puiseux, *Siège de Caen*, Pièces just., n°s 1-2.) Caen, à cette époque, comptait environ 40,000 habitants, chiffre de sa population actuelle (*Ibid.*, Pièces just., n° 2), sur lesquels 25,000 émigrèrent. (Puiseux, *Émigr. norm.*, ch. IV.) Le château, place forte intérieure à lui seul, aussi vaste qu'une ville entière, avait une réputation universelle que justifie son contour encore presqu'intact aujourd'hui. Le donjon qu'il renfermait encore, aujourd'hui détruit depuis un siècle, offrait une force défensive proportionnelle au château. (Sur les descriptions du château, voir la relation et le plan de Ducarel, exécutés à la suite d'un voyage de 1752, dans *Anglo-Norman antiquities*, p. 49-50, et pl. III.) Jacques du Clerq, dans ses Mémoires rédigés vers la seconde moitié du XV^e^ siècle, remarque, par une singulière comparaison, que le château de Caen « contient autant que la ville de Corbeil ou celle de Montferrand », et compare son « donjon très fort, fait d'une large et haute tour

zià dado a quela zente termene per spacio de ziorny x, quela se avese a deverse[1] render, e per quely dentro per molte e pluxor fiade al tuto mostrandoy de volerse inclynarse e arenderse, abiandola conbatuda circha per tre in quatro volte e quely pur star dury, desponandose a grandisimo pericholo de morte ase de quely, e asidiandola atorno intorno, pur advene che una fiada per uno ziorno ly fono a le man, dandoy la bataia molto forte e duramente, e fone morty tra le parte de molty, e de Ingelexi de mory circha VI[m] in su e dy mior i avese el re de Ingletera. Ma in concluxion el dito re se vene a desdegnar e chorozar, e prexe(la) la citade, e per forza de bataia tene quela, salvo lo castelo de la forteza dentro[2], e incontenente de so comandamento ordena a i sudity suo barony e cavaliery e tuta soa zente d'arme, che tuty quely introvase dentro, da XII any in suxo, i dovese holcider e taiarly a peze, non sparagnando alguno[3]. E cusy per la befa a luy fata per pluxor volte, a quely fo fato e ainplido

carrée », à la « fachon de celle de Londres ou du chastel d'Amboise ». (Du Clercq, ap. Puiseux, *Siège de Caen*, Pièces just., n° 12.)

1. *Deverse*. Inc. fol. 341 B.

2. Ces nouvelles paraissent confondre la prise d'assaut de la ville de Caen, survenue le 4 septembre (Lettre de Henry V, dans Delpit, *Doc. franç.*, n° 339), après un furieux combat corps à corps, avec le traité de capitulation du château, signé le 9, à dix jours de terme, pour opérer la reddition effective le 20 au matin, faute de secours survenant le 19 jusqu'à minuit. (Rymer, *Fœdera*, 9 septembre 1417.) C'est à ce traité de capitulation à terme du château, — château qui semble ici à tort réduit au seul donjon, — que Morosini doit évidemment faire allusion dans ces nouvelles, dont les auteurs paraissent relater des faits postérieurs au 9 et antérieurs au 20.

murée de 7 et demi à 8 milles de tour, elle avait déjà donné aux gens du lieu un terme et espace de dix jours pour qu'ils eussent à se rendre, et ceux du dedans avaient à plusieurs reprises bien montré leur intention de s'incliner et de se rendre; mais les Anglais, ayant attaqué la ville environ trois ou quatre fois et voyant que ceux-ci résistaient encore, exposant beaucoup d'entre eux à très grand danger de mort, ils l'assiégèrent autour et alentour, si bien qu'il arriva qu'une fois ils furent pendant un jour aux mains, leur livrant combat très fort et durement, de sorte que des deux parts il y eut beaucoup de morts et que des Anglais 6,000 et plus moururent, et des meilleurs qu'eût le roi d'Angleterre. Mais en fin de compte ledit roi se vint à fâcher et courroucer, et il prit la ville, et par force de bataille l'occupa, sauf le château de dedans la forteresse; et incontinent il donna ordre et commanda à ses sujets barons et chevaliers et à tous ses gens d'armes d'occire et tailler en pièces tous ceux qui se trouvaient là, âgés de douze ans et au-dessus,

3. La prise de la ville de Caen représente presque le seul exemple, dans la guerre d'invasion anglaise, d'une place enlevée d'assaut par la brèche. Le combat, l'enceinte éventrée de deux côtés, se continua encore jusqu'au centre de la ville, sur la place du Vieux-Marché, la place Saint-Sauveur actuelle, au milieu de scènes de carnage et de massacre de la population civile, dont l'auteur des *Gesta*, présent au camp anglais, a retracé l'authentique et poignant tableau. Le château, dont l'immense et imposante enceinte restait intacte, mais qui demeurait abandonné sans espoir, sous son commandant Guillaume de Montenay, l'ancien capitaine d'une section de la flotte en 1416, obtint par capitulation les honneurs réguliers de la guerre. (Sur l'assaut de Caen et la capitulation du château, voir Puiseux, *Siège de Caen*, p. 50-62.)

el so chomandamento; per la qual cosa non fo may aldido cusy fata nequicia uxada; e questo fo scrito per molte parte[1].

. . . . . .

Dapuo[2], per lo zionzer de le armade nostre de Fiandra[3], capetanio miser Franzescho Pixiany, zionse a Veniexia ady XXVII del mexe de novembrio de M° IIII^c XVII, molto ben carge, e fexe el so viazo in mexi VII, e guadagna tute da duchati XII in X^m d'oro[4].

. . . . . .

Corando lo dito milieximo de M° IIII^c XVII.

Merchoredy[5] XII del mexe de dezenbrio azionse a Veniexia[6] la cocha paron ser Marin de Michiel[7], la qual vene de Fiandra in ziorny XXVIII[8], e quelo[9] atro-

1. Il faut signaler la répercussion, vivement manifestée ici, de l'impression produite par les scènes de carnage de Caen. Scènes que tout ce que l'on sait du caractère de Henry V démontre ordonnées, non par fureur irrésistible, dans la violence du combat, mais par calcul prémédité, comme moyen d'intimidation à l'égard des autres villes normandes. — On ne peut leur comparer, en tant qu'horreur sanglante, que le sac légendaire de Soissons par l'armée du parti d'Armagnac, le 21 mai 1414, dans la campagne royale entreprise contre Jean Sans-Peur, à la suite de la chute de la domination cabochienne, et que termina la paix d'Arras. — A Caen, l'examen de divers témoignages contemporains permet de fixer à 2,000 environ le nombre d'habitants massacrés à la suite de l'assaut. (Puiseux, *Siège de Caen*, p. 54.) Un document de 1464, faisant allusion à cette journée, dit que « le sang dévaloit aval la ville parmi les rues ». (*Ibid.*, n. 1.)

2. Fol. 341 B.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

sans épargner personne. Et ainsi pour l'injure à lui faite par plusieurs fois fut exécuté et accompli contre eux son commandement, pour laquelle chose onques ne fut ouï que telle mauvaiseté eût été commise; et cela fut écrit de diverses parts.

. . . . . .

Ensuite arrivèrent nos galères armées de Flandre, capitaine messer Francesco Pisani; elles arrivèrent à Venise le 27 du mois de novembre 1417, très bien chargées; elles avaient fait leur voyage en sept mois et gagné toutes de 10 à 12,000 ducats d'or.

. . . . . .

Au cours dudit millésime 1417.

Mercredi 12 du mois de décembre arriva à Venise la coque de « paron » ser Marino de' Micheli, laquelle vint de Flandre en 29 jours; se trouvant dans la mer

4. Mention de la date exacte du retour du convoi du Nord.

5. Fol. 343 B.

6. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. Navire dont Morosini ne semble pas avoir relevé le départ de Venise. — En janvier 1420, Marino Micheli, faisant le même trajet entre Venise et la Flandre, montait une coque portant le nom de « Santa Maria [and] Santa Veneranda », qu'on voit relâcher à Sandwich (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 62, n° 238), et dont Morosini, ultérieurement, relate d'autres aventures.

8. Durée de traversée à la voile d'après laquelle ce navire serait parti de Flandre vers le 15 novembre, époque qui semble en discordance avec la date assignée plus loin (13 octobre) au combat livré par ce même navire sur les côtes d'Espagne.

9. Le récit qui suit, relation de l'agression commise le long de la côte d'Espagne contre cette coque vénitienne revenant de Flandre, figure ici au double titre d'incident de route d'un navire intéressant le commerce de Flandre et de fait de

vaí a dose in el mar de la Baga[1] apreso Moncia[2] over la Spagna[3] a Baiona de Mior[4]. adý XIII otubrio[5], carga de rasa e lana e pelame e panŷ balaŷ XIII. de portada de bote v^c. quelo fo combatudo da una altra cocha de

guerre de course auquel des Français prennent part, sur ce navire espagnol, pour combattre les bâtiments vénitiens supposés à la solde de l'Angleterre.

1. « El mar de la Baga ». Sur ce terme, voir Annexe VI. Il suffira de remarquer dès à present que, jusqu'ici, cette expression ne se rencontrait que dans une mention unique portée sur l'*Atlas* du géographe vénitien Andrea Bianco, édité en 1436, qui donne ce nom (feuille VI à une section de l'Atlantique, inscrivant, au large de l'Irlande, vers la latitude des côtes de Bretagne, la désignation « questo xe mar de la Baga ». *Atlas* d'Andrea Bianco, de 1436, dans Fischer, *Sammlung mittelalterlicher Welt- und See-Karten*, livr. IX, feuille VI, et dans Rawdon Brown, *Ven. Papers*, introd., carte.

2. « Moncia ». Le voisinage de « Baiona de Mior », sur la côte de Galice voir la note 4, point que Morosini va indiquer comme situé dans les parages de « Moncia » sous ce nom Mongia, Moncia, Munzia, permet de reconnaître qu'il s'agit évidemment du port désigné par presque toutes les cartes du XIV^e et du XV^e siècle, depuis celles de Pier Visconte et Angelino Dall' Orto ou Dulcert jusqu'à celles de Giacomo Giraldi et Andrea Bianco. Ci-après, n. 4. Lieu marqué par tous ces documents un peu au nord du cap Toriñana, qui fait suite, vers les eaux du golfe de Gascogne, au cap Finisterre. C'est le port actuel de Mugia, situé en ce point même, dans une des baies, une des *rias* rocheuses de cette section de la côte de Galice.

3. Les mots « a Baiona de Mior » résultent d'une surcharge portée non dans l'interligne, mais dans la marge.

4. « Baiona de Mior ». Il s'agit évidemment du port désigné par presque toutes les cartes du XIV^e et du XV^e siècle sous les noms de « Baiona, Baona, — de Mignor, — de Minor, — de Mior, — de Migior ». Carte de Pier Visconte, de 1318, dans Jomard, *Mon. de la géogr.*, pl. IX, dans Santarem, *Atlas*, pl. XXIX, dans Fischer, *Sammlung*, livr. IV; carte — d' « Ange-

de « la Baga, » près de Mugia, soit près de l'Espagne, vers Bayonne du Minho, le 13 octobre, avec un chargement de grosse étoffe, de laine, de peaux et de 14 ballots de draps, d'un tonnage de 500 bottes, il fut

lino Dall' Orto », [1330,] *proprietà del principe Tommaso Corsini*, dans Alberto Magnaghi, *Carta costruita nel 1325*, — « d'Angelino Dulcert », de 1339, dans Gabriel Marcel, *Choix de cartes*, II, cf. Hamy, *Origines de la cartographie de l'Europe septentrionale*, dans *Études historiques et géographiques*, p. 34-90, et App. I, p. 419-428; carte catalane de 1375, dans Santarem, *Atlas*, pl. XXX, dans *Choix de documents géographiques*, IX-XX; carte de Francesco Pizigani, de 1373, dans Fischer, *Sammlung*, livr. VI; mappemonde de Guillem de Soller, de 1383, dans Gabriel Marcel, *Choix de cartes*, IV, et *Recueil de Portulans*, III; Portulans du XIV^e^ siècle, dans Jomard, *Mon. de la géogr.*, pl. XXXVIII, dans Fischer, *Sammlung*, livr. VII.) Les cartes vénitiennes plus récentes de Giacomo Giraldi, de 1426 (Fischer, *Sammlung*, livr. VIII), et d'Andrea Bianco (*Atlas*), de 1436 (Fischer, *Ibid.*, livr. IX, et Rawdon Brown, *Ven. Papers*, Introd., carte), mentionnent simplement le lieu sous le nom de Baiona. Le terme de « Baiona de Mior » était employé par opposition à Bayonne de Gascogne (Baiona, Baona : — de Gascogna, — de Guasconia, — de Vascogna, — le port français de Bayonne actuel, qu'on trouve porté sous l'une de ces désignations sur presque toutes les cartes qui viennent d'être citées. (Cf. la transposition opérée sur la mappemonde de Mecia de Viladestes, de 1413, dans Gabriel Marcel, *Choix de cartes*, III.) Cette dénomination de « Baiona de Mior », qu'on rencontre employée à plusieurs reprises dans le Diario, est celle que Morosini, quant à lui, usite couramment. — C'est le port actuel de Bayona, port de la côte de Galice, ouvert au revers sud du débouché évasé de la célèbre baie de Vigo, entre le cap Finisterre et l'embouchure du Minho, limite de la frontière de Portugal.

5. Date du combat (13 octobre) qui semble en discordance avec la donnée émise plus haut, d'après laquelle la coque vénitienne aurait quitté la Flandre vers le 15 novembre.

Bischainy granda, de portada circha de bote VI^c^, paron uno corser per nome clamado Zian Pero da la Taza. E quela molto ben in ordene tuta incor[ied]ada, e aveva da chonbatadory meio per numero II^c^ L con molty Franzeschy[1] e Spagnuoly, e conbatuda fo feridy da homeny circha XIII, con el paron grando[2], ser Marin dito, d'una lanza in la gamba senestra grievemente; per la qual ferida lievemente molto mal se aideva, e quely abiandola intromesa, de prexente se rende. E toltoy quelo i marinery aveva in coverta, prima da balestre LXXX in LXXXX, e churaze XL, e tuto sitamento e altry suo pany e arnixie; e de soto coverta, ave da balony XIII in XIIII de pany fiorentiny e piaxentini andava a Cades, e cholo uno d'anbra e molte altre balete de tramesy de Veniciany, i qual i se party tra loro. E se'l non fose stado per caxion i dity Bischainy atendeva de conzionzerse chon una altra soa, abiando vista de quela, partandose, i nostri non seria stady in so lybertade, che quely non fose sta mesy in fondo, la nave con i omeny tuty, e iera circha XXXV. Ma non piaxete a Christo, e fexe vela per vegnirsende via; ma non saveva anchora de le do suo choche prexe per lo nobel homo capetanio nostro miser Bertuzi Diedo, che apichar fexe quely tuti per la gola[3]; ch' è da creder e da tegnir fermo

1. Présence de Français à bord du corsaire espagnol, qui est à relever. Morosini va l'expliquer par le fait de l'affrètement réel ou supposé, par l'Angleterre, de navires vénitiens destinés à la guerre contre la France. On a vu d'autre part des navires espagnols dans la flotte française, cette année et la précédente, aux combats d'Harfleur et de la Hougue.

2. *Paron grando*. C'est la première fois que Morosini, dans ces extraits, présente cette expression. En ce passage, elle semble équivalente à celle de commandant de navire, et, en

attaqué par une autre grande coque de Biscayens, d'un tonnage d'environ 600 bottes, dont était patron un corsaire appelé de son nom Juan Pedro de la Taza. Cette coque était en très bon ordre, munie de tous ses agrès, et avait au moins 250 combattants, dont beaucoup de Français et d'Espagnols, et dans le combat furent blessés environ 13 hommes, avec le grand « paron, » ledit ser Marino, blessé grièvement d'un coup de lance à la jambe gauche; à cause de cette blessure, [comme on peut] facilement [le penser], il ne put que se défendre très mal, et, les ennemis ayant envahi la coque, elle se rendit présentement. Les corsaires lui enlevèrent ce qu'elle avait sur le pont, d'abord 80 ou 90 arbalètes, 40 cuirasses, tout son équipement et d'autres étoffes et harnais; sous le pont, elle avait 13 ou 14 ballots d'étoffes de Florence et de Plaisance, allant à Cadix, et un colis d'ambre et beaucoup d'autres petites balles de produits vénitiens qu'ils se partagèrent entre eux. Et s'il n'eût été que lesdits Biscayens voulaient rejoindre une autre de leurs coques et que, l'ayant en vue, ils ne fussent partis, les nôtres n'auraient pas eu de liberté ou bien auraient été coulés à fond, la nef avec tous les hommes, au nombre d'environ 35. Mais il ne plut pas au Christ,

l'espèce, d'un voilier. Cf. ci-après, p. 160, n. 2, et p. 162, n. 1. Sur les diverses acceptions du mot paron, voir t. I, p. 128, n. 2.

3. Ces deux autres corsaires espagnols, attaqués sans doute en raison de faits de course réciproques déjà antérieurs, ont été en effet pris et détruits par Bertuccio Diedo, sur la côte de Sicile, à l'entrée du Phare de Messine, dans les eaux de Milazzo; nouvelle en est arrivée à Venise peu avant, le 20 novembre. (*Diario*, ad diem 20 nov. 1417, ms., fol. 342 A.)

che cusy quely averia fato verso i nostri, e atenderia tute persone a far el simel, e spizial a Veniciany, e la caxon perchè quely iera sta al soldo del re de Ingletera, e tegniva in posta le nostre deveva vegnir zoxo in Ponente a Veniexia[1].

. . . . . .

Anchora[2] in questo tenpo fose prexo[3] lunydì in lo Conseio dy Pregady, dy XIII de dezenbrio, in lo dy de Sancta Lucia, de meter una galia per comun al plubicho incanto a chy plu de darà per lo viazo d'Aque Morte, per aleviar de portar le specie per quele parte; avela el nobel omo ser Jachomo Barbarigo fo de miser Felipo per livre L soldi do de grosi. Partise de Veniexia ady.. de zener de M° IIII^c XVII[4], per vaiuda de ducaty... d'oro[5].

. . . . . .

1. Allusion aux trois coques vénitiennes, parties de Venise en 1416, et qu'on a vues retenues par le gouvernement anglais, afin de les incorporer dans la flotte armée pour la campagne de 1417. Incident qui explique de lui-même ces représailles. — Cependant, vers ce moment même, en janvier 1418, Venise, inquiète de cet affrètement forcé et de ses conséquences, refuse à Henry V une certaine quantité de matériel naval dont il cher-

et ils firent voile pour s'éloigner; ils ne savaient encore rien de leurs deux coques prises par noble homme notre capitaine messer Bertuzzi Diedo, qui en avait fait pendre tous les gens par la gorge, et il est à croire et à tenir pour certain qu'ainsi ils auraient fait envers les nôtres et voudraient faire semblable traitement à toutes personnes, et particulièrement aux Vénitiens, par la raison que ceux-ci avaient été à la solde du roi d'Angleterre, et ils [se] tenaient aux aguets [pour surprendre] nos coques qui devaient descendre en Ponant à Venise.

. . . . . .

Dans le même temps encore il fut décidé en Conseil des « Pregadi », le lundi 13 décembre, jour de sainte Lucie, de mettre publiquement à l'encan, pour le dernier enchérisseur, une galère pour le voyage d'Aigues-Mortes, pour aider à (?) porter les épices en ces parties; elle fut adjugée au noble homme ser Giacomo Barbarigo, fils de feu messer Filippo, au prix de 50 livres 2 sous de gros. Elle partit de Venise le... janvier 1417, [avec un chargement] d'une valeur de... ducats d'or.

. . . . . .

chait à négocier l'acquisition. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 59, n° 219.)

2. Fol. 343 B.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Janvier 1418.

5. Voyage habituel d'Aigues-Mortes, dont Morosini indique ici l'armement et l'annonce de départ, et dont le départ effectif est en outre indiqué dans un des extraits suivants.

Chorando[1] M° IIII^c XVII, dì .. del mexe de zener[2].

In lo nome de Cristo per questo ano[3] per lo viazo de Fiandra fo inchantado galie IIII de le mexure grose. La prima ave el nobel homo miser Marcho Zen de miser Franzescho per livre LXXVI de grosy; la segunda, ser Marco Pasqualigo de miser Zane per livre LXXII de grosy; la terza, ser Polo Barbo, per livre LXXI de grosy e soldy...; la quarta, ser Orsato Zustignan fo de miser Marcho, per livre LII de grosy. Chapetanio [fo] fato el nobel homo miser Zian Loredan. Die partir de Veniexia ady del mexe de avril dy XIII (che Cristo le guarda da contrario!), per vaiuda de ducaty CL^x d'oro[4].

. . . . . .

E[5] per lo viazo d'Aque Morte fo mandado in lo dito ano[6] a marchado[7] una galia armada con molta spizaria e altre chose. Paron fo el nobel homo miser Jacomo Barbarigo fo de miser Felipo; partise de Veniexia ady XXI del mexe de fevrer de M IIII^c XVII[8], de vaiuda de ducaty XII in XV^x d'oro; costaly sul incanto livre LII e s. VII de grosi[9].

. . . . . .

1. Fol. 346 A. — Entre le 1^er^ et le 27 janvier 1418.

2. Janvier 1418.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Ce voyage est réglé à quatre galères par décision du sénat en date du 27 janvier 1418. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 59, n° 219.) Le capitaine indiqué par la liste est Marco Giustiniani, que Morosini relève seulement pour l'an suivant. Le capitaine mentionné ici, Giovanni Loredano, était porté

Au cours de l'année 1417, le .. du mois de janvier.

Au nom du Christ, en cette année furent mises à l'encan pour le voyage de Flandre quatre galères du gros tonnage. La première fut adjugée à noble homme messer Marco Zeno, fils de messer Francesco, pour 76 livres de gros; la seconde à ser Marco Pasqualigo, fils de messer Giovanni, pour 72 livres de gros; la troisième à ser Paolo Barbo, pour 71 livres de gros et... sous; la quatrième à ser Orsato Giustiniani, fils de feu messer Marco, pour 52 livres de gros. Capitaine en fut fait le noble homme messer Giovanni Loredano. Elles doivent partir de Venise le 13 du mois d'avril (que le Christ les garde de fortune contraire!), [avec un chargement] d'une valeur de 150,000 ducats d'or.

. . . . . .

Et pour le voyage d'Aigues-Mortes fut mise en ladite année une galère de marchandise armée avec beaucoup d'épices et autres choses. Le « paron » fut noble homme messer Giacomo Barbarigo, fils de feu messer Filippo; elle partit de Venise le 21 du mois de février 1417, [avec un chargement] d'une valeur de 12 à 15,000 ducats d'or; elle lui coûta à l'encan 52 livres et 7 sous de gros.

. . . . . .

dans la liste à l'an précédent. — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels d'usage.

5. Fol. 346 A. — Entre le 27 janvier et le 28 février 1418.

6. Mention inscrite, par conséquent, avant le 28 février 1418.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

8. 21 février 1418.

9. Départ effectif de la galère d'Aigues-Mortes, dont un précédent extrait a mentionné l'armement et l'annonce de départ.

Corando[1] any M° IIII° XVIII, del mexe de marzo, dy XX, in Veniexia.

In Veniexia[2] azionse, in la domenega d'Olyvo de le Palme, uno solenisimo signor clerego vegnudo per tera qui per la via da Padoa, chon cercha chavalchadure LX°, e chon luy de conpagnia miser lo prior de Sancta Maria de Ingletera, per nome clamado miser...; è (per) lo dito signor arciveschovo de Ronzestra de Ingletera, clamado miser Endrigo, lo qual è barba de miser lo re de Ingletera, fo fradelo del pare so; el qual signor è molto posente, de molta intrada e, chomo s'a dito, de plu de la suma de ducaty C^M d'oro e holtra[3]. E per miser lo doxe andado fo incontra con la Signoria, conmeso el so Bucentoro armado nobelysimamente, fazandoly notabel onor; e apreso tuty i pareschelmy over bately de tute le nave e ganzaruoly e barche de le contrade (e) de Veniexia. E quelo fo ma notabelmente rezevudo e honorado, desmontando con onor al monestier de Sancto Ziorzi de Veniexia[4], aprexentado

1. Fol. 346 B.

2. Cet extrait se retrouve résumé en quelques mots dans Sanuto. (Col. 920.)

3. Henry, dit de Beaufort, né de l'union de John, duc de Lancastre, avec la belle hennuyère Catherine de Rœulx, femme de sir Hugh Swynford. Il était ainsi frère consanguin de Henry IV et oncle de Henry V. Né vers 1376, évêque de Lincoln en 1398, chancelier d'Angleterre en 1403, évêque (non archevêque) de Winchester depuis 1405, destiné à devenir cardinal en 1426, il comptait parmi les principaux directeurs de la politique anglaise. (Sur lui et les de Beaufort, ainsi nommés du lieu de leur naissance, le château de Beaufort-en-Vallée, en Anjou, voir Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. III, ch. LXXVII, p. 263-264.) Traversant l'Allemagne pour s'embarquer en Italie à destination des Lieux-Saints, on le trouve à Constance, en

Au cours de l'année 1418 du mois de mars, le 20, à Venise.

A Venise arriva, le dimanche des Rameaux, un très illustre clerc, venu par terre par la voie de Padoue avec environ 60 chevaux; avec lui était de compagnie messire le prieur de Sainte-Marie d'Angleterre, de son nom appelé messire.... Ledit seigneur est l'archevêque de Winchester en Angleterre, nommé messire Henry, lequel est oncle de messire le roi d'Angleterre, étant frère de feu son père. Ce seigneur est fort puissant, possède de grands revenus, montant, comme on l'a dit, à plus de 100,000 ducats d'or et davantage. Messire le doge alla à sa rencontre avec la Seigneurie, sur le Bucentaure très noblement équipé, pour lui faire notable honneur, et en outre toutes les chaloupes ou bateaux de toutes les nefs, et « ganzaruoli » et barques des quartiers de Venise. Et ledit seigneur fut très notablement reçu et honoré, débarquant avec honneur au monastère de San Giorgio de Venise, où il lui fut fait de très nobles présents,

octobre 1417, appelé au passage pour participer à certaines affaires en cours dans le concile qui s'achevait. (Lenfant, *Hist. du concile de Constance*, l. V, n° 74.) La mention de son compagnon de voyage, le prieur de « Sainte-Marie d'Angleterre », est à relever.

4. San Giorgio Maggiore, dans l'île voisine qui porte le même nom, l'abbaye bénédictine dont l'église remarquable, reconstruite par Andrea Palladio en 1560, maintient toujours le souvenir. (Voir Francesco Sansovino, *Ven. descr.*, l. V, p. 218-226; Flaminio Cornaro, *Eccl. ven.*, t. VIII, p. 81-151; Gallicioli, *Delle mem. ven.*, l. II, n° 940; *Ven. e le sue lag.*, t. II, part. II, p. 492-493.) L'abbaye de San Giorgio Maggiore était d'ordinaire réservée au logis des souverains et personnages de marque de passage à Venise.

nobelysimamente, como aquelo se recheriva a la magnificencia soa. E party lo dito signor de qua con la galia Querina, ady x d'avril de 1418; andè con circha persone VIII, de vaiuda de ducaty XL in XLV[a] d'oro[1].

Dapuo vixitado miser lo doxe quelo con la dogal Signoria, reposado per do ziorni in lo dito monestier, aconpagnado fo per molty nobely citadiny, lo dito fo a parlamento chon lo dito principo miser lo doxe, domandando chonseio e (de) aiutuorio de armar una galia a tute suo spexe per voler vixitar el Sancto Sepurclo de Christo in le parte de Jeruxalem, e oltra de questo per luy oferandose senpre a tuty piaxery e honory de la dogal Signoria chomo fedelysimo quelo eser senpre apareclado per lo avegnir, se bexogno sia. De che abudo luy dilizente conseio, fo aconsiado e promesoly de prexente una galia nuova e ben soficiente del nobel homo e chavalier miser Franzescho Benbo fo de miser Zane, e apreso apareclada sofizientemente e armada de tuty suo coriedy; e per paron[2] so, volse fose el nobel homo miser Andrea Barbarigo fo de miser Zane, percholator e chavalier; e per so chapetanio, andando con quelo, el dito miser Franzescho Benbo, con privixion e con notabel so onor de poser menar con la dita galia XV° over XVI° pelegriny a tute suo spexe e noly, e anchora abiando tuto el nolo de l'aver de casa sovra quela serà cargado, che de lizier serà a la vaiuda, la qual ly aspeterà, de ducaty M° in M° II° d'oro over plu; e abia apreso l'intrada de tuty i omeny de piè e de i

1. L'édition de Sanuto, confondant le chiffre des gens de la suite du prélat avec l'énoncé de la date de son départ, lui fait quitter Venise le 8 avril.

comme il convenait à la magnificence du personnage. Ledit seigneur partit d'ici avec la galère Quirina, le 10 avril 1418, avec environ huit personnes [et un chargement] d'une valeur de 40 à 45,000 ducats d'or.

Ensuite, tandis qu'il se reposait pendant deux jours dans ledit monastère, messire le doge lui fit visite avec la Seigneurie ducale, accompagné par beaucoup de nobles citoyens; et ledit prince fut à parlement avec messire le doge, demandant conseil et aide pour armer une galère entièrement à ses frais, parce qu'il voulait visiter le Saint-Sépulcre du Christ dans les parties de Jérusalem, et s'offrant à jamais à tous plaisirs et honneurs de la Seigneurie ducale, disposé à lui être toujours très fidèle à l'avenir, s'il en était besoin. Et après très diligente délibération il lui fut consenti et concédé de présent une galère, neuve et bien suffisante, du noble homme et chevalier messer Francesco Bembo, fils de feu messer Giovanni; elle fut apprêtée suffisamment et armée de tous ses apparaux; le patron choisi fut le noble homme messer Andrea Barbarigo, fils de feu messer Giovanni, procurateur et chevalier; le capitaine qui allait avec lui fut ledit messer Francesco Bembo, avec provision (et c'était notable honneur pour lui) de pouvoir emmener sur ladite galère 15 ou 16 pèlerins à tous leurs dépens et nolis, ayant encore tout le nolis des biens de maison qui seront chargés sur cette galère, nolis qui sera facilement d'une valeur (laquelle lui appartiendra) de 1,000 à 1,200 ducats d'or ou davantage; il aura,

2. *Paron.* Voir la note suivante.

balestriery e de la mexa aspetase a quely; e per lo paron grando[1], miser Andrea Barbarigo, de bon avixo da ducaty v^c d'oro de so salario. E chusy armada quela partirà de Veniexia a tuto el so bon piaxer, senza zusto inpedimento, non voiando altry parta de qua, se sapia de la soa vegnuda per non dar noticia a quele parte del so azionzer in le Tere Sancte[2].

. . . . . .

Oltra[3] de questo[4], avesemo ady VIII del mexe d'avril de M° IIII^c XVIII, per letera abuda per miser Vido da Chanal de le parte de Fiandra, fata a VIII° de marzo de M° IIII^c XVIII, eserly scrito[5] per noze tratade e zià fate de la fia mazior de miser lo ducha de Borgogna

1. *Paron grando.* Cette expression semble équivalente, en ce passage, à celle de commandant de navire, et, en l'espèce, d'une galère, fonction que la note précédente marque comme désignée aussi par la seule expression de « paron ». Cf. ci-dessus, p. 152, n. 2.

2. Ces détails sur la réception du prélat anglais, sur les préparatifs et les conditions de son voyage en Terre-Sainte, représentent un intéressant appoint à l'histoire des pèlerinages de grands personnages aux Lieux-Saints durant cette époque. Morosini, dans un passage ultérieur, notera le retour à Venise de l'évêque de Winchester rentrant en Angleterre.

3. Fol. 347 B.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. Le duc de Bourgogne, que les nouvelles enregistrées par le Diario ont laissé en voie de préparer, dans l'été de 1417, sa campagne offensive contre le pouvoir royal aux mains du parti d'Armagnac, et entrant en Picardie le 12 août, a exécuté depuis, en août et septembre, sa marche sur la région de

de plus, le prix de tous les hommes de pied et des arbalétriers et de leur nourriture; quant au « paron grando », messer Andrea Barbarigo, à ce que l'on sait de bonne source, son salaire est de 500 ducats d'or. Ainsi armée, cette galère partira de Venise à son bon plaisir, sans juste empêchement, [ledit prince] ne voulant pas que d'autres partent d'ici, de crainte qu'on ne sache sa venue et qu'on ne donne nouvelle en ces parties de sa [prochaine] arrivée en Terre Sainte.

. . . . . .

Outre cela, nous apprîmes, le 8 du mois d'avril 1418, par lettre reçue par messer Guido da Canale des parties de Flandre et écrite le 9 mars 1418, qu'on lui écrivait d'un mariage négocié et déjà fait entre la fille aînée de messire le duc de Bourgogne et le fils de

Paris, qu'il a occupée et garnie de forces, sans pouvoir cependant forcer l'entrée de la capitale. (Ci-dessus, p. 142.) Il a poussé en octobre jusqu'à Tours pour y joindre la reine exilée, et depuis la fin de décembre se tient à Troyes, où il a installé un contre-gouvernement quasi officiel. Il s'y tient jusqu'au 6 avril 1418, époque à laquelle il gagne directement la Bourgogne, où il séjourne toute la durée du printemps. (Ernest Petit, *Itin.*, p. 436-442.) — En ce moment présent, en mars 1418, se nouent des négociations qui vont préparer, entre les deux partis, les conférences de la Tombe, entre Bray-sur-Seine et Montereau, tenues tout le mois d'avril, et bientôt terminées par le traité de pacification signé en ce lieu le 26 mai, mais destiné malheureusement à être immédiatement aboli par la révolution parisienne qui allait éclater le surlendemain 28 mai. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 76-85.) — Des ambassadeurs du gouvernement royal partent pour Troyes, d'Orléans, dès le 8 mars; ceux du duc de Bretagne sont présents à Troyes dès le 15. (*Ibid.*, p. 77, n. 2 et 1.)

in lo fio de miser lo conte de Verdu de Ingletera[1], e apreso tratavase de la segunda soa fia menor de maridarla in lo fio de miser lo ducha de Merlen[2]. Ma pur nonn iera anchora chonplide. La qual nuova se pensa serà stada molto utel e bona a pacificarse la vera zià longamente intromesa da miser lo re de Franza con miser lo re de Ingletera, a sostentamento de la marchadantia mandada per i nostry in quele parte[3].

. . . . . .

Ady[4] x del mexe da setenbrio de M° CCCC XVIII°, de sabado dy, azionse[5] una galia da Ruodo, con una altra con quela de conpagnia, de le parte d'Andre[6]. Con la qual prima zionse miser lo vescovo de Ingletera, barba del re de Ingletera, vene dal Sancto Sepurclo[7], e con quelo miser lo ducha de l'Arzipielego, dito miser Zoane Crespo[8], arivado a la caxa da cha Zen

1. La fille aînée de Jean Sans-Peur était Marguerite, veuve, depuis 1415, du dauphin Louis, duc de Guyenne. Elle était destinée à se remarier en 1423 avec Arthur de Bretagne, comte de Richemont.

2. La seconde fille de Jean Sans-Peur était Catherine, fiancée successivement, à la suite de la paix de Chartres en 1408, à Philippe d'Orléans, frère cadet du jeune duc d'Orléans, puis, à la suite de la paix de Bicêtre en 1410, à Louis d'Anjou, fils de Louis II, projet d'union révoqué avec éclat à la suite des événements de 1413 : en 1414, Henry V en personne avait un instant négocié un mariage avec elle, à défaut de Catherine de France, fille de Charles VI. La princesse Catherine de Bourgogne, en fin de compte, ne devait jamais prendre d'alliance.

3. S'il s'agit ici de personnages anglais, ce bruit de mariages anglo-bourguignons, présentés comme garantie de paix entre les deux royaumes, ainsi que le fait Morosini, n'offre de sens que dans l'hypothèse d'une réconciliation opérée entre les deux partis qui déchirent la France. Si Morosini ne mentionne

messire le comte de « Verdu » en Angleterre, et ensuite que l'on négociait un mariage entre la seconde fille du même duc et le fils de messire le duc de « Merlen », mais que cependant il n'était pas encore consommé. Cette nouvelle, pense-t-on, sera très utile et bonne pour apaiser la guerre déjà depuis longtemps survenue entre messire le roi de France et messire le roi d'Angleterre, et cela au profit de la marchandise envoyée par les nôtres en ces parties.

. . . . . .

Le samedi 10 du mois de septembre 1418 arriva une galère de Rhodes et une autre qui naviguait de conserve avec elle, venant des parties d'Andros. Avec la première arriva messire l'évêque d'Angleterre, oncle du roi d'Angleterre, venant du Saint-Sépulcre, et, avec lui, messire le duc de l'Archipel, nommé messer Giovanni Crispo, débarqué à la maison des

pas spécialement, à ce propos, les apprêts de la paix, on vient d'énoncer que la pacification, en fait, était en voie de se réaliser aux conférences de la Tombe, de façon éphémère il est vrai, mais indiscutable.

4. Fol. 353 B.

5. Cet extrait se retrouve dans Sanuto. (Col. 923.)

6. Andros, l'une des Cyclades, immédiatement au sud de l'île d'Eubée. Fief vénitien créé à la suite du démembrement de l'empire grec en 1204. D'une branche des Dandolo, ses premiers occupants, la seigneurie d'Andros avait passé à une branche des Zeno, alors représentée par Pietro Zeno, qui à cette date en était titulaire (1384-1427).

7. Retour à Venise, revenant du Saint-Sépulcre, de l'évêque de Winchester, oncle de Henry V, qu'on a vu partir le 10 avril. Son trajet d'aller et retour en Terre-Sainte avait donc duré juste six mois.

8. Giovanni Crispo (1418-1437), duc de Naxos, la plus centrale des Cyclades, duché également désigné sous le nom de

sovra Canal grando de Rialto[1], a san Zane Grixostomo[2]. Apreso, lo dito signor vescovo arivado a San Ziorzi sovra Canal grando[3], lo qual partirà de brieve per andar in caxa soa; lo qual fo molto nobelmente rezevudo per la dogal Signoria e fatoly grando honor[4].

. . . . . .

E[5] apreso[6] vene nuove[7] per uno fante de prechazo vegnudo da Bruza, per letere abude novelamente, conta le nostre galie de là eser partide ben carge, e

duché de l'Archipel. Fief créé par Venise, dans sa part de démembrement de l'empire grec en 1204, et concédé par la république à une branche de la race des Sanuto, dynastie qui l'avait conservé jusqu'au milieu du XIV[e] siècle.

1. Sur les palais Zeno, qu'on trouve au siècle suivant situés dans le « sestier » de Canareggio, à l'extrémité nord-ouest de Venise, près de l'église Santa Maria de' Crocicchieri, dite aujourd'hui de' Gesuiti, voir Francesco Sansovino, *Ven. descr.*, l. IX, p. 386, cf. p. 172; *Ven. e le sue lag.*, t. II, part. II, p. 436.

2. L'église vénitienne bien connue de San Giovanni Crisostomo, sur la rive droite du Grand Canal, un peu au-dessus du pont du Rialto.

3. Il ne peut évidemment s'agir ici que de l'abbaye de San Giorgio Maggiore, où l'on a vu l'évêque de Winchester déjà logé lors de son premier passage.

4. C'est lors de ce nouveau passage de l'évêque de Winchester en Italie que peut se placer avec toute vraisemblance, en sa compagnie ou sur ses pas, le départ de Pogge pour l'Angleterre, où le célèbre écrivain florentin fit vers cette époque, comme on sait, un séjour de plusieurs années. (William Shepherd, *The life of Poggio Bracciolini*, trad. et comm. de Tommaso Tonelli, t. I, p. 108-110.) Pogge, à Constance où il s'était rendu au concile avec Jean XXIII, dès 1414, avait pu faire la connaissance de l'évêque de Winchester, qui y avait passé, comme on l'a vu, en octobre 1417, se rendant à Venise. Puis, en compagnie du nouveau pontife Martin V, élu le 11 novembre 1417, il venait, après la clôture du concile, achevé le 22 avril

Zeno sur le grand canal du Rialto, à Saint-Jean-Chrysostôme. Quant audit seigneur évêque, débarqué à San Giorgio sur le grand canal, il partira de bref pour aller en sa maison; lequel fut très noblement reçu par la Seigneurie ducale, et lui fut fait grand honneur.

. . . . . .

Et ensuite vinrent nouvelles par un courrier venu de Bruges, par lettres reçues nouvellement, racontant que nos galères étaient parties de là bien chargées,

1418, de rentrer en Italie et de suivre le pape jusqu'à Mantoue. (*Ibid.*) Ayant quitté le 16 mai Constance, séjournant à Genève du 11 juillet au 3 septembre, gagnant (par Verceil, Novare et Turin) Pavie, où il stationne du 5 au 12 octobre, puis Milan, où il s'arrête du 12 au 18, le pape atteint Mantoue le 25 ou le 29 octobre, dans son lent acheminement vers Rome, où il ne rentrera qu'en 1420. (Raynaldi, *Ann. eccles.*, ad ann. 1418, n° 36; cf. *Vita II Joannis XXIII*, dans *Vita Romanorum pontificum*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. III, part. II, p. 862; Corio, *Stor. di Milano*, t. II, p. 542-543.) Ainsi attaché à l'évêque de Winchester, Pogge devait prolonger quatre ans, jusqu'en 1422, son séjour à Londres, auquel on doit de si curieuses observations sur l'Angleterre et les Anglais. (*Shepherd*, t. I, p. 108-110 et 124-127.)

5. Fol. 354 A. — Entre le 14 et le 21 octobre 1418.

6. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. A cette époque, Venise, depuis quelques semaines, est en guerre avec la Hongrie, avec laquelle la trêve de cinq ans, signée le 17 avril 1413, est parvenue à échéance sans renouvellement, et avec le patriarche souverain d'Aquilée, allié de Sigismond. Cet état de guerre se prolonge jusqu'en 1420, où Venise, sans conclure avec la Hongrie de paix effective (qui ne sera négociée en forme qu'en 1432-1433, ci-après, juillet-août 1425, octobre 1428, 5 février 1431), acquiert le Frioul par traité avec le patriarche d'Aquilée. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 75-87; Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. II, p. 408-411.)

avanzavaly balony XL° in tera[1]; el ducha de Borgogna eser intrado per la Corona de Franza governador in Paris[2]; e conta chomo miser lo dolfin de Viena[3] e miser lo conte d'Arminiacho[4], e apreso quel de Lenson[5], acordady tuty insenbre d'acordo e barony

1. Nouvelles du départ de l'Écluse, pour leur retour à Venise, des galères de Flandre du voyage de 1418. Exceptionnellement, Morosini semble avoir cette fois négligé la mention de leur armement. Ce voyage de 1418 avait été réglé à quatre galères, pour la Flandre et l'Angleterre, par décision du sénat du 27 janvier. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 59, n° 219.) La liste d'usage indique pour capitaine Marco Giustiniani, que le Diario signale seulement pour l'année suivante 1419. Le commandant du convoi devait être en réalité Giovanni Loredano, que la liste en question, toujours, comme on sait, en retard d'un an, indique pour l'an précédent 1417.

2. Jean Sans-Peur, que le commentaire des dernières nouvelles de France a montré maître de la région parisienne, signant avec le gouvernement royal et le parti d'Armagnac le traité de la Tombe, le 26 mai 1418, est devenu maître incontesté de la capitale et du roi, à la suite de la surprise de Paris exécutée par son lieutenant Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam, dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, événement qui lui a livré le gouvernement de la France et la personne de Charles VI, tandis que le dauphin Charles, échappé de Paris et retiré dans les provinces du Centre, prenant le titre de régent, organise un gouvernement national opposé au pouvoir officiel. Quant à son entrée personnelle à Paris, Jean Sans-Peur, venant de ses états de Bourgogne, l'a effectuée le 14 juillet seulement. (Ernest Petit, *Itin.*, p. 442-443.) — La façon dont cette révolution, déjà si ancienne, est relatée ici paraît envisager le fait d'une manière singulière, comme survenu pacifiquement et d'accord entre les partis.

3. Le dauphin, que Morosini continue à appeler le dauphin « de Vienne », est le dauphin Charles, duc de Touraine, devenu duc de Berry et comte de Poitou à la mort de son frère aîné le dauphin Jean. Le dauphin Charles, le futur Charles VII,

laissant 40 grosses balles à terre; que le duc de Bourgogne avait fait son entrée à Paris comme gouverneur pour la couronne de France; racontant encore comme messire le dauphin de Vienne et messire le comte d'Armagnac et aussi celui d'Alençon, et les barons

se trouve à l'heure qu'il est le seul chef de l'ancien parti d'Armagnac, devenu le parti dauphinois depuis la mort du connétable d'Armagnac, massacré comme on sait au cours de la révolution parisienne. On vient de faire allusion au rôle prépondérant qu'il exerce depuis les événements du 28 mai 1418.

4. Le comte d'Armagnac, connétable de France, a péri dans les massacres des 12 et 13 juin, qui ont ensanglanté Paris après la surprise de la ville par le parti bourguignon. Il est singulier de le voir ainsi mis en scène par la rumeur publique plusieurs mois après sa mort.

5. Ms. : « Lencastro » (*sic*). Qui faut-il reconnaître sous le nom défiguré du comte « de Lencastro », employé ici, comme on le voit, pour désigner un prince français? En considérant de près le nom de tous ceux qui se trouvèrent mêlés aux négociations auxquelles Morosini fait allusion en ce passage (voir la note suivante), on n'en relève guère qu'un seul dont on puisse, toutes réserves gardées, suggérer l'identification avec cet énigmatique personnage. C'est le duc (et non comte) d'Alençon. (Cf. ci-après, p. 176, n. 7, et p. 180, n. 7.) Le mode de notation habituellement usité par Morosini en divers passages ultérieurs, à savoir *de Lanson*, *de Lenson*, avec double abréviation de la nasale *n*, peut permettre de supposer, pour la première fois où le chroniqueur rencontre ce nom, la transcription déformée *de Lencastro*. Le duc d'Alençon est alors Jean II, le futur compagnon de la Pucelle, très jeune encore, fils de Jean I^er^, dont le nom a été relevé (avec son titre de duc) dans la liste des morts d'Azincourt, et pour lequel le comté d'Alençon venait seulement d'être érigé en duché, quelques mois auparavant, par lettres du 1^er^ janvier 1415. On a souvent discuté, en diverses périodes de sa vie, sur l'âge de Jean II. La date de naissance, placée par les généalogistes à différentes époques, semble devoir être plutôt recu-

tuty[1], mandase a dir al canpo del re de Ingletera se devese levar e retrarse adriedo, e abudo resposta quely non se aver voiudo retrar; de che se dubia la vera seguiterà[2]. Quelo seguirà per avanty noterò[3]; ma se acordo fose, vignerà a seguir grando[4] utel al stado de la marchadantia; (la qual novitade molto tenpo aver perseverado) la qual vera per molto tenpo de longo mostra aver perseverado[5].

. . . . . .

E[6] de prexente[7] per l'ano prexente fo inchantado III galie de le mexure grose uxade, de portada de

lée. La date du 2 mai 1405 a été récemment proposée avec beaucoup de vraisemblance. (Joseph Guibert, *Jean II, duc d'Alençon*, ap. *Positions des thèses de l'École des chartes*, 1893, p. 43-46.) Un singulier renseignement, tiré d'un recueil anonyme d'horoscopes, paraîtrait la placer cependant, avec une certaine précision d'affirmation, au 4 septembre 1407. (Bibl. nat., ms. lat. 7443, fol. 61 r° anc.) En tout cas, deux ans seulement plus tard, dans l'été de 1420, le dauphin Charles lui confie les fonctions de lieutenant et capitaine général en Normandie. (Lettres en date du 23 juin 1420, ap. Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, Pièces just., n° VIII, t. I, p. 102-105.)

1. A cette date des derniers jours de septembre ou du début d'octobre 1418, il ne peut guère s'agir ici, en fait d'action commune des partis réconciliés, que du traité de Saint-Maur-des-Fossés, conclu le 16 septembre entre le duc de Bourgogne et le roi, d'une part, et les représentants du dauphin, de l'autre, parmi lesquels le jeune duc d'Alençon, sous la médiation et en la présence du duc de Bretagne, à la suite de conférences dont on discutait les bases depuis la fin de juillet. Traité destiné du reste à demeurer lettre morte, le dauphin devant en fin de compte refuser sa ratification. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 102-112.)

s'étant tous mis d'accord, avaient tous envoyé dire au camp du roi d'Angleterre qu'il eût à se lever et retirer en arrière, mais que celui-ci avait répondu qu'il ne se voulait retirer, si bien que l'on craint que la guerre ne continue. Ce qui s'ensuivra, je le noterai plus loin; mais, s'il y avait accord, il s'en suivrait grand profit à l'état de la marchandise; car on a vu cette guerre persévérer pendant bien grande longueur de temps.

. . . . . .

Et de présent, pour la présente année, furent mises à l'encan quatre galères du gros tonnage ordinaire,

2. Vers le même moment, on trouve la première trace d'une négociation avec Henry V, mais engagée par le dauphin seul immédiatement après le traité sans résultat de Saint-Maur-des-Fossés. Le 18 septembre, un envoyé du dauphin part du Poitou pour le camp anglais de Normandie; mais ce n'est que le 14 et le 24 octobre que s'échangent les premiers actes préparatoires des conférences projetées, qui vont se continuer sans résultat, dans la ville d'Alençon conquise par Henry V, du 12 au 22 novembre. (*Ibid.*, p. 283-291.) Est-ce aux préliminaires de ces pourparlers, en septembre, et aux bruits pouvant les concerner, que ces nouvelles prétendent faire allusion?

3. Tout ce groupe d'informations, comme on s'en rend compte, paraît présenté de la façon la plus confuse et la plus déformée.

4. *Grando*. Inc. fol. 354 B.

5. A plusieurs reprises déjà, Morosini, parlant en son nom personnel, a manifesté ce désir de pacification, tant entre les partis de France qu'entre la France et l'Angleterre, dans un sentiment où prédomine l'intérêt commercial de Venise. Depuis 1418, cette note va s'accentuer et se répéter de façon constante.

6. Fol. 356 A. — Entre le 15 janvier et le 1er février 1419.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

miera CCCC XXX, al viazo de Fiandra; de le qual do de queste mese per Londra e do per la Scluxa. I sovracomity fo prima i nobel homeny prima ser Andrea Barbarigo fo de miser Zane el chavalier fo percholator; miser Michiel Chabriel fo de miser Nicholò; miser Marcho Marzelo, miser Piero Contariny. Andè a l'inchanto tute soto sovra da livre CL° in CLX° de grosy. Capetanio fato el nobel homo miser Marcho Zustignan fo de miser Horsato, e quelo aceta de prexente; e partise de Veniexia ady VIII del mexe de avril de M IIII^c XVIIII, cargade molto richamente, in tuto per vaiuda de ducaty II^c milia d'oro[1].

Apreso fo inchantado per lo viazo d'Aque Morte una galia, paron el nobel hom miser [Almorò] Lonbardo, armada a terzaruol[2], con la qual andese molte specie, per vaiuda de ducaty... d'oro; partise de Veniexia ady VIII° de fevrer de M° IIII^c XVIII°[3].

Fo inchantado una galia per lo viazo d'Aque Morte, e quela ave miser Almorò Lombardo per livre LXXXV de grosi; la qual porta per p[ond]o CCC [miera] de

1. Ce voyage de 1419 est réglé par décision du Sénat en date du 23 décembre 1418. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 59, n° 220.) La liste des capitaines, avec son erreur courante pour cette période, indique comme commandant Giovanni Diedo, que Morosini relève seulement pour l'an suivant 1420. Le capitaine de convoi ici désigné, Marco Giustiniani, était porté dans la liste à l'an précédent. Morosini ajoute ici ses renseignements personnels. On suivra, dans les notations ultérieures, la durée exceptionnelle et les incidents de cette caravane.

2. *Armada a « terzaruol »*. Ce terme, souvent employé dans le Diario, doit-il s'entendre d'une galère armée à trois hommes

de la jauge de 430 milliers, pour le voyage de Flandre; deux d'entre elles pour Londres et deux pour l'Écluse. Les « sovracomiti » furent les nobles hommes ser Andrea Barbarigo, fils de feu messer Giovanni, chevalier et procurateur; messer Michele Gabrieli, fils de feu messer Niccolò; messer Marco Marcello et messer Pietro Contarini. Ces galères allèrent à l'encan, toutes l'une dans l'autre, de 150 à 160 livres de gros. Capitaine fut fait le noble homme messer Marco Giustiniani, fils de feu messer Orsato, qui accepta sur-le-champ; et elles partirent de Venise le 8 du mois d'avril 1419, très richement chargées, pour une valeur totale de 200,000 ducats d'or.

Ensuite fut mise à l'encan, pour le voyage d'Aigues-Mortes, une galère armée à « terzaruolo », patron le noble homme messer [Almorò] Lombardo, sur laquelle allèrent beaucoup d'épices, pour la valeur de... ducats d'or. Elle partit de Venise le 9 février 1418.

Fut mise à l'encan une galère pour le voyage d'Aigues-Mortes, et messer Almorò Lombardo l'eut pour 85 livres de gros; elle portait un poids de

par rame? Dans la terminologie maritime des galères, le troisième rameur de chaque banc, en effet, est désigné par ce vocable, sous une de ces formes diverses. (Jal, *Gloss. naut.*, art. Tercerot, Tersol, Terzarolo, et *Arch. nav.*, Mém. 4, t. I, p. 312, 320-321.) Ou bien cette expression désignerait-elle une galère comportant une voilure particulière? Une voile spéciale de galère, en effet, est également désignée par ce vocable sous une de ses multiples variétés. (Jal, *Gloss. naut.*, art. Tercerol, Terciarolium, Tersarolius, Terzarolius, Terzarolus, Terzaruolo I.)

3. Voir ci-après, p. 174, n. 1 et 2.

specie, per vaiuda de ducaty CXX[a] d'oro; party de Veniexia ady VIII de fevrer[1] 1418[2].

. . . . . .

E[3] de le parte de Fiandra se ave per nuove[4] chomo miser lo re de Ingletera, esiando l'oste de tuta la zente soa mesa a l'asiedio atorno la citade de Roam, l'ave quela per asiedio[5]. La qual novela molto i Franzeschy avemo fose de presy de la forza soa, e apreso lo dito re e miser lo ducha de Borgogna se tornase adriedo per retornar in caxa soa[6].

. . . . . .

Con[7] el nome de Christo sia, avesemo[8] per nuove sapude a Veniexia in la vezilia del martore biado de San Lorenzo, ady X del mexe d'avosto de l'ano de

1. Le ms. porte : « zener ». C'est évidemment « fevrer » qu'il faut lire, comme dans l'alinéa qui précède. Cette rectification opérée, le présent passage ne présente avec le précédent qu'une discordance insignifiante sur la date du jour, le 8 au lieu du 9, différence attribuable à une simple erreur matérielle de transcription, « VIII » pour « VIIII ».

2. Voyage habituel d'Aigues-Mortes, sur lequel ce second alinéa donne quelques renseignements qui complètent le précédent.

3. Fol. 356 B. — Entre le 1[er] et le 21 février 1419.

4. Quelques mots relatifs à la prise de Rouen se retrouvent à cette date dans Sanuto. (Col. 925.)

5. Depuis la prise de Caen et de son château, les 4 et 20 sept. 1417, Morosini n'a pas enregistré de nouvelles de la seconde campagne d'invasion anglaise, qui s'est poursuivie pendant cet intervalle dans toute la Normandie, du Cotentin à la vallée de la Seine, au fort de la guerre civile qui déchire alors la France. La capitulation de Pont-de-l'Arche, le 19 juillet 1418, ayant livré à l'armée anglaise le passage de la Seine, le siège de Rouen a commencé le 29 juillet et s'est déroulé avec ses dramatiques épisodes jusqu'à la capitulation du 19 janvier 1419. (Sur le

300 [milliers] d'épices, d'une valeur de 120,000 ducats d'or. Elle partit de Venise le 8 février 1418.

. . . . . .

Et des parties de Flandre on eut nouvelle que messire le roi d'Angleterre, l'ost de toute sa gent étant mise au siège de la ville de Rouen, eut cette ville par siège. Selon cette nouvelle, beaucoup de Français de l'armée ont été faits prisonniers, et ensuite ledit roi et messire le duc de Bourgogne sont retournés en arrière pour retourner en leur maison.

. . . . . .

Au nom du Christ nous sûmes, par nouvelles venues à Venise, la veille du bienheureux martyr saint Laurent, le 10 du mois d'août de l'année 1419, dans la nuit du mercredi au jeudi, et par un messager qui

siège de Rouen, Léon Puiseux, *Siège et prise de Rouen par les Anglais*, 1418-1419, p. 66-205.)

6. Ce bruit du retour de Henry V en Angleterre, après la conquête de Rouen, est complètement inexact. Le souverain anglais va achever au contraire, en personne, la réduction de la Normandie d'outre-Seine et de ses approches sur la route de Paris, jusqu'à la série de trêves qui vont interrompre momentanément les hostilités, du début d'avril aux derniers jours de juillet. — Le duc de Bourgogne, à Paris toute la fin de l'an 1418, s'est rendu à Beauvais pendant la première moitié de janvier, traînant avec lui le roi, pour y surveiller, dans l'inaction d'ailleurs, les phases du siège de Rouen. Il est reparti de Beauvais le 13 janvier pour gagner, en contournant Paris, le poste d'observation de Provins, où il arrive le 29, et où il va séjourner jusqu'à la fin de mai. (Ernest Petit, *Itin.*, p. 443-448.) C'est à ce départ de Beauvais que fait ici allusion Morosini, quoique le duc, en réalité, ne soit pas rentré à ce moment dans ses États de Bourgogne.

7. Fol. 360 b.

8. Cet extrait ne se trouve pas dans Sanuto.

M° IIII^c XVIII°, el merchoredy vignando a la zuoba dy dito[1], e per uno meso andado in Puia al signor Jachomo de la Marzia, marido de la raina Zuana[2], da le parte de Franza, digando como[3] i signor barony tuty de Fra[n]za, prima miser lo[4] ducha de Borgogna, miser lo dolfim de Viena[5], miser lo ducha d'Oriens[6] e quel de Bertagna[7], tuty eser d'acordo e acordady

1. Nuit du mercredi 9 au jeudi 10 août 1419.

2. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, mari de la reine de Naples, Jeanne II, dont on a suivi le passage à Venise en juillet 1415 et l'entrée à Naples le 9 septembre suivant, à Naples où, depuis son arrivée, les tragédies politiques et privées se sont succédé à la cour. Le passage d'un courrier français, à lui expédié par Venise, à cette date, est à relever. — Le prince, enfui de Naples en mai, est alors, depuis le début de juillet, réfugié dans sa principauté de Tarente. (*Diarii nap.*, col. 1083.) On va le voir en repartir pour repasser à Venise en 1421, rentrant en France.

3. Sous l'empire de trêves successives, conclues d'abord à Vernon, le 7 avril 1419, pour courir de la fin d'avril au 15 mai, puis prolongées de délai en délai jusqu'au 29 juillet (Rymer, *Fœdera*, 7-18 avril, 8-29 mai, 9 juillet), se sont ouvertes les vaines conférences de Meulan, tenues du 29 mai au 30 juin entre le pouvoir royal et le duc de Bourgogne d'un côté, le roi d'Angleterre de l'autre, à l'exclusion du dauphin Charles (ci-après, p. 178, n. 4), les Français encore maîtres de Pontoise et de Meulan même, les Anglais déjà entrés à Mantes depuis le 3 mars. — D'autre part, avant l'ouverture des conférences de Meulan, une suspension d'armes de trois mois a été conclue, le 14 mai, entre le gouvernement royal et le duc de Bourgogne d'un côté, et le dauphin de l'autre. (*Jouvenel*, p. 361-362.) — Après l'échec des négociations de Meulan, achevées sans résultat le 30 juin, la trêve du gouvernement royal avec l'Angleterre durant encore jusqu'au 29 juillet, des conférences se sont ouvertes entre le dauphin d'un côté, le duc de Bourgogne, représentant le pouvoir royal, de l'autre; elles ont débuté le 8 juillet auprès de Pouilly-le-Fort, en Brie, entre Corbeil et

était allé des parties de France en Pouille près le seigneur Jacques de la Marche, mari de la reine Jeanne, comme tous les seigneurs barons de France, et d'abord messire le duc de Bourgogne, messire le dauphin de Vienne, messire le duc d'Orléans et celui de Bretagne étaient tous d'accord et accordés et unis et avaient fait traité encontre le roi d'Angleterre le 21

Melun. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 143-144; cf. p. 125-126 et 296-300.) C'est leur résultat que vont présenter ces nouvelles de France.

4. *Lo.* Inc. fol. 361 A.

5. Seuls présents et agissants, en réalité, à ces conférences de Pouilly-le-Fort.

6. Le duc d'Orléans est prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Comme naguère la mention du comte d'Armagnac, signalé par la rumeur publique comme participant au traité de Saint-Maur-des-Fossés du 16 septembre 1418, trois mois après sa fin tragique (ci-dessus, p. 168, n. 4), l'indication de son rôle en ces circonstances est singulière à relever.

7. Ms. : « Gramata » (*sic*). Qui faut-il reconnaître sous le nom bizarrement défiguré du duc « de Gramata », employé ici, comme on s'en rend compte, pour désigner un prince français, qui ne serait pas le duc de Bourgogne? Faut-il suggérer l'hypothèse du duc de Bretagne (« Bertagna » des notations ultérieures du Diario), non encore mentionné par Morosini, mais activement mêlé, sinon aux actuelles, au moins aux toutes récentes négociations de paix? Jean V, duc de Bretagne, a coopéré à la préparation du traité de la Tombe du 26 mai 1418 (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 77); tout récemment encore il a pris part à la préparation des conférences de Meulan, auxquelles sa présence semble avoir été décidée, mais sans qu'il y ait paru effectivement. (Rymer, *Fœdera*, 7-11 avril 1419; d. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 537-538; d. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 468-470; Ernest Petit, *Itin.*, p. 446-447; cf. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 295-296, 297.) Dans l'extrait immédiatement suivant, répé-

e ahunidy e fato paxe incontra el re de Ingletera[1] ady XXI (*sic*) del mexe de luio[2], e plubichada fose e cridada ady XXIII (*sic*) de quel dito mexe[3]. Per la qual nuova avesemo fermamente questo re de Ingletera zià aver preso XX in XXII chastele con plu de XX^M^ homeny d'arme d'Ingelexi[4] (*sic*); e zià eser partido molto e infinito chariazo de tuta marchadantia de Broza andada a le parte de Ingletera per marchadiziar, de che vegniva molto secorso zoxo a Broza. La qual nuova avemo tornerà [a] grandisimo aiutorio e destro a le nostre

tant la même nouvelle de paix et citant les mêmes personnages en scène, le duc « de Gramata » est remplacé par le duc « de Lencastro ». (Voir ci-dessus, p. 168, n. 5, et, ci-après, p. 180, n. 7.)

1. Le traité de Pouilly, signé le 11 juillet, est la plus sérieuse et la mieux préparée des pacifications de cet ordre conclues depuis la reprise de la guerre civile. Il unit contre l'invasion anglaise toutes les forces françaises et groupe pour un temps, sur le théâtre de la guerre, les capitaines bourguignons et dauphinois combattant sous l'emblème commun de la croix blanche droite de France. (Texte dans *Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 334-344.) Effort éphémère de quelques semaines, que l'assassinat de Jean Sans-Peur à Montereau, le 10 septembre, allait rendre illusoire. Le retentissement que cet accord national provoque hors des frontières de France n'en est pas moins à signaler.

2. C'est le 11 juillet et non le 21, comme le dit ici Morosini, peut-être par une erreur matérielle de transcription, qu'est signé le traité de Pouilly. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 145-153.)

3. C'est le 20 juillet que sont publiées, au moins à Paris, les lettres de Charles VI ratifiant le traité de Pouilly, après leur enregistrement au Parlement ce jour même. (Tuetey, Notes du *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 126, n. 3.) Dès le 12, la nouvelle de la conclusion de la paix avait provoqué des manifestations de joie enthousiaste, continuées plusieurs jours de suite. (*Ibid.*, p. 126, n. 2.)

du mois de juillet, et comme ce traité avait été publié et crié le 23 de cedit mois. Par ces nouvelles nous sûmes de façon certaine que le roi d'Angleterre avait déjà pris de 20 à 22 châteaux avec plus de 20,000 hommes d'armes anglais (*sic*), et qu'il était déjà parti de Bruges de nombreux et infinis chargements de toutes sortes de marchandises pour faire commerce en Angleterre, d'où venait grand secours à Bruges. Cette nouvelle tournera certainement à très grand aide et profit à nos quatre galères de commerce,

4. La trêve de l'Angleterre avec le gouvernement royal français, conclue à l'occasion des vaines conférences de Meulan, dure, sous diverses prolongations, de la fin d'avril au 29 juillet. (Ci-dessus, p. 176, n. 3.) Il est vrai que les armées du dauphin en sont exceptées. Une trêve entre le dauphin et le roi d'Angleterre, conclue à Rouen le 12 février, pour courir jusqu'au 23 avril, n'a pas été renouvelée à son échéance, le dauphin ayant finalement refusé de se rendre au rendez-vous convenu pour le 6 mars entre Évreux et Dreux. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 293-298.) Jouvenel des Ursins, en outre, assure que le dauphin fut formellement excepté des trêves d'avril-juillet entre les gouvernements de France et d'Angleterre. (P. 363.) Mais les forces du dauphin Charles n'ont de contact avec l'invasion anglaise que vers quelques points des frontières normandes et picardes, où ne se passent, pendant ce délai, aucuns faits de guerre dignes de mention. — C'est donc uniquement aux conquêtes antérieures de Henry V, entre la capitulation de Rouen, le 19 janvier, et l'ouverture effective de la trêve avec le pouvoir royal, en avril, que Morosini peut faire ici allusion. Ces 20 ou 22 villes ainsi prises sont les places du pays de Caux, du Bray, du Vexin normand (sauf Gisors et Château-Gaillard), de la vallée de la Seine jusqu'à Mantes inclusivement, place occupée le 3 mars (Documents cités par Grave et Durand, *la Chronique de Mantes*, p. 270), la dernière avant l'armistice. Les places du Vexin français, dont Meulan et Pontoise, sont encore françaises, avec celles de la vallée de Seine au-dessus de Meulan.

IIIIc galie da marchado, chapetanio el nobel homo miser Marcho Zustignan, per lo so retorno a Veniexia[1].

. . . . . .

E[2] in questo tenpo[3] per uno fante de prechazo avesemo in M°IIIIc XVIIII, ady XVI de avosto, nuove per letere adute de qua[4], al tuto miser lo ducha de Borgogna[5] e quelo d'Oriens[6] e de Lenson[7] con miser lo dolfim de Viena[8], chon tuty barony de Franza eser in acordo e aunidy de perfeta onion contra la chorona de Ingletera, la qual onion anchora non se truova fose fata cusy solena[9].

. . . . . .

Corando[10] M° CCCC XVIIII°, dy XXVII de avosto.

Driedo questo[11] anchor se ave novele per uno meso vegnudo da Broza i nostry aver scrito per letere vegnude a Veniexia l'inprexa de la zente del re de Ingletera, dise aver aquistado prima Pontos[12] e San De-

1. Ces préoccupations, exclusivement commerciales, sont à relever avec curiosité.

2. Fol. 361 B.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Répétition, par autre voie, à six jours de distance, des nouvelles relatives à la conclusion du traité de Pouilly, le 11 juillet, contenues dans l'extrait précédent.

5. Même remarque sur la présence effective du duc de Bourgogne.

6. Même remarque sur le rôle inexact du duc d'Orléans.

7. Ms. : « Lencastro » (*sic*). Dans l'extrait immédiatement précédent, où ces mêmes acteurs étaient aussi nommés, le quatrième personnage désigné, avec le duc de Bourgogne, le duc d'Orléans et le dauphin, était le duc « de Gramata », assimilable peut-être au duc de Bretagne. Dans ce présent passage, le duc « de Gramata » est remplacé par le duc « de Lencastro », nom singulier déjà rencontré lors du traité de Saint-

capitaine le noble homme messer Marco Giustiniani, pour leur retour à Venise.

. . . . . .

Et en ce temps, par un courrier, le 16 août 1419, par lettres arrivées ici, nous sûmes que messire le duc de Bourgogne et ceux d'Orléans et d'Alençon, messire le dauphin de Vienne et tous les barons de France étaient du tout d'accord et unis de parfaite union contre la couronne d'Angleterre, laquelle union ne s'était pas encore trouvée faite aussi solennellement.

. . . . . .

Au cours de 1419, le 27 août.

Après cela, on eut encore nouvelles, par un messager venu de Bruges, que les nôtres avaient écrit, par lettres venues à Venise, l'entreprise de la gent du roi d'Angleterre qu'on dit avoir conquis d'abord Pontoise

Maur-des-Fossés, et, dans les circonstances où il était alors mentionné, assimilable peut-être au duc d'Alençon. (Ci-dessus, p. 168, n. 5.) Cette fois on ne voit trace d'aucune participation du duc d'Alençon au traité de Pouilly.

8. Même remarque sur la présence effective du dauphin.

9. Impression formulée ici plus fortement que dans les précédentes nouvelles, et qui traduit exactement le sentiment que la paix de Pouilly fit naître en France. (Voir *Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 344-346.)

10. Fol. 363 A.

11. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

12. La trêve ayant expiré le 29 juillet, Henry V, de Mantes, le 30, a dénoncé la reprise de l'état de guerre. (*Gesta*, p. 130.) A la fin de la nuit du 30 au 31 juillet, au petit jour du 31, Pontoise, encore français, est enlevé par surprise, à l'escalade, événement qui provoque quelques heures plus tard une panique à Paris. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 126-128;

nis[1] e Corbeia[2], li qual luogi apartegniva al re de Franza, i qual confina apreso Paris a mia XV in XII ed è el paso per pasar a Paris; de che per avanty se saverà[3]. La qual nuova dise a bocha el scrivam[4] fo de ser Zane Bon de Ziliol romaxe per prixion in quele parte, e fo venduda la so cocha in quele parte corone IIII[a] VIII[c] L per le debite incorsoy adoso a Catelany[5]; l'altra cocha paronizava ser Marcha Bocheta avesemo ferise in tera a i schoy de... e perise per questo muodo; lo qual dano fo notabel a chy parte i tochava[6].

. . . . . .

Journal de Clément de Fauquembergue, ap. d. Félibien, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 579.) Par ce passage de l'Oise, l'invasion anglaise, à travers le Parisis et la rive droite de la Seine, peut se répandre jusque sous Paris.

1. Ce bruit de la prétendue surprise de Saint-Denis par les Anglais est inexact, mais curieux à constater. Saint-Denis ne devait devenir anglais que par l'effet du traité de Troyes, au cours de l'an suivant. Mais, le 2 août, le duc de Clarence, commandant des forces anglaises qui ont enlevé Pontoise, a paru devant Saint-Denis, demandant sauf-conduit personnel pour un pèlerinage à l'abbaye, et, sur le refus à lui opposé, s'est retiré avec menaces et serment d'emporter sous peu la ville. (*Jouvenel*, p. 368-369; *Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 354.) Le 9 août, une troupe anglaise de la garnison de Pontoise, logée la veille à Argenteuil, se répand entre Saint-Denis et Paris, jusque sous la porte Saint-Denis, empêchant la tenue de la foire annuelle de la Saint-Laurent. Le 10, les Anglais occupent encore ces parages, qu'ils ne quittent que le lendemain 11. (*Journal de Clément de Fauquembergue, loc. cit.*) C'est peut-être cette incursion ou quelqu'autre précédente qui motive le bruit ici enregistré.

2. Ce bruit de la prétendue surprise de Corbeil est tout aussi inexact. Corbeil, comme Saint-Denis, ne devient anglais que par l'effet du traité de Troyes, au cours de l'an suivant. — On

et Saint-Denis et Corbeil, lieux appartenant au roi de France, qui sont à 12 ou 15 milles de Paris, et donnent le passage pour passer à Paris; on en saura plus tard davantage. Cette nouvelle fut donnée de bouche par l'écrivain de feu ser Giovanni Buono de' Zilioli, qui resta prisonnier en ces parties et dont la coque y fut vendue 4,850 couronnes pour les dettes par lui contractées contre les Catalans; l'autre coque, dont était patron ser Marco Bocchetta, se brisa, dit-on, sur les écueils de... et fut perdue de cette manière; lequel dommage fut notable pour ceux qu'il touchait.

. . . . . .

ne connaît pas de mouvement de troupes anglaises pouvant expliquer ce bruit.

3. La possession du passage de l'Oise et la faculté d'envahir la région nord de Paris auraient été certainement mises à profit par Henry V, si le meurtre de Montereau, qui allait survenir le 10 septembre, n'avait pas mieux servi ses intérêts que toutes les stratégies.

4. *Scrivam.* L'écrivain, le comptable que les navires de commerce vénitiens comptaient à bord, tant les navires d'armement particulier, à ce qu'il semble, que les galères de commerce d'état. (*Traité du gouvernement de Venise,* ch. xcv, dans Michel Perret, *Hist. des relations de la France et de Venise,* t. II, p. 295.)

5. Il s'agit ici de la coque de Giovanni Buono de' Zilioli, qu'on a vue partir de Venise au début de 1416 pour la Flandre, puis retenue par Henry V en 1417. On voit ici son sort final, expliqué par des faits de piraterie antérieure à l'égard de bâtiments catalans, et les aventures d'une partie de son équipage.

6. Il s'agit ici d'une des deux autres coques parties de Venise au début de 1416 avec la précédente, dont on a pu établir que Marco Bochetta commandait l'une. On voit ici son naufrage final, dont la lacune du texte ne permet pas de reconnaître le lieu, qu'il eût été intéressant, en ces parages dangereux, de déterminer plus exactement.

E[1] apreso per lo dito muodo[2] in prima per molty marchadanti per pluxor dy pasady, vegnudi per la via de Fontego[3], de notabel condicion[4], fose dito miser lo ducha de Borgogna eser morto[5]. E dapuo, ady xi° d'otubrio dito de M° IIII° XVIIII°, per letere stade scrite sy d'Alemagna da miser Vielmo Romole[6] e sy per la via da Milan, a molty marchadanty milanexi, a molte conpagnie de Veniexia, prima a miser Bon Romeo e ai Meraveia, e apreso a ser Romagnin da Ciola[7], e per tute fato mencion[8], andando miser lo ducho de Borgogna al concilio de Paris, volse la fortuna soa, a uno luogo dito Amens, i fose prexo e sostegnudo chon molty barony, e'l conte d'Arminiacho l'aprexentase a miser lo dolfin de Viena, e fexelo decapitar chon v suo dy maor barony luy avese, e lasady

1. Fol. 364 B. — Entre le 28 septembre et le 11 octobre 1419.

2. Ce passage si singulier, si typique comme déformation d'événement, se reconnaît dans Sanuto, tronqué de la façon suivante qui le rend incompréhensible : « In Francia vedendo il Re d'essere mal servito nella guerra, ch'avea col re d'Inghilterra, il Delfino di Vienna fece decapitare il Duca de Borgogna. » (Col. 930.)

3. *Fontego.* Le célèbre *Fondaco de' Tedeschi*, l'entrepôt des négociants allemands, sur le Grand Canal, à la tête du pont du Rialto, où ses bâtiments subsistent toujours. (Sur cet établissement, *Traité du gouvernement de Venise*, ch. LIII; Bibl. nat., ms. fr. 5599, fol. 97 v°-98 v°.) La « via de Fontego » est une locution couramment employée par Morosini, pour désigner la voie par laquelle arrivent les nouvelles adressées d'Allemagne aux représentants du commerce allemand établis à Venise.

4. Premier groupe d'informations, survenant d'Allemagne, entre la date du 28 septembre, date sous laquelle est inscrit le dernier fait indiqué par le Diario, et le 11 octobre, date qui suit.

Et ensuite de ladite manière, et d'abord par beaucoup de marchands de notable condition, venus, en plusieurs de ces jours passés, par la voie du Fondaco, il fut dit que messire le duc de Bourgogne était mort. Puis, le 11 octobre 1419, tant dans les lettres écrites d'Allemagne, par messer Guielmo « Romole », que par la voie de Milan, à beaucoup de marchands milanais, à de nombreuses sociétés de Venise, d'abord à messer Borromeo et aux Maraviglia, et ensuite à ser Romanin de Ciola, mais par toutes fut mentionné le fait que messire le duc de Bourgogne, allant au conseil de Paris, sa fortune voulut qu'en un lieu appelé Amiens il fut pris et arrêté avec beaucoup de barons, et que le comte d'Armagnac en fit don à messire le dauphin de Vienne, qui le fit décapiter avec cinq des plus grands barons qu'il eût, laissant les autres aller leur

5. Cette première série d'informations parle seulement, comme on voit, du fait de la mort de Jean Sans-Peur, sans détails ni relations de circonstances. Le duc de Bourgogne a été en effet assassiné dans l'après-midi du dimanche 10 septembre, sur le pont de l'Yonne à Montereau, où il se rendait pour une conférence avec le dauphin, en complément convenu de la paix de Pouilly. Son successeur en tous ses états est son fils Philippe le Bon, comte de Charolais, âgé de vingt-trois ans, qui reçoit à Gand, en Flandre, où il séjourne habituellement, la nouvelle du meurtre de Montereau.

6. Second groupe d'informations, survenant d'Allemagne encore, le 11 octobre.

7. Troisième groupe, survenant de Milan, à la même date.

8. Ces mots « e per tute fato mencion » montrent la concordance des détails des nouvelles provenant du second et du troisième groupe, arrivées le 11 octobre à Venise, tant d'Allemagne que de Milan.

andar via i altry[1]. La qual nuova se pensa serà de molta leticia a tuta Cristantade[2].

. . . . . .

Corando[3] l'ano de M° IIII° XVIIII°, dy VIII° zener[4] in Veniexia.

Con el nome de Dio[5], per lo viazo de Fiandra fo incantado IIII° galie al viazo de Fiandra de[6] le mexure grose, de portada de miera IIII° e oltra. La prima ave el nobel homo miser Andrea Queriny; andè a l'incanto per L. XX s. do de grosy; la segunda, miser Felipo Jerizo, per L. XII de grosy; la terza, miser Zan Gradenigo, per L. XXV de grosy; la quarta ave miser Marcho Benbo, per L. XXXIII de grosy. Chapetanio fato el nobel hom miser Zian Diedo. Party de Veniexia a dy... de l'ano predito de M° IIII° XVIIII°[7], per la vaiuda de portada de specie e altre marchadantie per valor de ducaty... d'oro[8].

. . . . . .

Apreso[9] fo mandado a marchado in questo ano[10] una

1. Cette déformation fantastique du cadre et des conditions de la fin de Jean Sans-Peur, ainsi représentée comme conséquence d'une condamnation juridique régulière, dont la scène serait transportée à Amiens, est un des plus frappants exemples des défigurations d'événements qui puissent se rencontrer chez Morosini. — Il faut noter ici la persistance singulière avec laquelle ces diverses lettres continuent à parler du comte d'Armagnac, comme vivant et agissant, bien que mort depuis plus d'un an révolu.

2. Impression hostile au parti bourguignon, qui est à signaler.

3. Fol. 366 b.

4. 8 janvier 1420.

chemin. On pense que cette nouvelle sera de grande joie à toute la chrétienté.

. . . . . .

Au cours de l'année 1419, le 8 janvier, à Venise.

Au nom de Dieu, on mit à l'encan pour le voyage de Flandre quatre galères de gros tonnage, d'une jauge de 400 milliers et plus. La première fut adjugée à noble homme messer Andrea Quirini et monta à l'encan à 20 livres 2 sous de gros; la seconde à messer Filippo Erizzo, pour 12 livres de gros; la troisième à messer Giovanni Gradenigo, pour 25 livres de gros; la quatrième à messer Marco Bembo, pour 33 livres de gros. Capitaine fut fait noble homme messer Giovanni Diedo. Elles partirent de Venise le... de la susdite année 1419, avec un chargement en épices et autres marchandises montant à une valeur de... ducats d'or.

. . . . . .

Ensuite fut envoyée, en cette année 1420, une

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. *De.* Inc. fol. 367 A.

7. Avant, par conséquent, le 29 février 1420.

8. Ce voyage de 1420 est réglé à quatre galères, par décision du Sénat vénitien, qui paraît prise le 12 janvier. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 61, nos 225-227.) Le capitaine indiqué par la liste est *Natale* Miani, que Morosini, sous le nom de *Vitale* Miani, signale seulement pour l'année suivante. Giovanni Diedo, ici mentionné, figurait dans la liste à l'an précédent. — Morosini ajoute ici ses renseignements habituels. — Voyage dont on va suivre les incidents désastreux.

9. Fol. 367 B. — Entre le 1er et le 14 mars 1420.

10. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

galia, in M° IIII° XX, de le mexure de Romania al viazo d'Aque Morte, sovrachomito el nobel homo ser Francescho Foscholo de miser Nicholò, charga de specie per vaiuda de ducaty XXXV in XL[a] d'oro; partise de Veniexia ady XXII de marzo de M° IIII° XX[1].

. . . . . .

M CCCC XX[2], die XXVI mazo.

Noto chomo[3] domenega, dy de Pasqua de Spirito Sancto[4], zionse a Veniexia l'armata de do galie de Fiandra, chapetanio el nobel homo miser Marcho Zustignan, e per avanty vegnude do altre suo galie di so sovracomity, le qual se separa da queste per una fortuna intro el mar de le parte da cavo San Vizenzo. Le qual tute stete a vegnir molto longo tenpo; per termene le do da driedo de ano uno mexi do compliva a VIII de zugno de 1420; notando molte marchadantie se vastase con notabel dano de molty marchadanti da Veniexia[5].

. . . . . .

Anchuo[6] dy VIIII° de luio de M° IIII° XX, per letere[7] abude da Broza de dy XV de zugno, avesemo el re de Ingletera[8] zionse in Tros de Canpagna zà molty zior-

1. Voyage habituel d'Aigues-Mortes.
2. Fol. 369 b.
3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.
4. Dimanche 26 mai, jour de la Pentecôte de l'an 1420.
5. On a vu en effet ces galères du Nord partir de Venise le 8 avril 1419; leur voyage avait donc bien duré près de quatorze mois, au lieu des six à huit mois de durée moyenne générale.
6. Fol. 372 b.
7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

galère du tonnage de Romanie au voyage d'Aigues-Mortes, « sovracomito » le noble homme ser Francesco Foscolo, fils de messer Niccolò; chargée d'épices pour la valeur de 35 à 40,000 ducats d'or, elle partit de Venise le 22 mars 1420.

. . . . . .

1420, 26 mai.

Je note comme le dimanche, jour de Pâques du Saint-Esprit, arriva à Venise la flotte de deux galères de Flandre, capitaine le noble homme messer Marco Giustiniani, et qu'auparavant étaient venues deux autres galères de ses « sovracomiti », qui s'étaient séparées des premières lors d'une tempête dans la mer des parties du cap Saint-Vincent. Toutes mirent à revenir très longtemps, c'est-à-dire, pour les deux dernières, un terme d'un an et deux mois accomplis le 8 juin 1420. Il est à noter que beaucoup de marchandises furent gâtées, avec notable dam de beaucoup de marchands de Venise.

. . . . . .

Ensuite, le 9 juillet 1420, par lettres reçues de Bruges et datées du 15 juin, nous apprîmes que le roi d'Angleterre était arrivé à Troyes en Champagne

8. Henry V, sitôt le meurtre de Montereau, s'est trouvé l'objet immédiat d'ouvertures venant à la fois, et du nouveau duc de Bourgogne Philippe le Bon, alors dans ses États du Nord, qu'il n'a pas quittés depuis qu'il a reçu à Gand la nouvelle de la mort de son père, et du gouvernement royal de Charles VII, transféré de Paris à Troyes depuis les premiers jours d'août, depuis la panique causée dans la capitale par la prise de Pontoise. — Le 20 novembre est conclue à Mantes une trêve entre Henry V et Charles VI, destinée à être prolongée, de délai en délai, jusqu'à l'époque où aura lieu le traité

ny[1], e dapuo quelo aver spoxada la fia del re de Franza e concluxo l'acordo, el qual se dixe eser stado in questa forma ch'el predito re die eser governador de Franza, e dapuo la morte del Re socieder nel reame; e die partirse tuty de brieve[2] per vegnir a Paris[3].

. . . . . .

E[4] apreso in lo dito tenpo[5], dy XXII de luio 1420, azionse la galia d'Aque Morte a Veniexia, paron el nobel omo miser Andrea Foscholo de miser Nicholò, vene carga de zucaro da le parte de Palermo, aduse M C° XXX de caraty per molta vaiuda de denery, e fexe el so viazo in mexi tre, e vadagna livre XIII de grosy per charato e per ducaty III^M d'oro[6].

. . . . . .

de Troyes. (Rymer, *Fœdera*, Mantes, 20 novembre; Rouen, 2, 24 décembre 1419, 27 mars 1420; Mantes, 24 avril 1420.) Le 2 décembre est signé à Arras le traité d'union particulier du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre. (*Ibid.*, Arras, 2 décembre 1419.) Le 21 mars, le duc de Bourgogne a rejoint à Troyes Charles VI et son gouvernement, et, depuis le 9 avril, est signée à Troyes la convention préliminaire du traité qui va livrer la France à l'Angleterre. (*Ibid.*, Troyes, 9 avril 1420.)

1. Henry V, venant de Rouen, qu'il a quitté vers le 20 avril, par Mantes (*Rôles norm.*, n° 831; Rymer, *Fœdera*, 23 avril 1420), faisant route par Pontoise, l'Ile-de-France au nord de Paris, le pont de Marne à Charenton, Provins, le pont de Seine à Nogent-sur-Seine (*Gesta*, p. 135-136), arriva à Troyes le 20 mai. (Lettre de Henry V, en date de Troyes, 22 mai, dans Rymer, *Fœdera*, 22 mai 1420.)

2. C'est le 21 mai qu'a été conclu le traité de Troyes, dont la clause principale déshéritait le dauphin Charles et assurait la succession de France à Henry V, comme époux de la princesse Catherine, fille de Charles VI, en lui remettant de suite,

depuis plusieurs jours déjà, et qu'ensuite il avait épousé la fille du roi de France et conclu l'accord, lequel, dit-on, a été fait en cette forme, que le susdit roi doit être gouverneur de France et succéder à la couronne après la mort du roi, et ils doivent tous partir de bref pour venir à Paris.

. . . . . .

Et ensuite, en ce même temps, le 22 juillet 1420, arriva à Venise la galère d'Aigues-Mortes, patron noble homme messer Andrea Foscolo, fils de messer Niccolò; elle vint chargée de sucre des parties de Palerme, en amena 1130 carats, de très grande valeur pécuniaire, et fit son voyage en trois mois; elle gagna 13 livres de gros par carat, soit 3,000 ducats d'or.

. . . . . .

comme tel, la régence du royaume. (Texte du traité de Troyes, *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 86 et suiv.; Rymer, *Fœdera*, 21 mai 1420.) Les fiançailles solennelles, donnant au traité sa force d'exécution, ont eu lieu le même jour. Le mariage se célèbre le 2 juin. Henry V, comme le note exactement Morosini, devenait ainsi héritier présomptif de la couronne, en attendant la mort prochaine de Charles VI, et, dès l'heure présente, prenait la charge de régent du royaume de France. Le titre officiel d' « héritier de France » lui est donné dans tout le formulaire du traité, comme ressortant de soi du mariage constaté; l'art. 7 règle l'attribution de la régence.

3. Le 4 juin, Henry V, traînant à sa suite Charles VI, va quitter Troyes pour la direction de Paris, en s'arrêtant sur sa route au siège rapide de Sens (5-11 juin) et à celui plus pénible de Melun (7 juillet-17 novembre).

4. Fol. 373 B.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Détails à noter sur les escales de retour de la galère

Per[1] letere vegnude da Londra avesemo[2], de VIII de setenbrio, la muoria iera grandissima, morivande da homeny IIII^c al ziorno[3]; e de le nostre do galie iera là, avesemo eser morto el nostro capetanio prima miser Zian Diedo e de la so galia Benba eser manchado homeny XL, e de su la galia Ieriza homeny LX, la pluy parte da remo. Christo le conduga tute IIII° a salvamento! Amen[4].

. . . . . .

Corando[5] M° IIII^c XX, dy XII zener[6].

Fo fato[7] per lo Chonseio dy Pregady per l'ano prexente de meter una galia de le mexure grose de[8] Fiandra, de miera CCCC XX in XXX, al viazo d'Aque Morte, e inchantado fo al plubicho inchanto; avela el nobel homo miser Lorenzo Minio; chostaly livre CC de grosy, e die partir al bom piaxer de la Signoria, chonziosiachè in questo ano si a da saver molta quantitade de specie eser zionte a Veniexia[9].

Apreso[10] per lo dito Chonseio in questo ano prexente fo mandado al viazo de Fiandra e de Londra galie IIII°,

d'Aigues-Mortes, prenant, comme on voit, un chargement de sucre à Palerme. Le jour du départ de Venise, le 22 mars, ayant été noté, on peut établir la durée exacte de ce voyage, du 22 mars au 22 juillet.

1. Fol. 376 B.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. La mention de cette épidémie régnante à Londres, à la fin de l'été de 1420, est à relever. Elle ne paraît pas signalée dans la Chronique contemporaine de William Gregory (*Chronicle of London*) ni dans l'ouvrage classique de Maitland (*The history of London*).

Par lettres venues de Londres, du 8 septembre, nous apprîmes que la peste y était très grande et qu'il y mourait environ 400 personnes par jour; nous apprîmes aussi que de nos deux galères qui étaient là, le capitaine, messer Giovanni Diedo, était mort, que 40 hommes de sa galère Bemba avaient succombé, ainsi que 60 hommes de la galère Erizza, pour la plupart des rameurs. Que le Christ les conduise toutes quatre à sauveté! Amen.

. . . . . .

Au cours de l'année 1420, le 12 janvier.

Il fut décidé par le Conseil des « Pregadi », pour la présente année, de mettre une galère du gros tonnage de Flandre, de 420 à 430 milliers, au voyage d'Aigues-Mortes; mise publiquement à l'encan, elle fut adjugée au noble homme messer Lorenzo Minio; elle lui coûta 200 livres de gros, et elle doit partir au bon plaisir de la Seigneurie, pour ce qu'en cette année il faut savoir que grande quantité d'épices étaient arrivées à Venise.

Ensuite par ledit Conseil, en cette même année, furent envoyées au voyage de Flandre et de Londres

4. Ces galères si durement éprouvées sont celles qu'on a vues partir de Venise entre le 8 janvier et le 29 février 1420. Les deux dont parle ici plus spécialement Morosini sont celles à destination de Londres. Le commandant du convoi montait ordinairement une des galères à destination de Flandre et de l'Écluse.

5. Fol. 376 B.

6. 12 janvier 1421.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

8. *De.* Inc. fol. 377 A.

9. Voyage habituel d'Aigues-Mortes.

10. Entre le 12 janvier et le 18 février 1421.

pur de le dite mexure grose, e fo inchantade al plubicho incanto per i signori chonsiery. La prima ave el nobel hom ser Mafio Michiel de miser Fantin; l'altra ave ser ... Zen; la terza, ser Troilo Sovranzo; la quarta ave ser Piero Balby fo de miser Alvixe. Queste andè a l'incanto da livre C° LXVI° in C° LXXII de grosy. Chapetanio fo fato per lo mazior Conseio el nobel homo miser Vidal Miany, e acetà de prexente, e dè partir al piaxer de la Signoria. Fato nota che al dito viazo andese de molte specie e seda, perle e altra panataria de seda, per valor de ducaty ..... d'oro, e abie (?) fo richisime galie. Partise de Veniexia ady .. del mexe .... Che Christo le conduga qua con salvamento[1]!

. . . . . .

Noto[2] chomo in lo dito tenpo de l'ano de M° CCCC XX, per uno corier vene da Bruza, miser lo re de Ingletera aver aquistado Paris, e quelo posieder soto el so regno[3], e ase fato azionzer in lo so titolo re de Ingletera e governador de Paris e de la Franza.

. . . . . .

1. Ce voyage de 1421 est réglé, à quatre galères, par décision du Sénat, en date du 11 janvier 1421. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 61, n° 228.) Le capitaine indiqué par la liste est Andrea Zane, que le Diario mentionne seulement l'an suivant. Vitale Miani indiqué ici était cité par la liste à l'an précédent 1420, sous le nom de Natale Miani. — Morosini ajoute ses renseignements habituels, la date de départ demeurant imprécise.

2. Fol. 377 B. — Entre le 18 et le 20 février 1421.

3. Parti de Troyes le 4 juin 1420, Charles VI et Philippe

quatre galères, également de gros tonnage, et elles furent mises publiquement à l'encan par les seigneurs conseillers. La première fut adjugée à noble homme ser Maffeo Micheli, fils de messer Fantino; la seconde à ser ..... Zeno; la troisième à ser Troilo Soranzo; la quatrième à ser Pietro Balbi, fils de feu messer Luigi. Elles allèrent à l'encan de 166 à 172 livres de gros. Capitaine en fut fait par le grand Conseil noble homme messer Vitale Miani, qui accepta sur-le-champ, devant partir au gré de la seigneurie. Il est à noter qu'audit voyage allèrent beaucoup d'épices et de soie, perles et autres étoffes de soie, d'une valeur de ... ducats d'or, et que ce furent de très riches galères. Elles partirent de Venise le ... du mois de .... Que le Christ les conduise au port à sauveté!

. . . . . .

Je note comme en ce temps de l'année 1420 [nous apprîmes] par un courrier venu de Bruges que messire le roi d'Angleterre a conquis Paris et le possède sous son autorité, et qu'il a fait ajouter à son titre de roi d'Angleterre ceux de gouverneur de Paris et de la France.

. . . . . .

le Bon avec lui, Henry V, après la prise de Sens (5-11 juin), de Montereau (16-24 juin), de Melun (7 juillet-17 novembre), est entré triomphalement à Paris, avec le roi et le duc, le 1er décembre, et y séjourne jusqu'au 27, où il reprend la route d'Angleterre. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 144-5, 147-8.) Le traité de Troyes lui a donné droit d'ajouter à son titre de roi d'Angleterre celui d' « héritier et régent du royaume de France », qu'il prend dès le lendemain du traité (Lettre de Henry V, en date de Troyes, le 22 mai, dans Rymer, *Fœdera*, 22 mai 1420). Il le gardera jusqu'à sa mort,

Corando[1] M CCCC XXI, dy do de marzo.

Vene a Veniexia[2] la galia armada de ser Nicholò Lonbardo partida da Corfù; per la qual zionse da coly M V^c XX de tute specie avanzade de la cocha del nobel homo ser Dario Malypiero, lo qual descarga a le parte de Corfù. Zionse de qui in ziorny XXXI a Veniexia; avanza de nolo duchati V^c d'oro, e aduse la persona del re Jachomo, Franzescho, marido de la raina Zoana de Puia[3], lo qual i dè de nolo duchati II^c d'oro, desmontado a Puola[4] per voler capitar a le parte de Franza[5].

. . . . . .

en 1422, sa brusque fin devant précéder de quelques semaines la mort escomptée de Charles VI. Quant à la charge de capitaine de Paris, elle était entre les mains de Philippe, comte de Saint-Pol, second fils du duc de Brabant tué à Azincourt, installé dans cette charge par son oncle Jean Sans-Peur dans l'été de 1418. (*Fenin*, p. 119.) Thomas, duc de Clarence, frère de Henry V, est désigné pour cette fonction par le roi d'Angleterre pendant son séjour à Paris. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 148.)

1. Fol. 378 B.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qu'on a vu passer à Venise en 1415 pour aller épouser la reine de Naples Jeanne II, s'est enfin, en 1419, enfui de Naples par mer, en évadé plutôt qu'en roi, après quatre ans de romanesques et sanglants démêlés avec la reine sa femme, les partis et les amants qui la gouvernent, reine et prince tour à tour prisonniers l'un de l'autre dans une tragi-comédie sans pareille. Depuis l'été de 1419, il est réfugié à Tarente, dans la souveraineté que lui a naguère conférée sa femme, dont la rancune, le poursuivant hors de Naples, cherche à l'expulser de ce dernier asile, en restituant la principauté de Tarente à Marie d'Enghien, veuve de Raimondo degli Orsini des Baux, et à ses

Au cours de l'an 1421, le 2 mars.

Arriva à Venise la galère armée de ser Niccolò Lombardo, venant de Corfou ; elle apportait 1,520 colis de toutes sortes d'épices restées de la coque du noble homme ser Dario Malipiero, qui avait déchargé dans les parties de Corfou. Elle mit trente et un jours à arriver à Venise, gagnant 500 ducats d'or de nolis ; elle amena la personne du roi Jacques, Français, mari de la reine Jeanne de Pouille, qui lui donna pour le nolis 200 ducats d'or et descendit à Pola, voulant faire route vers les parties de France.

. . . . . .

enfants, tous naguère dépouillés par elle. De Tarente, en 1421, Jacques de Bourbon s'enfuit encore pour sortir sans retour des États de Naples en gagnant l'île de Corfou. (*Diarii Nap.*, col. 1077-1083 ; *Crivelli*, col. 693 ; cf. col. 664, 667 ; *Boninconti*, col. 119.) Corfou, part de Venise dans le démembrement de l'empire grec en 1204, perdue, puis enlevée à la couronne de Naples, était définitivement possession vénitienne depuis 1386. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 315-316.)

4. « Puola ». C'est toujours ainsi que Morosini désigne la ville de Pola, en Istrie. (Entre autres, *Chronique*, ad ann. 1330, 1379, ms., fol. 73 A, 104 B.) La cité de Pola, à la pointe de l'Istrie, dans les eaux de laquelle s'était livrée la grande bataille navale de 1379, où la flotte de Venise avait été défaite par la flotte génoise, appartenant anciennement aux États du patriarche d'Aquilée, était possession vénitienne depuis 1330. (*Chronique*, ad ann. 1330, ms., fol. 73 A ; cf. Sanuto, col. 600 ; voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 109.)

5. De Corfou en France, il semble qu'on perdît jusqu'ici la trace du roi de Naples fugitif. Ce passage de Morosini, en signalant son débarquement dans les possessions vénitiennes, où on va le trouver encore séjournant l'an suivant, permet de déterminer la date et les conditions de son hasardeux départ de Corfou, puis de ses nouvelles aventures.

Corando[1] M° CCCC XXI°, in Veniexia.

Nuova vegnuda[2] de le parte de Paris a ser Chatanio Morexini de miser Ruberto per lo provido homo miser Vielmo Chapelo, ady XVIII° de avril, da Ferara[3], de l'ano de M° IIII° XXI°[4].

Al nostro signor miser lo marchexe de Ferara[5] è vegnudo una letera de chopia mandada de Franza ady XX (*sic*) de marzo de M° IIII° XXI[6] a Paris a VI lige[7], e a ly l'a mandada miser lo ducha de Milan[8]; como penso sentite cusy eser vero[9], miser lo dolfin de Viena aver vento in bataia miser lo ducha de Cla-

1. Fol. 379 A.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Ms. « Bruza. » La suite du texte fait voir la nécessité de cette rectification. D'ailleurs Guglielmo Capello est connu par ses commentaires sur le *Dittamondo* de Fazio degli Uberti, qu'il a composés à la cour de Ferrare. (Communication de M. Francesco Novati.) Pour la confusion régnante en ce passage, voir n. 5.

4. Cette date du 18 avril représente la date d'arrivée de ces nouvelles à Venise.

5. Le ms. portait primitivement « Monfera » au lieu de « Ferara ». Le marquis de Ferrare est alors Niccolò III d'Este (1393-1441). Le marquis de Montferrat est Giangiacomo Paleologue (1418-1445), fils de Théodore II, qui avait expulsé les Français de Gênes. Pour la confusion régnant en ce passage, voir n. 3.

6. Cette lettre ne peut être du 20 mars et doit être nécessairement postérieure de quelques jours à cette date, l'événement qu'elle relate remontant, de notoriété acquise, au 22 mars; c'est peut-être « ady *xxx* de marzo » qu'il faudrait lire.

7. Lieu précis d'origine qu'il est regrettable de ne pouvoir déterminer.

8. Il s'agit donc, en somme, d'une lettre de France, écrite d'une ville située à six lieues de Paris, en date du 30 mars, adressée au duc de Milan, Filippo-Maria Visconti, et dont

Au cours de l'an 1421, à Venise.

Nouvelles venues des parties de Paris à ser Cattaneo Morosini, fils de messer Roberto, par le prudhomme messer Guglielmo Capello, le 18 avril 1421, de Ferrare.

A notre seigneur messire le marquis de Ferrare est parvenue une lettre de copie envoyée de France le 20 mars 1421, à six lieues de Paris; elle lui a été adressée par messire le duc de Milan; à ce que je pense, il est vrai que messire le dauphin de Vienne a vaincu en bataille messire le duc de Clarence, frère

celui-ci fait parvenir copie au marquis de Ferrare; de Ferrare les nouvelles qu'elle contient sont transmises à Venise, où elles arrivent le 18 avril.

9. Cette curieuse lettre, partie à la fin de mars des environs de Paris, transmise le 18 avril à Venise, apporte les nouvelles de la bataille livrée à Baugé, en Anjou, vers Saumur et la Flèche, le 22 mars 1421, entre l'armée du dauphin Charles, renforcée de contingents écossais, et l'armée anglaise, commandée par le duc de Clarence, frère de Henry V, bataille marquée par une victoire complète des Français. — Le duc de Clarence, investi par Henry V des pouvoirs de lieutenant général en France (Rymer, *Fœdera*, 18 janvier 1421; cf. *Gesta*, p. 147-148; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 148), a été remplacé dans le commandement de Paris par le duc d'Exeter, son oncle, frère du roi Henry IV. (Champollion-Figeac, *Lettres de rois, de reines*, t. II, p. 388-389; cf. *Gesta*, p. 147-148; *Chastellain*, t. I, p. 203; *Monstrelet*, t. IV, p. 23.) Parti de Paris dans le cours de l'hiver, il a ravagé la Beauce, puis, après un crochet sur la lisière de Normandie, a traversé le Maine pour mettre le siège devant Angers, le 14 mars. L'approche de l'armée du dauphin, qui de sa personne est à Poitiers depuis le 27 février, lui fait lever le siège et gagner, dans la direction de Saumur, Beaufort-en-Vallée, où il se tient encore le 22 mars au matin. (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 246-247.)

renza, fradelo de miser lo re de Ingletera[1], e avemo morty de sia VI[m] Ingelexi, e apreso molty zentilomeny[2], tra i qual è uno di mazor signori de Ingletera morto, ed è stado lo dito ducha[3] per le man de monsignor de Ventona in la bataia[4], e lo chonte maresc[a]lcho[5], barba del re de Ingletera, e uno altro de la caxa regal[6], chon molty molty altry barony e homeny de vaia Ingelexi[7]; in favor del dito miser lo dolfin è (son) stado ly Scoti[8], senza eservi inpazato miser lo ducha

1. Récit d'ensemble de la bataille de Baugé dans Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 247-255.

2. Chiffre sensiblement exagéré. C'est le total des troupes anglaises engagées qui montait à ce nombre de 6,000; le total des pertes anglaises ne paraît pas s'être élevé à plus de 3,000 morts et 500 prisonniers environ. (Évaluation circonstanciée dans *Chastellain*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 226.)

3. Le duc de Clarence en personne. Sur sa mort dans le combat, voir les réflexions des *Gesta* (p. 151-152).

4. Le personnage désigné par Morosini sous le nom de « monsignor de Ventona » est nettement indiqué, comme on voit en ce présent passage, comme ayant tué de sa main le duc de Clarence. — Sur les nombreux combattants de la journée de Baugé auxquels ce rôle peut être attribué, voir Annexe VII. — Il suffit de noter ici qu'il s'agit de l'Écossais William de Swinton, de Swinton dans la marche de Berwickshire, auquel en effet une tradition persistante en Écosse réserve ce fait d'armes, et en faveur duquel le témoignage imprévu de Morosini vient apporter un argument décisif.

5. Morosini, comme nombre de chroniques françaises, veut sans doute désigner sous cette fonction John, sire de Rooss, tué en effet au fort de l'action, mais auquel il est singulier de voir ainsi attribuer cette charge. La qualité d'oncle du roi régnant, que lui attribue la rédaction de ce passage, telle au moins qu'elle se présente, qualité qui n'appartient ni à lui ni au véritable titulaire de la charge, doit être reportée, par quelque modification du texte, au personnage mentionné

de messire le roi d'Angleterre. Nous apprenons que de morts il y a 6,000 Anglais, ainsi que de nombreux gentilshommes, entre lesquels est un des plus grands seigneurs d'Angleterre, le duc lui-même, tué dans la bataille par les mains de monseigneur de Swinton; puis le comte-maréchal, oncle du roi d'Angleterre, et un autre de la maison royale, avec beaucoup et beaucoup d'autres barons et hommes anglais de valeur; en faveur dudit messire le dauphin ont combattu les

ensuite, auquel elle ne conviendrait du reste qu'imparfaitement. Sur ce « maréchal d'Angleterre », voir Annexe VIII.

6. Cette désignation doit s'appliquer, non à des victimes proprement dites, mais seulement à des prisonniers de la bataille de Baugé, à John de Beaufort, comte de Somerset, neveu de l'évêque de Winchester, dont on a relevé le passage à Venise en 1418, cousin germain, par conséquent, et non pas oncle de Henry V, — et à son frère Thomas de Beaufort, futur comte du Perche de 1428 à 1431, tous deux princes du sang d'Angleterre, ce dernier paraissant oublié des généalogistes. Sur eux, voir Annexe IX.

7. Voir la liste des personnages de marque morts et prisonniers reproduite d'après un document contemporain à la suite des *Gesta*. (App. II, p. 274-275.) Le chiffre des morts paraît s'être élevé à 2,000 et celui des prisonniers à 600. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 252.)

8. « Ly Scoti », les Écossais. Allusion aux troupes écossaises récemment passées d'Écosse en France et destinées à un rôle si glorieux dans l'armée du dauphin Charles et du roi Charles VII. En octobre 1419, avait eu lieu un premier passage, sous John Stuart, comte de Buchan, fils du duc d'Albany, sous Archibald de Douglas, comte de Wigton, fils du comte de Douglas, sous John Stuart de Darnley, connétable de l'armée d'Écosse. En janvier 1421, un second, sous les comtes de Buchan et de Wigton, retournés en Écosse pour y lever une armée nouvelle. La victoire de Baugé valut au comte de Buchan l'épée de connétable (5 avril 1421), qu'il devait conserver jusqu'à sa mort glorieuse à Verneuil, en 1424.

de Borgogna ny suo homeny[1]; e chomo ancora subito abuda la dita vituoria, inn el dy sequente, che fo in el dy de Pasqua de Resuresion de Christo[2], miser lo dolfin dito, con tuta la brigada soa da chavalo e da piè, siego tirava quely che per la via se contrava[3], e avemo questa eser gran novela e eser la desfacion d'Ingelexi segondo seguirà[4].

Questa copia vene iery al signor de qui, e puo la lese in sala e lesy quela, e in la fin dixeva che l'acordo iera per concluxo tra miser lo dolfin con miser lo ducha de Borgogna[5], e sozionze scrivando dapuo miser lo Dolfin eser intrado in Paris[6].

. . . . . .

Noto[7] chomo[8] per la vegnuda de la scharsela vene da Bruza, avesemo de fermo el re de Franza eser morto, e chomo miser lo dolfin de Viena, so fio, iera intrado in signoria de Paris, abiando dado una grandisima rota a Ingelexi, e apreso fo morto el fradelo

1. Aucun contingent bourguignon ne participe en effet à la bataille de Baugé, livrée exclusivement entre l'armée anglaise et l'armée du dauphin renforcée des Écossais.

2. La bataille de Baugé a bien lieu en effet la veille de Pâques, le samedi saint, 22 mars 1421.

3. Le dauphin Charles n'assistait pas en personne à la bataille de Baugé; il se tenait à Poitiers depuis le 27 février et y séjourne jusqu'au lundi de Pâques, 24 mars, où lui arrive, au matin, la lettre des comtes de Buchan et de Douglas, datée de Baugé, à minuit, quelques heures après la bataille, et lui annonçant la victoire. Le dauphin quitte Poitiers, le jour même, pour Tours. (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 220-222.) C'est là qu'il organise la vigoureuse campagne offensive qui allait l'amener, en juin, jusqu'au delà de Chartres, sur la route de Paris.

4. La bataille de Baugé et la mort du duc de Clarence étaient

Écossais, sans que soient intervenus messire le duc de Bourgogne ni ses gens. Nous apprenons aussi qu'aussitôt après avoir remporté cette victoire, le jour suivant, qui fut le jour de Pâques de la résurrection du Christ, messire le dauphin, avec toute sa brigade de cheval et de pied, emmenait avec soi tous ceux qui se trouvaient sur son chemin, et que c'est là grande nouvelle et défaite des Anglais, selon qu'il suivra.

Cette copie est arrivée hier au seigneur d'ici, qui la lut dans la salle, et je l'ai lue moi-même; à la fin, elle disait qu'un traité était comme conclu entre messire le dauphin et le duc de Bourgogne; elle ajoutait ensuite que messire le dauphin était entré dans Paris.

. . . . . .

Je note que, par l'arrivée de la valise venant de Bruges, nous sûmes que de vrai le roi de France était mort; comme messire le dauphin de Vienne, son fils, était entré en seigneurie de Paris, après avoir infligé une très grande défaite aux Anglais, et comme le

destinées à un retentissement et à un effet moral considérable. Le chroniqueur milanais Andrea Biglio, relatant confusément tous les événements de cette période, fait périr dans le désastre le roi d'Angleterre en personne. (Col. 33.) A maintes reprises Morosini va revenir sur cette rencontre qui, dans l'impression publique, prend immédiatement un caractère de légende.

5. Bruit semblant ne reposer sur aucun fondement.

6. Bruit fantastique, curieux à enregistrer comme indice de l'état de l'opinion publique, à la suite de la bataille de Baugé. Le simple fait qu'une telle rumeur pût alors courir en France est plus éloquent que toutes les considérations.

7. Fol. 379 A. — Entre cette date du 18 avril, date sous laquelle est enregistré l'extrait précédent, et celle du 22 mai, première date mentionnée ensuite.

8. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

del re de Ingletera, e avemo per questo porà eser caxon de aconzo tra questy do realy[1].

. . . . . .

E[2] apreso[3] fo inchantado una galia per Aque Morte; paron fo ser Zian Pixani; partise de Veniexia ady v avosto, carga de specie per valor de duchaty LXXV in LXXX[x] d'oro[4].

. . . . . .

M IIII[c] XXI, in Veniexia[5].

Anchor[6] per lo dito ano fo incantado una galia de quele de Romania in Aque Morte; la qual ave el nobel hom miser Ziam Pixany; andè a l'incanto per livre C de grosy, e questo, per l'abondancia de le specie iera a Veniexia; e simel hocorse in Damascho e per Alesandria con tuta la Soria, per le novele vegnude per lo retorno de la galia da i pelegriny, paron miser Andrea dy Prioly[7].

. . . . . .

E[8] ady XXX de luio de M° CCCC XXI°, zionse a Veniexia[9] la galia d'Aque Morte, carga de zucaro da Palermo, paron el nobel homo miser Lorenzo Minio[10]...

Dapuo[11] avemo abudo per la via da Bruzia, del mexe

1. Autre groupe de nouvelles, arrivant à Venise par la voie régulière de Bruges, et contenant également, comme on voit, tous les mêmes bruits, réels et fantaisistes, avec, en plus, le bruit anticipé de la mort de Charles VI, qui n'aura lieu que l'an suivant.

2. Fol. 380 A. — Entre le 7 et le 21 juin 1421.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Voyage supplémentaire d'Aigues-Mortes en dehors de l'époque habituelle.

5. Fol. 380 B. — Entre le 7 et le 21 juin 1421.

frère du roi d'Angleterre avait été tué, et nous sûmes que cela pourra être l'occasion d'un arrangement entre ces deux couronnes.

. . . . . .

Et ensuite fut mise à l'encan une galère pour Aigues-Mortes; le patron fut ser Giovanni Pisani; elle partit de Venise le 5 août, chargée d'épices, pour une valeur de 75 à 80,000 ducats d'or.

. . . . . .

1421, à Venise.

Encore en ladite année fut mise à l'encan une galère de celles de Romanie pour Aigues-Mortes; elle fut adjugée au noble homme messer Giovanni Pisani; elle alla à l'encan à 100 livres de gros, et cela à cause de l'abondance d'épices qu'il y avait alors à Venise. Et pareille abondance se produisit à Damas, à Alexandrie, dans toute la Syrie, comme on le sut au retour de la galère des pèlerins, patron messer Andrea Prioli.

. . . . . .

Le 30 juillet de l'an 1421 arriva à Venise la galère d'Aigues-Mortes, patron le noble homme messer Lorenzo Minio, venant de Palerme, avec un chargement de sucres.

Ensuite nous avons appris par la voie de Bruges,

6. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. Passage qui répète le précédent, en expliquant la raison de cet armement extraordinaire.

8. Fol. 381 B.

9. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

10. Date exacte de retour du convoi habituel d'Aigues-Mortes qu'on a vu soumissionné le 12 janvier.

11. Entre cette date du 30 juillet, sous laquelle est enregistré le début de cet extrait, et le 13 septembre 1421.

de luio dy XXI, tre brache de Biscainy entro el colfo de Loriziela[1], de portada de homeny L in LX per barzia, aver prexo (a)una de nostre choche carge de viny, partide de Candia. De che puo avesemo ly fo dado taia prima a ser Todorin Zuchato doble II[a] d'oro, e cusy a ser Zian Baxeio de la dita quantitade de deneri, e non abiando da darly plezaria, chonvene el menase via, e avemo cusy fose aimplido, e plu nuova non sentimo[2], ny de ser Michiel de Marin, cargo de pany, schavazado el so alboro, quelo che può de luy eser seguido[3].

Fato questo, fo provezudo e dado lybertade al coliegio dy Savuy (*sic*) grandy[4] de far uno anbasador a le parte de Bischaia al re de Spagna; el qual anbasador fo miser Andrea Corner, trovandose eser in Sibilia marchadante; dè conparer al sovradito re per adomandarly l'aver nostro con le dite choche e i marinery tuty, chonziosia quely eser nostri amixi, e, piaquan-

1. « El colfo de *Lorinziela* ». — Désignation pour laquelle une identification satisfaisante ne peut être présentée. — Le sens même du passage semble devoir limiter les recherches à la côte de Biscaye et à celle de Galice, au nord de la Péninsule. Serait-ce donc, par défiguration : — [la] Riva de Sella, à l'embouchure de la Sella, entre Santander et Gigon, lieu marqué par presque toutes les cartes de cette époque (ci-dessus, p. 150, n. 4); — ou bien, plus à l'ouest, Lorenzana, au pied de la sierra du même nom, point aujourd'hui appelé de préférence Villanueva de Lorenzana, et qui alors, quoique situé relativement dans l'intérieur, aurait pu servir à désigner la baie toute voisine où se voit le port de Foz; — ou bien, plus à l'ouest encore, [l']Ortigueira, à l'abri du cap Ortegal, lieu porté sur

du 21 du mois de juillet, que trois barques de Biscaye, montées chacune par 50 à 60 hommes, dans le golfe de Riva-de-Sella(?), avaient capturé une de nos coques parties de Candie avec un chargement de vins. Nous sûmes ensuite qu'il fut imposé à ser Teodorino Zuccato une rançon de 2,000 doubles d'or et à ser Giovanni Basilio une rançon de même somme et que, ceux-ci n'ayant pu fournir de caution, force fut de les emmener, et nous sûmes qu'ainsi fut fait, sans que nous n'en eussions plus de nouvelles, non plus que de ce qui peut être advenu de ser Michele Marini, qui avait un chargement d'étoffes et dont le mât s'était brisé.

Alors, il fut délibéré sur le parti à prendre, et autorisation fut donnée au collège des « Savii grandi » d'envoyer un ambassadeur aux parties de Biscaye, près le roi d'Espagne. Cet ambassadeur fut messer Andrea Cornaro, qui se trouvait être marchand à Séville; il devait se présenter au susdit roi pour lui réclamer notre avoir, ainsi que lesdites coques et tous

la plupart des cartes auxquelles il vient d'être fait allusion? (Ci-dessus, p. 150, n. 4.)

2. Nouveaux faits de course des corsaires de Biscaye, opérés au détriment des navires de commerce vénitiens faisant la route de Flandre.

3. Cette coque de Marino Micheli ici mentionnée est évidemment celle qu'on voit arriver en janvier 1420, à Sandwich, la « Santa Maria [and] Santa Veneranda ». (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 62, n° 238.) Ce même patron de navire, avec ce même bâtiment ou un autre, avait déjà été l'objet d'une agression dans les mêmes parages, en 1417, de la part de Biscayens et de Français.

4. « Collegio dy Savuy Grandy ». Les Sages grands, ou Sages du conseil, dont le rôle a été exposé.

doly, non abiemo dano de la dita robaria, a spexe se troverà eser sovra quele[1].

. . . . . .

Infina[2] questo tenpo[3] de l'ano de M° CCCC XXI°, dy do del mexe d'otubrio, per uno corier vene da Bruza, in dy XVII, per lo qual se ave letere da quely nostri de dy XVII de setenbrio[4], dise[5] miser lo ducha de Borgogna[6] eser stado a le man con miser lo dolfin de Franza[7], con circha cavaly IIII^M[8] e a chanpo quelo i aver dado una grosa sconfita a i Franzeschi, e fonde morty e guasty infinity Flamengi. In tanto avesemo che intranbe le parte romaxe stanche, dexirando reposo, avende de prexi lo dito ducha de

1. Le « roi d'Espagne », dont parle ici Morosini, est le roi de Castille Jean II (1406-1453).

2. Fol. 382 A.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Durée de trajet et date de lettre qui ne correspondent pas absolument. La lettre doit être du 15 septembre au lieu du 17, ou bien le trajet doit n'avoir duré que quinze jours au lieu de dix-sept.

5. Cette lettre de Bruges, du 15 ou du 17 septembre, apporte la nouvelle, semblant assez confusément transmise, de la bataille de Mons-en-Vimeu, en Picardie, vers Abbeville et Saint-Valery-sur-Somme, livrée le 30 août 1421, entre les forces picardes du dauphin Charles et l'armée bourguignonne commandée par Philippe le Bon en personne, bataille marquée par une victoire complète des Bourguignons. — L'armée bourguignonne, depuis les derniers jours de juillet, assiège Saint-Riquier, entre Abbeville et Doullens, place demeurée, avec nombre d'autres de la région, aux mains du dauphin

les mariniers, puisque les gens de Castille sont nos amis, et [le prier] qu'il lui plût que nous n'eussions aucun dommage en cette pillerie, au détriment [de ceux] qui se trouveront être sur ces galères.

. . . . . .

En ce temps de l'an 1421, le 2 du mois d'octobre, un courrier vint de Bruges en dix-sept jours, apportant des lettres des nôtres datées du 17 septembre et qui rapportaient que messire le duc de Bourgogne en était venu aux mains avec messire le dauphin de France avec environ 400 chevaux, et qu'il avait infligé en bataille rangée une grosse défaite aux Français et qu'il y avait eu une infinité de Flamands morts et blessés. Pourtant nous apprîmes que les deux partis étaient fatigués et désiraient le repos, ledit duc de Bourgogne ayant eu environ 1,300 prisonniers, de

Charles. Les forces dauphinoises, encore puissamment organisées, qui tiennent le pays, se portent contre les assiégeants, qui s'avancent à leur rencontre le 29 août au soir. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 284-287.)

6. Le corps du ms. porte : « lo duca *d'Oriens* » (*sic*). C'est évidemment « lo duca *de Borgogna* » qu'il faut lire, le fait de ce lapsus étant formellement indiqué par le texte même de la mention marginale correspondante : « Duca *de Borgogna* rompa Delfin de Franza ». (Cf. ci-après, p. 210, n. 1, et p. 226, n. 3.)

7. Récit d'ensemble de la bataille de Mons-en-Vimeu, dans Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII* (t. I, p. 287-293), dans René de Belleval, *la Journée de Mons-en-Vimeu* (ch. III, p. 45-88).

8. Chiffre vraisemblable. Le duc de Bourgogne paraît avoir compté avec lui, en tout, 5 à 6,000 combattants. (*Monstrelet*, t. IV, p. 55.)

Borgogna[1] da M° CCC[2], per maniera e forma i cercherà l'acordo volentiera, introponandose anbasada de paxe over trieva per longo tenpo[3]; e avesemo tute le nostre specie per lo tenpo de le nostre galie iera su mala condicion, e pur per lo so partir i pensa le nostre galie averà ben so cargo per Veniexia[4].

. . . . . .

Corando[5] lo dito mileximo de M° IIII^c XXI°.

Ochorse vegnudo nuove[6] per lo fante da Bruza de dy do del mexe d'otubrio[7], siando stady a le mane el canpo dy Franzeschy con tuto el sforzo so de miser lo dolfin de Viena con la zente de miser lo ducha de Borgogna, apreso a Paris a tre ziornade, conmeso el canpo del re de Ingletera et chonmeso el so fradelo; de che durando la bataia per spaçio de hore IIII°, fonde morty de intranbe le parte infinita zente. E avesemo in sustancia fose dito el re de Ingletera conmeso el so fradelo eser sta morto chon molty barony; de che avesemo la vituoria e'l canpo romaxe a i Franzeschi. E tornado el predito miser lo ducha indriedo, siando canpado con quely de la codaza, sende vene

1. Le corps du ms. porte : « lo dito ducha *de Ingletera* » (*sic*). C'est encore évidemment « de Borgogna » qu'il faut lire. L'expression : le duc d'Angleterre, employée pour désigner Philippe le Bon, aurait, il est vrai, un sens ironique on ne peut plus en situation, mais que le ton général de Morosini ne permet pas d'admettre. (Cf. ci-dessus, p. 208, n. 6, et p. 226, n. 3.)

2. Chiffre qui semble sensiblement exagéré, quoique toute la première partie de la bataille ait tourné au désavantage des Bourguignons. (Cf. ci-après, p. 212, n. 2, p. 214, n. 2.) Ce chiffre de prisonniers et ce que Morosini dit plus haut de la quantité des pertes de l'armée bourguignonne, tout en cons-

manière et sorte qu'il cherchera volontiers à traiter s'il intervient quelque négociation de paix ou trêve pour un long temps, et nous apprîmes que le temps avait mis toutes les épices de nos galères en male condition, et aussi que l'on pense que nos galères, à leur départ pour Venise, auront bien leur chargement.

. . . . . .

Au cours dudit millésime de 1421.

Il arriva, selon nouvelles venues par le courrier de Bruges du 2 du mois d'octobre, que l'armée des Français, avec toutes les forces de messire le dauphin de Vienne, en étant venue aux mains avec la gent de messire le duc de Bourgogne, à trois journées environ de Paris, et avec l'armée du roi d'Angleterre et celle de son frère, la bataille dura pendant l'espace de quatre heures, et qu'il y eut des deux parts un nombre infini de morts. Et nous apprîmes en substance que l'on disait que le roi d'Angleterre et son frère avaient été tués avec beaucoup de barons et qu'ainsi la victoire et le champ de bataille étaient restés aux Français. Le susdit messire le duc, s'en étant retourné en arrière

tatant sa victoire, font voir que les bruits en cours considéraient ce succès comme chèrement acheté.

3. Bruit ne reposant sur aucun fondement vérifiable.

4. Préoccupation commerciale toute spéciale dont l'adjonction à ces nouvelles d'ordre politique général est bien caractéristique.

5. Fol. 382 B.

6. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. Première source d'informations, consistant en cette lettre, en date de Bruges, le 2 octobre 1421, arrivant à Venise, comme il est dit plus loin, le 30.

per chapitar in Franza, seguitado molty barony con luy; ma de vero avesemo che molte altre letere[1] voia dir che pur lo dito re chonmeso so fradelo sia sta prexi, e non pare a molty quely Franzeschi per muodo alguno i avese morty, chonziosia i averia abudo tropo mior paty de la guera abiandoy abudo per so prixiony. La qual con vero (?) questa eser stada tropo gran novela a meter a fin tuta la guera prolongada per molto tenpo, stada a destrucion de intranbe le parte, vegnuda a Veniexia zuoba dy, ady xxx del mexe d'otubrio de M° IIII^c XXI[2]. Quelo seguirà[3], meterò per

1. Autre groupe d'informations semblant de même provenance, arrivant à Venise le même jour, le 30 octobre.

2. Ces nouvelles, toutes de même ordre, représentent un mélange extraordinaire de tous les événements survenus en France de mars à septembre 1421, confondant avec une incroyable facilité de déformation les rencontres de Baugé, le 22 mars, et de Mons-en-Vimeu, le 30 août, et leur attribuant, soit à l'une soit à l'autre, des faits de caractère plus que fantaisiste. — Le lieu indiqué du combat, les deux rencontres étant fondues en une, présenté ici comme livré « à trois journées environ de Paris », ne pourrait s'appliquer approximativement qu'à Mons-en-Vimeu. Dans cette rencontre, selon le récit ici reproduit, le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre sont supposés livrer bataille au dauphin, tous trois présents en personne : le roi d'Angleterre et le duc de Clarence sont supposés morts selon les uns, ou pris selon les autres, le duc de Bourgogne en fuite. Mélange de certaines nouvelles s'appliquant à Baugé et d'autres se rapportant aux bruits qui coururent (voir ci-après, p. 214, n. 2) sur la première phase de Mons-en-Vimeu. — En réalité, Henry V, ayant quitté Paris à la fin de 1420, pour rentrer en Angleterre, est repassé en France après le désastre de Baugé, en juin 1421, pour sauver Paris menacé par les forces du dauphin en marche. Dès le début de juillet, l'offensive des forces nationales françaises, parvenues

après s'être échappé avec ceux de sa suite, reprit sa route pour gagner la France, suivi de nombreux barons; mais, de vrai, nous apprîmes que beaucoup d'autres lettres signifient que ledit roi a été pris avec son frère, et l'avis général est que les Français ne les ont nullement tués, parce qu'ils auraient eu bien meilleur accord de guerre en les ayant eus comme prisonniers. Cette nouvelle, arrivée à Venise le jeudi 30 du mois d'octobre 1421, est d'assez grosse importance pour mettre fin à toute la guerre, qui dure depuis longtemps pour la ruine de chacun des deux partis.

cependant, sur la route de Paris, jusqu'au delà de Chartres, à mi-chemin de Rambouillet, est arrêtée et refoulée. Henry V, après avoir pris Dreux, dernière place occupée de longue date par le parti dauphinois dans la région, après un coup de main infructueux sur Orléans, gagne par le Gâtinais les abords de Meaux, dont il commence, dans la première semaine d'octobre, pour le prolonger jusqu'en mai suivant, le long et dramatique investissement. — Le dauphin Charles, rentré dans ses positions en avant de la Loire, dès le début de juillet, après une vaine velléité de tenir la journée devant Dreux, est depuis septembre à Bourges, où il va s'effacer de plus en plus, pour quelques années, de l'histoire de son règne. Le duc de Bourgogne, sa victoire de Mons-en-Vimeu acquise, les forces françaises encore subsistantes en Picardie fortement entamées, Saint-Riquier devant se rendre en novembre, est rentré dans ses états du Nord, où il séjourne jusqu'au début de 1422.

3. L'incohérence des renseignements courant ou ayant couru en Italie sur ces événements se reflète dans un passage caractéristique du chroniqueur milanais Andrea Biglia, qui mentionne sérieusement, tout comme un des bruits rapportés par Morosini, la mort violente du roi d'Angleterre dans une défaite subie par lui en France, et fixe le lieu de l'événement par le récit qu'il donne de la rencontre, récit où se reconnaît nettement l'affaire de Baugé. (*Biglia*, col. 33.)

avanty de nuovo, chomo per questo lybro[1] faremo mencion[2].

. . . . . .

Corando[3] M° CCCC XXI° dy XVIII° dezenbrio.

Fo prexo[4] per lo Conseio in Pregady prima de meter una galia al plubycho incanto per la dogal Signoria al viazo d'Aque Morte. Avela el nobel omo miser Horsato Zustignan de miser Marcho per priexio de livre C° LXX s. III de grosy, posando levar le specie e tute altre marchadantie apertignerà al dito viazo, e ave per vaiuda de ducaty XLV in L[a]; e partise de Veniexia ady XIII del mexe de zener[5]; e zionse carga de zucaro e de homeny de piè, con vadagno de ducaty M° IIII° d'oro, e zionse a Veniexia ady XII luio de M° IIII° XXII[6].

E anchor de nuovo, per caxon de asegurar el Colfo da tanty corsery de hogny condicion, sy Zenovexi chomo Bischainy, Catelany e altre zente, e sy ancora per caxion el nostro aver eser cusy in groso fuor de Veniexia in molte parte sparpagnado per molta vaiuda

1. « Questo lybro ». Expression par laquelle Morosini désigne son œuvre. (Voir l'*Introduction*.)

2. Ces déformations démontrent une fois de plus le retentissement de la rencontre de Baugé. — Elles font aussi reconnaître quels bruits avaient pu courir, dans le nord de la France et jusqu'en Flandre, sur les péripéties de la journée de Mons-en-Vimeu. (Cf. ci-dessus, p. 210, n. 2, p. 212, n. 2.) Toute une première partie du combat avait en effet tourné au désavantage évident des Bourguignons, l'étendard du duc à terre, le duc saisi à bras-le-corps dans la mêlée, et de nombreux groupes de cavaliers en fuite portant jusqu'à Abbeville et Picquigny le bruit d'une défaite bourguignonne. (Sur ce point, voir le récit de cette phase

Ce qui s'ensuivra de nouveau, je le noterai plus loin, ainsi que nous en ferons mention dans ce livre.

. . . . . .

Au cours de l'année 1421, le 18 décembre.

Il fut décidé par le Conseil des « Pregadi » de mettre une galère à l'encan publiquement, au nom de la seigneurie ducale, pour le voyage d'Aigues-Mortes. Elle fut adjugée à noble homme messer Orsato Giustiniani, fils de messer Marco, pour le prix de 170 livres 3 sous de gros, avec faculté d'enlever les épices et toutes autres marchandises appartenantes audit voyage, et il y en eut pour une somme de 45 à 50,000 ducats; elle partit de Venise le 13 du mois de janvier; elle revint chargée de sucres et d'hommes de pied, avec un gain de 1,400 ducats d'or, et arriva à Venise le 12 juillet 1422.

Et de nouveau encore, afin de protéger notre golfe contre les nombreux corsaires de tout état, tant Génois que Biscayens, Catalans et d'autre gent, et aussi parce que notre avoir était éparpillé en si grande quantité hors de Venise en beaucoup de parties et pour grande

du combat dans *Monstrelet*, t. IV, p. 60-61.) Le jour de la sanglante bataille de Verneuil, en 1424, des rumeurs de même nature, transformant en défaite anglaise une première phase de combat favorable aux Français, se répandent également dans toute la Normandie. (Germain Lefèvre-Pontalis, *Épisodes de l'invasion anglaise*. Le choc de Verneuil et la Jacquerie normande, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. LVI, 1895.)

3. Fol. 384 B.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. 13 janvier 1422.

6. Voyage habituel d'Aigues-Mortes. La notation simultanée des dates de départ et d'arrivée, cette dernière inscrite après coup, est une exception assez rare à signaler.

de dener contady, fo prexo de meter do coche de le mazior de Veniexia, e tra le altre che fose provade. A la pruova romaxe prima ser Dario Malipiero; l'altra fo [de] ser Ziam Contariny, de portada da bote VIIIc in suxo, con salario de LXXX de grosy al mexe, siando tegnude de aver homeny CL per cadauni de quele, partando de qui al bom piaxer de la Signoria[1].

Aprexo per lo prexente ano de Mo CCCC XXIo, ady XXVIIIIo dezenbrio, fo incantado IIIIo galie de le mexure grose al viazo de Fiandra, do per la Scluxa e do per Londra, segondo el muodo uxado; la prima ave el nobel homo miser Franzescho Bon per ducaty Mo VIIIc s. Io de grosy; la segunda, miser Polo Pasqualigo fo de miser Zane, per ducaty Mo VIIIc LVII e mezo; la terza, miser Andrea da Leze, per ducaty M VIIIc XXIII e mezo; la quarta, miser Zian Gradenigo, per ducaty Mo VIIIc d'oro. Chapetanio de queste fo el nobel homo miser Andrea Zane; partise de Veniexia ady IIII del mexe d'avril, per vaiuda de ducaty CC LXx d'oro[2].

. . . . . .

1. Armements que leur mention, en cette occasion, semble marquer comme destinés à protéger les navires vénitiens à destination d'Aigues-Mortes et de Flandre.

2. Ce voyage de Flandre de l'an 1422, dont l'armement est cette fois avancé, un peu exceptionnellement, d'une quinzaine de jours, paraît réglé à quatre galères, par décision du Sénat du 30 décembre 1421. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 62,

valeur d'argent comptant, il fut décidé de mettre [à la mer] deux coques des plus grandes de Venise et qui eussent été entre autres soumises à l'épreuve. Après épreuve, la première se trouva être [celle de] ser Dario Malipiero, et la seconde fut [celle de] ser Giovanni Contarini, d'une jauge de 800 bottes et plus, avec salaire de 80 [ducats] de gros par mois; elles étaient tenues d'avoir 150 hommes chacune et de partir d'ici au bon plaisir de la Seigneurie.

Ensuite, pour la présente année 1421, le 29 décembre, furent mises à l'encan quatre galères de gros tonnage pour le voyage de Flandre, deux pour l'Écluse et deux pour Londres, selon la manière ordinaire; la première fut adjugée à noble homme messer Francesco Buono pour 1,800 ducats 1 sou de gros; la seconde, à messer Paolo Pasqualigo, fils de feu messer Giovanni, pour 1,857 ducats et demi; la troisième, à messer Andrea de Lecce, pour 1,823 ducats et demi; la quatrième, à messer Giovanni Gradenigo, pour 1,800 ducats d'or. Capitaine de ces galères fut le noble homme messer Andrea Zane; elles partirent de Venise le 4 du mois d'avril, [avec un chargement] d'une valeur de 260,000 ducats d'or.

. . . . . .

n° 230.) Le capitaine indiqué par la liste est Lorenzo Capello, que Morosini indique seulement l'année suivante. Le capitaine mentionné ici, Andrea Zane, était porté dans la liste à l'an précédent. — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels habituels, avec la date du départ. — Les incidents de route de ce voyage donneront lieu à diverses mentions ultérieures.

M° CCCC XXII[1].

Avesemo[2] per nuove de Fiandra, per lo meso vegnudo, chomo dal tenpo partido fo zionto qua in dy XXII, le nostre galie nonn eser anchora zionte; e per lo scriver aver fato i nostry, avemo do coche de Zenovexi aver prexo una de quele in prima IIII° nave pizole de Bischainy andava al corso, e quele mese in fondy e bruxiady con i homeny, e fo prima robade; e apreso una de quele aver prexo altre VIIII° de Chatelany e danizade quele, aver tolto i omeny e l'aver so, e afondade le nave; e queste dite do choche eser sta de portada de bote VIII° chon circha chonbatadory CL in II° per chocha molto ben in ordene[3].

Savesemo[4] de una anbasada mandada a Milan per miser lo papa da Roma, fata de X anbasadory soleny con molta conpagnia a miser lo ducha de Milan per tratado de noze de una so neza de la caxada dita de la Colona; chon la qual non se sa se quela averà prexo efeto anchora de matremonio algun con miser lo ducha de Milan. — Ma dapuo fose dito lo dito ducha eser maridado in la sorela del re Alvixe de la caxada de Franza; ma pur infina qua per tute le parte nonn eser sta deschoverto alguna chosa[5]. E avesemo in lo dito

1. Fol. 388 B. — Entre le 28 juillet et le 18 août 1422.

2. Ce premier alinéa du présent extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Ces faits de course, quoique n'atteignant pas directement la marine vénitienne, préoccupent vivement Venise en raison des dangers que peuvent courir les galères de Flandre, parties le 4 avril, et dont le retard commence à inquiéter.

4. Ce second alinéa du présent extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

1422.

Nous eûmes nouvelles de Flandre, par un messager venu de là en 22 jours, que nos galères n'étaient pas encore arrivées; et par lettres des nôtres, nous sûmes, touchant deux coques génoises, d'abord, qu'une d'elles avait pris quatre petites nefs montées par des Biscayens qui allaient à la course, et qu'elles les a coulées et incendiées avec les hommes, après les avoir pillées; et, ensuite, que l'autre de ces coques avait pris neuf autres [nefs] montées par des Catalans et les avait détruites, s'emparant des hommes et des biens, coulant à fond les nefs. Quant à ces deux coques, elles étaient d'une jauge de 800 bottes avec environ 150 à 200 combattants par coque, en très bon ordre.

Nous apprîmes qu'une ambassade, composée de dix ambassadeurs extraordinaires, avec une nombreuse suite, avait été envoyée par messire le pape de Rome à messire le duc de Milan pour négocier le mariage d'une de ses nièces, de la maison dite della Colonna; on ne sait pas encore si cette ambassade aura eu quelque succès dans cette affaire de mariage avec messire le duc de Milan. — Mais ensuite il fut dit que ledit duc était marié avec la sœur du roi Louis de la maison de France, mais que jusqu'ici les deux partis n'en avaient

5. Filippo-Maria, duc de Milan, était veuf, depuis 1418, de Béatrice de Tende, la veuve du grand Facino Cane, qu'il avait épousée en 1412, à son avènement, quelques jours après la mort presque simultanée du duc Gianmaria et du tout-puissant condottiere : union improvisée qui lui avait seule sauvé la possession du Milanais, mais dont il s'était bientôt affranchi par une odieuse machination. — Le bruit enregistré ici par Morosini est exact. Il était en effet question, à cette époque, du mariage du duc de Milan avec une sœur de Louis III d'Anjou,

tenpo[1] el nobel signor chavalier miser Jacomo del regno de Franza, marydado in la raina Zoana, eser partido prima da Napoly del regno de Puia, e zionto de qua'l sende andè a star a Trevixo e sovrastete là per algun tempo, e partido, capità per la via da Padoa, e stagando là per pluxor ziorny, partise con cavaly LXX molto ben in ponto; è fato chapetanio de l'exercito de la zente del ducha d'Oriens per eser a canpo contra la zente del re de Ingletera[2].

. . . . . .

non désignée : des pouvoirs étaient donnés à cet effet à des envoyés milanais, le 2 septembre 1422. (Osio, *Documenti diplomatici milanesi*, t. II, n° 59.) Projet d'union qui servait les intérêts, à présent communs en Italie, de la maison d'Anjou, titulaire du trône de Naples, que Louis III revendique en armes depuis 1420, et des Visconti, devenus, depuis 1421, maîtres de Gênes. (*Ibid.*, n° 58, IV.) Quant à la princesse française ainsi en cause, on ne voit pas bien qui elle peut être. Louis III d'Anjou, roi encore nominal de Naples, n'a que deux sœurs, Marie, née en 1404, fiancée au dauphin Charles depuis 1413, mariée depuis le mois d'avril 1422, et Yolande, née le 13 août 1412, ayant alors à peine dix ans, qui devait épouser à dix-neuf ans, en 1431, François I^er^, duc de Bretagne. Malgré la désignation précise d'Osio (*ibid.*, p. 105, n. 1, p. 114, n. 1), qui désigne la princesse sous le nom de Marie (cf. Cipolla, *Stor. delle Sign. italiane*, p. 386), il ne peut bien entendu s'agir ici de la dauphine de France. Il ne pourrait donc être question, malgré son âge, que de Yolande d'Anjou. — Quant à Caterina Colonna, de la maison Colonna (à laquelle appartenait le pape Martin V), ici mentionnée, et dont il est en effet également question dans d'autres pouvoirs du duc de Milan en date des 7 juillet et 2 septembre (*Osio*, t. II, n^os^ 56, 58, I, II), elle devait épouser en 1424 Guidantonio, comte de Montefeltro. (*Osio*, t. II, p. 105, n. 1.) — D'autres mentions vont suivre, concernant ce projet de mariage du duc de Milan avec une princesse française.

rien révélé. Nous apprîmes en ce même temps que le noble seigneur chevalier messire Jacques du royaume de France, marié à la reine Jeanne, était parti de Naples, quittant le royaume de Pouille, et qu'arrivé là il s'en est allé à Trévise, où il séjourna quelque temps; puisqu'il était reparti par la route de Padoue, où il était resté plusieurs jours et d'où il était parti avec 70 chevaux en très bon point; il est créé capitaine de l'armée des gens du duc d'Orléans pour faire campagne contre la gent du roi d'Angleterre.

. . . . . .

1. Ce troisième alinéa du présent extrait se retrouve dans Sanuto. (Col. 942.)

2. On a vu le retour de Jacques de Bourbon dans les possessions vénitiennes, en Istrie, en mars 1421. Morosini précise ici quelques points intéressants de son séjour dans les états de Venise, à Trévise et à Padoue, où il semble être demeuré plus longtemps qu'on ne le supposait jusqu'ici. Le bruit fantaisiste portant que, dès sa rentrée en France, il allait prendre le commandement de l'armée du dauphin, — dans cette rumeur confuse la persistance de la mention du duc d'Orléans est à noter, — mérite d'être relevé. En réalité, il allait être seulement pourvu, pendant quelques mois, de 1424 à 1425, de la lieutenance générale en Languedoc au nom de Charles VII, à la cause duquel il se rallie sans hésitation. Il devait, comme on sait, prendre l'habit de cordelier à Besançon, en 1435, après la mort de la reine sa femme, et vivre ainsi les trois dernières années de sa vie. — Dans les chroniqueurs et dans les actes français, on le trouve désigné, depuis son retour, non sous le titre de « roi de Sicile », qui aurait été en contradiction avec les droits de Louis III d'Anjou, devenu héritier du trône de Naples depuis la fuite de Jacques de Bourbon, et attaché comme lui à la cause de Charles VII, mais bien sous le nom de « roi de Hongrie », que les prétentions de la première maison angevine de Naples au trône de Hongrie, alors occupé comme on sait par l'empereur Sigismond, donnaient à Jeanne II et à son époux le droit relatif de porter.

Corando[1] lo dito milieximo de M° IIII^c XXII.

Per letera[2] e meso vegnudo de Fiandra de dy VII del mexe de setenbrio se ave rechonfermada[3] la nuova eser verisima che, ady primo del mexe de setenbrio de M° CCCC XXII, el re de Ingletera a Paris eser morto[4]; ma fo dito quelo eser manchado del mal de levra; se cusy sia, non se sa de fermo[5]; ma[6] cerchavase de refermar trieva per mexi do dal dolfim de Viena, a lo qual aspeterà la corona de Franza, e'l ducha de Borgogna per meterse in aconzo. La qual nuova vien afermada eser molto bona al stado de la marchadantia; ma dapuo par le specie molto miorade a le parte de Broza. Dio de sia senpre regraciado[7]!

. . . . . .

1. Fol. 389 B. — Entre le 27 septembre et le 11 octobre 1422.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Allusion à la première émission de la nouvelle de la mort de Henry V, accréditée par la lettre de Bruges, du 2 octobre 1421, contenue dans un des extraits précédents; dans cette lettre, le roi d'Angleterre, par une grossière erreur, était représenté comme tué dans un combat dont le récit était emprunté, partie aux événements de Baugé, et partie à ceux de Mons-en-Vimeu.

4. Henry V, atteint d'une maladie violente dont les premiers symptômes paraissent s'être déclarés à Senlis, à la fin de juin, pendant le séjour qu'il y fait en compagnie de Charles VI, à la suite de la reddition de Meaux (*Monstrelet*, t. IV, 107, 101, 104-105; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 174, 174-175; Doc. cités par V. de Viriville; *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 330, n. 1), est mort le matin du 31 août, non à Paris même, mais au château de Vincennes. Il venait d'atteindre trente-cinq ans.

5. La mort subite et mystérieuse du roi d'Angleterre devait donner lieu aux bruits les plus singuliers. La rumeur ici enre-

Au cours dudit millésime de 1422.

Par lettre et message venu de Flandre le 7 du mois de septembre on eut confirmation de la pleine vérité de la nouvelle que, le 1er du mois de septembre 1422, le roi d'Angleterre était mort à Paris; mais il fut dit qu'il avait succombé au mal de la lèpre; qu'il en soit ainsi, on ne le sait pas sûrement; mais on cherchait à conclure une nouvelle trêve de deux mois entre le dauphin de Vienne, auquel appartiendra la couronne de France, et le duc de Bourgogne, pour [pouvoir] se mettre d'accord. Cette nouvelle, à ce qu'on affirme, est très profitable à l'état de la marchandise; puis, il paraît que les épices sont beaucoup améliorées dans les parties de Bruges. Que Dieu en soit à jamais remercié!

. . . . . .

gistrée, d'après laquelle le sentiment populaire le regardait comme ayant été atteint de la lèpre, est à relever. On trouvera à l'Annexe X l'examen des opinions émises sur la nature du mal qui enlevait ainsi Henry V au fort de son triomphe.

6. A Henry V succède nominativement l'enfant né de son mariage avec Catherine de France, Henry VI, né à Windsor le 6 décembre précédent, enfant âgé de huit mois et demi à la mort de son père. Depuis la mort de son père Henry V jusqu'à celle de son grand-père maternel Charles VI, Henry VI porte le titre d' « héritier de France », la régence du royaume, naguère cumulée par Henry V avec son titre d' « héritier de France », demeurant désormais dévolue au duc de Bedford, frère du roi anglais, désigné par lui, à son lit de mort, pour cette lourde charge.

7. Ce bruit de négociations, tendant en ce moment à une trêve entre le dauphin et le gouvernement royal lié à la cause anglo-bourguignonne, n'est pas aussi invraisemblable qu'on pourrait le supposer. — Depuis juillet, à Senlis, auprès de Charles VI, et encore en septembre, à Paris, après la rentrée

Declarado[1] dapuo e avese per nuove[2], per molte letere vegnude da Broza da i nostry marchadanty, le galie nostre eser in conzo per partir de là ady VI° otubrio de 1422 per vegnir a Veniexia[3]; e dixe de fermo[4] eser morto el fradelo del re de Ingletera con circha barony XL° dy plu notabely de la soa corte, e prexi da LX°[5]. De che raxionavase el puto pizenin del

du roi dans sa capitale, se trouvait un légat du pape Martin V, Niccolò Albergati, évêque de Bologne, chargé d'opérer un rapprochement. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 331.) Fait à propos duquel il convient de noter qu'en juin 1421, le Diario, à l'occasion de la mention d'une ambassade vénitienne à Rome, signalait, d'une façon absolument accidentelle d'ailleurs, la présence auprès de Martin V d'une ambassade de Charles VI et de Henry V : « ... siando molte anbasade in corte, prima dal re de Franza e re de Ingletera... » (*Diario*, entre le 1er et le 29 juin 1421, ms., fol. 380 B.) — De plus, en mai 1422, Amédée VIII, duc de Savoie, avait fait engager, par une ambassade, des pourparlers à la cour de France : il agissait ainsi à la prière de Philippe le Bon son neveu, qui s'en était entretenu avec lui à Genève, au début d'avril, après avoir reçu lui-même communication de certaines vues de Henry V, pendant le temps où il avait joint le roi d'Angleterre au siège de Meaux, à la fin de janvier précédent. — Ces négociations, reprises sur de nouvelles bases à la fin de 1422, après la mort de Henry V, à l'instigation du duc de Savoie stimulé par le pape, qui expédie en France un second légat, le cardinal Louis de Bar, évêque de Porto, devaient aboutir à l'acte de Bourg-en-Bresse, rédigé au nom du duc de Savoie, le 20 janvier 1423, et stipulant une trêve jusqu'à la fin d'avril ou jusqu'à la mi-mai : le tout, il est vrai, sans autre résultat immédiat. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 338-339; t. II, p. 315-329.)

1. Fol. 390 A. — Entre le 11 octobre et le 2 novembre 1422.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Date exacte du départ de Flandre pour Venise, rarement relevée par Morosini, et qu'il indique pour ce convoi de 1422.

Il fut ensuite déclaré et on sut, par nouvelles et nombreuses lettres venues de Bruges de la part de nos marchands, que nos galères étaient prêtes à partir de là le 6 octobre 1422 pour revenir à Venise; et on dit que de vrai le frère du roi d'Angleterre est mort avec environ 40 barons des plus notables de sa cour et qu'il y en a environ 60 prisonniers. On ajoutait que

— Sur la mention de cette date dans cette lettre, voir ci-dessous, p. 226, n. 5.

4. Les nouvelles politiques contenues dans ce premier groupe d'informations, en date de Bruges, des derniers jours de septembre vraisemblablement, continuent à offrir la plus complète incohérence, dont la constatation présente néanmoins son intérêt.

5. Il est assez malaisé de préciser à quel événement cette rumeur peut se rapporter. — Est-ce un nouveau rappel, et bien invraisemblable à cette date, de la mort du duc de Clarence à Baugé, événement remontant à dix-huit mois déjà, au 22 mars 1421 ? — S'agit-il, au contraire, de quelque bruit se rapportant à un événement récent, défiguré par l'écho public ? — Dans ce dernier cas, serait-ce quelque relation inexacte de la « journée » de Cosne, sur la Loire, tenue le 15 août 1422 ? La place bourguignonne de Cosne a capitulé devant les forces du dauphin Charles, à la fin de juin, pour le terme du 16 août, à défaut de secours effectif dans ce délai. Le 15 août, une armée bourguignonne, sous Philippe le Bon en personne, et une armée anglaise, sous le duc de Bedford, frère de Henry V, se présentent pour offrir « la journée » à l'armée du dauphin Charles, qui la refuse et se retire, libérant Cosne. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 328-332.) Ce succès anglo-bourguignon, nullement disputé, aurait-il été l'objet de quelque déformation, sous l'impression persistante, mais encore une fois transposée, de l'affaire de Baugé, et serait-ce lui qui aurait été ainsi transformé en défaite et mort d'un autre prince anglais ? En ce sens, c'est le duc de Bedford que semblerait plus spécialement désigner l'expression « *el* fradelo del re de Ingletera », paraissant viser un prince connu et en vue, de pré-

re de Ingletera eser morto al tenpo mory el pare so[1], e nonn eser romaxo se no uno altro so fradelo del sovradito re de Ingletera vivo[2]; per la qual caxon queli dity do reamy iera anchora in gran conbustion e fadiga ase, crezando al tuto miser lo dolfim de Viena voia ancora eser contra miser lo ducha de Borgogna[3], per aver la signoria segura contra tuto el regno de Ingletera[4]; e avesemo le nostre galie iera per aver molto ben so cargo per lo so retorno. Vegnuda la dita nuova in ziorny XXII de qua; ma dapuo, circha per ziorny VIII[5], azionse uno solenisimo frier de la maxon de Ruodo chavalier, el qual conta a bocha[6] che de la persona del fradelo de la corona del re de Ingletera ny del so fio pizenin non d'eser niente, salvo vuol dir eser miser lo ducha de Borgogna[7]; la qual nuova se crede eser perfeta al stado di Cristiany e de la mar-

férence à son frère survivant, Humphrey, duc de Glocester, le plus jeune des fils de Henry IV. — A la même époque, s'enregistre un succès des armes françaises dans la région normande : entre le 10 et le 15 août, le vicomte de Narbonne et Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, partis des lisières du Maine, enlèvent et pillent la ville ouverte de Bernay, et, dans leur retraite par le Perche, défont une troupe anglaise à Moulins-la-Marche, entre Bernay et Mortagne. (*Ibid.*, t. I, p. 333-334.) Mais il serait bien difficile d'admettre que ce fait de guerre, quelque retentissement qu'il ait en effet provoqué, et dont il faut peut-être, dans la nouvelle contenue dans l'extrait suivant, saisir une déformation possible (ci-après, p. 228, n. 6), ait été à ce point travesti par l'écho des rumeurs courant de bouche en bouche.

1. Faux bruit de la prétendue mort du jeune Henry VI, rumeur qui va se répéter à maintes reprises, d'année en année, avec une persistance singulière.

2. Accentuation du faux bruit de la mort, soit du duc de Bedford, soit du duc de Glocester, mais plutôt de celle du duc de

le tout petit enfant du roi d'Angleterre est mort au temps que mourut son père, et qu'il n'est resté de vivant qu'un autre frère du susdit roi; pour cette raison, les deux royaumes étaient encore en grand confusion et travail, parce que l'on croit que messire le dauphin de Vienne veut encore marcher contre messire le duc de Bourgogne, pour assurer son autorité contre tout le royaume d'Angleterre; et nous sûmes que nos galères auraient leur chargement bien complet pour leur retour. Cette nouvelle était venue il y a vingt-deux jours; mais, depuis, il y a environ huit jours, arriva un très illustre frère de la maison de Rhodes, chevalier, qui raconta de bouche que pour la personne du frère du roi d'Angleterre et de son tout jeune fils, il n'y avait rien de vrai, sauf qu'il s'agissait

Bedford, l'expression « uno *altro* so fradelo » semblant plutôt s'appliquer à un prince de moindre notoriété.

3. « Lo ducha de Borgogna ». Le corps du ms. portait primitivement : « lo ducha d'Oriens ». (Cf. ci-dessus, p. 208, n. 6, p. 210, n. 1.)

4. Ce bruit de continuation de la guerre en France et de maintien de l'alliance anglo-bourguignonne est le seul fait exact contenu dans ces nouvelles.

5. De l'inspection de ces délais et de ces dates, il paraît résulter que ces premières lettres sont antérieures à la date du 6 octobre, qui vient cependant d'être mentionnée par elles, mais qu'elles indiquent seulement, sans doute, comme date prévue de l'événement, et non comme date passée du fait.

6. Seconde source d'informations de toute autre provenance que la première.

7. Démenti du faux bruit de la mort de Henry VI et de l'un des ducs de Bedford ou de Glocester, transformé à présent en bruit courant, — faux d'ailleurs, — de la mort du duc de Bourgogne, qui va tout à l'heure être démenti (ci-après, p. 228, n. 3), puis accentué de nouveau (ci-après, p. 228, n. 6), en attendant son démenti final. (Ci-après, p. 228, n. 9.)

chadantia quelo sia deschazudo[1]. E[2] puo per la via da Milam fo dito niente eser seguido, salvo ben de la morte del re de Ingletera[3].

. . . . . .

Avesemo[4] de nuovo pur per avanty del dito tenpo[5] miser lo visconte de Nerbona eser intrado in Paris per capetanio de la zente de miser lo dolfim de Viena, fiol de la corona del re de Franza; de che per tuty se tien per opinion sia per eser in aconzo questy do realy in perfeta paxie con Dio avanty, refermandose eser morto miser lo ducha de Borgogna[6], (d)el qual eser sta caxion de tuta descordia longamente tra questy do realy de Ingletera con la Franza[7], de la qual se pensa serà in bona trieva over perfeta paxie[8]. Ma dapuo fose dito nonn eser morto, ma fose lo re de Franza[9],

1. Sentiment anti-bourguignon à relever.

2. Troisième source d'informations, provenant, comme on le voit, d'une autre origine encore.

3. Continuation du démenti du faux bruit de la mort de Henry VI et de l'un de ses oncles, et démenti de la fausse rumeur de la fin du duc de Bourgogne.

4. Fol. 390 B. — Entre le 2 et le 18 novembre 1422.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Il est inutile d'insister sur le caractère fantaisiste des nouvelles contenues dans ce premier groupe d'informations. Il est seulement regrettable qu'on ne puisse pas préciser la date où elles seraient parties de France ou de Flandre, sans doute vers la fin d'octobre. — L'effet produit par le bruit courant de la mort de Charles VI, qu'on va voir mentionné tout à l'heure (voir p. 230, n. 1), peut seul expliquer comment se propage, à cette date, par quelque déformation bizarre, la rumeur vraiment extraordinaire de la reprise de Paris par le dauphin

de messire le duc de Bourgogne ; c'est une nouvelle, à ce que l'on croit, parfaite pour l'état des chrétiens et de la marchandise, que celui-ci soit déchu. Et ensuite, par la voie de Milan, il fut dit qu'il n'était rien advenu de tout cela, sauf pourtant la mort du roi d'Angleterre.

. . . . . .

Nous eûmes aussi nouvelles, avant ledit temps, que messire le vicomte de Narbonne était entré à Paris comme capitaine de la gent de messire le dauphin de Vienne, fils du roi de France. Et tout le monde est d'opinion qu'avec l'aide de Dieu, ces deux rois s'accorderont à l'avenir en paix parfaite, parce que la nouvelle se confirme de la mort de messire le duc de Bourgogne, qui a été cause de toute cette longue discorde entre les deux rois d'Angleterre et de France, et l'on pense que ce dernier pays aura bonne trêve ou paix parfaite. Mais ensuite on dit que ce n'était pas

Charles. Le rôle prêté dans cette occasion au vicomte de Narbonne serait-il un écho, singulièrement transformé, d'un succès que ce personnage venait de remporter entre le 10 et le 15 août, dans son incursion en Normandie qui vient d'être indiquée, et dont on a peut-être déjà saisi la déformation possible ? (Ci-dessus, p. 224, n. 5.) Cette course audacieuse en pays ennemi avait provoqué un immense retentissement. (Voir *Rel. de Saint-Denis*, t. VI, p. 474-478.)

7. Sentiment anti-bourguignon à relever.

8. Sur ces bruits de négociations, à cette époque, voir ci-dessus, p. 222, n. 7. Le pape continuait, à cette date, de façon active, son intervention pacifique. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 315-316.)

9. Ce second groupe d'informations rectifie avec raison, définitivement, la fausse nouvelle de la mort du duc de Bourgogne. (Ci-dessus, n. 6 et 3, et p. 226, n. 7.) — Comme le dit ici Morosini, c'est bien Charles VI qui vient de mourir à Paris,

el vechio pare de miser lo dolfim de Viena[1].

. . . . . .

Vene[2] nuove per plu vie da Fiorenza e da Milan in lo dito tenpo[3] le noze chontrate de la sorela de lo re Alvixe de Franza eser sta choncluxe de matremonio in la persona de miser la ducha de Milan, chon questy pati e convencion, miser lo ducha sia tegnudo de far lo dito re Alvixe remeterlo in chaxa soa; e digase lo predito ducha abia mandado e fato far chomandamento in Zenova le coche de Zenovexi da Chio da le specie sia lizenciade de levar e condur la dita dona in queste parte per mar, e dapuo per tera eser egregiamente aconpagnada in Milan in caxa soa; e chusy avemo lo dito parentado eser conplido molto onoradamente[4].

en l'hôtel Saint-Paul, le 21 octobre 1422. Sur la date exacte de sa mort, définitivement fixée, voir Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 54, n. 4; cf. Vallet de Viriville, notes de la traduction de la chronique latine de Jean Chartier, dans *Chartier*, t. I, p. 3, n. 1. — C'est évidemment au bruit déformé d'une mort de souverain et au trouble que cette rumeur jette dans les esprits qu'est due la série de nouvelles extravagantes dont on vient de saisir sur le fait l'enchaînement singulier.

1. Le roi de France, de par les droits du sang et de l'esprit national, est désormais Charles VII, tandis que Henry VI enfant prend le titre de roi de France et d'Angleterre, le duc de Bedford demeurant régent du royaume pour son neveu. Charles VII, dans sa vingtième année, est marié, depuis le mois d'avril, à Marie d'Anjou, fille de Louis II d'Anjou, le roi détrôné de Naples, et de Yolande d'Aragon. Henry VI n'a pas encore dix mois. Sur la tombe de Charles VI, à Saint-Denis, le 11 novembre, le héraut crie : « Vive le roy Henry, roy de France et d'Angleterre. » (Jean Chartier, *Chronique française*, éd. V. de Viriville, t. I, p. 28; *Bourgeois de Paris*, p. 180-181.)

lui qui était mort, mais bien le roi de France, le vieux père de messire le dauphin de Vienne.

. . . . . .

Vinrent nouvelles dans ledit temps, par plusieurs voies, Florence et Milan, que les noces projetées de la sœur du roi Louis de France avaient été conclues par mariage en la personne de messire le duc de Milan, avec ces articles et conventions, que messire le duc sera tenu de faire remettre en sa maison le roi Louis; que l'on dit que le susdit duc a envoyé et fait donner ordre à Gênes que les coques des Génois de Chio pour les épices soient autorisées à prendre et conduire ladite dame en ces parties par mer et qu'elle soit ensuite noblement accompagnée par terre jusqu'à Milan en sa maison; et ainsi avons-nous que ce mariage a été célébré très honorablement.

2. Fol. 391 A. — 24 novembre 1422.

3. Cet extrait se retrouve, entre les deux dates du 18 novembre et du 17 décembre, ainsi défiguré dans Sanuto : « In questo tempo il duca Filippo di Milano si maritò in una sorella del re Luigi di Francia. » (Col. 943.) Renseignement dont l'affirmation précise pourrait rendre obscur ce point de la biographie de Filippo-Maria.

4. Allusion plus précise encore au projet de mariage déjà mentionné par Morosini trois mois plus tôt. L'alliance politique signalée ici entre le duc de Milan, maître de Gênes depuis 1421, et Louis III, roi nominal de Naples, présent en Italie depuis 1420, était en ce moment, sinon déjà conclue, au moins en voie de préparation avancée. Le même jour où des pouvoirs étaient donnés pour négocier le mariage du duc de Milan avec la princesse d'Anjou, d'autres étaient signés pour conclure une ligue (qui allait produire de remarquables effets l'an suivant), entre Milan, le pape et Louis III, le 2 septembre 1422. (*Osio*, t. II, nos 59 et 58, IV.) — Ce projet de mariage

Chon[1] el nome de Christo et de bona gracia, per lo prexente ano[2] de M° CCCC XXII, dy IIII° de venere del mexe de dezenbrio, in lo dy de madona Sancta Barbara, per miser lo doxe e consiery fo prexo per lo Conseio dy Pregady[3] e dy XL°[4], siando al numero de persone C° XVII, de meter IIII° galie grose, de portada de miera IIII° XXV suxo, al viazo de Fiandra, do per la Cluxa e do per Londra[5], a caxon se sborase de le specie vegnude de le parte de Soria e Alesandria, per la molta quantitade vegnuda a Veniexia con numero de galie VII, e oltra de queste avanzase per una altra galia, con la rata de la chocha avanzada, paron ser Jacomo Salvador, zionta a Veniexia e chon molte altre specie fo[6] levado a Ruodo, che fo conprade per i nostri de là. E a caxion Fiorentiny, abiando quely navegado per do fiade, con IIII° suo galie, II grose e II sotil, a le parte d'Alesandria, con circha ducaty L in LX[M],

ne devait pas du reste aboutir. En 1428, Filippo-Maria épouse Marie, fille d'Amédée VIII, duc de Savoie.

1. Fol. 391 A.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. « Lo Conseio dy Pregady », le Conseil des « Pregadi », le Conseil des « Priés », le Sénat de Venise, dont il a déjà été fait mention suffisante.

4. « [Lo Conseio] dy XL. » Lequel des trois conseils connus sous ce nom Morosini veut-il désigner? Le conseil de la Quarantie Vieille, de la Quarantie Neuve, juridictions d'appel au civil, de la Quarantie Criminelle, juridiction criminelle spéciale? Sans doute, le Conseil de la Quarantie Criminelle, dont les membres « vont au Conseil de Priés comme ceulx qui sont ordinaires dudit Conseil. » (*Traité du gouv. de Venise*, ch. XIV, ap. Michel Perret, *Hist. des relat. de la France avec Venise*, t. II, p. 268-269.) — C'est la première fois que, dans ces

Au nom du Christ et de sa bonne grâce, pour la présente année 1422, le vendredi 4 du mois de décembre, jour de madame sainte Barbe, messire le doge et ses conseillers décidèrent, en Conseil des « Pregadi » et des Quarante, au nombre de 117 personnes, de mettre quatre grosses galères, d'une jauge de 425 milliers et au-dessus, au voyage de Flandre, deux pour l'Écluse et deux pour Londres, afin d'écouler les épices venues des parties de Syrie et d'Alexandrie, qui étaient arrivées en très grande quantité à Venise sur sept galères; et, outre celles-là, il en restait encore pour une autre galère avec la portion de la coque qui était de reste, patron ser Giacomo Salvatore, arrivée à Venise, avec beaucoup d'autres épices qui furent enlevées à Rhodes et qui furent achetées par les nôtres établis là. Et pour que les Florentins, qui avaient fait deux navigations

extraits, Morosini a occasion de mentionner l'adjonction au sénat des membres du Conseil de la Quarantie.

5. A partir de cette année 1423 jusqu'en l'année 1440, postérieure à la fin du Diario (1433), les documents officiels vénitiens, d'où Rawdon Brown a tiré les analyses de ses documents relatifs aux relations de Venise et de l'Angleterre, — qui ont servi jusqu'ici à contrôler les passages de Morosini concernant les galères de Flandre, — ne comportent plus, pour ces sortes de voyages, qu'une simple inscription dépourvue de tout renseignement. (*Ven. Papers*, t. I, nos 231-260, p. 62-65.) Les notions que Morosini donne sur ces voyages, — et parmi lesquelles, pour la période antérieure, se rencontraient déjà maintes indications originales, — deviennent donc désormais la seule source où puiser des renseignements exacts sur le convoi commercial annuel du Nord, à destination de Flandre et d'Angleterre.

6. *Fo.* Inc., fol. 391 B.

i dity non avese caxon de meter per mar galie a le parte de Fiandra over de Londra over in Aque Morte, [con] specie levade per quely in Soria[1], a caxion nuy posemo sorezer con loro dy prexii in la spexa, per lo Conseio nostro fose prexo e termenado de farle partir de qua in bona saxion e de anticipar el tenpo del navegar, fo termenado in nome de Christo e de bona gracia al incanto queste IIII° galie se devese dar per ogno dener, over che se intenda che plu de darà, levando le specie de bando a tute persone vorà cargar senza nolo nisun, salvo intendando che de tute altre marchadantie se cargase de chose grose, chomo de gotoni, fostagni, vini e lavorier de pany de seda, ory filady, seda cruda e tenta, debia pagar el nolo uxado, chomo è stado per altre volte e chusy sia anchora a questa chondicion e' debia partirse avanty de Veniexia e per la pluy longa queste IIII° galie dite de sovra ady XX in XXI del mexe de marzo de M° IIII° XXIII.

La prima ave a l'incanto el nobel hom miser Piero Michiel per livre 72 s. 3 de grosy; la segonda, miser Zian Malypiero, per livre 77 s. 5 de grosy; la terza, miser Bernardo Corner, per livre 80 s. 4 de grosy; la quarta, miser Felypo Taiapiera, per livre 81 s. 9 de grosy. Chapetanio fato el nobel hom miser Lorenzo Chapelo, con salario e spexa huxada per l'ano pasado. Partise de Veniexia ady .. del mexe de marzo de

1. Trace de commerce florentin direct avec la Flandre et Aigues-Mortes, soigneusement relevée par Venise.

aux parties d'Alexandrie avec quatre de leurs galères, deux grosses et deux subtiles, et environ 50 ou 60,000 ducats, n'eussent pas le temps de mettre à la mer des galères pour les parties de Flandre ou de Londres ou d'Aigues-Mortes avec les épices levées par eux en Syrie, et afin que nous pussions maintenir nos prix vis-à-vis d'eux dans nos achats, notre Conseil décida et résolut de faire partir d'ici nos galères en bonne saison et d'anticiper l'époque de la navigation; il décida, au nom du Christ et de sa bonne grâce, de mettre à l'encan ces quatre galères qui devaient être adjugées à tout prix, c'est-à-dire s'entend à qui en donnera le plus, exemptant par décret les épices, pour toute personne qui voudra les charger, de tout nolis, sauf bien entendu pour toutes autres marchandises et grosses choses jointes à la cargaison, comme cotons, futaines, vins, ouvrages d'étoffe de soie, ors filés, soie écrue et teinte, qui devraient payer le nolis accoutumé, comme il en a été d'autres fois; à cette autre condition toutefois que les quatre susdites galères partissent de Venise avant l'époque habituelle et, dernier délai, du 20 au 21 du mois de mars 1423.

La première fut adjugée à l'encan au noble homme messer Pietro Micheli pour 72 livres 3 sous de gros; la seconde à messer Giovanni Malipiero pour 77 livres 5 sous de gros; la troisième à messer Bernardo Cornaro pour 80 livres 4 sous de gros; la quatrième à messer Filippo Tagliapietra pour 81 livres 9 sous de gros. Capitaine fut fait noble homme messer Lorenzo Capello, avec les salaire et dépense de l'an passé. Elles partirent de Venise le .. du mois de mars de l'an 1423; la valeur totale de leurs marchan-

l'ano de M° IIII° XXIII, per vaiuda in suma de tute merze e specie e aver sotil de duchaty ..... d'oro[1].

E per lo viazo d'Aque Morte anchora fo delyvrado una galia grosa, de la dita mexura uxada, la qual ave el nobel hom miser Arsani Duodo per l. C XXIII s. I de grosy. Partise de Veniexia ady XXI del mexe... de M° CCCC XXII[2]; fo de vaiuda in suma de ducaty L in LIIII[M] d'oro. Christo le conduga a salvamento! Amen[3].

. . . . . .

Anchor[4] per uno meso zionto de le parte de Chologna savesemo la galia Pasqualiga del viazo de Fiandra se smarise da le altre suo conpagne del capetanio nostro miser Andrea Zane, e fose asaltada da IIII° in V belenziery de Bischainy; e abudo questo lo dito capetanio, incontenente se demostrase, e quely schanpase, e non ly otene dano, ma lasala. E pensase la dita galia serà la prima zionza a Veniexia avanty le suo conpagne. Christo le guardy da algum senestro over contrario! Abuda la nuova ady XVI del mexe de zener de M° IIII° XXII[5].

. . . . . .

1. Ce voyage de 1423 est simplement constaté par les documents vénitiens. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 62, n° 231.) — Le capitaine indiqué par la liste est Bertuccio Diedo, que Morosini indique seulement pour l'an suivant. Le capitaine ici mentionné, Lorenzo Capello, était porté, dans la liste, à l'an précédent. — Cet affrètement, comme on voit, décidé dès le 4 décembre, est réglé plus d'un mois en avance sur l'époque d'usage, le moment du départ, le 20 ou 21 mars, demeurant sensiblement le même.

2. Tout cet extrait se trouvant inscrit sous la date du 4 dé-

dises, épices et denrées fines, montait à... ducats d'or.

Pour le voyage d'Aigues-Mortes fut aussi adjugée une grosse galère dudit tonnage ordinaire, qui resta à noble homme messer Arsenio Duodo pour 123 livres 1 sou de gros. Elle partit de Venise le 21 du mois .... 1422; sa valeur totale montait à 50 ou 54,000 ducats d'or. Que le Christ les conduise à sauveté! Amen.

. . . . . .

Par un messager venu des parties de Cologne, nous sûmes encore que la galère Pasqualiga, qui faisait partie du voyage de Flandre, s'était égarée loin de ses deux autres compagnes, sous les ordres de notre capitaine Andrea Zane, et qu'elle avait été attaquée par quatre ou cinq baleiniers biscayens; que ledit capitaine, l'ayant su, s'était incontinent avancé et que les ennemis s'étaient enfuis et l'avaient laissée sans lui causer nul dommage. On pense que ladite galère arrivera à Venise la première, avant ses compagnes. Que le Christ les garde de tout accident ou malheur! Cette nouvelle fut connue le 16 du mois de janvier 1422.

. . . . . .

cembre, il s'agit ici ou du 21 décembre 1422, ou du 21 janvier, ou du 21 février 1423.

3. Voyage normal d'Aigues-Mortes, à relever comme d'habitude. — Cette galère paraît avoir été l'objet, au cours de sa croisière, au mois d'avril, d'une agression de la part de galères de guerre aragonaises, mentionnée par Morosini. (*Sanuto*, col. 973 C; pour la date de 1423, cf. *Sanuto*, col. 973 D, et *Diario*, ad diem 13 mai 1423, ms., fol. 398 A.)

4. Fol. 392 B.

5. Incident de route survenu, pendant le retour du convoi

E[1] in questo tenpo anchor avesemo[2] per uno meso vegnudo per tera da le parte de Cologna, la galia Pasqualiga del viazo de Fiandra, chapetanio el nobel homo miser Andrea Zane, la qual se smaryse da quelo e da le altre do suo chonserve, la sovradita galia fo asaltada prima da tre belengiery, e puo apreso di dity de sovrazionse do e montasely in coverta e robase alguny de quela dita galia; e sentido questo, el nostro chapetanio sovrazionse, e quely se party; ma non se sope may quelo fese i dity; e apreso intendesemo ave alguna manzaria a insir de quel porto. Preso per ducaty M° d'oro. Credese quela dita galia Pasqualiga vignerà avanty in Veniexia. E fo ady XVI° del mexe de zener de l'ano de M° IIII° XXII[3].

. . . . . .

Corando[4] M° IIII° XXII[5].

Zuoba, dy do de fevrer dito, fo sapudo nuova[6], per la via da Milan, de le parte da Panischola, Piero dito de Luna, clamado Papa Benedeto, quelo aver de nuovo creado in lo so chonzistuorio VII gardenaly, IIII° tra-

du nord reparti le 6 octobre de Flandre, à une galère de ce convoi, celle affrétée par Paolo Pasqualigo, galère de Flandre même (ci-après, p. 244, n. 1, et p. 254, n. 1), à ce qu'il semble. Cette relation de l'événement, comportant la prétendue préservation de la galère, était inexacte : en réalité, le bâtiment était pillé et capturé. L'arrivée, par lettre de Cologne, de la nouvelle de ce fait de mer, survenu dans le golfe de Gascogne ou sur les côtes de Galice, fait saisir sur le vif toute l'activité de la circulation de ces sortes de nouvelles commerciales.

1. Fol. 393 B.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Répétition de la nouvelle précédente, de même provenance, modifiant déjà quelque peu le fonds de la première rela-

Et en ce temps-là encore nous apprîmes, par un messager venu par voie de terre des parties de Cologne, que la galère Pasqualiga, du voyage de Flandre, capitaine le noble homme messer Andrea Zane, s'étant égarée loin de lui et des deux autres qui naviguaient de conserve avec elle, fut attaquée d'abord par trois baleiniers, et que deux autres survinrent ensuite, [dont les équipages] montèrent sur le pont et s'emparèrent de quelques-uns des hommes de ladite galère; mais on n'a pas jamais su ce qu'ils ont fait; ensuite nous apprîmes qu'elle subit quelque extorsion au sortir de ce port. Il y fut pris pour 1,000 ducats d'or. On croit que ladite galère Pasqualiga arrivera à Venise avant les autres. Et cela fut le 16 du mois de janvier 1422.

. . . . . .

Au cours de l'an 1422.

Le jeudi 2 février, on sut par la voie de Milan, des parties de Peniscola, que Pierre, dit de Luna, appelé pape Benoît, avait tenu un nouveau consistoire où il

tion, sans exprimer toutefois encore toute la réalité, qui se dévoilera seulement dans un des passages ultérieurs. Ce fait de piraterie, ainsi relaté avec saveur comme il le sera, représente un épisode courant des navigations commerciales d'alors et a paru, au même titre que tous les faits concernant le voyage de Flandre, mériter d'être relevé. L'agression des baleiniers biscayens contre la galère de Paolo Pasqualigo va occuper longtemps les esprits à Venise et la diplomatie vénitienne en Espagne.

4. Fol. 393 B.

5. 1423.

6. La partie de cet extrait relative aux dispositions de Charles VII envers Benoît XIII se trouve résumée en quelques mots dans Sanuto. (Col. 945.)

montany e III italiany, di nomy dy qual anchora non se diga[1]; e vegna dito miser lo dolfin de Viena[2] a quelo abia dado ubidiencia, e apreso quelo el debia incoronar de la corona de Franza, luogotignente de so pare, el qual per tute vie avemo quelo sia manchado[3]; per la qual caxon, se questo sia, dubitase la sisma refreschera de nuovo, abiando apreso de luy

1. Pedro de Luna, qui continue à porter le titre de pape et le nom de Benoît XIII, dans son asile inaccessible de Peñiscola, persiste à faire acte de pontife jusqu'à sa mort. Il est déposé par le concile de Constance depuis le 26 juillet 1417. (Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVI, p. 679-686.) — Le bruit de la création par l'antipape, à ce moment, de cardinaux nouveaux, est à relever. Jusqu'ici, on attribuait au sacré collège de Benoît XIII, à la fin de son pontificat, deux membres seulement, tous deux représentant les survivants des cardinaux créés par lui antérieurement à 1409. (Raynaldi, *Ann. eccl.*, ad ann. 1423, n° 7; *Çurita*, l. XIII, ch. XXIII.) A son lit de mort seulement, quelques mois plus tard, on lui attribuait (*Çurita*, id.) une promotion de deux derniers titulaires, destinés à rendre possible un semblant de conclave pour l'élection de son successeur. (Voir ci-après, p. 242, n. 1.)

2. Sous cette dénomination de « dauphin de Viennois », Morosini, comme du reste presque tous les chroniqueurs, sauf les historiens officiels de la cause française, persiste à désigner longtemps encore Charles VII, malgré la mort de Charles VI. L'appellation normale de roi de France ne devient courante, sauf exception dans le texte de Morosini (cf. ci-après, 11 décembre 1424, 2-14 mai 1425), qu'à partir d'une lettre signalant la marche de Charles VII pour le sacre de Reims, en compagnie de Jeanne d'Arc, et datée d'une date postérieure à l'occupation de Troyes, fait survenu les 9-10 juillet 1429. (Lettre au marquis de Montferrat, ci-après, entre 2 et 11 août.)

3. Le bruit, ainsi présenté, de la prochaine venue en France de Benoît XIII, en ce début de 1423, pour procéder au couronnement de Charles VII, supposé rangé sous l'obédience du

avait créé sept cardinaux, quatre ultramontains et trois italiens, dont on ne dit pas encore les noms, et que, dit-on, messire le dauphin de Vienne a prêté obédience à ce pape et que celui-ci doit le couronner de la couronne de France aux lieu et place de son père dont on annonce de tous côtés la mort. Si bien que l'on redoute, s'il en est ainsi, que le schisme ne

pontife aragonais, est purement fantaisiste. — Le dauphin, depuis qu'il tenait rang de chef d'État, depuis 1418, comme régent au nom du parti d'Armagnac, devenu bientôt la cause nationale, ne paraît pas avoir jamais varié dans sa fidélité au pape unique Martin V, élu en 1417, et naguère reconnu, avant la scission des deux gouvernements à présent installés en France, par lui comme dauphin, et par Charles VI comme roi. Le nouveau roi continuait les mêmes relations que le dauphin; il venait de notifier au pape la mort de Charles VI et son propre avènement au trône. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 325, 327-331, t. II, p. 313-318.) — Il est vrai qu'en raison d'un incident récent, la publication par le dauphin Charles, avant son avènement, dans les premiers mois de 1422, d'anciennes ordonnances de Charles VI, offensantes pour l'Église, et que Charles VI lui-même avait abrogées, un certain refroidissement s'était récemment établi entre la cour pontificale et celle de Bourges, tension qui se prolongeait encore à cette date : mais cet état de choses n'influait en rien sur la politique extérieure de Charles VII vis-à-vis la cour pontificale. (*Ibid.*, t. II, p. 313-315, 342-345.) — Le parti anglo-bourguignon n'en propageait pas moins, à reprises différentes, la légende de l'adhésion du dauphin-régent, puis du roi à l'obédience de Benoît XIII, en raison des anciennes attaches du parti d'Armagnac avec le pontife aragonais. (Voir le rapport travesti d'une audience d'ambassadeurs du dauphin-régent auprès de Martin V, en 1419, adressé au gouvernement anglais, dans Champollion-Figeac, *Lettres de rois*, t. II, n° 190, p. 355-359, rapproché des allusions de *Monstrelet*, t. IV, p. 231, et de *Saint-Remy*, t. I, p. 114, placées en l'année 1424-1425.)

x° gardenaly, siando questo a la etade de any LXXXXVIII, e chy diga meio de cento[1].

. . . . . .

Conziofoseche[2] el venere da sera avanty el sabado dy .. del mexe de fevrer de l'ano de M° IIII^c XXII[3] vegnise nuove a Veniexia[4] e fose scrito a i nostri de le parte da Valenza che sovra uno luogo dito la Cantera[5] la galia nostra Pasqualiga de Fian-

1. L'antipape Benoît XIII allait continuer encore quelques mois son indomptable résistance à l'âge et à la fortune. — La date de sa naissance, généralement fixée à l'an 1334, devrait être reculée de dix ans, s'il fallait ajouter foi à l'indication contenue dans ce passage de Morosini, qui le fait, comme on voit, centenaire en 1423, indication qui correspond à l'âge que lui attribuait déjà un passage précédent, sous la date de l'an 1415. (*Diario*, ad diem 18 juillet 1415, ms., fol. 299 B.) — La date de sa mort, discutée, a été placée au 29 novembre, au 1^er juin 1424, au 23 mai 1423. L'époque assignée à cet événement par Morosini, dans un passage ultérieur, semble concorder avec cette dernière date, qui est celle adoptée par les chroniques officielles aragonaises. (*Çurita*, l. XIII, ch. XXIII; cf. Raynaldi, *Ann. eccl.*, ad ann. 1423, n^os 7-9.) En effet, le 8 juillet 1423, arrivent à Venise, par le canal des envoyés de Venise à Turin, des dépêches des ambassadeurs vénitiens en Castille, portant nouvelles de la mort de Benoît XIII. (*Diario*, fol. 399 B.) — Morosini lui attribue ici, comme on voit, dix cardinaux composant le sacré collège de Peñiscola, soit sept récemment promus, comme il vient de le dire, et, par conséquent, trois d'ancienne création. Sur la composition du sacré collège de Benoît XIII à cette époque et les diverses promotions de cardinaux, voir ci-dessus, p. 240, n. 1. — Si réduit que fût leur nombre, ces cardinaux devaient élire un pape, héritier de Benoît XIII, l'Aragonais Gil Muñoz, chanoine de Barcelone, sous le nom de Clément VIII. La date de cette élection, en corrélation avec

reprenne de nouvelles forces, 10 cardinaux étant près de ce pape, qui a l'âge de 98 ou même, à ce que l'on dit, de cent ans.

. . . . . .

Dans la nuit du vendredi au samedi .. du mois de février de l'an 1422 vinrent nouvelles à Venise et fut écrit aux nôtres des parties de Valence qu'en un lieu dit « la Cantera », notre galère Pasqualiga, du voyage de Flandre, ayant été attaquée par plusieurs baleiniers

celle de la mort de Benoît XIII, a souvent aussi été discutée. L'arrivée de la nouvelle de l'élection du nouvel antipape, apportée à Venise le 8 juillet 1423 avec celle de la mort de Benoît XIII (*Diario*, fol. 399 B; cf. cependant nouvelles de l'élection présentées avec un nom entièrement défiguré, entre le 27 juillet et le 2 août 1426, fol. 449 B), concorderait avec la date du 8 [10] juin 1423, qui est celle assignée à cet événement par les chroniques aragonaises. (*Çurita*, l. XIII, ch. XXIII; cf. Raynaldi, ad ann. 1423, nos 7-9.) — Cette dernière répercussion du schisme devait seulement disparaître avec l'abdication volontaire de Clément VIII, le 26 juillet 1429. (Raynaldi, *Ann. eccl.*, ad ann. 1429, nos 1-12.)

2. Fol. 394 A.

3. La dernière date inscrite dans le ms. étant celle du jeudi 18 février, il s'agit ici de la nuit du vendredi 19 au samedi 20, ou de celle du vendredi 26 au samedi 27 février 1423, plutôt cette dernière date, puisque, dans la suite immédiate du récit, il est parlé de mesures d'urgence prises le 1er mars, représentées comme immédiatement consécutives à l'arrivée de la nouvelle.

4. Cet extrait se retrouve résumé dans Sanuto, qui assigne à l'arrivée de la nouvelle la date du 3 mars. (Col. 945.)

5. « Uno luogo dito *La Cantera* ». Lieu pour lequel aucune identification satisfaisante ne peut être présentée. Le sens du passage suivant semble devoir limiter les recherches à la côte de Galice et de Portugal, entre Bayonne de Minho et l'embouchure du Tage. — Ce ne pourrait donc être, même par défi-

dra[1], abiando avanty quela eser sta arsaltada da pluxor belinziery armady de Bischainy, siando la dita galia molto mal in ordene, fose prexa e robada e dapuo menado via per quely[2]. De che abuda la dita nuova tuta la tera deportase fadiga e despiaxer ase, chonsiderando la puocha provedencia del chapetanio ser Andrea Zane, che cusy vilmente quela se lasase perder, e tuto per non aver meso bon ordene in armar meio quela e non se la lasar da driedo. De che fo provezudo lo luny dy primo de marzo de M° IIII° XXIII, fo comeso per la nostra Signoria, per caxon d'una letera rezevuda da i nostry, a i signor avogadory de chomun, che, zionto quelo a Veniexia, sia intromeso lo dito chapetanio e menado a i Chonsey, e chusy per i chapitoly serà dado a quelo segondo la soa colpa d'eser ponido chomo parerà de raxon[3]. — Per lo so avegnir in Veniexia, fo ady XV marzo meso in prixon[4].

. . . . . .

guration, la Coruña, la Corogne, point situé trop dans le nord. — Serait-ce, par contre, le cap Carvoeiro, la pointe occidentale avancée de la côte portugaise, en face des îles Berlingues, entre Porto et Lisbonne, point désigné par presque toutes les cartes de cette époque sous les noms de *Carboner* ou de *Carbonera ?* (Ci-dessus, p. 150, n. 4.)

1. Cette expression semble indiquer plus spécialement que cette galère faisait partie des galères de Flandre et non de celles de Londres, confondues toutes dans le même convoi au lieu où avait eu lieu l'agression. (Cf. ci-après, p. 254, n. 1.)

2. Ce nouveau récit, apportant nouvelle de la perte de la galère du convoi du Nord, diffère quelque peu, comme on voit, du précédent, où le bâtiment était représenté comme sauvé. La perte totale d'une des galères des convois d'État, fait par lui-même très rare, offrait une gravité exceptionnelle lorsqu'il s'agissait, comme dans le présent cas, d'un acte de piraterie

biscayens armés, et étant assez mal en ordre, fut prise, pillée, puis emmenée par eux. A cette nouvelle, tout le pays en porta très grand deuil et déplaisir, considérant le peu de prudence du capitaine ser Andrea Zane, qui avait laissé perdre cette galère aussi lâchement, pour n'avoir pas mis bon ordre à la mieux armer et à ne pas la laisser sur ses derrières. Il y fut pourvu le lundi 1er mars 1423, où la Seigneurie, à l'occasion d'une lettre reçue des nôtres, commit aux seigneurs « avogadori del comun » le soin d'arrêter, dès son arrivée à Venise, ledit capitaine, et de l'amener devant les Conseils, afin qu'après interrogatoire il soit donné à cet homme, selon la gravité de sa faute, d'être puni comme il paraîtra de raison. — A son arrivée à Venise, le 15 mars, il fut mis en prison.

. . . . . .

ouverte. Outre la perte matérielle considérable éprouvée, la sécurité des convois à venir et les intérêts commerciaux les plus importants se trouvaient, en tel cas, fortement compromis.

3. Au retour de chacun de ces voyages officiels, celui du Nord comme ceux d'Aigues-Mortes ou du Levant, les capitaines de convoi faisaient au collège et au sénat un rapport sur leur croisière commerciale, rapport soumis au contrôle du sénat, pour continuer ou retirer aux « paroni », selon leur conduite, leur licence légale d'affrètement. (*Traité du gouv. de Venise*, ch. 95, ap. Michel Perret, *Hist. des relat. de la France et de Venise*, t. I, p. 297.) Quant aux capitaines de convoi coupables de négligence, une instruction était ouverte contre eux, comme on voit, par le ministère public, les « avogadori del comun », sur requête du gouvernement.

4. Mention ajoutée postérieurement, la date suivante étant du 12 mars. C'est probablement le 15 mars qu'arrive, avec le capitaine, le reste du convoi.

Domenega[1], dy VII del mexe de marzo de l'ano de M° IIII° XXIII over el sabado davanty de sera, zionse in Veniexia[2] alguny marinery galioty de la galia Pasqualiga, e per quely eser dito a bocha la veritade : la dita galia eser sta prexa a Baiona de Mior[3] da una nave e da uno belenzier de Bischainy de Bischaia ben in ponto, manchandoy a la nostra el vento per ore IIII°, non posando arivar al porto a Lisbona, che se crede la seria là stada segura; e apreso abudo quela[4] mal armada dy suo homeny e robada e toltoy prima i suo coriedy, i veli e fery e tortize, e robada sota coverta e de sovra, lasando da balony XL° de pany e balony IIII° de sarze e pelame e stagno, e tute le altre cose portase via a le suo nave, como fo dito, per valor de Veniciany de duchaty LX^M^ d'oro e oltra, e i omeny lasa in so lybertade; e tuto questo stado per puocha avidencia del capetanio nostro vilysimo ser Andrea Zane, del qual, como se denota per tuty, quelo averse mal portado per volte do sovra i faty de la dita galia abandonandola; per la qual caxon vilysimamente quela fo persa e con puocho so honor e de la dogal Signoria de Veniexia. Sy che, vegnudo luy de qua, se procederà chomo quelo averà meritado. La qual nuova non a piaxesto niente a la comunitade de Veniexia, sì che, cognosandose l'abia falydo, serà caxon ed esenpio per l'avegnir se varderà tuty capetanio de incorer

1. Fol. 394 A.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Le lieu de l'agression est ici nettement déterminé : il s'agit toujours des redoutables parages de Bayona de Mior, à l'entrée de la ria de Vigo, sur la côte occidentale de Galice, montagneuse et découpée, que les galères vénitiennes, à des-

Le dimanche 7 du mois de mars de l'an 1423 ou le samedi soir précédent arrivèrent à Venise aucuns matelots de la chiourme de la galère Pasqualiga, qui dirent de leur propre bouche la vérité. Ladite galère avait été prise à Bayonne de Minho par un nef et par un baleinier de Biscayens de Biscaye bien en point, tandis que, le vent manquant à notre galère pendant quatre heures, elle ne pouvait arriver au port de Lisbonne, où l'on croit qu'elle eût été en sûreté; ils l'avaient ensuite prise, mal armée en hommes, l'avaient pillée et en avaient d'abord enlevé les agrès, les voiles, les ancres et les rames, l'avaient pillée sous et sur le pont, laissant environ 40 ballots d'étoffes et quatre ballots de grosses laines, de peaux et d'étain, et emportant toutes les autres choses sur leurs nefs, comme il a été dit, le tout appartenant aux Vénitiens, et d'une valeur de 60,000 ducats d'or et plus; quant aux hommes, ils les laissèrent en liberté. Et tout cela était arrivé par le peu de prudence de notre très lâche capitaine ser Andrea Zane, lequel, comme tous le remarquèrent, s'est doublement mal comporté dans l'affaire de ladite galère en l'abandonnant; de sorte qu'elle fut très lâchement perdue, avec peu d'honneur pour ledit capitaine et pour la Seigneurie ducale de Venise. Si bien que, dès son arrivée, on procédera contre lui selon qu'il l'aura mérité. Cette nouvelle n'a plu en rien à la République de Venise, et, si l'on recon-

tination du Nord, étaient obligées de longer, à l'aller comme au retour, sans prendre le large. C'est dans les mêmes eaux qu'avait déjà été attaquée, en 1417, la coque de Marino Micheli, et, en 1421, une coque se rendant de Crète en Flandre.

4. *Quela*. Inc. fol. 394 b.

in simel caxon e falo a perpetual memuoria soa e de quely vignerà dapuoy[1].

. . . . . .

Corando[2] M° IIII^c XXIII in Veniexia.

Fo de domenega dy XXI° del mexe de marzo fose prexo[3] per lo Chonseio dy Pregady e dy XL° de far do soleny anbasadory per questa dogal Signoria a miser lo re de Chastelia a le parte de Spagna[4] per notificarly del dano nostro rezevudo de la nostra galia Pasqualiga, i suo sudity Bischainy prexe del viazo nostro del retorno de Fiandra in lo porto de Baiona de Mior, chon tuto el cargo e i omeny nostri, benchè de quela schapolase la mazor parte; e i omeny robady de soto e de sovra coverta, e partidose prima i coriedy con la marchadantia per vaiuda preso de duchaty LX^M d'oro, e apreso de forestiery preso duchaty XXV in XXX^M d'oro. I qual [fo], dapuo molty refudase, el nobel homo miser Nicholò Chontariny el dotor conventado, e l'altro fo miser Bertuzi Falier fo de miser Alvixe de ser Samuel; e intramy do acetase molto

1. Ce curieux récit de combat est plus détaillé ici que dans les mentions précédentes relatives au même objet. Le calme dont parle ici Morosini, si fréquent sous l'abri des hautes montagnes de Galice, le calme, allié le plus redoutable des pirates côtiers de tous les lieux et de tous les temps, ne constituait un danger pour une galère que dans le cas où son appareil de propulsion à rames, qui faisait sa force et sa supériorité par tout temps, venait à mal fonctionner par suite de mauvaise condition du matériel ou de la chiourme. C'est sans doute sur ce point, insuffisance ou défaut d'armement, que le capitaine

naît que ledit capitaine a failli, ce sera un cas et exemple pour qu'à l'avenir tout capitaine se garde de tomber en tel malheur et chute, et cela pour le perpétuel souvenir et de lui et de ceux qui viendront ensuite.

. . . . . .

Au cours de l'an 1423, à Venise.

Le dimanche 21 du mois de mars, il fut décidé par le Conseil des « Pregady » et des Quarante d'envoyer deux ambassadeurs extraordinaires, au nom de la Seigneurie ducale, à messire le roi de Castille, dans les parties d'Espagne, pour lui notifier le dommage reçu par nous en notre galère Pasqualiga, que ses sujets biscayens avaient capturée dans son voyage de retour de Flandre dans le port de Bayonne de Minho, avec tout le chargement et nos hommes, bien qu'il s'en soit échappé la majeure partie; mais leurs hommes mirent au pillage [tout ce qui se trouvait] sous et sur le pont et se partagèrent d'abord les agrès avec la marchandise, d'une valeur de près de 60,000 ducats d'or, puis l'avoir des étrangers, pour près de 25 à 30,000 ducats. Ces ambassadeurs, après que beaucoup eurent refusé, furent le noble homme messer Niccolò Contarini, le docteur agrégé, et avec lui

du convoi de Flandre se trouvait en faute. L'irritation des intérêts et de l'amour-propre national était, comme on le voit, violemment surexcitée à Venise contre Andrea Zane.

2. Fol. 394 B.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Jean II, roi de Castille (1406-1453). Une ambassade de même ordre lui avait déjà été dépêchée en 1421, à la suite de l'agression de la coque vénitienne se rendant de Crète en Flandre, attaquée dans les mêmes parages.

aliegramente, desponandose ad andar per tera al comandamento de la dogal Signoria con spexa soa, e quely aver de so salario duchaty CCCC per homo de mexi V; e de là in suxo ly stese duchaty XXX d'oro al mexe, a[n]dando con scorta de chavay XX in XXII pagady per comun de le tre per cento se chaverà de la marchadantia (se chaverà) de le dite sovradite IIII° galie, non ostando le tre sia zionte in Veniexia[1].

. . . . . .

Anchora[2] fo prexo[3] per la dogal Signoria in lo dito dy XXVIII° de marzo de M° IIII° XXIII, per lo Chonseio dy Pregady per asegurar e vegnir seguro in Veniexia la marchadantia, romaxa a Baiona de Mior, de la galia nostra Pasqualiga, prexa da Bischainy, del viazo de Fiandra, de meter do galie a l'incanto a chy plu de darà, donandoly per comun duchaty M° V° d'oro per cadaun de le tre per cento se scoderà (de le III per cento) de le marchadantie vignerà a Veniexia a y parony[4].

. . . . . .

Zuobia dy[5] dy XXVII del mexe de mazio de M° IIII° XXIII, fo determenado[6] per questo eximio miser lo doxe[7], per lo Conseio dy Pregady e per lo pledar dy

1. Les trois autres galères étaient donc arrivées, quant à elles, en sûreté à Venise, probablement le 15 mars, jour où l'on a vu arriver et emprisonner le capitaine Andrea Zane.

2. Fol. 394 B.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Cet armement supplémentaire de secours, dont le détail est donné plus loin, est à relever. On en a déjà trouvé un exemple en l'année 1411, lors de la perte d'une galère du con-

messer Bertuzzi Faliero, fils de feu messer Luigi di ser Samuel; et tous deux acceptèrent très allègrement, se disposant à aller par terre, selon l'ordre et aux frais de la Seigneurie ducale, avec un salaire de 400 ducats par homme pour cinq mois, et, pour le surplus du temps qu'ils resteraient, 30 ducats d'or par mois; ils allaient avec une escorte de 20 à 22 chevaux, payés par la république trois pour cent de ce qui se retirera de la marchandise desdites quatre galères, bien que trois fussent déjà arrivées à Venise.

. . . . . .

Il fut encore décidé par la Seigneurie ducale, le 29 mars 1423, en Conseil des « Pregadi », — pour transporter en toute sûreté à Venise la marchandise, restée à Bayonne de Minho, de notre galère Pasqualiga, du voyage de Flandre, prise par les Biscayens, — de mettre à l'encan deux galères [à adjuger] au dernier enchérisseur, la république donnant aux paroni 1,500 ducats d'or pour chacune, des trois pour cent que l'on touchera sur les marchandises qui parviendront à Venise aux mains des armateurs.

. . . . . .

Le jeudi 27 du mois de mai 1423, il fut décidé et résolu par l'illustre seigneur doge, en Conseil des

voi de Flandre, par fortune accidentelle de mer, dans les eaux du Phare de Messine.

5. Fol. 398 B.

6. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. Le 5 avril 1423 est mort le doge Tommaso Mocenigo, doge depuis 1414. Son successeur, élu le 15, est Francesco Foscari, dont le long principat, marqué par tant de gloire pour Venise et par de si tragiques malheurs personnels, devait se prolonger jusqu'en 1457.

signor avogadory de comun, miser Andrea Zane, fo capetanio de le IIII° galie in Fiandra, e prexo fo de condenar quelo largamente. Ave balote C° XLV, XI de no, XVIII non senciere, e prexo fo la menor parte per i chavy de XL°[1], quelo pagase tuta la spexa seguida a Baiona de Mior e altre parte, de dener in tuto a la suma de duchaty VIII° d'oro, e de zionta quelo privado may in so vita non eser pluy capetanio de armada alguna de galie in Veniexia[2].

. . . . . .

Merchore[3] dy XXX de zugno de M° IIII° XXIII, fo inchantado[4] una galia de le mexure de Romania per mandar in Aque Morte; el paron fo ser Arsany Diedo (*sic*); costaly livre LX° de grosy; party de Veniexia, con vaiuda de le specie, ady IIII° avosto, per vaiuda de duchaty 35 in 40ª d'oro[5].

. . . . . .

Corando[6] M° IIII° XXIII in Veniexia.

Sovrazionse a Veniexia[7], ady oto del mexe de novenbrio de l'ano dito de sovra, le nostre do galie mandade a Baiona de Mior, chapetanio el nobel homo

1. « I chavy de XL », les trois chefs de la Quarantie Criminelle, siégeant au Collège et à la Seigneurie. (*Traité du gouv. de Venise*, ch. XIV et XV, ap. Michel Perret, *Hist. des relat. de Venise avec la France*, t. II, p. 268-269, 272.)

2. Ce cas de condamnation d'un capitaine de convoi, pour négligence avérée, est le seul qui se rencontre, dans toute la partie conservée du Diario, de 1404 à 1433, au moins pour les convois de Flandre et Angleterre.

3. Fol. 399 B.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

« Pregadi » et sur la plaidoirie des seigneurs « avogadori del comun », de condamner sévèrement messer Andrea Zane, ancien capitaine des quatre galères de Flandre. Il y eut 145 bulletins, 11 non et 18 abstentions, et la peine la moins grave fut prononcée par les chefs des Quarante, à savoir, qu'il paierait toute la dépense faite à Bayonne de Minho et autre part, c'est-à-dire une somme totale montant à 800 ducats d'or, et qu'en outre il serait privé, pendant toute sa vie, d'être plus jamais capitaine d'aucune flotte de galères à Venise.

. . . . . .

Le mercredi 30 juin 1423 fut mise à l'encan une galère du tonnage de Romanie pour envoyer à Aigues-Mortes ; le patron était ser Arsenio Diedo (*sic*) ; elle lui coûta 60 livres de gros et partit de Venise le 4 août, avec des épices d'une valeur de 35 à 40,000 ducats d'or.

. . . . . .

Au cours de l'an 1423, à Venise.

Arrivèrent à Venise, le 8 du mois de novembre de la susdite année, nos deux galères, capitaine le noble homme messer Niccolò Trevisani, fils de messer Gia-

5. Voyage supplémentaire d'Aigues-Mortes en dehors de l'époque usitée. Le fait, qui jusqu'ici se présentait de loin en loin, mais qui va cette fois se répéter deux ans de suite, en cette année 1423 et l'an suivant 1424, donnera lieu, à partir de 1425, à une modification du convoi. — Arsenio Diedo, le « paron », était ce même armateur dont la galère, lors du voyage normal exécuté ce même hiver, avait été attaquée par des galères de guerre aragonaises. (Ci-dessus, p. 236, n. 3.)

6. Fol. 403 B.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

miser Nicholò Trivixan de miser Jachomo, mandade per tuor la marchadantia restava là, oltra quela fo robada, de la galia Pasqualiga, vene de Fiandra[1], chapetanio fo miser Andrea Zane, che per avanty avesemo quela dita galia fo conzada e mandada a la navegaresca[2] a Ieviza a cargar de sal[3]. E siando zionte le dite nostre galie a[4] Baiona de Mior ady primo otubrio de M° IIII° XXIII, per levar la marchadantia de quela dita galia, de là volsely eser meso a cotimo una gabela de xx per cento; per la qual cosa achatandose eser zionty là i nobel do nostri anbasadory mandady per la dogal Signoria a miser lo re de Chastiglia, prima el nobel homo miser Marin Confariny, dotor, l'altro miser Bertuzi Falier fo de miser Alvixe, per rechato de la dita marchadantia robada per i suo sudity non lasase meter la dita colta; sì che (per) quely non ave so intendimento, anzi da quel dito re quely ave tuta bona resposta che sovra la chorona soa li averia soa intencion e (per) lo dito re se ubligase che fina qui per la vaiuda de duchaty xxx[m] d'oro de la dita robaxion lu se oferiva de dever pagar e restituirde, voiando per quelo far molto ben pagar a quely avese fato el dano per invegnir in ly diti denery, in poserly aver a utel de tuty i nostry che su quela i sia stady perdenti. E dapuo le sovradite galie rezevete de quele marchadantie, che prima fo là depoxitade, prima bale ... tra pany, sarze, viny e, oltra de questo, molty coly de

1. Mention précise de la provenance de la galère. (Cf. ci-dessus, p. 244, n. 1.)

2. *A la navegaresca.* Expression dont on rencontre plusieurs exemples dans les textes vénitiens, et ne semblant pas comporter d'autre sens qu'un sens général de mise en mer.

como, qui avaient été envoyées à Bayonne de Minho pour enlever les marchandises qui avaient été laissées là, outre celles qui avaient été pillées, par la galère Pasqualiga, venant de Flandre, capitaine messer Andrea Zane. Cette galère, comme nous le sûmes plus tard, avait été mise en état et envoyée en expédition à Iviça pour y charger du sel. Nos deux dites galères étant arrivées à Bayonne de Minho, le 1er octobre 1423, pour enlever les marchandises de la galère Pasqualiga, on voulut leur imposer à forfait une gabelle de 20 pour 100. Alors se trouvaient là nos deux nobles ambassadeurs envoyés par la Seigneurie ducale à messire le roi de Castille, d'abord le noble homme messer Marino Contarini, docteur, puis messer Bertuzzi Faliero, fils de feu messer Luigi, qui demandèrent audit roi, pour rachat desdites marchandises pillées par ses sujets, de ne pas laisser mettre cette taxe; si bien que ces derniers n'obtinrent pas ce qu'ils voulaient, mais qu'au contraire nos ambassadeurs eurent du roi cette toute bonne réponse que, sur sa couronne, ils recevraient satisfaction et que lui, le roi, s'engageait et s'offrait au payement et restitution dudit pillage jusqu'à la somme de 30,000 ducats d'or, qu'il voulait être bien et dûment payés par ceux qui avaient causé le dommage, pour trouver ladite somme et la pouvoir avoir au profit de tous les nôtres qui avaient subi des pertes dans ce pillage. Ensuite, nos deux galères reçurent de ces marchandises,

« Pour naviguer, comme on fait pour prendre la mer et naviguer. » (Jal, *Gloss. naut.*, art. Navegarescha.)

3. Sort final de la galère vénitienne capturée à Bayona de Mior, que Morosini semble noter ici pour la première fois.

4. *A.* Inc. fol. 404 a.

stagno, pionbo e altre cose e tute quele chose che là restava, e fose mese in galia senza algun dacio over gabela, e quely dity parony per le schale de parte in parte levar podeva, e venesende a Veniexia. De le qual avemo da i parony suo ase averse ben sostegnudo, ma pur non però non aver ben so cargo, ma vene pur molto liziere a Veniexia[1]. Ma hè da saver per avanti, achatandose, al so zionzer de qua a Saragoxa, lo nostro capetanio fo a parlamento chon i suo mazior de là, de domandar la robaxion fata a la nostra cocha, paron ser Zian Mantelo, vegniva de Romania, de portada de bote CC, la qual per i suo Ceciliany e Chatelany[2] con una soa chocha, de portada de bote IIIIc, quely i robase sovra cavo Malio molta marchadantia e teste e arme, per vaiuda de duchaty XVIm d'oro; alegando eser tuta de Veniciany e non d'altre persone, a quely i p[i]axese a darle per meterle sovra le prexente galie. E a questy nostri fose fato bona resposta, che tute chose che per i suo Ceciliany over Catelany tolte iera, eser aprestady de render a conplimento volentiera, ma che per lo so rezimento quely aver scrito e notado per suo letere a Veniexia, mandade a miser Pieroneto, Catalam, hom da bem e sofiziente, de qui in Veniexia lo dito devese inquerir over invistigar asaver con la Signoria nostra a chi l'aspetase e signaly de tute cose, de chy le fose, e de qual condicion marchadantie in tuto per ordene, e che de ogny cosa aspetase a Veniciany, ly seria restituide e dadonde con intrigitade

1. Suite de la négociation engagée par l'ambassade vénitienne auprès du roi de Castille pour la remise franche de la cargaison pillée, et des pourparlers qui paraissent avoir été engagés de son côté par le capitaine du convoi.

qui avaient été d'abord déposées là, d'abord... balles d'étoffes, toiles, vins, et, outre cela, de nombreux colis d'étain, de plomb et d'autres choses et toutes les choses qui restaient là, qui furent mises à bord sans aucune taxe ou gabelle, et que lesdits patrons pouvaient enlever par les échelles de lieu en lieu ; puis elles s'en revinrent à Venise. Nous savons par leurs patrons qu'elles se tinrent très bien en route, bien qu'elles n'eussent pourtant pas bien leur chargement ; elles vinrent pourtant très légères à Venise. Mais il faut savoir encore que, à son arrivée à Saragosse, notre capitaine fut à parlement avec les plus grands du pays, pour leur demander compte du pillage de notre coque, patron Giovanni Mantello, d'un tonnage de 200 bottes, venant de Romanie, sur laquelle des Siciliens et des Catalans, avec une coque d'un tonnage de 400 bottes, avait pillé, à la hauteur du cap Malée, beaucoup de marchandises, des têtes [d'esclaves] et des armes, pour une valeur de 16,000 ducats d'or. Notre capitaine, alléguant que cette coque appartenait toute aux Vénitiens et non à d'autres personnes, leur demanda qu'il leur plût de lui donner lesdites marchandises pour les mettre sur ses galères. Ils lui firent bonne réponse, lui disant que toutes les choses qui avaient été prises par leurs Siciliens ou Catalans, ils étaient prêts à les rendre entièrement et volontiers, mais que leur gouvernement avait écrit et envoyé des instructions à Venise par lettres envoyées à messire Pedroneto, Catalan, homme de bien et de qualité, afin qu'il s'enquît à Venise et fît recherche, avec la

2. Le roi d'Aragon et de Sicile est alors Alphonse V (1416-1458).

quele che a nu apartegnise; e chusy de le dite teste, che quele iera sta alogade in Saragoxa do in quatro in tre per caxa e fatoly le spexe, non intendando senpre de restituir quele fose deschazude aspetase a Veniciany, e de darle volentiera. E chusy avesemo eser tuto seguido per questo muodo, non seguando dano in tuto oltra x° per cento[1].

. . . . . .

Anchora[2] fo dito[3] da le parte de Franza over da Paris, miser lo dolfim da Viena con la zente soa iera stado a le man con la zente del re de Ingletera a canpo in una tera clamada Normandia[4], e rota la zente del sovra dito re per miser lo dolfim[5], e prexonde de prixiony notabel homeny oltra IIIIc, e morty per

1. Autre négociation, différente de la première, mais qui paraît engagée, à l'occasion de celle-ci, par le capitaine du convoi de secours destiné à ramener le chargement de la galère capturée, convoi qu'on vient de voir préparer en mars à Venise : il s'agit d'actes de piraterie commis sur des bâtiments vénitiens par des navires catalans et siciliens. Incident que son rattachement étroit à la première question en cours entraîne seul à insérer ici, en tant que mêlé aux négociations concernant la capture de la galère de Flandre alors en cause.

2. Fol. 404 A. — Entre le 8 et le 18 novembre 1423.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Ces nouvelles, qui semblent apportées de vive voix par des Français arrivant à Venise, ont trait à la bataille de la Gravelle, dite aussi de la Brossinière, livrée sur la lisière du

Seigneurie, des personnes à qui appartenaient les marques de toutes ces choses, de qui elles étaient et de quelle qualité étaient les marchandises, le tout ordonnément, [assurant] que toutes choses appartenant aux Vénitiens leur seraient rendues, et restituées avec intégrité toutes celles qui nous appartiendraient; de même pour les têtes [d'esclaves], qui avaient été logées et défrayées à Saragosse à [raison de] deux, trois ou quatre par maison, sauf celles qui n'appartiendraient pas sûrement aux Vénitiens(?), ils les rendraient volontiers. Et nous apprîmes que tout s'était passé de cette sorte et manière, si bien qu'en tout il ne s'ensuivit guère qu'une perte de 10 pour 100.

. . . . . .

Il fut dit encore des parties de France ou de Paris que messire le dauphin de Vienne avec sa gent en était venu aux mains avec la gent du roi d'Angleterre, en rase campagne, dans une terre appelée Normandie; que la gent du susdit roi avait été mise en déroute par messire le dauphin et qu'il y avait eu plus de

Maine et de la Bretagne, entre Laval et Vitré, le 26 septembre 1423, et où l'armée nationale française, commandée par Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, remporte une victoire complète sur l'armée anglaise commandée par le comte de Suffolk. — Le comte de Suffolk, parti de l'Avranchin, venait d'envahir le Maine et de pousser jusqu'en Anjou, à Segré, dont il faisait le siège. L'armée française le déloge et l'atteint dans sa retraite auprès de la Gravelle. (J. Le Fizelier, *La bataille de la Brossinière*, dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. I, 1876, p. 28–42.)

5. Récit d'ensemble de la bataille de la Brossinière dans J. Le Fizelier, *La bataille de la Brossinière, loc. cit.* — Cf. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 400–402.

avixo da M° III°[1], intro i qual dy prexi avemo fose, chomo vene dito, el fradelo del re de Ingletera[2]. La qual nuova, siando vera, averà molto a tratar paxe tra le parte; raxionado questo per molty Franzeschy vegnudy in Veniexia[3].

. . . . . .

Venere dy[4], dy XVIIII° del mexe de novenbrio de M° IIII° XXIII, per letere[5] per lo corier zionto da Broza a Veniexia, prima savesemo le nostre IIII° galie da marchado de Fiandra, chapetanio el nobel hom miser Nicholò Capelo, se partise da Senduzy ady tre d'otubrio pasado per avanty[6], e apreso la dogal Signoria aver abudo de quele parte el fio pizenin, ultimo eriedo del re d'Ingletera, eser morto, primozenito, al qual aspetava la corona d'Ingletera, de hetade de circha de

1. L'excellente relation de Cousinot de Montreuil, citant le témoignage du héraut d'armes Alençon, qui compta les corps, parle de quatorze à quinze cents morts; quant aux prisonniers, ayant indiqué le chiffre de 2,500 combattants anglais engagés, ce récit assure qu'il n'échappa pas 120 hommes qui ne fussent morts ou pris. (*Chronique de la Pucelle*, éd. V. de Viriville, p. 207, 214, 217-218.) Cf. la lettre de Charles VII à la cité de Tournai, en date de Loches, le 9 octobre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 59-60.)

2. Ce bruit continuellement renouvelé de mort ou de capture d'un frère de Henry V démontre une fois de plus, à deux ans de distance, le retentissement de la rencontre de Baugé et de la mort du duc de Clarence. En réalité, il ne s'agit ici, en tant que personnage de marque, d'aucun des frères survivants de Henry V (le duc de Bedford et le duc de Glocester), mais du commandant en chef de l'armée anglaise, William Pole, comte

400 notables hommes faits prisonniers et, suivant cet avis, 1,300 morts, parmi lesquels nous apprenons qu'entre les prisonniers était, à ce que l'on disait, le frère du roi d'Angleterre. Cette nouvelle, si elle est vraie, aura beaucoup [de poids] pour la conclusion de la paix entre les deux partis; ceci dit par beaucoup de Français venus à Venise.

. . . . . .

Le vendredi 19 du mois de novembre 1423, par lettres apportées par le courrier venu de Bruges à Venise, nous apprîmes d'abord que nos quatre galères de marchandise de Flandre, capitaine le noble homme messer Niccolò Capello, étaient parties de Sandwich depuis le 3 octobre dernier, et ensuite que la Seigneurie avait eu nouvelle de ces parties que le tout jeune fils et dernier héritier du roi d'Angleterre était mort; c'était à lui que, comme premier né, appartenait la

de Suffolk, seigneur de Hambye et de Bricquebec en Cotentin, fait prisonnier dans cette journée.

3. Il est à remarquer que Morosini, qui n'a cependant pas laissé échapper la mention d'une seule chose sérieuse entre Anglais et Français depuis la descente à Harfleur, le 14 août 1415, ne relève aucune rumeur nouvelle ayant trait à la sanglante bataille de Cravant, en Bourgogne, entre Auxerre et Avallon, livrée le 31 juillet 1423, et gagnée par l'armée bourguignonne, renforcée de troupes anglaises, sur l'armée nationale française engagée dans le siège de Cravant. Le silence du Diario sur ce point voudrait-il impliquer que la rencontre de Cravant ait eu moins de retentissement que les autres, et n'ait pas, comme le choc de Baugé, conquis de suite sa légende?

4. Fol. 404 B.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Date de relâche du convoi de Flandre à la côte anglaise, sur sa route de retour, date qui se trouve rarement indiquée.

do any[1]. Ma dapuo avesemo fose resorto uno altro signor, fio fo del re Riziardo, al qual aspetava la corona del reame de Ingletera, e per molto sieguito quelo aveva da tuty; ma pur nondemancho per avanty faremo mencion quelo seguirà da nuovo per lo avegnir[2].

. . . . . .

Corando[3] M IIII[c] XXIII, dy XXIIII novenbrio[4].
Savemo[5] de l'armada del re de Ragon de Catelani[6]

1. Encore le faux bruit de la mort du jeune Henry VI, né le 6 déc. 1421, et qui, en effet, allait atteindre l'âge de deux ans.

2. Le roi d'Angleterre Richard II, détrôné et mis à mort par la révolution de 1399, qui avait installé sur le trône la maison de Lancastre, n'avait laissé d'enfants d'aucun de ses mariages. — S'il s'agit ici de l'héritier légitime du trône d'Angleterre, par droit de primogéniture, il faut entendre qu'il serait question d'Edmund IV Mortimer, comte de March, représentant, par lès femmes, des droits de la branche de Lionel, duc de Clarence, lequel était le frère immédiatement puîné du Prince Noir père de Richard II : c'est le comte de March, qu'on a déjà vu, en 1415, au moment de l'embarquement de Henry V pour Harfleur, servir de prête-nom à une conspiration anglaise. Mais, né en 1391, âgé en ce moment de plus de trente ans, il ne semble, jusqu'à sa mort prochaine, en 1425, n'avoir jamais revendiqué ou même laissé revendiquer ses droits indiscutables au trône : droits que la descendance de sa sœur, Anne Mortimer, veuve de Richard d'York, comte de Cambridge, exécuté en 1415, devait seulement, comme on sait, faire un jour revivre et triompher, à l'issue de la guerre des Deux-Roses. Le bruit enregistré ici par Morosini n'en est pas moins curieux : il souligne toute l'instabilité dont le sentiment populaire chargeait la lourde succession de Henry V.

3. Fol. 404 B.

4. Cet extrait se retrouve dans Sanuto sous la date du 29 novembre. (Col. 971.)

couronne d'Angleterre ; il avait d'âge environ deux ans. Mais ensuite nous apprîmes que s'était levé un autre seigneur, fils du feu roi Richard, auquel appartenait la couronne du royaume d'Angleterre et qui avait de nombreux partisans de toutes parts ; mais néanmoins nous mentionnerons dorénavant ce qui s'ensuivra de nouveau dans l'avenir.

. . . . . .

Au cours de l'an 1423, le 24 novembre.

Nous apprîmes que la flotte catalane du roi d'Ara-

5. Cet extrait se rapporte au sac célèbre de Marseille, exécuté en novembre 1423 par la flotte aragonaise, rentrant de Naples en Espagne à la suite des récents événements de Naples. Ce sac de Marseille représente un événement exclusivement français, dont le récit, quoique tenant à des faits de l'histoire napolitaine, n'a pas paru pouvoir être distrait de cette édition.

6. Louis III, duc d'Anjou, comte de Provence, alors âgé de dix-sept ans à peine, héritier des droits de son père, Louis II, mort en 1417, sur le royaume de Naples, a repris en personne contre Jeanne II, en 1420, à l'instigation du pape Martin V, l'entreprise abandonnée par son père en 1411 : depuis l'été de 1420, le puissant condottiere Attendolo Sforza, devenu grand-connétable de Naples sous la reine Jeanne, puis passé dans le parti des ducs d'Anjou, menace sérieusement, au nom du prince français, les approches de Naples. — Jeanne II, qui cherche partout à présent, non plus un époux pour remplacer Jacques de Bourbon en fuite et rentré en France, mais un héritier adoptif, Jeanne II, qui vient d'essayer de négocier avec Henry V l'adoption du duc de Bedford (Rymer, *Fœdera*, 28 février, 12 mars 1419, 15 mars 1420), qu'auparavant elle avait cherché à prendre comme mari (ci-dessus, p. 16, n. 2), se décide, à bout de ressources, à prendre pour soutien de son trône le représentant des ennemis héréditaires de sa maison depuis les Vêpres siciliennes, le roi d'Aragon et de Sicile Alphonse V, alors sorti de ses États pour guerroyer contre les possessions génoises de Corse. La reine l'a créé son héritier, appelé à Naples, où il

se partise del regno da Napoly[1] de Puia[2] con galie XVIII e choche XII, lasando el fradelo so[3] in governo de quela in lo chastelo de l'Uovo[4] con molta zente achonpagnado[5]. E vegnuda la dita armada a Porto Pionbim[6], sope galie V de Prodenza del re Alvixe quele aver falide là, che andè a Zenova per aunirse con l'ar-

s'installe avec Braccio da Montone, l'entrepreneur de guerre rival de Sforza, pour grand-connétable et pour défenseur du nouveau système, la paix étant conclue définitivement par la couronne de Naples avec la papauté issue des conciles et enfin rentrée à Rome (1420-1421). — Mais, brouillée bientôt avec son nouvel héritier aragonais, en guerre ouverte avec lui depuis la dramatique journée du 22 mai 1423, depuis l'arrestation du grand-sénéchal Giovanni Caracciolo, successeur du favori Pandolfello Alopo, la reine, réfugiée de Naples à Aversa, révoquant sa première adoption, a désigné pour son héritier définitif Louis III d'Anjou, qui n'a pas quitté l'Italie et se tient en station d'attente à Rome. — Depuis juin 1423, la reine, Louis III, avec Sforza pour chef de leurs forces, d'Aversa pour capitale, menacent Naples, demeurée avec tous ses châteaux aux mains des Aragonais, qui s'y maintiennent avec les forces de Braccio, persistant soutien du roi d'Aragon, la flotte aragonaise restant seule maîtresse incontestée de la mer et ravageant tout le littoral de Gaëte à Capri. (*Diario*, nouvelles arrivant entre le 1er et le 8 juillet, lettre du 19 juillet, nouvelles arrivant entre le 8 et le 10 octobre, ms., fol. 399 B, 400 A, 402 A.)

1. Alphonse V, rappelé en Espagne par de graves affaires intérieures, a quitté la baie de Naples avec toute sa flotte, le 15 octobre 1423. (*Diarii Napol.*, col. 1090.) Sa destination apparente est la côte de Catalogne, mais on va le voir, par un détour calculé, descendre au passage à Marseille et saccager le grand arsenal maritime de son rival.

2. « Napoly de Puia ». — « Naples de Pouille. » L'expression employée ici pour désigner Naples et la distinguer de Naples de Romanie et de Naples de Malvoisie, en Morée, doit s'entendre naturellement « Naples du royaume de Pouille ». (Cidessus, p. 16, n. 3.) — La Pouille se trouve précisément à l'op-

gon était partie du royaume de Naples, de Pouille, avec 18 galères et 12 coques, le roi laissant son frère, pour gouverner la Pouille, dans le château de l'Œuf, accompagné d'une nombreuse gent. Arrivée à Porto Piombino, ladite flotte sut que cinq galères de Provence, appartenant au roi Louis, étaient tombées là

posé de la baie de Naples, le long de l'Adriatique. — C'est « Naples de Campanie », géographiquement, qu'il conviendrait de dire.

3. Le prince aragonais laissé à Naples était D. Pedro, le plus jeune frère d'Alphonse V. (Çurita, *Anales de la corona de Aragod*, l. XIII, ch. XXII.)

4. Le château de l'Œuf, dont la position bien connue, sur un rocher de la baie de Naples, commande la ville et l'entrée du port.

5. Ce n'est pas seulement le château de l'Œuf, mais toute la ville de Naples qu'Alphonse V laissait en possession de son frère. La ville ne devait tomber au pouvoir de Jeanne II et de Louis III que plusieurs mois plus tard, en avril 1424, sous l'effort d'une flotte géno-milanaise, soutien décisif du prince d'Anjou. Mais, en dépit de l'occupation de Naples, en dépit du triomphe définitif de Jeanne II et de Louis III, consacré par la victoire d'Aquila, remportée le 2 juin 1424 sur les dernières forces aragonaises de l'intérieur, les deux forteresses napolitaines du château de l'Œuf, en mer, et du château Neuf, à terre et sur le port même, demeurent encore plusieurs années aux mains des Aragonais. Le prince D. Pedro s'y maintient de sa personne jusqu'au 9 juillet 1424, où une flotte aragonaise vient le prendre et le ramener dans les États de son frère. (*Diario*, ad diem 26 juillet 1424, ms., fol. 412 B.) Les deux châteaux paraissent encore au pouvoir des Aragonais à la fin de 1426, où une lettre de Florence, parvenue à Venise le 10 octobre, relate l'apparition d'une flotte catalane devant Naples pour y renforcer les garnisons du château de l'Œuf et du château Neuf. (*Diario*, ad diem 10 octobre, ms., fol. 453 B.)

6. Piombino, en face l'île d'Elbe, alors souveraineté des Appiano, anciens maîtres de Pise avant les Gambacorta.

mada de Zenovexi e del signor ducha de Milam[1]; falì le[2] de hore XXII, e dapuo quele levadose de là, le dite vene a Marseia e quela prexe, non abiando rebelo ne contrasto nesuno, e robala e avela e mese a sachomano el borgo tuto con la citade e'l porto, e vituperando molte done e altre femene[3], e apreso tolty molty corpi sancti de là, intro i qual ave el corpo de madona sancta Maria Madalena e de san Masimin con molte altre relyquie, e guastando molty monesterii de done religioxe[4], e dapuo retornando a Maioli-

1. Gênes, passée sous la domination milanaise depuis la révolution du 2 novembre 1421, soutient alors contre Alphonse V une violente guerre maritime dont l'origine remonte à 1420, au temps de l'expédition du roi d'Aragon en Sardaigne et en Corse, expédition continuée depuis à Naples et sur les côtes de la mer Tyrrhénienne. Gênes, naguères, n'avait soutenu Louis II contre Ladislas que sous la pression de la domination française, pendant les derniers mois du gouvernement de Boucicaut, et seulement sous l'énergique impulsion de celui-ci : Gênes, rendue à elle-même par la révolution de septembre 1409, avait immédiatement pris le parti de Ladislas contre le prince français : Gênes, à présent, par jeu d'intérêts en cause, soutient le fils de Louis II, adopté par la sœur de Ladislas. — La paix du duc de Milan, souverain de Gênes, avec le roi d'Aragon, ne doit être signée que par le traité du 19 mars 1426. (Osio, *Doc. diplom.*, t. II, n° 105.)

2. *Falile*. Inc. fol. 405 A.

3. Parti de Naples le 15 octobre 1423 avec toute sa flotte (*Diarii Napol.*, col. 190), le roi d'Aragon, ayant fait route par Gaëte, les îles de Ponza, où galères et voiliers se disjoignent (*Çurita*, l. XIII, ch. XXII), par Piombino, ainsi que le mentionne ici Morosini avec un renseignement intéressant, puis par Pise et Nice, est parvenu avec ses galères à l'île de Pomègue, en face de Marseille, et y a été presque immédiatement rejoint par ses voiliers. (*Çurita*, ibid.) Le lendemain, les défenses du port de Marseille, attaquées par mer et à revers, sont enlevées

pour aller à Gênes se joindre à la flotte des Génois et du seigneur duc de Milan; elle les manqua de vingt-deux heures et, après avoir levé l'ancre de ce port, les galères catalanes allèrent à Marseille et s'en emparèrent sans rencontrer ni obstacle ni résistance, la pillèrent, la prirent et mirent à sac tout le faubourg, la ville, le port, outrageant beaucoup de dames et d'autres femmes, enlevant même beaucoup de corps saints, parmi lesquels il y avait le corps de sainte Marie-Madeleine et celui de saint Maximin, ainsi que

après un combat acharné continué en pleine nuit. (*Çurita*, ibid.) Le sac de la ville se prolonge trois jours, au milieu de scènes de désordre indescriptible; les envahisseurs ne se retirent que devant un rassemblement de forces provençales accourues de toute la région environnante. (Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, p. 446.) — Les chroniques aragonaises, sans spécifier la durée de l'occupation, assignent à la prise du port la date du samedi 19 novembre. (*Çurita*, l. XIII, ch. XXII.) La date du 24 novembre, sous laquelle le fait est enregistré dans le Diario, ainsi que le porte cet extrait, veut-elle signifier, comme d'ordinaire, la date de réception de la nouvelle, ou bien, par exception assez rare, la date de l'événement même? Dans le manuscrit, tout le passage est inscrit entre les dates du 19 novembre, qui précède, et du 15 décembre, qui suit. S'il faut admettre que cette date du 24 représente l'arrivée de la nouvelle à Venise, comprenant, non seulement mention du sac de Marseille, mais en outre mention du départ de la flotte après quelques jours d'occupation, on devrait peut-être avancer sensiblement l'époque admise jusqu'ici pour la prise de Marseille par la flotte aragonaise en 1423.

4. La flotte aragonaise emportait en effet, d'après toutes les annales courantes, nombre de reliques, et, entre autres, le corps de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, mort en 1297, l'un des fils du roi de Naples Charles II d'Anjou : ce corps vénéré était conservé au couvent des Cordeliers de Marseille, édifice situé hors de l'enceinte de la ville, détruit au

cha[1]. Per la qual caxon se crede de ferma speranza Dio ly farà mal capitar de la so inprexa fata sovra queste do citade desfate, la Puia e la dita Marseia[2].

. . . . . .

Per[3] lo prexente ano de M° CCCC XXIII, ady XIIII° del mexe de fevrer[4], in bona gracia[5] fo incantado galie V de le mexure grose uxade al viazo de Fiandra, III per Londra e II per Broza ad andar a la Cluxa, de miera IIII^c XX in XXX, non andando per questa fiada in Cecilia e a Maiolicha, ma de fuora via, per la descordia e vera de l'armada fuora insida zià de Zenovexi contra Chatelany[6]; tolte al plubicho incanto, a chi pluy de darà. I parony fo questy : in prima el nobel homo ser Lucha Duodo ave quela a l. XX s. VIII° de grosy; ser Zian Gradenigo, a l. XXII s. V de grosy; ser Marcho Contariny de miser Andrea, per l. XXXVIII

début du XVI^e siècle. Au lieu de l'enlèvement de cette relique, dont le rapt ainsi opéré eut un retentissement considérable dans toute la Provence et la Catalogne, Morosini, dans ce passage, fait emporter aux Aragonais les corps de sainte Marie-Madeleine, la pénitente légendaire de la Sainte-Baume, et de saint Maximin, le premier évêque traditionnel d'Aix, tous deux conservés, selon la version provençale, à Saint-Maximin, à plus de dix lieues de Marseille, où ces reliques étaient l'objet d'un culte spécial depuis les mesures prises par les princes de la maison d'Anjou, comtes de Provence, en 1279-1281. La mention de Morosini, comme on s'en rend compte, est donc inadmissible.

1. La flotte aragonaise, dont le départ de Marseille est difficile à préciser, se retrouve le 1^er décembre sur la côte catalane, au port de Palamos, à l'ouverture du golfe de Rosas, puis le 9

beaucoup d'autres reliques, dévastant beaucoup de couvents de religieuses et s'en retournant ensuite à Majorque. Pour ces méfaits croit-on de ferme espérance que Dieu leur fera expier l'entreprise qu'ils ont faite sur ces deux cités défaites, la Pouille et ladite Marseille.

. . . . . .

Pour la présente année 1423, le 14 du mois de février, grâces à Dieu, on mit à l'encan cinq galères du gros tonnage usité pour le voyage de Flandre, trois pour Londres et deux pour Bruges, à destination de l'Écluse, de 420 à 430 bottes, sans aller pour cette fois en Sicile et à Majorque, mais en dehors de cette route, à cause de la discorde et guerre entre les Génois, dont la flotte tenait déjà la mer, et les Catalans; ces galères furent mises publiquement à l'encan [pour être adjugées] au dernier enchérisseur. Les patrons furent ceux-ci : la première fut adjugée au

à Barcelone, et gagne ensuite Valence. (*Çurita*, l. XIII, ch. XXII). C'est dans la cathédrale de Valence qu'est déposé le corps de saint Louis d'Anjou, avec la chaîne de défense du port de Marseille, enlevée par les galères catalanes, trophée qui s'y voit encore aujourd'hui.

2. Allusion aux ravages exercés par la flotte aragonaise sur le littoral du royaume de Naples, de juin à octobre, depuis la révocation de l'adoption d'Alphonse V et la désignation de Louis III comme héritier de Jeanne II. (*Diario*, entre 1er et 8 juillet, lettre du 19 juillet, entre 8 et 10 octobre, ms., fol. 399 B, 400 A, 402 A.)

3. Fol. 107 A.

4. 14 février 1424.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Allusion à la guerre existante entre Gênes milanaise et la couronne d'Aragon, guerre dont on vient de voir le principe.

s. IIII de grosy; ser Antonio Marzelo, per l. XL s. I de grosy; e ser Etor Pasqualigo, per l. XLI s. O de grosy. Chapetanio fato el nobel homo miser Bernardo Diedo. Die aver partido de Veniexia ady XXVII del mexe de avril de l'ano de M IIII^{c}XXIIII^{o}, pagando le specie sotil ducaty VI^{c} d'oro de nolo, e le grose ducaty V d'oro per M^{i}; e valse le dite galie a la suma de ducaty III^{c} L in LX^{M} d'oro. Christo le conduga qui a Veniexia con salvamento[1]!

Zuoba dy, dy XXIIII^{o} del mexe de fevrer de l'ano de M^{o} CCCC XXIII, fo mesa una galia al plubicho incanto a marchado per lo viazo d'Aque Morte; e quela ave el nobel homo miser Nicholò Lonbardo fo de miser Almorò, per ducaty II^{M} VIII^{c} XVI d'oro, che may non fo vezudo la dita se pagase cusy cara, a poder portar le specie per l'abondancia de quele se truova eser a Veniexia, pagando ducaty VI del mier de le specie menude, e le grose ducaty V. Partì de Veniexia ady XI del mexe de avril de M^{o} CCCC XXIIII^{o}, de vaiuda de ducaty C in CXX^{M} d'oro[2].

. . . . . .

Lunydy[3], dy XXVIII del mexe de fevrer de M^{o} CCCC

1. Ce voyage de 1424 est simplement constaté par les documents officiels vénitiens subsistants. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 62, n° 232.) Le capitaine indiqué par la liste est Natale Donato, que Morosini doit relever seulement l'année suivante, où, en fait, dans la mention du Diario, son nom est demeuré en blanc. Le capitaine ici mentionné, Diedo, dont le prénom semble varier, était porté, dans la liste, à l'an précédent. — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels

noble homme ser Luca Duodo pour 20 livres 8 sous de gros; la seconde à ser Giovanni Gradenigo pour 22 livres 5 sous de gros; la troisième à ser Marco Contarini, fils de messer Andrea, pour 39 livres 4 sous de gros; la quatrième à ser Ettore Pasqualigo pour 41 livres 0 sou de gros. Capitaine fut fait le noble homme Bernardo Diedo. Lesdites galères doivent être parties de Venise le 27 du mois d'avril de l'an 1424; elles payaient de nolis 6 ducats d'or pour les épices fines et 5 ducats d'or pour les grosses épices par mille; leur valeur montait à la somme de 350 à 360,000 ducats d'or. Que le Christ les ramène à Venise à sauveté!

Le jeudi 24 du mois de février de l'an 1423 fut mise publiquement à l'encan une galère de marchandise pour le voyage d'Aigues-Mortes; elle fut adjugée au noble homme messer Niccolò Lombardo, fils de feu messer Almorò, pour 2,816 ducats d'or, si bien que jamais on n'a vu cette galère payée si cher, avec faculté d'emporter les épices, alors en très grande abondance, à Venise, en payant 6 ducats par mille pour les épices fines et 5 ducats pour les grosses. Elle partit de Venise le 11 du mois d'avril 1424, [avec un chargement] d'une valeur de 100 à 120,000 ducats d'or.

. . . . . .

Le lundi 28 du mois de février 1423, nous eûmes,

ordinaires, avec l'indication de la date de départ et, en outre, cette fois, une mention qui montre la Sicile et Majorque comme points de relâche habituels, mais exceptionnellement délaissés, cette année, en raison des périls de la route. — Les incidents auxquels va être exposée cette croisière seront notés en leur lieu.

2. Voyage habituel d'Aigues-Mortes.

3. Fol. 407 A.

XXIII[1], avesemo, per molte letere[2] vegnude da i nostry da Bruzia, abudo per nuove da le parte de Franza, de dy XXXI° de zener, contignando in questa forma :

« A sty dy pasady, alguny Arminiachy, per nome del dolfim de Vyena, ave do bone tere e bele, Compine, Ziatre, per tratado dentro; dapuo el ducha de Borgogna i mese l'asiedio e ale reabude[3]. El qual ducha, per aver dado el ziorno del parlamento, dè eser a la bataia ano ordenada contra el Dolfino[4]; questo marzo atendevase de qui el dito ducha qui in Bruzia, e al prexente apar de non seguir el parlamento[5];

1. 28 février 1424.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Les mots : « Compine, Ziatre », résultent d'une addition du ms., qui, au lieu d'être placée dans l'interligne, se trouve portée dans la marge, découpant ainsi la phrase.

4. Ces nouvelles, parties de France de façon à se trouver enregistrées et rédigées à Bruges le 31 janvier 1424, sont intéressantes à relever. — Compiègne, enlevé aux forces du dauphin Charles, qui s'y étaient maintenues jusque-là, par les Anglo-Bourguignons, à la suite de la prise de Meaux, dans l'été de 1422, a été en effet surpris d'assaut, au nom de Charles VII, le 2 janvier 1424, par une troupe régulière française, partie sans doute de la comté de Guise, où le parti national se défend encore. (Germain Lefèvre-Pontalis, *Épisodes de l'invasion anglaise : les Partisans et les lignes françaises*, ap. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LV, 1894.) Entreprise audacieuse peu connue, dont il est singulier de retrouver trace, aussitôt après son exécution, dans une chronique vénitienne. — La mention de Chartres, ici contenue, est plus curieuse encore. (Pour l'identification de « Ziatre » avec Chartres, cf. ci-après, lettre en date du 30 juin 1429.) Chartres, aux mains du parti bourguignon depuis 1417 et passée au régime anglo-bourguignon par l'effet du traité de Troyes, a été aussi l'objet d'un coup de main, demeuré il est vrai sans succès, et remontant en outre à quelques mois : incident qui ne présente, comme on voit, ni

par beaucoup de lettres venues des nôtres de Bruges et datées du 31 janvier, des nouvelles des parties de France, qu'elles contenaient en cette forme : « Ces jours passés, plusieurs Armagnacs, au nom du dauphin de Vienne, s'emparèrent de deux belles et bonnes terres, Compiègne et Chartres, par traité avec les habitants; puis le duc de Bourgogne y a mis le siège et les a reprises. Ledit duc, qui avait fixé le jour du parlement, a dû assister à la bataille que l'on a ordonnée contre le dauphin; on l'attendait à Bruges pour le mois de mars,

le caractère de fait accompli, ni le caractère d'événement de date récente que lui attribue Morosini, mais le caractère auquel il est difficile de ne pas rapporter l'allusion contenue dans ce présent passage. Dans la nuit du 14 au 15 août 1423, une troupe française, partie sans doute des territoires voisins où s'arrête le royaume de Charles VII, s'est emparée, à l'escalade, d'une section de l'enceinte de Chartres, y a tenu bon quelques instants, mais n'a rien pu garder de sa passagère conquête. (*Ibid. : la Prise d'armes de 1424*, t. LVI, 1895.) Il serait remarquable de voir le bruit de ce fait d'armes, demeuré d'ailleurs complètement inconnu jusqu'ici, ainsi enregistré à l'extrémité de l'Italie. — Quant au bruit, ici noté, de la reprise de ces deux places par le parti anglo-bourguignon, il était, en fait, exact depuis longtemps en ce qui concerne Chartres, d'après ce qu'on vient de voir, mais erroné pour Compiègne, à cette date du moins. Compiègne, assiégé aussitôt par les forces anglo-bourguignonnes, ne devait en réalité se rendre que dans les premiers jours d'avril 1424. (*Ibid., loc. cit.*)

5. Ce bruit d'une « journée » soi-disant décidée entre Charles VII et le duc de Bourgogne, à cette époque, ne paraît reposer sur aucun fondement. Philippe le Bon, après avoir resserré ses liens avec l'Angleterre et avoir englobé la Bretagne dans cette alliance, par le traité d'Amiens, le 17 avril 1423, après avoir marié sa sœur, Anne de Bourgogne, au duc de Bedford, est depuis le mois de septembre dans ses États de Bourgogne, où il demeure jusqu'en février 1424. (D. Plancher, *Hist.*

ma prima, se' l se porà, de meter acordo tra questo paixe e' l Barbante[1], apreso d'aconzar la moneda de qui[2]; ed è per marydarse in la fia del re de Portogalo, del qual re è de qui una soa anbasada, vegnuda in questy ziorny[3]; che concluxe queste tre cose, serà bonisime novele per la marchadantia de qui; e altro non aver de nuovo[4]. »

. . . . . .

de Bourgogne, t. IV, p. 80-86.) — La suite de la lettre tend, du reste, à démentir cette rumeur d'une prétendue rencontre.

1. Philippe le Bon, arrivé de Bourgogne à Paris le 10 février (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 86), en repart le 23 février 1424 pour Amiens. (Tuetey, Notes du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 189, n. 1.) Il est en mars encore à Amiens, passe le printemps de 1424 en Flandre et rentre en Bourgogne en juillet, par Paris, où sa présence est constatée le 3 juin et d'où son départ a lieu le 5 juillet. (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 89-91.) — Le « parlamento » qui devait d'après Morosini se tenir à Bruges, et dont il vient déjà de parler, put avoir lieu, mais avec quelque retard, le duc s'étant bien, en effet, rendu à Bruges au cours de son voyage. (*Ibid.*, p. 89.)

2. Allusion à la guerre privée survenue entre le duc de Brabant, Jean IV, cousin germain de Philippe le Bon, et le duc de Glocester, frère de Henry V et du duc de Bedford, rupture qui devait si profondément atteindre l'alliance anglo-bourguignonne. Le duc de Brabant, en 1418, a épousé Jaqueline de Bavière, veuve du dauphin Jean, mort en 1417, devenue elle-même, dans l'année de son veuvage, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise. La princesse, après d'incessants démêlés avec son époux, enfuie en 1421 de la cour de Brabant en Angleterre, venait, dans les derniers mois de 1422, à l'aide de bulles obtenues de l'antipape Benoît XIII, de contracter un douteux mariage avec le duc de Glocester, en portant au prince anglais tous ses magnifiques États. (Sur ces événements, von Löher, *Jakobäa von Bayern und ihre Zeit*, l. III-V.) Les conférences qui allaient s'ouvrir à Amiens, en

et maintenant il paraît que le parlement n'aura pas lieu avant d'avoir, s'il est possible, fait la paix entre ce pays [la Flandre] et le Brabant, et mis ensuite ordre à ses finances ; il est sur le point de se marier avec la fille du roi de Portugal, dont une ambassade est arrivée ici depuis quelques jours ; ces trois affaires conclues seront autant de très bonnes nouvelles pour la marchandise d'ici ; et il n'y a rien autre de nouveau. »

. . . . . .

février 1424, entre les ducs de Bedford, de Bourgogne, les envoyés des ducs de Glocester et de Brabant, conférences auxquelles se rendait en réalité Philippe le Bon, en ce moment, plutôt qu'à Bruges, étaient destinées à essayer de régler cette inextricable situation, qui devait, en dépit de tous les efforts, s'envenimer si promptement et si gravement, et sur laquelle Morosini va maintes fois revenir.

3. Bruit à relever, comme celui du « parlamento, » qui, d'après les précédents passages, semble avoir dû se tenir à Bruges.

4. Philippe le Bon, alors dans sa vingt-huitième année, était en ce moment, depuis dix-huit mois, veuf de Michelle de France, fille de Charles VI. Ce projet de mariage, alors discuté, avec une princesse de Portugal, ne devait pas aboutir pour cette fois : le duc de Bourgogne allait épouser, le 30 novembre 1424, sa tante par alliance, Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu mort à Nicopolis, et veuve de Philippe, comte de Nevers, frère de Jean Sans-Peur, tué à Azincourt. Plusieurs années plus tard, en 1430, Philippe le Bon, une seconde fois veuf, devait épouser Isabelle de Portugal, fille du roi régnant Joao Ier, qui fut la mère du Téméraire. — La mention de cette ambassade de Portugal en 1424 montre avec quel soin Venise surveillait les alliances possibles des souverains de la Flandre. Le duc de Bourgogne, dans son voyage de ce printemps en Flandre, pendant son séjour à Bruges, reçoit en effet une mission portugaise. (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 89.) L'an précédent, se rendant de ses États du nord en Bourgogne, à son passage à Paris, entre le 27 août et le 9 septembre 1423, il avait déjà reçu une première ambassade de Portugal. (*Ibid.*, p. 79.)

Oltra[1] de questo avesemo[2], vignando a Veniexia una cocha nostra, partida de Fiandra, che prima menava el nobel hom miser Nicholò Chontariny fo de miser Giruolemo, fazando luy paron ser Marcho da le Clodere, et questa abaterse in do coche de Catelany[3] a Cades[4] e Ceciliany, e, acostandose a questa, la intromese e fexe cerchar; sovra de la qual i trova de lane e pani e altra marchadantia de Catelany, per vaiuda in suma de duchaty XXX^M^ d'oro, non fazandoly altra novitade a i nostry, fazandoy pagar i nostri del so nolo e altre spexe che a i nostri fose incorse[5].

. . . . . .

Venere[6] dy, dy XXI del mexe de luio prexente de l'ano de M° IIII^c^ XXIIII°, in Veniexia[7], per lo Conseio dy Pregady fo inchantado al plubicho incanto una galia al viazo d'Aque Morte; la qual ave el nobel hom ser Felypo Taiapiera, a partir al piaxer de la Signoria, per livre cento de grosy, per portar le specie e altre cose de Veniexia[8].

. . . . . .

1. Fol. 409 A. — Entre le 6 et le 10 mai 1424.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Dans le ms., la notation primitive « Catelany » se trouve corrigée, par une surcharge, en « Zenovexi ». La lecture « Catelany » s'impose néanmoins, Catalans et Siciliens, sujets d'Alphonse V, étant encore en guerre, en ce moment, avec les Génois alliés de la maison d'Anjou dans la guerre de Naples, et les Génois ne pouvant participer en compagnie de navires siciliens à un acte quelconque entrepris en commun.

4. Les mots « a Cades » résultent d'une addition du ms. qui, au lieu d'être placée dans l'interligne, se trouve portée dans la marge.

Outre cela, nous apprîmes qu'une coque vénitienne, partie de Flandre pour venir à Venise, qui était d'abord sous les ordres du noble homme messer Niccolò Contarini, fils de feu messer Girolamo, et qui avait pour paron ser Marco dalle Chiodere, avait rencontré deux coques catalanes et siciliennes à Cadix. Ces coques, s'approchant d'elle, l'arrêtèrent et la firent visiter; elles y trouvèrent des laines, des étoffes et autres marchandises appartenant à des Catalans, d'une valeur totale de 30,000 ducats d'or; elles ne firent autre dommage aux nôtres, qui leur firent payer leurs nolis et autres dépenses encourues par les nôtres.

. . . . . .

Le vendredi 21 du présent mois de juillet de l'an 1424, à Venise, le Conseil des « Pregadi » fit mettre publiquement à l'encan une galère pour le voyage d'Aigues-Mortes; elle fut adjugée pour la somme de 100 livres de gros au noble homme ser Filippo Tagliapietra, pour partir au gré de la Seigneurie, pour emporter les épices et autres choses de Venise.

. . . . . .

5. Incident de route d'un navire d'armement particulier faisant le voyage de Flandre à Venise. Il semble que la coque vénitienne où se trouvaient ces marchandises catalanes ne fût pas, en l'espèce, indemne de tout reproche.

6. Fol. 412 B.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

8. Voyage supplémentaire d'Aigues-Mortes, en dehors de l'époque usitée. C'est la seconde année de suite que le fait se répète, tendance qui fera modifier, l'an suivant, l'importance de ce convoi commercial. Ce voyage d'été de 1424 va présenter des incidents de route dont on suivra le récit.

Corando[1] lo dito milieximo de sovra.

A Veniexia[2] azionse sabado dy, in lo dy de la Madalena, dy XXII del mexe de luio, uno solem anbasador franzescho, per nome clamado miser[3] ..., vegnudo per nome del signor ducha de Borgogna chon molta fameia, lasando i suo chavay per Trivixana, arivado a l'ostaria del Sturion; domandando per nome prima de la corona d'Ongaria a la dogal Signoria, e chomo per altra volta quely a fato, una granda quantitade de denery dover aver, chon el proseguido de quely, cercha per any XXX a III per cento, che monta preso ducaty CC X[M] d'oro, e con altre circonstancie de molte bele e piaxevel parole seguide per lo tenpo avanty fose doxie la bona memuoria de miser Tomado Mocenigo, e mostrandose per bexogno serà lo dito debito aprovarlo e star a raxion in testa de chy plu plaxerà a questa dogal Signoria. E aldido lo dito anbasador, fo tolto respeto de responderly per lo nostro Conseio, de darly brieve spazamento per pochisimy ziorny[4].....

1. Fol. 412 B.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Ce personnage est Hue de Lannoy, de la branche cadette de la maison flamande de ce nom, sire de Santes, grand-maître des arbalétriers de France pour le gouvernement anglo-bourguignon, depuis 1422, tandis que le gouvernement de Charles VII compte alors, pour titulaires de cette charge, Jean de Torsay, en fonction depuis 1416, et Jean Malet, sire de Grasville, qui entre en exercice entre avril et juin 1425. — Hue de Lannoy était chef de l'ambassade dont la note suivante établit l'objet.

4. Les documents officiels vénitiens permettent de reconstituer l'objet exact de cette ambassade. — Il s'agit de la mission envoyée par Philippe le Bon, en juillet 1424, au gouvernement vénitien (à l'occasion d'autres négociations en Italie, à la cour

Au cours du susdit millésime.

A Venise arriva, le samedi 22 du mois de juillet, jour de la Madeleine, un ambassadeur extraordinaire français, nommé messire ..., venu au nom du seigneur duc de Bourgogne avec une nombreuse suite, et qui, laissant ses chevaux sur la Marche de Trévise, descendit à l'hôtellerie de l'Esturgeon. Il réclamait à la Seigneurie ducale, au nom du roi de Hongrie, comme ce dernier l'a déjà fait d'autres fois, une grande quantité d'argent dont il se disait créancier, avec l'intérêt de cette somme pendant 30 ans environ à trois pour cent, ce qui faisait près de 210,000 ducats d'or; rappelant, en très belles et agréables paroles, d'autres circonstances advenues auparavant, du temps qu'était doge messer Tommaso Mocenigo, de bonne mémoire, il montrait que besoin était de reconnaître ladite dette et de s'en remettre, pour l'établir, à qui plairait le plus à cette Seigneurie ducale. Ledit ambassadeur ayant été entendu, il fut décidé de lui répondre par notre Conseil, et de lui donner congé au bout de très peu de jours.....

de Rome et à Florence, D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 89), pour achever de régler les questions compliquées soulevées par diverses opérations financières engagées à propos de la rançon de Jean Sans-Peur, à la suite du désastre de Nicopolis en 1396. Une rente annuelle de 7,000 ducats, due par Venise à la Hongrie, depuis 1381, en vertu de la paix de Turin, avait été engagée par Sigismond, en 1398, au grand banquier lucquois Dino Rapondi, puissance financière dont les entreprises couvraient l'Europe : cet engagement s'était opéré contre versement immédiat de cent mille ducats exécuté par Dino Rapondi à Sigismond : somme destinée à parfaire l'exorbitante rançon de Jean Sans-Peur et de ses compagnons d'armes, que Sigismond s'entremettait pour payer à Bajazet. Dino Rapondi avait

Resposta, zuobia dy da maitina, dy XXVII de luio, fo dada a l'anbasada del signor ducha de Borgogna; lo dito so anbasador sende andase a la bonora, e fo chomandada streta credenza, atrovandose tuto el Chonseio de XL e dy Pregady molto ben aunido in una bona voluntade e in efeto. Per tuti se tien el dito signor ducha non eser stado direto domandador per i paty questa Signoria aveva chon la corona d'Ongaria; e cusy fo schonbiado [1].

. . . . . .

E [2] in questo tenpo avesemo [3] de le parte de Fiandra, per uno meso vegnudo da Broza a XXII setenbrio, zionto qua, per molte letere di nostri e de forestiery, dixe in questa forma :

Ady XVII avosto de l'ano de M° CCCC XXIIII°, avemo abudo la zente del dolfim ande apremo (*sic*) Vernons [4], che

à son tour, en 1400, transféré officiellement cette rente au duc de Bourgogne, dont il se trouvait déjà, dès l'origine de l'opération, en 1398, le véritable prête-nom. — Mais Venise, dès le premier engagement de 1398 opéré par Sigismond, avait constamment refusé le paiement annuel de cette rente, dont le duc de Bourgogne était depuis cette époque le réel bénéficiaire. Venise arguait que ce paiement, article de la paix de Turin, était subordonné à l'exécution de toutes les clauses de ladite paix, et que l'État de Hongrie, par les infractions notoires qu'il venait d'apporter à plusieurs des conditions de ce traité, avait perdu tout droit à exiger ce règlement pécuniaire. Par contre, Venise réclamait à la cour de Bourgogne le paiement immédiat de dix mille ducats, reliquat de solde d'un prêt directement fait à Jean Sans-Peur lors de son passage dans les États vénitiens en 1397. — Depuis l'an 1399, la question en était au même point, et le total des arrérages en retard, additionnés depuis près de trente ans en effet, devait bien, avec les intérêts composés à 3 %, dont parle Morosini, représenter, au profit du duc de Bourgogne, la somme de 210,000 ducats ici mentionnés. — Com-

Le jeudi matin 27 juillet, réponse fut donnée à l'ambassade du seigneur duc de Bourgogne, dont l'ambassadeur s'en alla à la bonne heure, et étroite créance fut commandée, tout le Conseil des Onze et des « Pregadi » se trouvant uni en une seule bonne intention et effet. Tous sont persuadés que ledit seigneur duc n'est pas droit demandeur pour les traités conclus par la Seigneurie avec la couronne de Hongrie; et ainsi fut congédié l'ambassadeur.

. . . . . .

Et en ce temps nous reçûmes des parties de Flandre, par un messager venu de Bruges le 22 septembre et arrivé ici, de nombreuses lettres des nôtres et d'étrangers, qui s'exprimaient en cette forme :

Le 17 août de l'an 1424, nous avons su que la gent du Dauphin parvint près de Verneuil, qui est en Nor-

mencée dès 1399, continuée jusqu'en 1410, interrompue alors, la négociation reprenait après une quinzaine d'années d'intervalle. — Quant à l'ambassade, elle comptait pour chef Hue de Lannoy, assisté de Robert de Saulx, vidame de Reims, de Jean Joubert, archidiacre de Langres, et de Quentin Ménard, archidiacre de Bruxelles. (Résumé de ces faits d'après Delaville Le Roulx, *La France en Orient*, p. 321-334.)

1. Cette fin de non-recevoir, basée sur les raisons qui viennent d'être exposées, et aussi nettement signifiée, devait avoir pour conséquence, l'an suivant, une transaction réglée par décision du Sénat du 28 mai 1425, aux termes de laquelle Venise renonçait à sa créance de dix mille ducats, tandis que le duc de Bourgogne déclarait se contenter, pour le principe, du règlement d'un seul arrérage de 7,000 ducats. (*Ibid.*, p. 334.)

2. Fol. 416 B.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Cette lettre de Bruges, contenant relation d'événements survenus le 17 août, et arrivée elle-même à Venise le 22 septembre, apporte la nouvelle de la bataille de Verneuil, en

è in Normandia[1]; lo rezente[2], el conte de Salisbary[3], lo conte de Sofilco[4] e altry signory Ingelexi, a numero de circha VI[x] conbatadory[5], (e) andesene per meterve l'asiedio[6]. E inn efeto la zente del dolfin insy fuora e mesese in la bataia[7]; e iera circha XVI[x] conbatadory[8], e conbatè circha tre ore[9]; e in la fin, ly Ingelexi vada-

Perche, à l'entrée de la Normandie, livrée le 17 août 1424, où l'armée anglaise, commandée par le duc de Bedford en personne, remporte une victoire décisive sur l'armée nationale française. — L'armée de France, partie des lignes de la Loire, vient tenir contre l'armée anglaise la « journée » d'Ivry, place de la vallée de l'Eure occupée depuis l'an précédent par un parti français, et qui vient, selon l'usage du temps, de capituler à terme, pour un délai convenu, sous réserve de l'apparition, dans l'intervalle, d'une armée de secours devant la place. La capitulation, le 5 juillet, est signée pour le terme du 15 août. Le 15 août, les Français en marche, venant de la Loire, au lieu de pousser sur Ivry, où l'armée anglaise les attend au rendez-vous, obliquent sur Verneuil, qu'ils enlèvent. C'est sous les murs de Verneuil que s'engage, le 17, le grand choc attendu, qui va, après un combat furieux et longtemps incertain, anéantir la plus forte armée française hasardée en bataille rangée depuis Azincourt. (*Épisodes de l'invasion anglaise : Les nobles normands et picards*, ap. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LVI, 1895.)

1. Récit d'ensemble de la bataille de Verneuil, *Ibid. : Le choc de Verneuil.*

2. Le duc de Bedford, régent de France au nom du gouvernement de Henry VI. « Le duc de Bethfort », dit Wavrin, « fist ce jour tant d'armes que merveilles... d'une hache qu'il tenoit à deux mains n'ataindoit nul qu'il ne courouchast. » (T. I, p. 267.)

3. Thomas Montaigu, comte de Salisbury, créé comte du Perche depuis 1419, par confiscation sur les princes de la maison d'Alençon, frappé à mort d'un boulet de canon au début du siège d'Orléans, à l'embrasure d'une fenêtre de l'ouvrage conquis des Tourelles, le 24 octobre 1428. « Et je, acteur, »

mandie; le régent, le comte de Salisbury, le comte de Suffolk et autres seigneurs anglais, au nombre d'environ 6,000 combattants, s'en allèrent pour y mettre le siège. Et, en effet, les gens du Dauphin sortirent de la ville et se mirent en bataille; il y avait environ 16,000 combattants, et ils combattirent environ trois

dit Wavrin, « sçay véritablement que cellui jour le comte de Salsebery soustint le plus grant faix... » (T. I, p. 266.)

4. William Pole, comte de Suffolk, titulaire depuis quelques semaines du comté de Dreux, confisqué sur la maison d'Albret (Longnon, *Lim. de la France*, p. 66), l'une des plus tragiques victimes du début de la guerre des Deux-Roses, décapité en mer, devant Douvres, dans un canot du vaisseau le « Nicholas of the Tower », le 2 mai 1450. « Le duc de Bethfort », dit Wavrin, « avoit envoyé le comte de Suffort, a tout xvi^c^ combatans, devant, pour descouvrir les embusches. » (T. I, p. 260.)

5. L'armée anglaise comptait en réalité un effectif plus considérable, montant à près de dix mille combattants, exactement 9,800. Chiffre donné par Wavrin, présent au combat dans l'armée anglaise. (T. I, p. 254.)

6. Circonstance exactement rapportée, Verneuil étant depuis le 15 aux mains des Français. La place devait être reprise par les Anglais après cette éphémère occupation, le 18, lendemain même de la bataille.

7. C'est en effet presque sous les murs de Verneuil que s'engage le combat, entre l'Avre, qui arrose la ville, et les bois voisins.

8. L'armée française, dont on porte généralement le chiffre à 20,000 hommes environ, comptait en réalité un peu moins de combattants que ne le dit ici Morosini. Son effectif montait à 14,000 hommes, chiffre donné par une lettre du duc de Bedford, en date du 19 août, contenue dans la Chronique dite des Cordeliers. (Bibl. nat., ms. fr. 23018, fol. 451.) Wavrin, présent au combat, mais dans les rangs anglais, parle de 18 à 20,000 hommes. (T. I, p. 257.)

9. La bataille de Verneuil commence tard, vers trois heures de l'après-midi, avant, selon Wavrin (t. I, p. 265), après, selon

gnà la bataia[1]. E fonde morti de la zente del dolfin circha da homeny x^M[2], infra queli iera el ducha de Douglas de Schocia[3], el conte de Bonxan de Schocia[4], lo visconte de Nerbona[5]; fose prexi el ducha de Lansona[6], lo conte d'Ariecor[7] e molty altry zentilomeny[8]; d'Ingelexi (ma) avemo nysuno signor non morise, e tuty son in bom ponto[9].

. . . . . .

la lettre de Bedford (*loc. cit.*). Le corps à corps indécis, à l'arme blanche, d'abord en faveur des Français, se prolonge pendant trois quarts d'heure, durée indiquée par Wavrin, participant au combat. (T. I, p. 266.) Il est difficile d'apprécier la durée de la lutte après le moment où la défaite de l'armée française commence à se dessiner.

1. « Et n'estoit lors en mémore d'homme d'avoir veu deux si puissantes parties par tel espace également combattre sans pouvoir parchevoir à quy en tourneroit la perte ou la victoire. » (*Wavrin*, t. I, p. 266.)

2. La perte des Français semble s'être élevée à 6,000 hommes, chiffre cité par Wavrin d'après le dénombrement officiel des hérauts. (T. I, p. 268.)

3. Archibald IV, comte de Douglas, allié à la famille royale d'Écosse par son mariage avec Marguerite, fille de Robert III, et devenu ainsi le beau-frère du roi maintenant régnant, Jacques I^er^. Passé récemment en France avec une nouvelle armée écossaise, en février 1424, Charles VII venait de le créer duc de Touraine, en démembrement de son propre domaine, le 19 avril précédent. Tué dans la mêlée, à la tête de ses Écossais. — Une ancienne tradition rattachait à la race écossaise des Douglas la maison italienne des Scotti, de Plaisance. (Robert Douglas, *Peerage of Scotland*, p. 181.)

4. John Stuart, comte de Buchan, de la maison royale d'Écosse, second fils de Robert duc d'Albany, frère de Robert III, qui avait longtemps exercé la régence pendant la

heures; et, à la fin, les Anglais gagnèrent la bataille. De la gent du Dauphin il y eut environ 10,000 morts, parmi lesquels étaient le duc de Douglas d'Écosse, le comte de Buchan d'Écosse, le vicomte de Narbonne; furent faits prisonniers le duc d'Alençon, le comte d'Harcourt et beaucoup d'autres gentilshommes; quant aux Anglais, nous ne sachions pas qu'aucun seigneur soit mort, et tous sont en bon point.

. . . . . .

minorité de Jacques Ier. Charles VII, à la suite de la victoire de Baugé, l'avait fait connétable de France le 5 avril 1421, charge vacante depuis la mort du comte d'Armagnac en 1418. Tué dans la mêlée, à la tête de ses Écossais.

5. Guillaume de Lara, vicomte de Narbonne, si souvent déjà mis en scène. Tué dans la mêlée, à la tête des contingents espagnols, composant une des « batailles », qu'il commandait en chef. Comme il faisait partie des dix compagnons du dauphin auteurs du meurtre de Montereau, spécialement mis hors la loi par le gouvernement bourguignon de Charles VI, puis par le pouvoir anglo-bourguignon depuis le traité de Troyes, son cadavre, reconnu parmi les morts, fut mis en quartiers et son corps pendu au gibet de Verneuil.

6. Jean II, duc d'Alençon. (Sur lui et sur son âge, ci-dessus, p. 168, n. 5.) Il devait rester captif jusqu'à la fin de 1427. Pris à la tête d'une des « batailles » qu'il commandait en chef.

7. Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, âgé de vingt-huit ans, le vainqueur de la Gravelle, fils de Jean VII, comte d'Harcourt, encore vivant, figure en réalité parmi les morts et non parmi les prisonniers. Tué à la tête d'une des « batailles » qu'il commandait en chef.

8. Environ deux cents prisonniers, dit Wavrin. (T. I, p. 268-269.)

9. Morosini veut sans doute parler ici des Anglais. Dans leurs 1,600 morts, ils n'en comptent en effet que deux de marque, assure Wavrin. (T. I, p. 269.)

E[1] in lo dito dy avesemo de Fiandra[2] mory capetanio de quele galie, miser Vetor Diedo, e fato vizecapetanio el nobel homo miser Ziam Gradenigo, sovracomito de una de le galie. El qual mory ady x de setenbrio de M° IIII° XXIIII°[3].

. . . . . .

Apreso[4] de qua[5] zionse miser Tristam[6] de le parte de Franza vegnudo de là, lo qual ave una dona fia fo de miser Rimondo dal Balzo, principo de Taranto; el qual va per stanciar a Lezie; domandà una galia da questa Signoria per armarla dopla dy suo denery; e per paron de qua li fo dado el nobel homo miser Marim fo de ser Alesandro Chontariny, de la contrada de Sancta Marina.

. . . . . .

1. Fol. 416 B. — 12 octobre 1424.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Le commandant du convoi du Nord, Diedo, dont le prénom paraît sujet à variations.

4. Fol. 417 A. — Entre le 20 octobre et le 1er novembre 1424.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Il s'agit ici du Français Tristan de Clermont, de la maison des Guillem, sires de Clermont en Languedoc. — Tristan Ier, l'un des compagnons du comte de la Marche lors de sa venue à Naples en 1415, devenu sire de Clermont depuis 1423, avait en effet épousé, en 1415, Caterina Orsini-des Baux : celle-ci était fille de Raimundello Orsini-des Baux, comte de Nola et de Soletto, prince de Tarente par don de Louis II d'Anjou en 1400, mort en 1405, et de Marie d'Enghien, héritière du comté de Lecce,

Et le susdit jour, nous apprîmes de Flandre que le capitaine de nos galères, messer Vittorio Diedo, était mort et que l'on avait fait vice-capitaine le noble homme messer Giovanni Gradenigo, « sovracomito » de l'une de ces galères. Ce capitaine mourut le 10 septembre 1424.

. . . . . .

Ensuite arriva ici, venant des parties de France, messire Tristan, qui avait eu comme femme une fille de messer Raimondo Orsini des Baux, prince de Tarente. Allant séjourner à Lecce, il demanda une galère à cette Seigneurie pour l'équiper en double de ses deniers; pour patron on lui donna le noble homme messer Marino, fils de feu ser Alessandro Contarini, du quartier de Santa Marina.

. . . . . .

en Pouille, qui depuis avait épousé en secondes noces le roi de Naples Ladislas. (Ernest Martin, *Chronique et généalogie des Guillem, seigneurs de Clermont*, p. 36–38, et ann. IX, p. 136–140.) Caterina Orsini-des Baux étant devenue héritière de Tarente par la mort de ses frères, sa fille, Isabelle de Clermont, par son mariage avec Ferdinand Ier, devait reporter la principauté à la maison régnante de Naples, branche de la maison d'Aragon qui occupe le trône des Deux-Siciles pendant toute la fin du xve siècle. — Ce passage de France à Lecce, à cette date, vient s'ajouter aux éléments connus de la biographie de Tristan de Clermont, dont on constate la présence en France, près de Castres, le 27 juillet 1424, au mariage du comte de Pardiac avec Éléonore de Bourbon, fille du comte de la Marche, et de nouveau en 1431, comme témoin d'un hommage au comte de Foix. (*Ibid., loc. cit.*)

Corando[1] M° IIII^c XXIIII° de dezenbrio.

Avesemo[2] per avixacion del signor marchexe de Ferara, vegnudo a Veniexia, e dito a bocha a la nostra Signoria, ady XI° del prexente de dezenbrio, e savesemo chomo per uno anbasador del dito signor marchexe, zionto da Milan, l'aveva sapudo ch'el re de Ingletera, el qual iera puto pizenin de any do, eser manchado; de che mal, non se sa[3]; apreso, ch'el ducha de Borgogna[4] nuovamente lu aver fato paxe chon el re de Franza e dolfin[5], in muodo che fra esy iera seguido trieva per algum tenpo de mexi IIII°; e apareclase del tuto che, mediante tal intrapoxicion, el dovese seguir paxe e bon concordio[6], dexirando el dito ducha de Borgogna[7] aver anemo de aconzar

1. Fol. 418 B.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Encore le faux bruit, ici constaté sur le fait, de la mort du jeune Henry VI, qui venait en effet, à ce moment, d'atteindre l'âge de deux ans. La persistance singulière de cette rumeur montre éloquemment la faible confiance que la survie du frêle héritier de Henry V devait inspirer au sentiment populaire : elle fait bien voir tout le vide laissé par la disparition du puissant souverain anglais.

4. Ms. « Bertagna ». Correction qui s'impose. (Voir ci-après, n. 7.)

5. « El re de Franza e dolfin », terme de transition expressif pour désigner Charles VII, roi de fait, mais non sacré, et, comme tel, encore qualifié de dauphin par le sentiment populaire. (Cf. ci-dessus, p. 240, n. 2.)

6. Allusion probable au récent traité de Chambéry, conclu le 28 septembre 1424, à la suite de négociations reprises (ci-dessus, p. 222, n. 7), depuis la fin de l'an précédent, entre les ambassadeurs de Charles VII et ceux de Philippe le Bon, ce dernier agissant seulement en tant que duc de Bourgogne, mais non comme représentant du gouvernement anglo-bourguignon.

Au cours de décembre 1424.

Nous apprîmes par un avis du seigneur marquis de Ferrare, venu à Venise et dit de bouche à notre Seigneurie, le 11 du présent mois de décembre, et nous sûmes comment, par un de ses ambassadeurs venu de Milan, ledit seigneur marquis avait su que le roi d'Angleterre, qui était un tout petit enfant de deux ans, était mort; de quelle maladie, on l'ignore; puis que le duc de Bourgogne avait récemment conclu un traité avec le roi de France et dauphin, de sorte qu'il y avait entre eux une trêve pour une durée d'environ quatre mois; — que, grâce à cette entremise, il se prépare du tout que doive s'ensuivre paix et bon accord, ledit duc de Bourgogne désirant et ayant bonne intention d'ar-

Cette convention, ratifiée par les contractants les 13 et 31 octobre, stipulait une trêve, non pour quatre mois, comme le dit ici Morosini, mais pour sept mois, du 5 octobre au 1er mai 1425, trêve restreinte d'ailleurs à une zone comprenant la frontière du domaine royal et celle des États bourguignons. Le traité se concluait par l'unique entremise du duc de Savoie, Amédée VIII, oncle du duc de Bourgogne et neveu du duc de Bourbon, auquel sa situation et ses alliances allaient prêter pendant de longues années le rôle de grand apôtre de la paix en France. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 351-352, 357-358.)

7. Dans le ms., la notation primitive « Bo*rgo*gna » se trouve corrigée, par une surcharge, en « Be*rta*gna ». Comme il s'agit ici manifestement du duc de Bourgogne, et de lui seul, comme contractant et non comme intermédiaire, la lecture primitive « Borgogna » paraît s'imposer et appeler également, par corrélation, dans le passage qui précède, la correction « Borgogna ». (Voir ci-dessus, n. 4.) — Le duc de Bretagne, Jean V, à l'heure qu'il est, en paix complète avec Charles VII, joue bien un rôle dans les négociations de cette année 1424. Mais, s'il y prend part, c'est à une convention anté-

lizerisimamente tute le loro deferencie[1]; e Ingelexi i qual se truova sovra la Franza, tuty son levady e pasady in Engletera, e ano lasady tute le forteze, le qual i tegniva infra tera in le man del re de Ingletera, e mese in ponto le tere e forteze da marina[2].

. . . . . .

E[3] per l'ano prexente de M° CCCC XXIIII°, ady v fevrer[4], in Veniexia[5], per lo Chonseio dy Pregady e per i Savii dal navegar, in nome de Christo fo prexo de meter v galie de le mexure grose uxade al viazo de Fiandra a la Scluxa e Londra, con le condicion tute a uno dener andando e retornando, pagando quele al plu-

rieure et à une autre postérieure qu'il se trouve seulement mêlé, et comme simple intermédiaire d'ailleurs. La convention de Nantes, le 18 mai 1424, entre Charles VII et Jean V, récemment révélée seulement, avait préparé le traité de Chambéry. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 352-356.) La conférence de Montluel en Bresse, en janvier 1425, où figurent des ambassadeurs bretons, continue les pourparlers sous la médiation du duc de Savoie, pour aboutir, le 30 janvier, à une prolongation de la trêve de Chambéry, sur les mêmes bases, jusqu'au 25 décembre 1425. (*Ibid.*, p. 360-361, 82-84.) — Les bruits concernant les négociations, les trêves et les traités étaient du reste, en France même, l'objet de défigurations spéciales. A la suite de la triple alliance d'Amiens, signée en 1423, entre le duc de Bourgogne, le duc de Bedford et le duc de Bretagne, convention qui marque le point de plus étroite union de l'alliance anglo-bourguignonne, ce traité avait été transformé par la rumeur publique en traité de paix conclu entre Philippe le Bon et Charles VII ; le duc de Bourgogne avait dû expédier aux villes de son parti une lettre-circulaire pour rétablir la vérité des faits. (*Ibid.*, p. 335, n. 1.)

1. De délai en délai, les trêves qu'on vient de voir inaugurées par la convention de Chambéry, le 28 septembre 1424, sont destinées en somme à être prolongées presque sans interruption

ranger très facilement tous leurs différends; — qu'enfin les Anglais qui se trouvaient sur le pays de France sont tous partis et passés en Angleterre, abandonnant toutes les places fortes qu'ils occupaient dans l'intérieur des terres au nom du roi d'Angleterre et mettant en bon point les terres et places fortes maritimes.

. . . . . .

Pour la présente année 1424, le 5 février, à Venise, le Conseil des « Pregadi » et les Sages de la navigation décidèrent, au nom du Christ, de mettre pour l'Écluse et Londres cinq galères du gros tonnage ordinairement usité pour le voyage de Flandre, à ces conditions que toutes, mises publiquement à l'encan au

jusqu'à la paix d'Arras en 1435, mais elles ne portent que sur la zone régionale qui vient d'être définie.

2. Bruit singulier. Cette rumeur d'un rappel partiel des troupes anglaises en France pourrait s'expliquer, à la rigueur, si elle figurait sous la rubrique de l'an suivant : il pourrait alors être question, soit d'une absence du duc de Bedford de Paris, aux mois d'avril et de mai 1425, signalée dans un passage ultérieur (p. 298, n. 2), soit encore de sa rentrée en Angleterre à la fin de 1425, séjour qu'il devait y prolonger jusqu'au début de 1427 (*Bourgeois de Paris*, p. 212-213). Mais on se trouve ici à la fin de 1424. C'est justement à ce moment, le 17 octobre, qu'une armée anglaise vient de débarquer à Calais, avec le duc de Glocester et la comtesse Jacqueline, pour revendiquer le Hainaut et la Hollande. (Sur cette date, Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 17-18.) Victorieux à Verneuil, maîtres de toute la Picardie, presque maîtres de la Champagne, les Anglais, loin de dégarnir leurs forces de France, prononcent au contraire avec vigueur l'invasion du Maine, qui va devenir désormais le sanglant théâtre de la guerre.

3. Fol. 419 A.

4. 5 février 1425.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

bicho incanto a chi plu de darà, portando e trazando de le specie in quela quantità le averà, pagando de nolo de le specie menude ducati v d'oro per mier, e de le grose duchaty IIII d'oro, sy veramente tute altre merze e viny, gotoni, seda e zoie, pany de seda, segondo el muodo uxado. I parony fo el nobel homo miser Franzescho Bom, per livre[1] C° X° de grosy; la segonda ave miser Andrea Foscholo de miser Nicholò, per livre C° XXX s. IIII° de grosy; la terza ave miser Mafio Michiel de miser Fantin, per livre C° XX s. VI° de grosy; la quarta, miser Polo Foscholo, per livre C° XXII de grosy; la quinta ave miser Polo Morexini de miser Nicholò, per livre C° XL° de grosy. Chapetanio el nobel homo miser[2] ..., debiando partirse ady ... del mexe de ... de l'ano de M° IIII^c XXV[3]; per vaiuda in suma de duchaty ... d'oro. Che Christo ly concieda bon salvamento! Amen[4].

. . . . . .

E[5] ady VIII del prexente mexe de fevrer de l'ano de M° CCCC XXIIII°[6], fose prexo[7] per parte de meter do galie al viazo d'Aque Morte, a chi plu meterà, tute

1. *Livre*. Inc. fol. 419 B.

2. On peut rétablir son nom à l'aide de la liste des capitaines dressée dans le recueil de Rawdon Brown, en tenant compte du retard d'un an que celle-ci présente, ainsi qu'il a été constaté. Ce serait en ce cas Natale Donato, que la liste désignait à tort pour l'an précédent 1424. (Voir ci-dessus, p. 270, n. 1.)

3. C'est-à-dire après le 28 février 1425.

4. Ce voyage est simplement mentionné par les documents

même prix, pour être adjugées au dernier et plus haut enchérisseur, devraient, à l'aller et au retour, emporter et enlever des épices en telle quantité qu'elles en auront, en payant un nolis de 5 ducats d'or par millier pour les épices fines et 4 ducats d'or pour les grosses, ainsi que toutes autres marchandises et vins, cotons, soies et joyaux, étoffes de soie, selon la manière ordinaire. Les patrons furent le noble homme messer Francesco Buono, [qui eut la première] pour 110 livres de gros; la seconde fut adjugée à messer Andrea Foscolo, fils de messer Niccolò, pour 130 livres 4 sous de gros; la troisième à messer Maffeo Micheli, fils de messer Fantino, pour 120 livres 6 sous de gros; la quatrième à messer Paolo Foscolo, pour 122 livres de gros; la cinquième à messer Paolo Morosini, fils de messer Niccolò, pour 140 livres de gros. Le capitaine en fut le noble homme messer ..., qui devait partir le ... du mois de ... de l'an 1425, [avec un chargement] d'une valeur totale de ... ducats d'or. Que le Christ leur concède bonne sauveté! Amen.

. . . . . .

Et le 8 du présent mois de février de l'an 1424, il fut décidé de mettre deux galères au voyage d'Aigues-Mortes, pour être adjugées au plus haut et dernier

officiels vénitiens. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 62, n° 233.) Le capitaine indiqué par la liste est Vido da Canale, que Morosini relève seulement pour l'an suivant. — Morosini ajoute ici ses renseignements habituels, la date du départ demeurant imprécise.

5. Fol. 419 B.

6. 8 février 1425.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

a uno dener. La prima ave el nobel hom miser Benedeto Morexini fo de miser Alvixe, per livre CC LXXX s. VI° de grosy ; la segunda ave miser Daniel Capelo, per livre CC LXXXII s. XII de grosy. Chapetanio de queste fo el nobel homo miser Zorz[i] Sovranzo, per vaiuda de duchaty ... d'oro ; partise de Veniexia ady .. del mexe de marzo de M° IIII° XXV. Che Christo i dia bon guadagno e salvamento [1] !

. . . . . .

Noto [2] anchora chomo [3] la cocha del nobel hom ser Bolgaro Vitury andè in Chandia a cargar de viny ; de la qual in questo tenpo vene novela quela era rota in lo mar de Fiandra, avesemo nonn eser vera, ma eser salva con i omeny tuty schapolady [4].

. . . . . .

Apreso [5] in lo dito tenpo, ady dito M° IIII° XXV, de lunydy da sera [6], azionse a Veniexia [7] la galia Taiapiera d'Aque Morte, paron el fio del nobel hom miser Quintin Taiapiera, charga de zucaro da Palermo e vegnuda circhondando per tuty luogi ; la qual stete circha per mexi VIII fuora de Veniexia [8].

. . . . . .

1. Voyage habituel d'Aigues-Mortes, mais comprenant cette fois deux galères simultanées au lieu d'une. Cette transformation, amenée par la création consécutive, en 1423 et 1424, d'un convoi d'été extraordinaire ajouté au convoi normal d'hiver, va se présenter pendant cette année 1425 et les suivantes, jusques et y compris le voyage de 1428.

2. Fol. 420 A. — Entre le 22 et le 24 février 1425.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

enchérisseur, sur une même mise à prix. La première fut adjugée au noble homme messer Benedetto Morosini, fils de feu messer Luigi, pour 280 livres 6 sous de gros, et la seconde à messer Daniele Capello, pour 282 livres 12 sous de gros. Le capitaine de ces galères fut le noble homme messer Giorgio Soranzo. Leur chargement était d'une valeur de ... ducats d'or; elles partirent de Venise le .. du mois de mars de l'an 1425. Que le Christ leur donne bon gain et sauveté!

. . . . . .

Je note encore comment la coque du noble homme ser Bulgaro Vitturi, allant à Candie prendre un chargement de vins, et nouvelle étant venue en ce temps qu'elle s'était brisée dans la mer de Flandre, nous sûmes que cette nouvelle n'était pas vraie, mais que la coque était sauve et sauf tout son équipage.

. . . . . .

Ensuite, dans le même temps, le jour susdit de l'an 1425, le lundi soir, arriva à Venise la galère Tagliapietra, venant d'Aigues-Mortes, dont le patron était le fils du noble homme messer Quintino Tagliapietra, avec un chargement de sucre fait à Palerme; elle était venue en faisant le tour de tous les lieux [d'escale] et était restée environ huit mois hors de Venise.

. . . . . .

4. Armement particulier pour la Flandre, avec itinéraire commercial de Venise en Flandre par la Crète.

5. Fol. 421 A.

6. Lundi 4 avril 1425.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

8. Incidents du voyage de la galère employée au dernier voyage d'été d'Aigues-Mortes, galère dont Morosini a relaté l'affrètement, par décision du sénat du 21 juillet 1424.

Corando[1] i any de M° CCCC XXV.

Le novele[2] che se a dito de Franza vegnude a molty di nostri de qua per lo camin da Bruzia e per letere de XIIII° d'avril, son queste in sustancia; in questa forma ho vezude[3], digando el re de Franza[4] [aver fato] nostro signor de Reimon contestabele e governador del regname de Franza[5], e dado a quelo gran posanza de zente[6], e ancho el fradelo ducha de Bertagna gran zente[7], e chusì da so chugnado ducha de

1. Entre le 2 et le 14 mai 1425.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Ces lettres de Bruges, du 14 avril 1425, reproduisant en grande partie des bruits de provenance parisienne, et arrivant à Venise entre le 2 et le 14 mai, détaillent plusieurs nouvelles diverses de France qui vont être commentées successivement.

4. « El Re de Franza. » C'est exceptionnellement que Morosini emploie ainsi ce terme pour désigner Charles VII. (Voir ci-dessus, p. 240, n. 2.) Sans doute en raison de la collation de la charge de connétable, à laquelle il va être fait allusion, et à laquelle s'associe forcément le titre de roi.

5. Arthur de Bretagne, titulaire du titre de comte de Richmond, en Angleterre, frère du duc de Bretagne régnant Jean V, libéré en 1420 de la captivité où il est retenu en Angleterre depuis Azincourt, marié, depuis le 1er octobre 1423, à Marguerite de Bourgogne, l'aînée des sœurs de Philippe le Bon, veuve depuis 1415 du dauphin Louis, duc de Guyenne, a été fait connétable de France à Chinon, le 7 mars 1425, charge vacante depuis la mort du comte de Buchan à Verneuil, l'an précédent. — Il n'était nullement institué régent au nom de Charles VII, mais l'étendue implicite de ses pouvoirs, et surtout son influence, qui faisait éloigner de la cour tous les survivants des acteurs de la scène de Montereau en renouvelant ainsi le personnel gouvernant de Charles VII, dépassait en fait de beaucoup les limites de la charge qui lui était confiée. (*Guillaume Gruel*, éd. Le Vavasseur, p. 20-39.) Son pouvoir presque absolu devait se maintenir jusqu'au chan-

Au cours de l'an 1425.

Les nouvelles que l'on a dit parvenues de France à beaucoup des nôtres d'ici par la voie de Bruges et par lettres du 14 avril sont en substance telles, et je les ai vues en la forme suivante. Elles disent que le roi de France [a fait] notre seigneur de Richemont connétable et gouverneur du royaume de France, et qu'il lui a donné grande puissance de gent, ainsi que son frère le duc de Bretagne et aussi son beau-frère le duc de Bourgogne; que l'on croit qu'il entrera à Paris

gement d'influences opéré par Charles VII, en juin-juillet 1427, révolution de cour qui devait faire succéder à sa prépondérance celle du sire de la Trémoille. — Pendant la durée de son véritable règne, Richemont, par une très juste comparaison, a pu être qualifié de « maire du Palais ». (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 104.) Ainsi s'explique l'expression ici employée par Morosini : « Contestabele *e governador* del regname de Franza ».

6. Le 9 mars, le connétable de Richemont est retenu au service du roi avec deux mille hommes d'armes et mille hommes de trait. (*Ibid.*, t. II, p. 85.) Le fait de cette véritable armée, ainsi mise à sa disposition, semble avoir assez vivement frappé le sentiment public, pour être noté ici spécialement, comme circonstance additionnelle de la remise de l'épée de connétable au prince breton.

7. Le duc de Bretagne Jean V, frère de Richemont, se rapproche de plus en plus, à cette époque, de l'alliance française; en janvier dernier, ses ambassadeurs ont encore collaboré aux conférences de Montluel et à la prolongation de trêve qui y a été conclue. (Ci-dessus, p. 288, n. 7.) Mais c'est seulement quelques mois plus tard, le 7 octobre 1425, qu'un traité formel entre Charles VII et Jean V est signé à Saumur. (*Ibid.*, t. II, p. 111-115.) Un court état de guerre entre le duc de Bretagne et l'Angleterre s'ensuivra, de janvier 1426 à mai 1427. L'information prématurée enregistrée dans ce passage peut servir d'indication sur les sentiments que la rumeur publique prêtait par avance à Jean V.

Borgogna[1]; e credese intrerà in Paris; per questo, el fradelo del re de Ingletera, che fo, lo qual è governador in Franza per Ingelexi, iera partido de là, e non se sa la caxion [nè] che chamin l'abia prexo[2]. El Re è andado dal dito so chontestabele, che tuti (*sic*) quelo ch'el rechovrerà da le man d'Ingelexi sia so, fazandone censo a la Chorona. Credo se intenda de quelo vien in Normandia[3]. Apreso avemo l'iera concluxo trieva tra el re de Franza e ducha de Borgogna, zioè perlongada da questo San Zoane de zugno prosimo che vien, a uno ano, e *iterum* se tratava la paxie de là; se spiera non posa falir per molte cose seguide fina qua

1. Une prolongation de trêve entre Charles VII et Philippe le Bon, prolongation dont il est question plus loin dans ce même extrait, a été en effet récemment conclue le 30 janvier 1425, à la suite des conférences de Montluel en Bresse. (Ci-dessus, p. 288, n. 7.) — Philippe le Bon était le beau-frère de Richemont, depuis le mariage de Marguerite de Bourgogne, l'aînée de ses sœurs, avec le connétable, union effectuée depuis 1423, à laquelle il vient d'être fait allusion. (Ci-dessus, p. 296, n. 5.)

2. Ce bruit de prétendu abandon de Paris par le duc de Bedford, rapproché de la rumeur de la soi-disante évacuation de la France par les forces anglaises, déjà répandue l'an précédent (ci-dessus, p. 290, n. 2), est à relever. — En réalité, le régent, rentré à Paris à la suite de son triomphe de Verneuil, y a séjourné toute la fin de 1424 (*Bourgeois de Paris*, p. 200-202; *Monstrelet*, t. IV, p. 207-209; Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, nos 69-73), et, sauf de courts séjours à Rouen en décembre et janvier (du Chatellier, *Invasions de l'étranger*, ap. Compte-rendu de l'Acad. des sc. mor. et pol., 1872, t. I, p. 546-549, de Beaurepaire, *De l'adm. de la Norm. pendant la dom. angl.*, p. 8, cf. *Bourgeois de Paris*, p. 202), y a continué sa résidence tout le commencement de 1425, y tenant encore les requêtes entre le 1er et le 7 avril (Longnon, *Paris*, nos 74-77). Pendant le mois d'avril, depuis Pâques, le 8, des actes s'y promulguent sous sa participation. (*Ibid.*, nos 78-79.)

et qu'à cause de cela le frère du feu roi d'Angleterre, qui est gouverneur en France pour les Anglais, était parti de là ; on ignore en quelles circonstances et quel chemin il a pris. Le Roi est allé trouver sondit connétable [pour lui dire] que tout ce qu'il recouvrera sur les Anglais sera sien, à condition d'en faire hommage à la Couronne. Je crois qu'on entend dire que celui-ci vient en Normandie. Ensuite nous apprîmes que trêve avait été conclue entre le roi de France et le duc de Bourgogne, c'est-à-dire prolongée de la Saint-Jean, au mois de juin prochain venant, jusqu'à la Saint-Jean suivante, et que derechef on traitait de la paix par là ;

On le retrouve à Paris le 11 mai. (De Beaurepaire, *De l'adm. de la Norm.*, p. 8.) Du 28 juin au courant de juillet, il se rendra en Picardie pour y conférer avec le duc de Bourgogne, et en revient à Paris par la Normandie. (*Monstrelet*, t. IV, p. 240-241.) C'est seulement le 1er décembre 1425 qu'il quitte Paris, se rendant décidément en Angleterre, pour un long séjour, jusqu'au commencement de 1427. (*Bourgeois de Paris*, p. 212-213.)

3. Rumeur intéressante à relever. A ce moment même, en avril 1425, se poursuivait une nouvelle phase du siège légendaire du Mont-Saint-Michel, commencé dès le début de 1423 par les Anglais et poussé avec vigueur depuis la bataille de Verneuil. (*Chronique du Mont-Saint-Michel*, éd. Siméon Luce, t. I, p. 27-28, et Pièces just., n° LV, p. 24-25, 26-27.) La campagne d'invasion du Maine s'activait également. (Abbé Robert Charles, *L'invasion anglaise dans le Maine*, p. 44-45, 50 ; Robert Triger, *Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise*, p. 99-100.) Rien d'étonnant à constater alors le bruit que le nouveau connétable, pour son entrée en charge, préparât quelque campagne offensive vers les marches de Normandie. En réalité, on ne voit Richemont convoquer de forces que pour le 3 août, à Saumur, en vue de débloquer le Mans assiégé, qui capitulait d'ailleurs en même temps. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 21.) A la fin d'octobre seulement a lieu le grand rassemblement armé destiné à l'entreprise dirigée par le connétable contre Saint-James-de-Beuvron, entreprise qui

tra loro indutive a questa concluxion[1]. El ducha de Gloxestre (e) altro fradelo che fo del re d'Ingletera, che a per muier la duchesa de Landa, iera reduto a Calexe, e digase s'aprestava per eser al dì de San Ziorzi prosimo pasado a chanpo chon el ducha de Borgogna, lo qual iera a Lila, lo qual anchora se meteva in ponto per conplir la dita caxion; ma queste letere vegnude non dixe in che luogo el canpo debia eser; per avanty, fo dito a Paris credese non seguirà, per caxion che el Conseio del ducha de Borgogna nè le so chomune no'l chonsentirà may ch' el meta la persona nè'l stado so a pericholo[2]. La duchesa de Landa, la muier del dito ducha de Gloxestre, ch'è ancor vivo el primo marido, lo qual è ducha de Barbante[3], è romaxa inn Oldo, a speranza de otegnir quela signoria senza favor d'Ingelexi, per la raxion bona l'aveva, se la non

devait aboutir, sous sa direction immédiate, à la déroute du 6 mars 1426. (*Ibid.*, p. 23-24.)

1. Allusion probable à la prolongation de trêves conclue à la suite des conférences de Montluel en Bresse, le 30 janvier 1425, prolongation qui reportait à une échéance plus lointaine l'expiration des trêves régionales signées à Chambéry le 28 septembre 1424. En réalité, la trêve de Chambéry courait du 5 octobre 1424 au 1er mai 1425. (Ci-dessus, p. 288, n. 6.) La convention passée à la suite des conférences de Montluel en prolongeait l'échéance jusqu'au 25 décembre 1425. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 360-361.) On a établi (ci-dessus, p. 290, n. 1) que, de délai en délai, ces trêves locales devaient se prolonger presque sans interruption jusqu'à la paix d'Arras, en 1435.

2. Le duc de Glocester, avec la comtesse Jacqueline (voir ci-dessus, p. 274, n. 2), débarqué en effet à Calais, le 17 octobre 1424 (sur cette date, Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 17-18), et ayant occupé tout le Hainaut au nom de sa femme, échange avec Philippe le Bon, en janvier et mars, une série de manifestes insultants qui aboutissent à un défi en

on espère qu'elle ne pourra faillir, grâce aux nombreuses choses survenues jusqu'ici entre eux et qui induisent à cette conclusion. Le duc de Glocester, qui est un autre frère du feu roi d'Angleterre, et a pour femme la duchesse de Hollande, était revenu à Calais, et on dit qu'il s'apprêtait à se mettre en champ clos, pour le jour de Saint-Georges dernier passé, avec le duc de Bourgogne, qui était à Lille et se mettait aussi en point pour exécuter ledit dessein; mais les lettres parvenues ici ne disent pas en quel lieu doit être le champ; ensuite, il fut dit à Paris que l'on ne croyait pas que cela aurait lieu, parce que le Conseil du duc de Bourgogne ni ses communes ne consentiront jamais à ce qu'il mette en péril sa personne ni son État. La duchesse de Hollande, femme dudit duc de Glocester, dont le premier mari, le duc de Brabant, est encore

champ clos pour le jour de la Saint-Georges, le 23 avril : rencontre destinée d'ailleurs à être finalement empêchée par les efforts du duc de Bedford. (Sur ces faits, *Monstrelet*, t. IV, p. 207-250.) — Philippe le Bon, parti de ses États de Bourgogne pour la Flandre, dans le courant de mars (*Monstrelet*, t. IV, p. 222-223), est présent à Lille, semble-t-il, en mars et avril. (Desplanque, *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais*, p. 27, n. 4.) Le renseignement de Morosini concernant son séjour à Lille doit donc être exact. Les années suivantes, le duc devait demeurer, soit à portée du théâtre de la guerre de Hainaut, transportée bientôt en Hollande, soit dans ses États du nord, avec de brèves apparitions à Paris, sans rentrer en Bourgogne avant les premières semaines de l'an 1432.

3. Jacqueline de Bavière était, de par son père Guillaume, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et dame de Frise. Morosini, comme la plupart des chroniqueurs (cf. entre autres *Monstrelet*, t. IV, p. 207-250; *Saint-Remy*, t. II, p. 114-121), lui décerne le même titre ducal que naguères il donnait à son père, en raison de leur rattachement à la maison ducale de Bavière.

se l'avese guasta per lo remaridarse; l'a fato e a perso el governo[1]. Del governador de Namor pensase la farà puocho[2], ma plu tosto che quela debia eser atosegada per l'uodio la s'a dado d'averse, oltra el primo falo, achostada a Ingelexi[3].

. . . . . .

Apreso[4] avesemo[5], in lo dito ano de M CCCC XXV, per i Fiorentiny fo armado tre galie a marchado per Aque Morte e per Catalogna e per Londra e Broza, partide de Pixia, el cargo de le qual fose molto de pizolisima vaiuda con pizolo valor de merze e nolo de homeny de piè, non vaiando in tuto per duchaty xx in xxv[m] d'oro[6].

. . . . . .

1. La comtesse Jacqueline vient en effet d'être laissée seule dans ses domaines de Hainaut, à Mons, où elle et son époux séjournent depuis la fin de novembre : le duc de Glocester vient de s'éloigner, le 31 mars, pour rentrer en Angleterre. (Von Löher, *Jakobäa von Bayern*, t. II, p. 151-152, 194-195; cf. 153, 177.) La guerre, ainsi provoquée, poursuivie par Philippe le Bon, après l'occupation totale du Hainaut, jusqu'en Hollande, où se réfugie la comtesse, ne prendra fin qu'en 1428, après la rupture définitive de l'union éphémère de Jacqueline de Bavière avec le duc de Glocester, après la mort du duc de Brabant. Elle doit se terminer par un traité tout à l'avantage du duc de Bourgogne.

2. On ne voit pas à quel fait peut se référer cette allusion. — Le comté — ou marquisat — de Namur avait été acheté en 1421 par Philippe le Bon à Jean-Thierry, dernier souverain de Namur, issu d'un rameau de la maison de Dampierre, naguères régnante en Flandre. Mais le duc de Bourgogne, en fait, ne devait entrer en possession de Namur qu'à la mort du comte,

vivant, est restée en Hainaut dans l'espoir d'obtenir cette seigneurie sans l'appui des Anglais, par les justes droits qu'elle possédait, si elle ne les avait perdus par son nouveau mariage; pour avoir ainsi fait, elle a perdu le gouvernement. On pense que le gouverneur de Namur ne lui servira que peu, et qu'elle sera plutôt empoisonnée à cause de la haine qu'elle s'est attirée pour s'être, outre sa première faute, rapprochée des Anglais.

. . . . . .

Nous apprîmes ensuite, en ladite année 1425, que les Florentins avaient armé trois galères de commerce pour Aigues-Mortes, pour la Catalogne et pour Londres et Bruges, qu'elles étaient parties de Pise et que leur chargement était de très petite valeur, quelques marchandises et nolis d'hommes de pied, ne valant pas en tout 20 à 25,000 ducats d'or.

. . . . . .

en mars 1429 seulement. — S'agit-il ici du comte de Namur, Jean-Thierry, lui-même, ou bien seulement du capitaine commandant au nom du comte la place de Namur?

3. Ce bruit est caractéristique. Les récents historiens de la comtesse Jacqueline ne semblent pas présenter de faits pouvant servir à en éclaircir la source. (Cf. von Lôher, *Jakobäa von Bayern*, l. V, ch. VI-VII.) On sait avec plus de sûreté qu'en même temps, par contre, la vie de Philippe le Bon était menacée par un complot anglais, où le duc de Bedford, les comtes de Salisbury et de Suffolk se compromettaient en compagnie du duc de Glocester. (Desplanque, *Projet d'assassinat*, ch. V.)

4. Fol. 422 B. — Entre le 21 mai et le 2 juin 1425.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Cette mention montre une fois de plus avec quel soin Venise surveillait toute tentative de concurrence commerciale sur les marchés d'Aigues-Mortes, de Flandre et d'Angleterre, dont elle se considérait comme ayant le monopole. Cet armement commercial de Florence par le port de Pise n'en est pas moins à relever.

Corando[1] M° IIII° XXV.

Per letera[2] de le nuove vegnude de le parte de Monpolier scrito fo, a dy do de luio del sovradito milieximo, a i nobel homeny da cha Donado da la Madalena, rezeude ady XXVII de quelo, dise in questa forma[3] : « Como v'o scrito e dieve a saver, le cose andava meio de quelo se pensava, et cusy eser la veritade, de che eve avixo, el governo de questo Re eser in man de tre contra la voluntà di signor de Franza, che sono de queli ch'el fexe morir el ducha de Borgogna, li qual son el prevosto, el precedente e'l canzelier[4]; e in questi steva tuta la praticha de la paxie, e'l provosto sia condesexo de dir ch'el è contento a quelo vuol i signor de Franza, e che la paxie sia al comando loro, e per simel el cancelier; el prece(n)dente è sta mandado via, el qual è zionto in Avi-

1. Fol. 425 a.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Cette curieuse lettre de Montpellier, — source d'où l'on n'a vu jusqu'ici provenir que peu de nouvelles, — datée du 2 juillet, reçue à Venise le 27, a trait aux événements de politique intérieure de la cour de Charles VII, sujet généralement négligé dans les missives de Bruges. Elle fait allusion au changement de conseillers amené par l'entrée au gouvernement du connétable de Richemont, dans les conditions spéciales qui ont été définies.

4. « El prevosto », Tanneguy du Chastel, prévôt de Paris en fonctions lors de l'entrée des Bourguignons, le 28 mai 1418, toujours fictivement en charge, aux noms successifs du dauphin-régent et de Charles VII, maréchal des guerres du dauphin-régent dès 1418, grand-maître de France depuis 1423. — « El precedente », Jean Louvet, le président de la Chambre des comptes du comté de Provence, connu sous le nom de président de Provence, porté aux conseils du gouver-

Au cours de 1425.

Une lettre qui contenait des nouvelles des parties de Montpellier, écrite le 2 juillet du susdit millésime aux nobles hommes de la maison Donato de la Maddalena, et reçue le 27 de ce mois, était conçue en ces termes : « Comme je vous l'ai écrit et donné à savoir, les choses allaient mieux qu'on ne l'eût pensé, et la vérité, dont j'ai eu avis, est que le gouvernement de ce roi est, contre la volonté des seigneurs de France, dans la main de trois personnes, qui sont celles qui firent mourir le duc de Bourgogne, c'est-à-dire le prévôt, le président et le chancelier. C'est d'eux que dépend toute l'affaire de la paix, et le prévôt a daigné dire qu'il se contente de ce que veulent les seigneurs de France, et que la paix est à leurs ordres; le chancelier [s'est exprimé] de même; le président a été renvoyé et est arrivé à Avignon; [désormais], le gouver-

nement de Charles VI par les princes d'Anjou, dès 1417, avec le titre de commissaire de toutes les finances, qu'il a conservé auprès du dauphin-régent, puis de Charles VII, maître sans contrôle de toutes les finances du royaume; en 1422, sa fille, Marie Louvet, a épousé le bâtard d'Orléans. — « El canzelier », Regnault de Chartres, archevêque de Reims, premier président de la Chambre des comptes royale, en 1415, membre du grand conseil du dauphin-régent, puis de Charles VII, en possession de la charge de chancelier de France, au nom de Charles VII, depuis le 28 mars 1425, fonction où vient de le faire installer l'influence du président Louvet, en remplacement de Martin Gouge, évêque de Clermont. — Ils comptaient tous les trois, depuis la fuite de Paris en 1418, surtout du Chastel et Louvet, parmi ceux qui « gouvernaient » les vingt-deux ans de Charles VII. L'arrivée de Richemont au pouvoir vient brusquement les supplanter, l'éloignement des conseillers en fonction lors du meurtre de Montereau étant une des conditions essentielles de l'entrée en charge du nouveau connétable.

gnon[1]; el governo sie prima in le man del contestabile ch'è lo fio del ducha de Bertagna[2], e del conte de Fis[3], e altry signory[4], e considerando che questy son stady

1. Le 12 juin, Charles VII vient d'achever la révolution de palais qui concentre désormais toute influence aux mains de Richemont. Le roi est à Selles en Berry : il y subit encore le dernier effort du président Louvet et des conseillers de son parti, maîtres de la personne royale, qui ont réussi à l'arracher hors de Bourges, où Richemont, prêt à recourir à la force pour la conquête du pouvoir, est entré à son tour en armes. Le 12 juin néanmoins, à Selles même, Charles VII s'est décidé à éloigner définitivement le président Louvet, expédié en Dauphiné sous couleur de mission spéciale, exil qui marque l'orientation décisive du nouveau gouvernement du roi. — Toutefois, la disgrâce matérielle de Louvet, de du Chastel et de Regnault de Chartres ne se décide en fait que postérieurement à cette lettre du 2 juillet, laquelle ne peut donc présenter que des prévisions. — Le 5 juillet, le président Louvet est destitué de toutes ses charges et ne conserve que la capitainerie de Villeneuve-lez-Avignon, qu'il s'était fait attribuer en 1422 et où il reste confiné jusqu'à sa mort, en 1438; le renseignement selon lequel on savait à Montpellier, le 2 juillet, qu'il avait déjà gagné ce poste, a grande chance d'être exact. — L'éloignement de du Chastel et de Regnault de Chartres est arrêté le 10. — Tanneguy du Chastel, acceptant la nécessité de ce remplacement d'influence, était nommé, le 30, sénéchal de Beaucaire, poste où il survit, presque centenaire comme Benoît XIII, jusqu'en 1458. Sa charge de grand-maître allait revenir à Louis de Bourbon, comte de Vendôme, frère du comte de la Marche, revenu l'an précédent de sa captivité d'Azincourt, et qui en était titulaire de fait depuis 1413. Regnault de Chartres, le 7 août, perd la charge de chancelier, rendue à Martin Gouge, évêque de Clermont, naguère évincé par lui; mais il demeure au grand conseil, et on le retrouvera chancelier, en 1428, pour le malheur de la France et du roi. (Sur tous ces faits, Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 80-110, 567-569.) — Le correspondant vénitien, écrivant de Montpellier le 2 juillet, escompte donc les événements que contient en germe l'acte acquis du 12 juin.

nement serait d'abord entre les mains du connétable, qui est le fils du duc de Bretagne, et du comte de Foix et d'autres seigneurs; et considérant que ceux-ci

2. Le connétable de Richemont, — frère et non fils du duc de Bretagne, installé en charge le 7 mars, à Chinon, avec des pouvoirs d'une étendue spéciale, menacé un instant par la tentative de résistance du président Louvet et de son parti, est maître incontesté du pouvoir depuis l'acte du 12 juin et depuis qu'il a ramené dans Bourges, avant le 25, le roi, décidément arraché à ses anciens conseillers. Le 10 juillet, après quelques dernières difficultés, il rejoint à Poitiers le roi, auprès duquel il demeure jusqu'au 10 août, s'installant au pouvoir, tandis que Charles VII abdique entre ses mains. (*Ibid.*, id.)

3. Jean Ier, de la maison de Grailly, comte de Foix (1412-1436), longtemps flottant entre les partis, détaché définitivement de la cause anglo-bourguignonne depuis le début de 1424, vient d'être fait lieutenant général de Charles VII en Languedoc, le 6 janvier 1425, et retenu au service du roi pour les guerres de France. (Léon Flourac, *Jean Ier, comte de Foix*, p. 98, 100.) Le 18 septembre seulement, il devait rejoindre Charles VII à Poitiers avec d'importants contingents de Gascons. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 110-111.) Mais, quoique membre du conseil qui va être institué par les lettres royales du 12 juin 1426 (*Ibid.*, p. 123), il ne tient qu'un rôle effacé, sans part prépondérante au gouvernement : au début de 1427, avant même l'éloignement du connétable du pouvoir, rentrera se confiner dans sa vice-royauté du midi. (Flourac, *Jean Ier*, p. 103-112.) L'information du correspondant vénitien, prématurée en ce qui concerne l'arrivée du comte de Foix à la cour, doit seulement, à cette date de juillet, s'entendre des conventions passées à distance entre lui et le connétable; mais il ne devait venir les appuyer en personne à la cour que deux mois et demi plus tard, vers la mi-septembre.

4. Dont et surtout Pierre de Giac, grand-chambellan de France pour le gouvernement de Charles VII, successeur dans cette charge du bâtard d'Orléans, englobé dans la disgrâce du président Louvet, son beau-père : de Giac était cependant l'un des principaux représentants du parti disgracié avec Louvet, mais Richemont le laisse survivre à ses anciens compagnons,

ben (pur hognon e che) queli el fe morir; posa, queli chazadi, se stima, perche la devixion iera sola a hora per questo, che de curto la paxie serà[1]; che serà perfeta nuova, sì a le specie chomo a tute altre cose porà andar[2]. »

. . . . . .

E[3] anchora avemo[4] i Fiorentini eser sta scombrady de tute le tere del ducha e del regno de Napoli, e del terituorio del re Alvixe, de le tere de Monpolier e de Roma con tuta la Romagna[5].

. . . . . .

en l'installant, comme favori de Charles VII, dans la situation d'influence personnelle naguère exercée par le président Louvet. Le sire de Giac, jusqu'à son exécution tragique, en février 1427, dispose entièrement du roi. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 103, 123-125, 131-137.)

1. La question de la paix, après le changement de gouvernement et l'expulsion de tous les conseillers qui avaient dominé Charles VII au moment du meurtre de Montereau, demeure en réalité tout aussi stationnaire qu'auparavant. — Le 10 mai s'est tenue, encore à Montluel, en Bresse, sous la direction du duc de Savoie, une nouvelle conférence sans résultat appréciable. Le duc de Savoie, par l'acte de Thonon, du 2 décembre 1425, devait seulement prolonger la trêve qui allait expirer le 25 décembre, en la reportant, comme échéance immédiate, jusqu'au 2 février 1426, délai destiné à être suivi d'autres prolongations ultérieures. (*Ibid.*, t. II, p. 367-370, 372-373.)

2. Il est singulier que Morosini, — silence observé également par Sanuto, — ne parle pas, vers ce moment, de deux événements italiens de réelle importance, dont le second intéresse plus particulièrement Venise. — D'abord le traité d'Abbiate-Grasso, conclu le 17 février 1424 entre Charles VII et Filippo-Maria, duc de Milan, et où Venise figure parmi les alliés de Milan. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 340-341.) — Ensuite et surtout l'ambassade française arrivée à Venise en

ont bien été ceux qui l'ont fait mourir, on estime qu'une fois chassés, la discorde n'existant présentement que pour cela, la paix s'en suivra de bref ; ce qui sera parfaite nouvelle, tant pour les épices que pour toutes les autres choses qui pourront partir. »

. . . . . .

Et en outre nous sûmes que les Florentins avaient été expulsés de toutes les terres du duché et du royaume de Naples, et des domaines du roi Louis, des terres de Montpellier, ainsi que de Rome et de toute la Romagne.

. . . . . .

1425, au début de mai, puis revenue en octobre, pour offrir la médiation de Charles VII au sujet de l'état de guerre entre Sigismond et la République : entre Venise et l'État de Hongrie, en effet, la guerre existait toujours, en principe, depuis la campagne de 1415, en dépit de la cessation d'hostilités opérée en fait en 1420, lors de la paix signée par Venise avec le patriarche d'Aquilée, allié de Sigismond. (Ci-dessus, p. 166, n. 7.) Cette ambassade, composée d'Artaud de Grandval, abbé de Saint-Antoine de Viennois, et du célèbre Alain Chartier, arrivait d'Allemagne à Venise, retournait en Allemagne, devait repasser à Venise en octobre, puis regagner l'Allemagne sans succès dans sa négociation. (Voir Michel Perret, *L'ambassade de l'abbé de Saint-Antoine de Vienne et d'Alain Chartier à Venise*, cf. *Revue historique*, t. XLV, 1891, et *Hist. des rel. de la France et de Venise*, t. I, p. 131-138.) Une trêve de deux ans devait être signée plus tard, à Bude, mais le 8 septembre 1428 seulement. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. III, p. 277 ; Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 172, n. 3.)

3. Fol. 426 A. — 10 août 1425.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. Florence, en paix officielle avec Milan depuis 1419 seulement, est de nouveau, depuis le cours de 1423, en état de guerre ouverte avec le duc Filippo Maria, qui, possesseur de

Apreso[1] avemo[2], per lo zionzer de le do galie nostre d'Aque Morte, chapetanio el nobel hom miser Ziorzi Sovranzo, zionto qua in Veniezia ady XXVII de otubrio de l'ano de M° CCCC XXV, de note[3], dise de le parte de Palermo, verso Cecilia, ser Marin de Michiel, paron de nave, per avanty quelo eser sta conbatudo da molty legni de Mory over Bischainy, e quelo eser stado taiado a peze circha con homeny XX, intro i qual eser uno nobele da cha Chocho, e toltoy la so nave chon la marchadantia, con i suo coriedy; ma, per la gracia de Dio, nonn eser stado in veritade, ma schapolado fo quelo chon tuty i suo, e relasado; ma ni[e]nte de la nave e del cargo non ave rechatado, ma steva in speranza de quela d'averia bona parte[4].

. . . . . .

Corando[5] M° CCCC XXV, dy XXVIII zener[6].

Con el nome de Jexu Christo honipotente[7], e de bona gracia, per l'ano prexente[8] fo prexo de incantar

Gênes depuis 1421, est le plus ferme allié de la maison d'Anjou, de la reine Jeanne II et de son héritier adoptif Louis III, contre les entreprises de la maison d'Aragon. Guerre jusqu'ici continuellement malheureuse pour Florence, où l'on verra bientôt, en 1426, Venise elle-même s'engager. Au milieu des mesures de rigueur prises contre le commerce de Florence par les souverains de Naples et par le Saint-Siège, leur allié, l'expulsion des négociants florentins de Montpellier, ici mentionnée, est à relever.

1. Fol. 431 B.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Date de retour du convoi d'Aigues-Mortes, premier armement à deux galères, qu'on a vu partir en mars.

4. Spécimen de nouvelles recueillies sur la route de retour

Ensuite nous apprîmes, par l'arrivée de nos deux galères d'Aigues-Mortes, — capitaine le noble homme messer Giorgio Soranzo, arrivé ici, à Venise, le 27 octobre de l'an 1425, de nuit, — que l'on disait, dans les parties de Palerme, du côté de la Sicile, que ser Marino Micheli, patron de navire, avait été attaqué quelque temps auparavant par de nombreuses barques de Mores ou de Biscayens; qu'il avait été taillé en pièces avec environ vingt hommes, parmi lesquels était un noble de la maison Cocco; que son navire lui avait été pris avec les marchandises et avec ses agrès, mais que, grâce à Dieu, telle n'était pas la vérité; qu'il avait échappé avec tous les siens et qu'il avait été relâché; qu'il n'avait encore pu rien racheter de son navire ni de son chargement, mais qu'il avait l'espoir d'en recouvrer une bonne part.

. . . . . .

Au cours de 1425, le 29 janvier.

Au nom de Jésus-Christ tout-puissant et de bonne grâce, il fut décidé pour la présente année de mettre

d'Aigues-Mortes. Le personnage dont il s'agit est ce même Marino Micheli, qu'on a vu déjà souvent pratiquer, avec de nombreux incidents, la navigation de Flandre; peut-être même l'agression ici relatée a-t-elle lieu sur cette dernière route commerciale.

5. Fol. 435 A.

6. 29 janvier 1426.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

8. A cette date, depuis quelques jours, depuis la fin de janvier 1426, Venise, alliée à Florence, est en état d'hostilités ouvertes avec le duc de Milan. Première guerre destinée à se terminer, pour toutes les parties engagées, par la paix de Venise, le 30 décembre 1426, qui attribue à la République Brescia et son territoire jusqu'à la rive de l'Oglio. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV,

galie v per Fiandra e per Londra, de galie grose, de portada de miera IIIIc in IIIIc XXX in zoxo, de le mexure grose, e de le mior de l'Arsenà de Veniexia, a chi pluy de darà, e non vaia l'incanto, se non sia tute delyvrade, a la Scluxa do, e per Londra tre, tute a uno dener, andando e stando e retornando, como fo l'ano pasado, e segondo le uxanze consuete, e abia i balestriery al numero deputady, intendando le abia IIIIo balestriery nobely del Conseio de Veniexia per galia, per balestriery abiando duchaty Lxo d'oro al viazo per homo con le suo arme in ponto. I sovrachomyti fo el nobel homo miser Nicholò Michiel, per L. IIc de grosy et s. xo de grosy; ser Jachomo Loredam, per L. Co LXX s. VIIIo de grosy; ser Piero Benbo, per L. Co LXXX s. X de grosy; ser Folcho Contariny, per L. Co LXXXX s. III de grosy; ser Polo de Bernardo, per L. Co LXXXX s. V de grosy. Capetanio fato el nobel homo miser Vido da Chanal, e acetase; e de partir de Veniexia ady 29 del mexe de avril, in l'ano de Mo CCCC XXVIo; de vaiuda in suma de valor de duchaty 380M. Che Cristo le manda con salvamento presto in Veniexia[1]!

. . . . . .

p. 101-118.) C'est le début des conquêtes continentales que la République va poursuivre au détriment de l'État milanais pendant trente ans, conquêtes qui vont décidément faire de Venise une grande puissance continentale italienne. Venise, pour diriger ses armées, compte comme homme de guerre supérieur le condottiere Francesco Bussone, célèbre sous le nom de Carmagnola, son lieu d'origine, naguère fait comte de Castelnuovo par le duc de Milan, et passé depuis quelques mois au service de l'État vénitien. (Cf. Battistella, *Il conte Carmagnola*, part. II, ch. I-VI,

à l'encan cinq galères pour la Flandre et pour Londres, de grosses galères, d'une jauge de 400 à 430 milliers et plus, galères de gros tonnage et des meilleures de l'arsenal de Venise, à adjuger à qui en donnera le plus. Il fut en outre décidé que l'encan ne vaudrait, si elles n'étaient toutes adjugées, deux pour l'Écluse et trois pour Londres, toutes sur une même mise à prix, pour l'aller, séjour et retour, comme cela fut l'an passé, et selon les usages ordinaires; elles devaient avoir leurs arbalétriers au nombre déterminé, c'est-à-dire quatre arbalétriers nobles du Conseil de Venise par galère, avec une paie de 60 ducats d'or pour le voyage par chaque arbalétrier, avec ses armes en bon point. Les « sovracomiti » furent le noble homme messer Niccolò Micheli, pour 200 livres de gros et 10 sous de gros; ser Giacomo Loredano, pour 170 livres 8 sous de gros; ser Pietro Bembo, pour 180 livres 10 sous de gros; ser Folco Contarini, pour 190 livres 3 sous de gros; ser Paolo di Bernardo, pour 190 livres 5 sous de gros. Capitaine fut fait le noble homme messer Guido da Canale, qui accepta; il doit partir de Venise le 29 du mois d'avril, en l'an 1426, [avec un chargement] d'une valeur totale de 380,000 ducats. Que le Christ les ramène bientôt à Venise à sauveté!

. . . . . .

et P. just., n° II.) Le « comte Carmagnola » va longtemps organiser les victoires de Venise, qui cependant lui réserve un traitement plus odieux encore que celui du grand Carlo Zeno.

1. Ce voyage est simplement constaté par les documents officiels vénitiens. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 62, n° 235.) Le capitaine indiqué par la liste est Niccolò Capello, que Morosini relève seulement l'an suivant. Le capitaine mentionné ici, Vido da Canale, était porté dans la liste à l'an précédent. — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels

E[1] anchora[2] per lo viazo d'Aque Morte, in lo dito dy fo incantado do galie al muodo uxado per l'ano pasado. Prima ave el nobel homo ser Zacharia da Ponte a l'incanto per s. VII de grosy l'una; l'altra ave sier Marcho Contarini de miser Andrea, per s. uno de grosy. Partise de Veniexia ady ... del mexe de zugno de 1426. Capetanio fo miser Franzescho Capelo; per vaiuda in suma de duchaty ... d'oro; fato dapuo miser Alvixe Loredam, refudà; fato puo miser Francescho Chocho[3].

. . . . . .

Dapuo[4], ady XVII° de zugno, de martidy, avesemo nuove[5], in M° IIII° XXVI°, per una chochina[6] vene de le parte de Tuonisco de Barbaria, su la qual zionse a Veniexia nostro retor là, el nobel homo miser Bortolamio da Canal; dise a bocha e sy per molte letere abude da Barzelona e Maiolicha chomo al cavo del Colo de Barbaria[7], una gran cocha Umilina de Zenovexi, paron de quela dito Umelin Grimaldo, con una altra chocha per quelo prexa : la mazior, de portada de bote M°, e la pizola, de bote CCCC, de uno Pixian, de corsery de mal a far, tute bem in ordene a conba-

d'usage. C'est la première fois, à ce qu'il semble, qu'il parle des quatre arbalétriers gentilshommes mis à bord des « galères de marchandise » de l'État de Venise. (Sur eux et sur leur recrutement, *Traité du gouv. de Venise,* ap. Michel Perret, *Hist. des rel. de la France avec Venise,* t. II, p. 294.)

1. Fol. 443 B. — 17 mai 1426.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Voyage habituel d'Aigues-Mortes, à présent, pour quelques années, composé de deux galères, comme il a été établi. Sa date tardive est à relever. On va voir survenir les inci-

Pour le voyage d'Aigues-Mortes furent aussi mises à l'encan, le même jour, deux galères, de la même manière que l'an passé. La première fut adjugée au noble homme ser Zaccaria da Ponte pour 7 sous de gros ; la seconde à ser Marco Contarini, fils de messer Andrea, pour un sou de gros. Elles partirent de Venise le ... du mois de juin 1426. Capitaine en fut messer Francesco Capello, [avec un chargement] d'une valeur totale de ... ducats d'or. Fut ensuite fait capitaine messer Alvise Loredano, qui refusa, puis messer Francesco Cocco.

. . . . . .

Ensuite, le mardi 17 juin, nous eûmes nouvelles, en 1426, par une petite coque qui venait des parties de Tunis de Barbarie, et sur laquelle arriva à Venise notre recteur de là, le noble homme messer Bartolommeo da Canale; on répéta et on sut aussi par de nombreuses lettres reçues de Barcelone et de Majorque comment, au cap de Collo de Barbarie, une grande coque génoise, la Lomellina, dont le patron s'appelait Lomellino Grimaldi, et une autre coque prise par celui-ci, — la plus grande, d'un tonnage de 1,000 bottes, et la petite, de 400 bottes, appartenant à un Pisan, —

dents désastreux qui devaient marquer cette croisière de 1426.

4. Fol. 445 B.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. *Chochina*, petite « coque ». Expression que ces extraits de Morosini présentent pour la première fois.

7. Le « cap de Collo », sur la côte de Barbarie, promontoire qui marque l'extrémité orientale de la côte de Kabylie, près du port toujours existant de Collo, le Tritum Promontorium de l'antiquité, aujourd'hui dénommé Seba Rous, les Sept-Caps, ou cap Bougaroni.

ter, da homeny CC in CC L; prexe una nostra cocha nuova, de bote VIII^c, partida de Candia, andava in Fiandra con sachi CCC [de] gotoni e con bote VII^c de vini e altre puochisime cose a fato de specie, ma aver lume, paron ser Piero Balby, per vaiuda, con la nave, de duchaty XXX^M d'oro; arsaltandola verilmente da intranbe do coche, e desely VI^o in VII bataie, e fonde morti molty tra intranbe le parte, e spizial molto plu Zenovexi cha di nostry; ma in concluxion la prexe e menala via in Barbaria, per far moneda di sovradity vini e gotoni a dener contady, ma non posando a i dener vender lo dito cargo, aver a baratarle a pelame e a mieli, pani, zafrani e cera, con aida de dener contady. E piaxese al Nostro Signor, non posando far moneda là de le dite chose sy in dener contady como ad altre suo merze fose là, quele coche capitase a Bonifacio over a Zenova, chonziosia a Veniciani vygneria restituido la nave e con gotoni e lume, oltra i vini con tuta intrigità, a conplimento, e chusì schaze. Ocore a le fiade avemo de le fadige e de le percose in queli da Veniexia a non far providimento de non le armar molto meio o mandarle meio in ordene de balestriery e homeny d'arme, per sparagno de la spexa le ven aprexe e robade; e fato fabrichar per comun do altre coche tropo plu mazior (per comun) de portada de bote M^o V^c in M^o DCC L, le qual con altre nostre se poria aver navegado, e mandar fuora; che questo non seria ocorso nè intravegnudo[1].

. . . . . .

1. Ces nouvelles de Barcelone et de Mayorque, passées par Tunis et apportées de là à Venise le 17 juin, font assister à un des incidents habituels de la navigation commerciale entre

toutes deux en bonne condition de combat, montées par 200 à 250 hommes, corsaires malfaisants, prirent une nôtre coque neuve de 800 bottes, patron ser Pietro Balbi, qui, partie de Candie, allait en Flandre avec 300 sacs de coton, 700 bottes de vin et très peu d'autres choses en fait d'épices, mais de l'alun, représentant, avec la nef, une valeur de 30,000 ducats d'or. Les corsaires, l'attaquant fortement avec leurs deux coques à la fois, lui donnèrent six ou sept assauts, et il y eut beaucoup de tués des deux parts, notablement beaucoup plus de Génois que des nôtres; mais, à la fin, ils la prirent et l'emmenèrent en Barbarie pour faire argent comptant des susdits vins et cotons, et, s'ils ne pouvaient vendre ledit chargement, échanger ces denrées contre des peaux, du miel, des étoffes, du safran et de la cire, avec un appoint d'argent comptant. Et il plut à Notre Seigneur que, n'ayant pu vendre là lesdites choses au comptant ni les échanger contre d'autres marchandises du pays, ces choses arrivassent à Bonifacio ou à Gênes, de sorte que l'on restituera aux Vénitiens la nef avec les cotons et l'alun, outre les vins, en toute intégrité, complètement; et ainsi advint. Il arrive parfois que nous subissons de ces ennuis et de ces malheurs en la personne de ceux de Venise, faute d'avoir pourvu à armer les coques beaucoup mieux ou à les envoyer mieux équipées d'arbalétriers et d'hommes d'armes, pour épargner la dépense, et qu'elles viennent à être prises et pillées;

Venise et la Flandre. La coque de Pietro Balbi, dont Morosini relate si exactement l'attaque par les écumeurs génois le long de la côte de Barbarie, faisait route, comme on voit, de la Crète pour la Flandre.

Corando[1] M° CCCC XXVI°.

Merchoredy, dy 19 zugno del dito mieleximo (*sic*), per lo Conseio dy C°, fo concluxo e determenado, considerando el mar tuto nonn eser seguro, sy per lo dano seguido fato in le parte de Barbaria da do coche de Zenovexi de corso, e da uno Zenovexe dito Omelin de Grimaldo, a una chocha nostra Balba andava in Fiandra, carga de vini e gotoni, specie, lume, de vaiuda de duchaty XXX^M^ d'oro e oltra, de mandar III nostre choche nuove grande, de portada de bote M° CC in M° V^C^ in M° VII^C^ in VIII^C^ fuora, II de comun e una Ziorza. Capetanio de le qual [fo] el nobel homo miser Stefano Contarini fo de miser Nicholò; de la segonda, miser Marin Contarini fo de Alesandro; la terza, miser Carlo Ziorzi fo de miser Bernardo; con queste condicion le parta fina a mezo luio de 1426, e abia, le do prime, homeny III^C^ conbatadory, e la terza, II^C^ L per cocha bem in ponto. Che Christo le conserva, e diali bona vituoria e prosperale de contrario! Daise de paga de mexi tre, e puo de inprestanza molty dener sovra parte con spexa de duchaty XX^M^ d'oro.

E[2] per avanti questo fo scrito e prexo e mandado

1. Fol. 446 A.

et faute, par la république, d'avoir fait construire deux autres coques beaucoup plus grandes, d'une jauge de 1,500 à 1,750 bottes, qui pourraient sortir et naviguer avec nos autres coques, de sorte que tel cas ne serait arrivé ni survenu.

. . . . . .

Au cours de 1426.

Le mercredi 19 juin dudit millésime, il fut conclu et décidé par le Conseil des Cent, — considérant que toute la mer n'était pas sûre, tant à cause du dommage porté, dans les parties de Barbarie, par deux coques de courses génoises et par un Génois dit Lomellino Grimaldi, à une nôtre coque Balba qui allait en Flandre avec un chargement de vins et cotons, épices et alun, d'une valeur de 30,000 ducats d'or et plus, — de mettre à la mer trois de nos grandes coques neuves, d'un tonnage de 1,200 à 1,500 et de 1,700 à 1,800 bottes, deux de la république et une Giorgia. Les capitaines furent, de la première, le noble homme messer Stefano Contarini, fils de feu messer Niccolò; de la seconde, messer Marino Contarini, fils de feu Alessandro; de la troisième, messer Carlo Giorgi, fils de feu messer Bernardo; à ces conditions qu'elles partent à la mi-juillet de 1426 et aient, les deux premières, 300 hommes de combat, et la troisième, 250 hommes par coque, bien équipés. Que le Christ les conserve et leur donne bonne victoire et les préserve de tout malheur! On leur donne une paye de trois mois, et, en plus, un prêt de beaucoup d'argent, ce qui monte à 20,000 ducats d'or.

Et cette décision une fois prise, on écrivit au gou-

2. *E.* Inc. fol. 446 b.

a tuor salvo conduto uno meso a Zenova, Franzescho de la Siega, scrito a qual rezimento i piaqua, siando nuy in bona paxie con loro, a farde restituir la dita nostra cocha; in altra maniera, non avesemo bona paxie con loro[1].

. . . . . .

Apreso[2] avemo chomo fo dito III galie de Zenovexi in le aque de Zenova aver prexo una galia de Fiorentini, la qual se aveva trovado con do suo altre galie molto plu riche de dy do per avanti aver pasado; vegniva d'Aque Morte, le qual loro tegniva in asiedio; non ly andè fato, che volentiera le averia intromese e sostegnude[3].

. . . . . .

Anchor[4] el venere dy, a XVI° d'avosto, avesemo[5] da tera per uno fante vegnudo da Brozia in dy XIII molto prestamente[6], dise le nostre V galie da marchado, chapetanio miser Vido da Chanal, in la Scluxa zionse ady XXVIII de luio de M° IIII° XXVI con salvamento[7]. E per avanti avemo questa nostra armada eser a Cades, atrovando là la cocha nostra Balba eser sta prexa da do choche de Zenovexi, per uno corser dito Homelin Grimaldo, e apreso eser là do altre coche de molta marchadantia bem in ponto, de portada de bote M° CC, e aver circha conbatadory CCC per chocha.

1. On se rend compte, par toutes ces mesures, de l'effet considérable produit à Venise par l'agression de cette coque sur la voie commerciale de Flandre, route dont la sécurité importait tellement au trafic vénitien.

2. Fol. 446 B. — Entre le 25 juin et le 2 juillet 1426.

3. Trace de commerce actif de Florence avec Aigues-Mortes,

vernement de Gênes, où l'on envoya avec un sauf-conduit un messager, Francesco della Siega, qu'il leur plût, puisque nous étions en bonne paix avec eux, de nous faire restituer notredite coque; qu'autrement, nous ne serions plus en bonne paix avec eux.

. . . . . .

Ensuite nous apprîmes que l'on disait que quatre galères génoises avaient pris dans les eaux de Gênes une galère florentine, qui, naviguant avec deux autres galères florentines, beaucoup plus riches, se trouvait avoir passé deux jours plus tard; elles venaient d'Aigues-Mortes; les galères génoises les guettaient, mais ne réussirent pas, ce qu'elles eussent fait volontiers, à les arrêter et à les saisir.

. . . . . .

Ce vendredi 16 août, nous eûmes encore nouvelles par un messager venu, par la voie de terre, de Bruges en treize jours, c'est-à-dire très rapidement; il dit que nos cinq galères de marchandise, capitaine messer Guido da Canale, étaient arrivées saines et sauves à l'Écluse le 28 juillet 1426. Et nous apprîmes ensuite que cette flotte à nous, étant à Cadix, avait trouvé là notre coque Balba prise par deux coques génoises, par un corsaire nommé Lomellino Grimaldi, et qu'il y avait aussi là deux autres coques chargées de grande quantité de marchandise, bien en point, d'une jauge

à relever; on saisit avec quel soin Venise en note l'indice.

4. Fol. 450 A.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Durée de trajet, en effet, exceptionnellement rapide.

7. Date exacte d'arrivée à l'Écluse assez rarement indiquée. On a vu ce convoi partir le 29 avril de Venise.

De che avesemo, non i voiando per i nostry darli secorso, meseli el vento segondo e destro, la dita nostra cocha Balba non se volse rechatar dal dito Homelin zenovexe, rebelo de la comunità de Zenova, e le v galie nostre, per non se meter a pericholo, levasese e venese via, e a questo modo covene lasarla in le man suo del dito corser. Quelo che puo seguirà de quela, per avanti faremo mencion. Molte segurtade sia sta fate, ma non savemo se quele serà bone[1].

. . . . . .

El[2] sabado dy, dy XXXI del mexe de avosto del dito miliexímo, zionse a Veniexia[3] el conte de San Polo con circha XL° persone franzeschi con luy[4]; al qual dapuo nomer (?) miser lo doxe li andè incontra con molty nobel homeny e citadiny de Veniexia, e fatoly notabel honor, e desmontado in la caxa fo de miser Pandolfo, mesa sovra Canal Grando de Rialto[5], e aprexentado a quelo de molty beli prexenti per la dogal Signoria de Veniexia. Vegnudo per vixitar el Sancto Sepurclo de Christo de Jeruxalem; montado suxo[6]...

. . . . . .

1. Suite des mesures préventives ordonnées pour la protection du commerce vénitien en Flandre, au sujet duquel les préoccupations de Venise se font ouvertement jour.

2. Fol. 450 B.

3. Cet extrait se retrouve dans Sanuto, sauf méprise en ce qui concerne la nationalité du comte de Saint-Pol, que Sanuto qualifie d'anglais, « il conte di San Polo inglese », accompagné de quarante Anglais. (Col. 987.)

4. Philippe de Bourgogne (1415-1430), comte de Ligny et de Saint-Pol, plus tard duc de Brabant, second fils d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, tué à Azincourt, et de Jeanne de

de 1,200 bottes, ayant environ 300 combattants chacune. De sorte que, comme nous l'apprîmes, les nôtres ne voulant pas lui porter secours et ayant le vent favorable et bon, notredite coque Balba ne voulut pas payer rançon audit Lomellino, génois, rebelle à la république de Gênes, et nos cinq galères, pour ne pas se mettre en péril, levèrent l'ancre et s'éloignèrent; et ainsi force fut de la laisser aux mains dudit corsaire. Ce qui adviendra ensuite de cette coque, nous en ferons mention plus loin. [On dit que] beaucoup d'assurances ont été faites, mais nous ne savons pas si elles seront bonnes.

. . . . . .

Le samedi 26 du mois d'août dudit millésime arriva à Venise le comte de Saint-Pol avec une suite d'environ 40 personnages français; après . . . . ., messire le doge alla à sa rencontre avec beaucoup de nobles hommes et citoyens de Venise, et il lui fut fait notable honneur; il descendit à la maison qui fut à messer Pandolfo, bâtie sur le Grand Canal de Rialto, et il lui fut fait de beaux présents par la Seigneurie ducale de Venise. Venu pour visiter le Saint-Sépulcre du Christ à Jérusalem, il s'embarqua le...

. . . . . .

Luxembourg, héritière de Ligny et de Saint-Pol; il était frère du duc régnant de Brabant, pour lequel il venait de combattre en Hainaut, contre le duc de Glocester, toute l'année précédente : il allait hériter du duché de Brabant à la mort de son frère, dans quelques mois, le 17 avril 1427.

5. L'hôtel ou palais de Pandolfo Malatesta, à présent réduit à la co-seigneurie de Rimini depuis la reconstitution de l'État milanais et la perte de Bergame et de Brescia, reconquises au nom du duc de Milan en 1419-1421.

6. Ce pèlerinage du comte de Saint-Pol, personnage difficile

E[1] in lo dito dy da sera vignando la note, ady VIIII° de zener[2], avesemo per nuove[3] le do galie nostre da marchado d'Aque Morte, chapetanio el nobel homo miser Franzescho Chocho, vignando da le parte de la Puia, da Napoli, chargade de pani, zucaro, pelamy de vaiuda de duchaty preso LXXX in C milia d'oro, e con vini da Napoli, e cerchando tuto, Aque Morte e Cecilia, Mesina e Palermo[4], vegnando in caxa, sovra Nienme[5], per fortuna de traversa, per caxon de mali tenpi, separase la galia da Ponte dal so capetanio, e perdesela de vista. E vegnuda la galia da Ponte avanti per schurità, vignando con la vela a mezo alboro, ronpe sovra la secha in Nienme e [fe] molta aqua; per muodo, como avemo, quela non se pensa la se posa recatar, siando prima grando dano de comun del fuste e suo coriedy, apreso de molty omeny abraividy da fredure, e avemo morty do, e persi in aqua da carately C° LXXX de zucary e viny griegi da bote C° L, como fose dito e pani bagnadi, che se fa raxon con altre plu cose che porterà dano. Ma de la galia Contarini del capetanio romaxe da driedo, non s'a dito niente de

à reconnaître jusqu'ici sous la nationalité que lui prêtait Sanuto, est à noter, surtout en cette date, où les intérêts de sa maison sont encore si gravement compromis. — La dernière phrase est incomplète.

1. Fol. 457 B.

2. 9 janvier 1427.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Escales de retour, « échelles » des convois d'Aigues-Mortes, dont l'indication, ici mentionnée d'une façon incidente, est à relever.

5. « Nienme ». L'île que Morosini mentionne ici sous ce nom, appelée « Nemia » dans les rédactions latines des docu-

Le soir dudit jour, à la venue de la nuit, le 9 janvier, nous eûmes nouvelles que nos deux galères de marchandise d'Aigues-Mortes, capitaine le noble homme messer Francesco Cocco, venant des parties de Pouille, de Naples, avec un chargement d'étoffes, sucre et peaux, d'une valeur d'environ 80 à 100 mille ducats d'or, et avec des vins de Naples, et faisant les échelles, Aigues-Mortes et Sicile, Messine et Palerme, en rentrant au port, au-dessus de Némie, par fortune contraire et à cause des mauvais temps, la galère da Ponte se sépara de son capitaine, et on la perdit de vue. S'étant avancée dans l'obscurité, la galère da Ponte, qui naviguait avec la voile à mi-mât, se brisa sur le bas-fond de Némie et fit beaucoup d'eau, de sorte que, comme nous l'apprenons, on ne pense pas qu'elle se puisse remettre en état, ce qui sera de grand dommage à la république pour la carcasse et ses agrès et aussi pour beaucoup d'hommes paralysés par le froid, dont nous apprenons que deux sont morts, et encore pour la perte dans l'eau de 180 « caratels » de sucre et 150 bottes de vins grecs, à ce que l'on dit, et l'on

ments officiels vénitiens de cette époque, semble avoir été un point de repère usuel pour les navires de Venise. (Cf. Delaville Le Roulx, *La France en Orient*, p. 423, 460.) Elle se trouve portée sous la désignation de « Nieme » sur les cartes vénitiennes de Giacomo Giraldi (1426) et d'Andrea Bianco (1436), œuvres contemporaines (Fischer, *Sammlung*, VIII, IX), sous la désignation de « Nieme », parmi le groupe d'îles semées dans le golfe de Quarnero, dans l'Adriatique, entre la péninsule d'Istrie et la côte dalmate : elle y est placée en bordure du côté du large, immédiatement à la pointe sud de la grande île actuelle de Lussin, dans une situation qui permet de l'identifier avec l'île que les cartes modernes signalent sous le nom d'Asinello.

quela; pensase l'anderà cerchando, e trovandola, la i darà aida a levar e rechovrar de le cose, aziò la non rezeva tanto dano. E così intravien molte volte per non seguir l'ubidiencia al so capetanio a eser in caxa, e per ingordexia de voler vegnir plu prestamente a caxa [se ariva] a non condur el salvamento; in volersene far provixion, i paroni deportase la pena, aziò i puovery homeny suxo non fose desfaty nè[1] consumady; che i altry sene varderia[2]. E dixese la Signoria provederà de mandar una galia de quele de Romania in Nieme, per rechatar de inplir quelo restase, de vegnir con quela a Veniexia e con i choriedy aspetase de quela galia; ma del fusto niente se ne spiera de (s)aver[3].

. . . . . .

Apreso[4] per Candia[5] a i vini, e dapuo andada in Fiandra a i pani e lane, prima la cocha ser Marim de Michiel[6] partise del mexe de zener di XII de M° IIII^c XXVI°[7].

. . . . . .

1. *Nè*. Inc. fol. 458 A.

2. Le naufrage de cette galère d'Aigues-Mortes, relaté avec tant d'exactitude, présente un tableau caractéristique des risques de mer alors encourus dans les trajets de cette sorte.

3. Autre compte d'armement de secours, de même ordre que ceux qui ont été relevés exceptionnellement en 1411 et en 1423.

parle aussi d'étoffes gâtées par l'eau et de plusieurs autres choses qui subirent des dommages. Quant à la galère Contarini, celle du capitaine, qui est restée en arrière, on n'en a rien dit; on pense qu'elle sera allée à la recherche de l'autre et que, l'ayant trouvée, elle l'aidera à se dégager et à recouvrer de son chargement, afin qu'elle ne subisse pas si grande perte. Ainsi advient-il souvent pour ne pas obéir aux ordres de son capitaine au retour; et par désir de vouloir rentrer plus rapidement au port, on n'est plus capable de se sauver; si on voulait prendre des mesures, il faudrait que les « paroni » fussent punis, afin que les pauvres gens qui sont sur les nefs ne fussent pas ruinés ou tués, et les autres [« paroni »] se tiendraient sur leurs gardes. Et l'on dit que la Seigneurie pourvoira à envoyer une galère, de celles de Romanie, à Némie, pour sauver et charger ce qui est de reste, et venir à Venise avec la galère et avec les agrès qui appartiennent à cette galère; mais de la carcasse on n'espère rien en avoir.

. . . . . .

Ensuite alla à Candie, aux vins, et ensuite en Flandre, aux étoffes et aux laines, la coque de ser Marino Micheli, qui partit le 12 du mois de janvier 1426.

. . . . . .

4. Fol. 459 B. — Entre le 3 et le 11 février 1427.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Encore une « coque » de Marino Micheli, faisant, cette année comme les autres déjà mentionnées, le trajet de Crète en Flandre.

7. 12 janvier 1427.

M CCCC XXVI[1] dy XI fevrer[2].

Per lo prexente ano dito de sovra[3], per lo Conseio di Pregady e Savii navegadory di ordeny fose prexo de meter IIII° galie de le mexure grose uxade al viazo de Fiandra e da Londra segondo l'uxanza pasada, a portar le specie, gotoni, vini, e altre cose. La prima ave miser Alexandro Marin fo de miser Roso per L. II^c L s. III de grosy; [la segunda], miser Jacomo Barbarigo fo de miser Andrea, per L. II^c LXX s. IIII de grosy; la terza, miser Franzescho de Renier fo de miser Nicolò; la quarta per L. II^c LX de grosy, [miser]... Capetanio fato el nobel homo miser Nicholò Capelo; a partirse ady XXV de marzo de M° IIII^c XXVII; per la vaiuda in suma de duchaty ... d'oro, e partyse de Veniezia ady ... de marzo predito[4].

Apreso[5], per lo viazo d'Aque Morte, meso fose do altre galie a l'incanto, pur de le mexure uxade, tute a uno dener, per caxon una seria sta mal segura; una aver abudo miser Bernardo Sovranzo, per L. VIII s. II de grosy; l'altra, miser Lion Duodo, per L. IIII° s. V de grosy. Capetanio fato el nobel hom miser Antuonio Diedo, e partyse de Veniexia ady .. de marzo de M° IIII^c XXVII; per vaiuda de duchaty ... d'oro[6].

. . . . . .

1. Fol. 460 A.

2. 11 février 1427.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Ce voyage du Nord de 1427 est simplement constaté par les documents officiels vénitiens. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 62, n° 237.) Le capitaine désigné par la liste, Lorenzo

Le 11 février 1426.

Pour la présente année dessusdite, le Conseil des « Pregadi » et des Sages aux ordres sur le fait de la navigation décida de mettre quatre galères du gros tonnage usité au voyage de Flandre et de Londres, selon l'usage habituel, pour porter les épices, cotons, vins et autres choses. La première fut adjugée à messer Alessandro Marini, fils de feu messer Rosso, pour 250 livres 3 sous de gros; la seconde, à messer Giacomo Barbarigo, fils de feu messer Andrea, pour 270 livres 4 sous de gros; la troisième, à messer Francesco Renier, fils de feu messer Niccolò; la quatrième, pour 260 livres de gros, à messer... Capitaine fut fait le noble homme messer Niccolò Capello, pour partir le 25 mars 1427, [avec un chargement] de la valeur totale de ... ducats d'or. Elles partirent de Venise le .. mars susdit.

Ensuite, pour le voyage d'Aigues-Mortes, on mit à l'encan deux autres galères, aussi du tonnage habituel, toutes deux à un seul et même prix, parce qu'une seule n'aurait pas été en sûreté. L'une fut adjugée à messer Bernardo Soranzo, pour 8 livres 2 sous de gros; l'autre, à messer Leone Duodo, pour 4 livres 5 sous de gros. Capitaine fut fait le noble homme messer Antonio Diedo. Elles partirent de Venise le .. mars 1427, [avec un chargement] de la valeur de ... ducats d'or.

. . . . . .

Donato, n'est relevé par Morosini que l'an suivant. Celui que Morosini indique ici, Niccolò Capello, était porté dans la liste à l'an précédent. Morosini ajoute ici ses renseignements personnels habituels.

5. *Apreso*. Inc. fol. 460 B.

6. Adjudication du voyage habituel d'Aigues-Mortes, tou-

Apreso[1] prexo fose[2] da tuor la zurma de le do galie armade d'Aque Morte, e armar do in tre galiote de banchi XXII dople, e anchora bateli IIII° de le choche de le mazior choche de Veniexia, incamarade e mese bem in ordene, e far altry X galiony grandi armadi de balestriery bem in ponto, e quele mandar in Po plu prestamente se porà, fornide de bonbarda con tuto altro sitamento aver (*sic*) bexogno, a caxion siemo venzedory, non perdando de le nostre raxion sovra Po[3].

. . . . . .

E[4] meso fose[5] una galia al plubicho incanto de le mexure uxade, el sabado dy, a XXII d'avosto M° CCCC XXVII, la qual die portar le specie e levar de tute persone voria cargar per Aque Morte. La qual ave al plubicho incanto el nobel homo miser Liom Duodo per L. LVIIII° s. X de grosy, a partir ady ... del mexe de otubrio de M° CCCC XXVII de Veniexia; per vaiuda de duchaty ... d'oro[6].

. . . . . .

jours à deux galères, ramené cette fois, comme on voit, à sa date normale. Mais on va se rendre compte des retards vraisemblablement apportés au départ effectif de cette croisière, si toutefois même il doit être considéré comme ayant eu lieu.

1. Fol. 465 A. — 6 mai 1427.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Depuis les derniers jours de mars 1427, la seconde guerre milanaise est rouverte entre la république vénitienne et le duc de Milan, après trois mois à peine de paix observée entre les deux adversaires. Elle va s'achever, à la plus grande gloire de Venise et de ses alliés, par le traité de Ferrare, du 19 avril 1428, qui cède à la république Bergame et son territoire. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 119-130.) Campagne dont le

Ensuite il fut décidé de prendre la chiourme des deux galères armées d'Aigues-Mortes et d'armer deux ou trois galiotes doubles de 22 bancs, et en outre, quatre chaloupes des coques choisies parmi les plus grandes de Venise, pourvues de cabines et mises en bon ordre, et de faire dix autres grands galions armés d'arbalétriers bien en point; puis de les envoyer sur le Pô le plus vite possible, fournies de bombardes et de tout autre armement dont elles avaient besoin, pour que nous soyons vainqueurs et ne perdions pas de nos droits sur le Pô.

. . . . . .

On mit publiquement à l'encan, le samedi 22 août 1427, une galère du tonnage habituel, qui doit porter les épices et en emmener pour le compte de toutes personnes qui voudraient en charger pour Aigues-Mortes. Elle fut adjugée, à l'encan public, au noble homme messer Leone Duodo, pour 59 livres 10 sous de gros, pour partir de Venise le... du mois d'octobre 1427; [avec un chargement] d'une valeur de ... ducats d'or.

. . . . . .

fait saillant est la journée de Maclodio, le 12 octobre 1427, triomphe de Carmagnola sur les quatre premiers condottieri d'Italie, assemblés cependant à prix d'or sous la bannière milanaise. (Battistella, *Il conte Carmagnola*, part. II, ch. VII-XIV.) — C'est à la guerre fluviale du Pô, opération de cette nouvelle campagne, que sont réservés les équipages désaffectés des galères d'Aigues-Mortes, dont il est ici question; ces bâtiments étaient destinés par là à se trouver considérablement retardés dans leur navigation normale, ou bien même, pour cette année, absolument retenus à Venise.

4. Fol. 473 b.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Voyage exceptionnel d'Aigues-Mortes, organisé vers

Corando[1] M CCCC XXVII.

..... Noterò[2] le coche mese al viazo : ..... per lo viazo de Fiandra, cocha Nuova, paron ser Cristofalo da Canal, va in prima in Candia a cargar de vini, e puo in Fiandra; de portada de bote VI[c] e oltra. Cristo la porta e torna con salvamento[3]!

. . . . . .

Corando[4] M° CCCC XXVII, a 19 de fevrer[5].

In nome de Dio, per questo ano prexente fo meso[6] al viazo de Fiandra IIII galie grose de le mexure uxade, al plubicho incanto con certe condicion, (a) lequal me paso de notar per lo prexente. La prima ave el nobel homo miser Vetor Capelo fo de miser Ziorzi; costali L. CC LXXX s. I de grosy; la segunda, miser Antuonio Marin fo de miser Roso, per L. CCLX° s. IIII° de grosy; la terza, miser Piero Pixiany, per L. CCLXX s. I de grosy; la quarta, miser Ziorzi Loredam fo de miser Marcho, per L. CC LXXII s. IIII de grosy. Capetanio fo el nobel homo miser Lorenzo Donado; die partir de Veniexia ady ... del mexe ... de marzo de M° IIII[c] XXVIII; per valor de tuto in merze e contadi e aver sotil de casa, de duchaty ... d'oro; partì ady[7]...

l'époque où avait lieu, naguère, le voyage supplémentaire supprimé depuis 1425. Ce voyage exceptionnel à une galère remplaçait peut-être le voyage normal à deux galères, qu'on a vues affrétées en mars et retardées, sinon arrêtées, en mai.

1. Fol. 478 B. — Entre le 3 et le 9 février 1428.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Itinéraire constant, pour les armements particuliers, de Venise en Flandre, par la Crète.

4. Fol. 479 A.

5. 19 février 1428.

Au cours de 1427.

... Je noterai des coques mises en voyage ... : pour le voyage de Flandre, la coque Neuve, patron ser Cristoforo da Canale, qui va d'abord à Candie charger des vins, puis en Flandre; elle est d'une jauge de 600 bottes et plus. Que Dieu la conduise et qu'elle revienne à sauveté!

. . . . . .

Au cours de 1427, le 19 février.

Au nom de Dieu, pour la présente année, furent mises au voyage de Flandre quatre grosses galères du tonnage habituel; [elles furent mises] publiquement à l'encan, à certaines conditions que j'omets de noter pour le moment. La première fut adjugée au noble homme messer Vittorio Capello, fils de feu messer Giorgio; elle lui coûta 280 livres 1 sou de gros; la seconde, à messer Antonio Marini, fils de feu messer Rosso, pour 260 livres 4 sous de gros; la troisième, à messer Pietro Pisani, pour 270 livres 1 sou de gros; la quatrième, à messer Giorgio Loredano, fils de feu messer Marco, pour 272 livres 4 sous de gros. Capitaine en fut le noble homme messer Lorenzo Donato; il doit partir de Venise le ... du mois de mars 1428; [avec un chargement] d'une valeur totale, en marchan-

6. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. Ce voyage de 1428 est simplement constaté par les documents officiels vénitiens. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 63, n° 239.) Le capitaine mentionné dans la liste existante est Stefano Contarini, nom que Morosini, comme du reste, cette fois, les documents officiels (*Ibid.*, n° 241), relève seulement pour l'an suivant. Le capitaine ici indiqué, Lorenzo Donado, était porté, dans la liste, à l'an précédent. — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels ordinaires.

Apreso in bona gracia e de salvamento al viazo d'Aque Morte fo incantado II galie segondo uxanza. La prima ave miser Jachomo Minio, per L. LXII s. V de grosy; la segunda, miser Polo Sovranzo fo de miser Cabriel; costali L. XXXIII s. IIII° de grosy. Capetanio fato el nobel homo miser Marcho Morexini; die partir de Veniexia ady ... del mexe de ...; de valor, tra merze e dener, in tuto per vaiuda de duchaty ... d'oro; partise de Veniexia ady ... Che Christa le porta e torna con salvamento! Amen[1].

. . . . . .

Per[2] lo prexente ano[3] ... è sta meso ... per lo viazo ... de Fiandra, la cocha Balba vene de Candia[4].

. . . . . .

Apreso[5] per[6] lo dito tenpo[7] anchor aparse [e] veg-

1. Adjudication du voyage habituel d'Aigues-Mortes, toujours à deux galères, ramené à sa date normale, comme l'an précédent, et mention du départ effectif de la croisière, signalé cette fois comme opéré formellement sans retard ni encombre.

2. Fol. 487 B. — Entre le 25 et le 31 juillet 1428.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Ms. « Fiandra ». Toutes les observations précédentes font voir que c'est évidemment la lecture « Candia » qu'il faut admettre. Cette « cocha Balba » allant ainsi en Flandre semble bien un navire du même Pietro Balbi, auquel appartenait déjà cette autre « coque », faisant la même route, attaquée en 1426 le long de la côte de Barbarie. (Ci-dessus, p. 314-316.)

5. Fol. 491 A. — La dernière date citée, immédiatement auparavant, est celle du 6 octobre; la suivante, immédiatement après, celle du 8.

dises, espèces et menus objets domestiques, de ... ducats d'or; elles partirent le ...

Ensuite, de bonne grâce et en espoir de salut, furent mises au voyage d'Aigues-Mortes deux galères, selon l'usage. La première fut adjugée à messer Giacomo Minio, pour 62 livres 5 sous de gros; la seconde, à messer Paolo Soranzo, fils de feu messer Gabriello; elle lui coûta 33 livres 4 sous de gros. Capitaine en fut fait le noble homme messer Marco Morosini; elles doivent partir le ... du mois de ..., [avec un chargement] d'une valeur totale, en marchandises et argent monnayé, de ... ducats d'or; elles partirent de Venise le ... Que le Christ les conduise et qu'elles reviennent à sauveté! Amen.

. . . . . .

Pour la présente année ... a été mise ... au voyage ... de Flandre, la coque Balba venue de Crète.

. . . . . .

Ensuite, dans ledit temps, parut encore et vint

6. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. A cette époque, l'état de guerre entre la Hongrie et Venise, ouvert depuis 1418, arrêté en fait depuis 1419-1420, mais subsistant toujours en principe, vient de prendre officiellement fin par la conclusion d'une trêve signée à Bude le 8 septembre 1428. Trêve destinée à se prolonger jusqu'à la rupture de 1431, où Sigismond, par quelques hostilités effectives, marque son alliance avec Milan dans la troisième guerre milanaise. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 172, n. 3; Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. III, p. 277, t. IV, p. 43-44.) — Le retour à Venise des ambassadeurs vénitiens, envoyés naguère en Hongrie, est signalé par le Diario à la date du vendredi 8 octobre, la trêve étant conclue, pour premier délai, jusqu'au 23 avril suivant. (*Diario*, ms., fol. 491 A.) Cf. Sanuto, qui place ce retour au 22 octobre, sans mention de délai pour la trêve. (Col. 1003.)

nise una altra[1] anbasada da Monpolier[2] e una altra del signor de Mantoa[3], (per) le qual tute intranbe fo aldide in lo dy de Sen Marcho, zioè in la consegracion de la magnificha soa gliexia, ady VII del mexe d'otubrio in l'ano del M CCCC XXVIII, del mexe da le zuzole[4]. Ma pur perfina al prexente mal se può saver la [caxion de la] vegnuda sia de quele, e per avanti i se darà plena resposta como schazerà a i fati prediti chon tuta brevitade per lo Conseio di Pregadi[5].

. . . . . .

E[6] avesemo nova[7], el martidy de XXVI° dito otubrio de M IIII^c XXVIII, per la vegnuda de le do galie d'Aque Morte, capetanio el nobel homo miser Marcho Morexini[8], luy aver sapudo do galie de Catelany eser sta prexe da pluxor fuste de Mori in le aque de ... e averde prexi da Catelany preso V^c e taiady a peze, nonde schapolando persona, e tolto i fusti de quele do galie per loro, e abudo molto botim per loro[9].

1. Allusion à une mission envoyée par un autre État, mission signalée dans le passage immédiatement précédent du Diario.

2. Les documents vénitiens conservés ne semblent pas avoir gardé trace de cette ambassade de la ville de Montpellier à la république vénitienne, ambassade qui ne paraît pas avoir été signalée jusqu'ici. (Cf. Michel Perret, *Hist. des rel. de Venise avec la France*, t. I, p. 138-140.) Le fait n'en est que davantage à relever.

3. Gianfrancesco de Gonzague, seigneur de Mantoue (1407-1444), destiné prochainement à recevoir de l'empereur Sigismond, pour sa souveraineté, le rang de marquisat, en 1433.

4. La quatrième, en suivant le cours de l'an, des quatre fêtes de saint Marc que célébrait Venise. Le 31 janvier : commémoration de la translation des reliques de saint Marc d'Alexandrie à Venise, vers 828. Le 25 avril : commémoration de la

une autre ambassade de Montpellier, puis une autre du seigneur de Mantoue, qui eurent toutes deux audience le jour de saint Marc, c'est-à-dire le jour de la consécration de sa magnifique église, le 7 du mois d'octobre de l'an 1428, au mois des jujubes. Mais, jusqu'à maintenant, on ne peut guère savoir qu'assez mal la cause de leur venue, et ensuite il leur sera donné pleine réponse, comme il conviendra, sur les faits susdits, dans le plus bref délai possible, par le Conseil des « Pregadi ».

. . . . . .

Et nous eûmes nouvelle, le mardi 26 du mois d'octobre 1428, par la venue des deux galères d'Aigues-Mortes, capitaine le noble homme messer Marco Morosini, qu'il avait su que deux galères catalanes avaient été prises par plusieurs fustes mauresques dans les eaux de ...; qu'il y avait eu environ 500 Catalans de pris et taillés en pièces, sans que nul pût échapper, et que les Mores avaient pris les carcasses de ces deux galères et fait grand butin et profit.

mort de saint Marc, célébrée à Venise comme partout ailleurs. Le 25 juin, commémoration de la réinvention du corps de saint Marc dans l'église patronale même, en 1094. Le 7 octobre, celle dont il s'agit ici : commémoration de la dédicace définitive de l'église patronale de Saint-Marc, en 1094.

5. Morosini ne présente aucune autre mention relative à cette ambassade de Montpellier, sur laquelle on est réduit à la seule indication contenue dans ce passage du Diario.

6. Fol. 491 B.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

8. Date exacte de retour du convoi d'Aigues-Mortes, dont on a vu l'adjudication effectuée le 19 février, l'époque du départ demeurant imprécise.

9. Spécimen de nouvelles rapportées par le convoi.

Le sovradite do nostre galie, partide da Modom, levado puo a Corfù da CXXVI de specie per condur in Veniexia e aver levado da Palermo da carately CXX de zucaro con altre chose menude de cera e grana, non però da far menciom[1].

Sovra porto zionse con quele eser a Parenzo da coche e altre vele quare e de taio XI, le qual de la mazior parte eser de Candia, e Constantinopoli, la Tana, [con] una charga de schiave da teste CXXVI e per savorna aver molte bote de marone e salumy ase, le altre formaio e vini e romanie de Modone e cere per bona quantitade; el paron veramente, da cha Dolfim, fo fradelo de ser Ziorzi de Biery da San Cancian, fo dito eser morto[2].

. . . . . .

A[3] XVIIII° de novembrio de M° CCCC XXVIII da doman[4] zionse uno ambasador da Roma, vegnudo de qua da miser lo Papa; el nome de quelo anchora non se a posudo saver, et simel la caxion saverase per avanti meio; e de prexente zionto arivase a San Ziorzi, e fose dapuo con la nostra Signoria al sponimento de la so ambasada.....

Uno ambasador franzexe [è] vegnudo da Roma per nome de miser lo Papa[5]; e, chomo s'a dito, voria da

1. Indication intéressante des escales successives de ce convoi, sur sa route de retour d'Aigues-Mortes à Venise.
2. Spécimen de nouvelles rapportées par le convoi.
3. Fol. 492 B.
4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

Nos deux susdites galères, parties de Modon, chargèrent ensuite à Corfou 126 [balles] d'épices pour les rapporter à Venise et chargèrent aussi à Palerme 120 carats de sucre et d'autres menues choses, cire, graines, qu'il ne vaut pas la peine de mentionner.

Sur le port arriva avec elles [la nouvelle] qu'il y avait à Parenzo 11 coques et autres voiles carrées et à poulie(?), dont la majeure partie venait de Crète, de Constantinople et de la Tana, avec un chargement de 126 têtes d'esclaves, et qu'elles avaient comme lest, les unes de nombreuses bottes de marrons et beaucoup de viandes salées, et les autres des fromages, des vins, des denrées de Modon et de la cire en bonne quantité; quant au patron, qui était de la maison Dolfina, et frère de ser Giorgio de' Bieri de San Cassiano, on a de vrai affirmé qu'il était mort.

. . . . . .

Le 19 novembre 1428, au matin, arriva de Rome un ambassadeur, qui venait de la part de messire le pape; on n'a pas encore pu savoir son nom; et de même on saura mieux plus tard l'occasion de sa venue. Dès son arrivée, il est descendu à San Giorgio, et il fut ensuite avec notre Seigneurie pour exposer son ambassade.....

Un ambassadeur français est venu de Rome au nom de messire le pape, et, à ce qu'on dit, il voudrait que

5. Ce fait se rattache-t-il, directement ou indirectement, à la mission française qu'on sait avoir paru à Venise, au début de 1429 ou peut-être dès la fin de 1428, et sur laquelle on ne possède que de succincts et vagues renseignements? — L'envoyé français, le premier dont trace ait été conservée depuis

questa Signoria[1] atendese voler tuor Patras[2], per

la mission d'Artaud de Grandval en 1425 (ci-dessus, p. 308, n. 2), était Simon Charles, alors maître des requêtes de l'hôtel du roi, destiné plus tard à occuper la charge de président lai à la chambre des comptes. Expédié par Charles VII à Venise, il était de retour auprès de la cour de France, à Chinon, en mars 1429. — L'existence de cette mission n'est suggérée que par un unique témoignage incident : une simple allusion contenue dans la déposition que Simon Charles lui-même fut appelé à faire, vingt-sept ans plus tard, alors qu'il était amené à déposer, en 1456, dans l'enquête du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc. S'étant trouvé au lieu de résidence de la cour de France, en mars 1429, pendant le séjour de la Pucelle, et probablement lors de l'arrivée même de celle-ci, il était invité, par les enquêteurs de 1456, à formuler ses souvenirs et ses impressions d'alors. On sait que l'arrivée de Jeanne d'Arc auprès de Charles VII, alors fixé à Chinon, a lieu le 6 mars, à ce qu'on croit, et que son séjour s'y prolonge jusqu'à son départ pour Poitiers, dans le courant du même mois de mars. Voici le passage de la déclaration de Simon Charles concernant sa mission à Venise : « ... Anno quod ipsa Johanna venit versùs regem, ipse loquens fuerat missus per regem in ambassiata apud Venetias, et circà mensem martii rediit, quo tempore audivit dici à Johanne de Metz, qui adduxerat eamdem Johannam ad regem, quod ipsa erat versùs regem... » (Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 114-115.) Ce témoignage de Simon Charles, établissant de la sorte son propre retour en France au commencement de 1429, est la seule source qui jusqu'ici mentionne cette ambassade, les archives vénitiennes paraissant muettes à cet égard. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 484-485; Michel Perret, *Hist. des rel. de la France et de Venise*, t. I, p. 139-140.) — Cependant, s'il faut décidément reconnaître une relation réelle entre cette négociation et certains documents, de date malheureusement imprécise, contenus dans divers formulaires contemporains, cette ambassade de Simon Charles, rentrant ainsi en France au début de 1429, aurait présenté un caractère financier nettement prononcé et aurait tendu à

cette Seigneurie voulût prendre Patras comme gage

obtenir de l'état vénitien, en faveur du roi de France, un prêt d'argent plus ou moins considérable. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 485.) L'admission de cette hypothèse pourrait autoriser à rattacher à la mission de Simon Charles la négociation poursuivie auprès de la république vénitienne par cet ambassadeur français, au nom malheureusement ignoré, signalé ici, en ce présent passage du Diario, comme arrivant à Venise à la fin de 1428, avec mandat de traiter une convention financière que la suite du récit de Morosini va immédiatement exposer. — En tout cas, la nationalité du négociateur, nettement désigné ici comme français, est à relever.

1. La convention financière dont il s'agit ici peut s'expliquer ainsi : Le Saint-Siège emprunterait à l'état vénitien 4,000 ducats d'or, le pape remettant à Venise, comme garantie, un gage territorial, à savoir les droits que la papauté peut posséder sur la ville et baronnie de Patras, en Morée. — Cette somme de 4,000 ducats était-elle destinée à passer, par des voies plus ou moins directes, entre les mains du gouvernement français? Cette négociation se rattachait-elle d'une façon quelconque à l'emprunt français peut-être alors en voie de discussion à Venise? A cet égard, de simples conjectures semblent seules permises.

2. La baronnie de Patras, en Péloponnèse, l'une des douze hautes baronnies de la principauté franque d'Achaïe créée à la suite du démembrement de l'empire grec en 1204, était passée, déjà depuis le milieu du XIII^e^ siècle même, des mains de ses premiers possesseurs laïques entre celles des archevêques de Patras, primats du Péloponnèse. Au milieu des compétitions renaissantes, des inextricables enchevêtrements de suzeraineté dont ces contrées deviennent le théâtre et l'objet, l'État de Patras acquiert une quasi indépendance souveraine. Il gravite plutôt autour de la principauté même d'Achaïe, d'origine franque, sans s'agréger à la nouvelle formation du despotat grec de Morée, par lequel les souverains byzantins, réinstallés à Constantinople en 1261, avaient repris pied, au XIV^e^ siècle, sur la terre du Péloponnèse. — La principauté

pegno de inprestar duchaty IIIIm d'oro per alguno certo tempo da coloro a chi d'el metese in le mane; e dapuo pasado quel tempo, i rendesemo quelo luogo e loro de dese i nostri d[uchati][1]; ma non savemo

franque d'Achaïe, dont le siège nominal est à Clarenza, en Elide, était régulièrement tenue, depuis 1404, après des années d'anarchies, par la dynastie génoise des Zaccaria, issus des seigneurs de Chio; en 1404 même, la principauté d'Achaïe a passé au puissant possesseur héréditaire, dans le Péloponnèse, des hautes baronnies de Chalandritza, de Damala, de Saint-Sauveur et d'Arkadia (1404-1432) : c'est Centurione Zaccaria. Le despotat grec de Morée, dont le siège est à Mistra, en Messénie, est régulièrement occupé, depuis 1383, par les cadets de la dynastie impériale des Paléologue, successeurs des Cantacuzène; en 1407, le despotat de Morée a passé au frère cadet de l'empereur Jean VIII, monté sur le trône de Byzance en 1425, fils et successeur direct de Manuel II : c'est Théodore Paléologue (1407-1443). (Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française en Orient*, p. 71-386; Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, p. 285-328; Carl Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, Introd., XXIV, et table générale; Carl Hopf, *Geschichte Griechenland's im Mittelalter*, pér. II, part. IV, ch. 1 à 3, ap. *Allgemeine Encyclopädie*, t. LXXXVI, p. 1-92.) — A Patras, pendant ce temps, se sont succédé, archevêques italiens d'origine, comme depuis longtemps leurs prédécesseurs : Stefano Zaccaria (1405-1424), frère du prince d'Achaïe, puis Pandolfo Malatesta (1424-1441), l'ancien évêque de Coutances en France (1418-1424), implanté naguère par le gouvernement anglais, comme tant d'autres prélats d'Italie, dans la Normandie conquise. (Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, p. 323-324; Hopf, *Chroniques gréco-romanes, loc. cit.;* Hopf, *Gesch. Griechenland's*, pér. II, part. IV, ch. 3, p. 72, 82, 86; *Gall. christ.*, t. XI, col. 970-971.) — Des velléités d'abdication du despote Théodore ayant amené l'empereur Jean VIII à passer en personne en Péloponnèse, dans les der-

d'un prêt, qui serait fait pour un certain temps, de 4,000 ducats d'or, gage pour ceux qui lui remettraient la somme entre les mains, et, qu'une fois ce délai passé, nous lui rendissions cette place en échange

niers jours de 1427, et à y intervenir en compagnie de Théodore et de ses autres frères Constantin et Thomas, le despotat grec s'est trouvé partagé entre Théodore et Constantin, tandis que Thomas, par son mariage avec l'héritière des Zaccaria, puis par la mort du prince Centurione (1427-1432), va se trouver investi de la principauté franque d'Achaïe. (Hopf, *Gesch. Griechenland's*, pér. II, part. IV, ch. 3, p. 83-87.)

1. La condition exacte de l'état de Patras, à cette époque, paraît assez enchevêtrée. — Dans les annales de Venise, Patras, à la présente date de 1428, passe pour représenter de fait une possession vénitienne. Soit depuis 1408. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 432.) Soit dans le cours de 1423. (*Sanuto*, col. 974.) Soit dans le cours de l'an présent 1428. (*Sanuto*, col. 1002-1003, interprétant à faux un passage du Diario même, cité ci-après.) Sans qu'on voie, toutefois, nettement le terme de la domination vénitienne sur ce territoire, laquelle, dans ces conditions, devrait être considérée comme se prolongeant jusqu'à la conquête du Péloponnèse par les Turcs, à la suite de la prise de Constantinople en 1453. En réalité, Patras, en 1408, après un an de négociations préalables, avait adopté le protectorat vénitien, mais ce régime, interrompu de 1413 à 1416, avait définitivement cessé dès 1419. (Hopf, *Gesch. Griechenland's*, *loc. cit.*, p. 72, 73, 78-79; Sathas, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge*, t. I, nos 18 à 42, 53, 57 à 71; t. II, nos 451-452, 456, 524, 528, 537; t. III, nos 562, 586.) — Le Saint-Siège, antérieurement au protectorat éphémère de Venise, et seul depuis l'abolition de celui-ci, exerçait sur Patras une sorte de suzeraineté acquise à la papauté par hommage des archevêques, libérés ainsi des liens qui les rattachaient aux princes d'Achaïe. (Hopf, *Gesch. Griechenland's*, *loc. cit.*, p. 78, 82, cf. 83, 85; Carl Hopf, *Chron. gréco-rom.*, Avant-propos; cf. Sathas, *Doc. inéd.*, t. I, p. 68, t. II, p. 452; Chal-

quelo seguirà[1]; ma d'è stado dito de molti volgary chi el voria plu tosto per conpra cha per questo muodo, sì per lo confinamento con nuy e per l'utel

cocondylos, Ἱστορίαι, l. V, ap. *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*, p. 240-241; cf. *Diario*, passage cité ci-après.) — Au fort de l'intervention impériale prononcée en Péloponnèse depuis la fin de 1427, au milieu des combinaisons territoriales des princes byzantins, Patras est menacé et serré de près, vers le début de juillet 1428, par l'empereur et les princes grecs. (Hopf, *Gesch. Griechenland's, loc. cit.*, p. 83; Phrantzès, Χρονικόν, l. II, ch. II, ap. *Corpus script. hist. byz.*, p. 128-130.) — Guetté encore par d'autres convoitises, Patras cherche alors des secours immédiats en Italie, près des puissances susceptibles d'accentuer ou de reprendre une protection efficace. — Venise, au début de juillet même, est pressentie à cet effet, mais en vain. (Hopf, *Gesch. Griechenland's, loc. cit.*, p. 83, 85; Sathas, *Doc. inéd.*, t. I, nos 120, 122, 124.) Sur ce point, voir aussi un passage antérieur du Diario, dans lequel est mentionné, comme arrivant à Venise le 10 septembre, le bruit que Patras, entre autres protecteurs, cherche à se donner à la république Vénitienne : « ... Azionse ... chomo Patras ... feva de granda resistencia per miser l'arciveschovo de poserse resister, voiandose plu tosto darse a la signoria de Veniexia per poser eser meio seguro e varentado, avanti cha altra ziente stranziera s'achostase... » (*Diario*, ad diem 10 sept. 1428, ms., fol. 489 B.) C'est ce passage que Sanuto, par une interprétation extensive de pure fantaisie, transforme en affirmation de l'annexion même de Patras. « In questo tempo », dit-il entre le 9 septembre et le 13 octobre 1428 (col. 1002-1003), « la città di Patras nella Morea levò San Marco. » — Le Saint-Siège est également requis, comme il ressort avec une clarté suffisante de ce présent extrait même. (Hopf, *Gesch. Griechenland's, loc. cit.*, p. 83, 85.) Sur ce point, voir aussi un passage antérieur du Diario (continuant immédiatement le passage cité ci-dessus), dans lequel est mentionné, comme arrivant à Venise le 10 septembre, le bruit que Patras cherche à se main-

de nos ducats. Mais nous ne savons pas ce qui s'ensuivra ; beaucoup de gens du peuple de Venise nous ont dit qu'ils préféreraient une vente à cet arrange-

tenir sous la suzeraineté pontificale : « ... Avanti cha altra ziente stranziera s'achostase, contrastando a sancta Gliexia per le altre tere e circhonstancie eserli dapreso. » — En tout cas, ce n'était pas la possession effective et matérielle de Patras, mais seulement la propriété de certains droits de suzeraineté, que le Saint-Siège se trouvait à même d'offrir ainsi en gage à la république vénitienne, comme garantie de cet emprunt de 4,000 ducats d'or, objet de la négociation de cet ambassadeur français, signalé ici comme arrivant à Venise en novembre 1428.

1. La ville de Patras, serrée de plus en plus près, l'empereur Jean VIII reparti pour Constantinople en octobre 1428, l'archevêque Pandolfo Malatesta passé en Italie, au printemps, en quête de secours, va capituler à terme, au début de mai, pour l'échéance du 1er juin suivant, et, à la date fixée, va se rendre aux forces du co-despote grec de Morée Constantin : la citadelle, toutefois, ne se livrera qu'un an plus tard. (Hopf, *Gesch. Griechenland's, loc. cit.*, p. 82, 83, 85.) — Après ces événements, Théodore et Constantin continuent à se partager le despotat grec de Morée, que Constantin occupera seul en 1443, tandis que la principauté franque d'Achaïe va se trouver dévolue à Thomas par son mariage avec l'héritière Catherine Zaccaria (1429), puis par la mort du prince Centurione Zaccaria (1432). Tout le Péloponnèse, à des titres divers, sauf les possessions vénitiennes de la côte, passe donc, pour une éphémère durée d'ailleurs, sous l'autorité des princes de Byzance. La conquête Ottomane de 1460, sept ans après la prise de Constantinople, éliminera les derniers représentants des dominations latine et grecque, unifiées enfin, pendant trente dernières années seulement, sous la puissance byzantine. L'invasion turque trouvera encore prince d'Achaïe, toujours régnant, Thomas Paléologue, et despote de Morée, le dernier fils de Manuel II, Démétrius, promu au despotat en 1448, quand la

sende segueria con nostro profito. Christo fazi el nostro meio! Quelo seguirà per avanti se saverà[1].

. . . . . .

mort de Jean VIII porte au trône impérial leur frère Constantin XI Dracosès, dernier empereur d'Orient. (Hopf, *Gesch. Griechenland's*, pér. II, part. IV, ch. 3, 5, p. 83-92, 107-136.)

1. Patras, saccagé par les Turcs en 1447, pris et occupé définitivement par eux en 1458, ne devait en somme devenir véritable possession vénitienne qu'en 1687, lors de la glorieuse

ment, tant à cause de la proximité de ce lieu avec notre terre que pour le profit qui s'ensuivrait à notre avantage. Que le Christ fasse pour le mieux de nos intérêts! On saura plus tard ce qui s'ensuivra.

. . . . . .

conquête du Péloponnèse par Francesco Morosini, conquête consacrée par la paix de Carlovitz en 1699. Patras, repris par les Turcs en 1715, avec tout le Péloponnèse, retombe sous la domination ottomane, par l'effet de la paix de Passarovitz, en 1718, pour y demeurer jusqu'aux événements du soulèvement de l'indépendance hellénique.

SOMMAIRE

DU TOME DEUXIÈME.

Année 1414. — (Janvier-avril.) Armement commercial annuel du convoi de galères d'Aigues-Mortes, p. 2. — Armement et départ de celui de Flandre et d'Angleterre, 2-4. — (Juin-octobre.) Armement supplémentaire pour Aigues-Mortes, 4. — Guerres civiles de France, situation des partis d'Armagnac et de Bourgogne depuis 1408, campagne contre le duc de Bourgogne, 4-6. — Paix d'Arras, 6-8. — Texte d'articles du traité, 8-12.

Année 1415. — (Janvier-avril.) Armement et départ du convoi d'Aigues-Mortes, p. 12. — Armement et départ de celui de Flandre et d'Angleterre, 12-14. — Négociation du mariage de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et de Jeanne II, reine de Naples, 14-18. — Retour du convoi de Flandre et d'Angleterre, 18. — (Juin-décembre.) Guerre entre la France et l'Angleterre, trêves conclues de 1407 à 1415, expirées dans le cours de 1415, armements du nouveau roi d'Angleterre Henry V, 18-20. — Apprêts de la flotte et de l'armée anglaise, coopération supposée d'une flotte portugaise avec l'Angleterre contre la France, 20-24. — Événements de Gênes, révolutions génoises depuis 1409, persistance des sentiments français dans le parti guelfe génois, 24. — Projet supposé d'une entreprise de Boucicaut sur Gênes, 24-26. — Arrivée et réception du comte de la Marche à Venise, 26-30. — Son départ pour Naples à bord d'une galère vénitienne, 30-32. — Dernières négociations entre France et Angleterre, mouvements de la flotte anglaise, 34-36. — Mouve-

ments de la flotte portugaise, en coopération supposée avec l'Angleterre, concile général de Constance, voyage de l'empereur Sigismond de Constance en Aragon vers Benoît XIII déposé, projet de passage par mer de Nice à Perpignan, 36-42. — Échec des derniers pourparlers entre France et Angleterre, 42. — Armements anglais et portugais, 44. — Rentrée des ambassadeurs français en France, 46. — Préparatifs de la flotte anglaise, 46-48. — Conspiration anglaise contre Henry V, 48-50. — Descente des forces anglaises à l'embouchure de la Seine, débuts du siège de Harfleur, 50-54. — Destination réelle de la flotte portugaise, projet d'entreprise en Afrique contre Ceuta, 54. — Passage en France de l'empereur Sigismond se rendant à Perpignan, 56. — Départ du convoi de Flandre pour Venise, craintes d'agression anglaise en route, 58. — Siège et capitulation de Harfleur, 58-64. — La flotte portugaise en Afrique, prise et occupation de Ceuta, 64-66. — Retour du convoi de Flandre, 66-68. — Marche de l'armée anglaise de Harfleur sur Calais, 68. — Bruit d'une grande défaite anglaise, 68-70. — Lettre de Paris sur la bataille d'Azincourt, 70 : — relation de la bataille, 70-74 ; — liste des principaux morts et prisonniers français, 74-84. — Passage en France de l'empereur Sigismond revenant de Perpignan, bruits concernant le comte d'Armagnac et son rôle dans le schisme, 86-88.

Année 1416. — (Janvier-février.) Flotte génoise au service de la France, p. 88. — Mort du dauphin de France Louis, duc de Guyenne, 88. — Armement du convoi d'Aigues-Mortes. — Armement et départ de celui de Flandre et d'Angleterre, 90. — Armements particuliers pour la Flandre, 92. — (Mars-décembre.) Voyage de l'empereur Sigismond à Paris, son passage en Angleterre, ses négociations pour la paix, 92-94. — Retour du convoi d'Aigues-Mortes, 96. — Mort du duc de Berry, frère de Charles V, ses joyaux vénitiens, 96-98. — Négociations de l'empereur Sigismond en Angleterre avec Henry V et Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, 98-102. — Arrivée du convoi en Flandre, 102. — Siège de Harfleur par la flotte française, armement d'une flotte anglaise, 102-106. — Lettre d'Andrea da Molino, commandant du convoi de Flandre, sur la bataille navale de la baie de la Seine,

106; — péripéties de la bataille, flotte génoise et castillane au service de la France, 106-114. — Passage de l'empereur Sigismond d'Angleterre à Calais en compagnie de Henry V, 114-116. — Conférences de Calais avec le duc de Bourgogne, trêve de quatre mois entre France et Angleterre, départ de Henry V pour l'Angleterre, de Sigismond pour la Hollande, 116-118. — Conférences de Valenciennes entre le duc de Bourgogne, le comte de Hainaut et le nouveau dauphin de France Jean, naguère duc de Touraine, duc de Berry, 120-122. — Rentrée de Henry V en Angleterre, de Sigismond en Allemagne, prévision de la fin imminente du schisme [par l'élection de Martin V], 122.

Année 1417. — (Janvier-mai.) Armement et départ du convoi d'Aigues-Mortes, p. 124. — Peste à bord du convoi de Flandre et d'Angleterre rentrant à Venise, faisant escale à Falmouth, 124. — Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, 126. — Retour du convoi de Flandre et d'Angleterre, 126. — Craintes de saisie en Angleterre de navires de commerce vénitiens, ambassades en Angleterre et en France à ce sujet, 128-130. — Mort du dauphin Jean, 130-132. — (Mai-décembre.) Arrivée en Flandre du convoi, 132. — Guerres civiles de France, armements du duc de Bourgogne, 132-134. — Lettres de Londres sur la bataille navale de la Hougue, 134 : — incidents de la bataille, navires de Gênes et de Castille au service de la France, 134-140. — Marche du duc de Bourgogne sur Paris, 142. — Descente des forces anglaises à Touques, siège, assaut et sac de Caen, 142-148. — Retour du convoi de Flandre et d'Angleterre, 148. — Attaque d'un navire de commerce vénitien, revenant de Flandre, par des corsaires de Biscaye, 148-154.

Année 1418. — (Janvier-avril.) Armement et départ du convoi d'Aigues-Mortes, p. 154-156. — Armement et départ de celui de Flandre et d'Angleterre, 156. — Passage et réception à Venise de Henry de Beaufort, évêque de Westminster, oncle de Henry V, se rendant en Terre Sainte, 158-162. — Guerres civiles de France, conférences [de la Tombe] entre les partis, bruits de paix commune avec l'Angleterre, 162-164. — (Septembre-octobre.) Retour de l'évêque de West-

minster, 164-166. — Départ de Flandre du convoi, 166-168. — Domination du parti de Bourgogne, maître de Paris, du roi et du pouvoir, situation du nouveau dauphin Charles au delà de la Loire, 148. — Conférences [de Saint-Maur-des-Fossés] entre le dauphin Charles et le duc de Bourgogne, bruit d'action commune contre l'Angleterre, 168-170.

Année 1419. — (Janvier-février.) Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, p. 170-172. — Armement et départ de celui d'Aigues-Mortes, 172-174. — Siège et prise de Rouen par Henry V, 174. — (Juillet-octobre.) Guerres civiles de France, conférences [de Pouilly-le-Fort] entre le dauphin Charles et le duc de Bourgogne, 174-176. — Traité de Pouilly-le-Fort, 176-178. — Progrès de l'invasion anglaise en France, 178. — Profit commercial de Venise, 178-180. — Autre mention du traité de Pouilly-le-Fort, 180. — Nouveaux progrès de l'invasion anglaise, 180-182. — Incidents de route de navires de commerce vénitiens armés pour la Flandre, 182. — Bruit de la mort de Jean Sans-Peur, déformations de l'événement, 184-186.

Année 1420. — (Janvier-mars.) Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, p. 186. — Armement et départ de celui d'Aigues-Mortes, 186-188. — (Mai-septembre.) Retour du convoi de Flandre et d'Angleterre, 188. — Traité de Troyes, mariage de Catherine de France et de Henry V, héritier de la couronne de France, 188-190. — — Retour du convoi d'Aigues-Mortes, 190. — Peste à Londres, à bord du convoi en station, 192.

Année 1421. — (Janvier-avril.) Armement du convoi d'Aigues-Mortes, p. 192. — Armement et départ de celui de Flandre et d'Angleterre, 192-194. — Entrée de Henry V à Paris, 194. — Retour de Naples du comte de la Marche rentrant en France, 196. — Lettre de Paris au duc de Milan sur la bataille de Baugé, 198 : — récit de la bataille, contingents écossais au service de la France, mort du duc de Clarence, frère de Henry V, 198-202. — Bruit de la mort de Charles VI et de la reprise de Paris par le dauphin Charles, 202-204. — (Juin-octobre.) Armement supplémentaire pour Aigues-Mortes, 204. — Retour du convoi d'Aigues-Mortes, 204. —

Attaque de navires de commerce vénitiens, revenant de Flandre, par des corsaires de Biscaye, 204-208. — Lettres de Bruges sur la bataille de Mons-en-Vimeu, 208 : — mention de la bataille, déformations de l'événement, 208-214.

Année 1422. — (Janvier-juillet.) Armement, départ et retour du convoi d'Aigues-Mortes, 214. — Armements militaires de Venise pour la protection de son commerce dans les mers de France, 214-216. — Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, 216. — Craintes d'agression de corsaires catalans et biscayens contre le convoi, 218. — (Juillet-novembre.) Projet de mariage de Filippo-Maria Visconti, duc de Milan, avec une princesse française, 218-220. — Retour du comte de la Marche en France, 220. — Mort de Henry V, 222. — Bruit qu'il succombe à la lèpre, 222. — Bruits contradictoires sur la mort du duc de Bedford, frère de Henry V, de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, du jeune roi d'Angleterre Henry VI, 224-228. — Mort de Charles VI, Henry VI roi de France, bruit de la reprise de Paris par Charles VII, 228-230. — Projet de mariage du duc de Milan, 230.

Année 1423. — (Janvier-août.) Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, p. 232-236. — Armement et départ de celui d'Aigues-Mortes, 236. — Attaque d'une galère du convoi de Flandre et d'Angleterre, rentrant à Venise, par des corsaires de Biscaye, 236-238. — Bruit de l'adhésion de Charles VII à Benoît XIII, toujours en Aragon, et du prochain passage de Benoît XIII en France, mort de Benoît XIII, élection perpétuée de son successeur schismatique, 238-242. — Attaque de la galère de Flandre, ambassade vénitienne en Castille à ce sujet, 242-252. — Armement supplémentaire pour Aigues-Mortes, 252. — (Septembre-novembre.) Négociations en Castille au sujet de la galère de Flandre, transport des marchandises sauvées, destitution du commandant du convoi, 252-258. — Lettre de Paris sur la bataille de la Gravelle, 258 : — mention de la bataille, déformations de l'événement, 258-260. — Bruit de la mort de Henry VI, 260-262. — Affaires de Naples depuis le départ du comte de la Marche, rivalité de Louis III, duc d'Anjou et comte de Provence, et d'Alphonse V, roi d'Aragon, pour la succession

de Jeanne II, 262. — Attaque et sac de Marseille par la flotte d'Alphonse V, rentrant de Naples en Catalogne, 262-268.

Année 1424. — (Janvier-février.) Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, p. 268-270. — Armement et départ de celui d'Aigues-Mortes, 270. — Prise et reprise de Compiègne par les Français et les Anglais, 270-272. — Bruit de la prise et reprise de Chartres, 270-272. — Guerre du duc de Bourgogne avec Jacqueline, comtesse de Hainaut, et le duc de Glocester, son mari, frère de Henry V, 272-274. — Bruit de son mariage avec Isabelle de Portugal, 274. — (Mai.) Attaque de navires de commerce vénitiens, revenant de Flandre, par des navires catalans, 276. — (Juillet-décembre.) Armement supplémentaire pour Aigues-Mortes, 276. — Ambassade du duc de Bourgogne à Venise, 278-280. — Lettre de Bruges sur la bataille de Verneuil, 280 : — relation de la bataille, 280-284 ; — morts et prisonniers français et écossais, 284. — Mort du commandant du convoi de Flandre et d'Angleterre, 286. — Passage à Venise de Tristan Guillem, sire de Clermont, se rendant à Lecce, 286. — Bruits de la mort de Henry VI, de la conclusion de la paix entre Charles VII et le duc de Bourgogne [trêve de Chambéry du 28 septembre], de l'évacuation de la France par les Anglais, 288-290.

Année 1425. — (Février-avril.) Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, p. 290-292. — Armement et départ de celui d'Aigues-Mortes, 292-294. — Incidents de route de navires de commerce vénitiens armés pour la Flandre, 294. — Retour du convoi supplémentaire d'Aigues-Mortes, 294. — (Avril-août.) Affaires intérieures de la cour de France, Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, 296-298. — Bruit de la reprise de Paris et d'une campagne prochaine en Normandie, 298. — Trêve [de Montluel, le 30 janvier] entre Charles VII et le duc de Bourgogne, 298-300. — Guerre du duc de Bourgogne avec la comtesse de Hainaut et le duc de Glocester, 300-302. — Bruit d'empoisonnement de la comtesse de Hainaut, 302. — Affaires intérieures de la cour de France, toute-puissance de Richemont, alliance avec Jean Ier, comte de Foix, disgrâce de Tanneguy du Chastel, de Jean Louvet, de Regnault de

Chartres, 304-308. — Expulsion des négociants florentins de Montpellier, 308. — (Octobre.) Retour du convoi d'Aigues-Mortes, 310.

Année 1426. — (Janvier-juin.) Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, p. 310-312. — Armement et départ de celui d'Aigues-Mortes, 314. — (Juin-août.) Attaque d'un navire de commerce vénitien, armé pour la Flandre, par des corsaires génois, 314-316. — Armements militaires de Venise pour la protection de son commerce de Flandre, 316-320. — Flotte de galères de commerce florentines à Aigues-Mortes, 320. — Arrivée en Flandre du convoi, 320-322. — Passage à Venise de Philippe de Bourgogne, comte de Saint-Pol, se rendant en Terre Sainte, 322.

Année 1427. — (Janvier-mars.) Perte d'une des galères revenant d'Aigues-Mortes, naufragée à la côte d'Esclavonie, p. 324-326. — Armements particuliers pour la Flandre, 326. — Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, 328. — Armement et départ de celui d'Aigues-Mortes, 328. — (Mai.) Affectation de la chiourme des galères d'Aigues-Mortes aux bâtiments de guerre de la flotte du Pô, armée pour la guerre de Venise contre Milan, 330. — (Août.) Armement supplémentaire pour Aigues-Mortes, 330.

Année 1428. — (Février.) Armements particuliers pour la Flandre, p. 332. — Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, 332. — Armement et départ de celui d'Aigues-Mortes, 334. — (Juillet.) Armements particuliers pour la Flandre, 334. — (Octobre-novembre.) Ambassade de la cité de Montpellier à Venise, 334-336. — Retour du convoi d'Aigues-Mortes, 336-338. — Arrivée d'un ambassadeur français, en vue de négocier la cession à Venise des droits du Saint-Siège sur Patras, lien de cette négociation avec les intérêts français, 338-340. — Négociations financières relatives à cette cession, 340-342. — Impressions répandues à ce sujet, 342-346.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

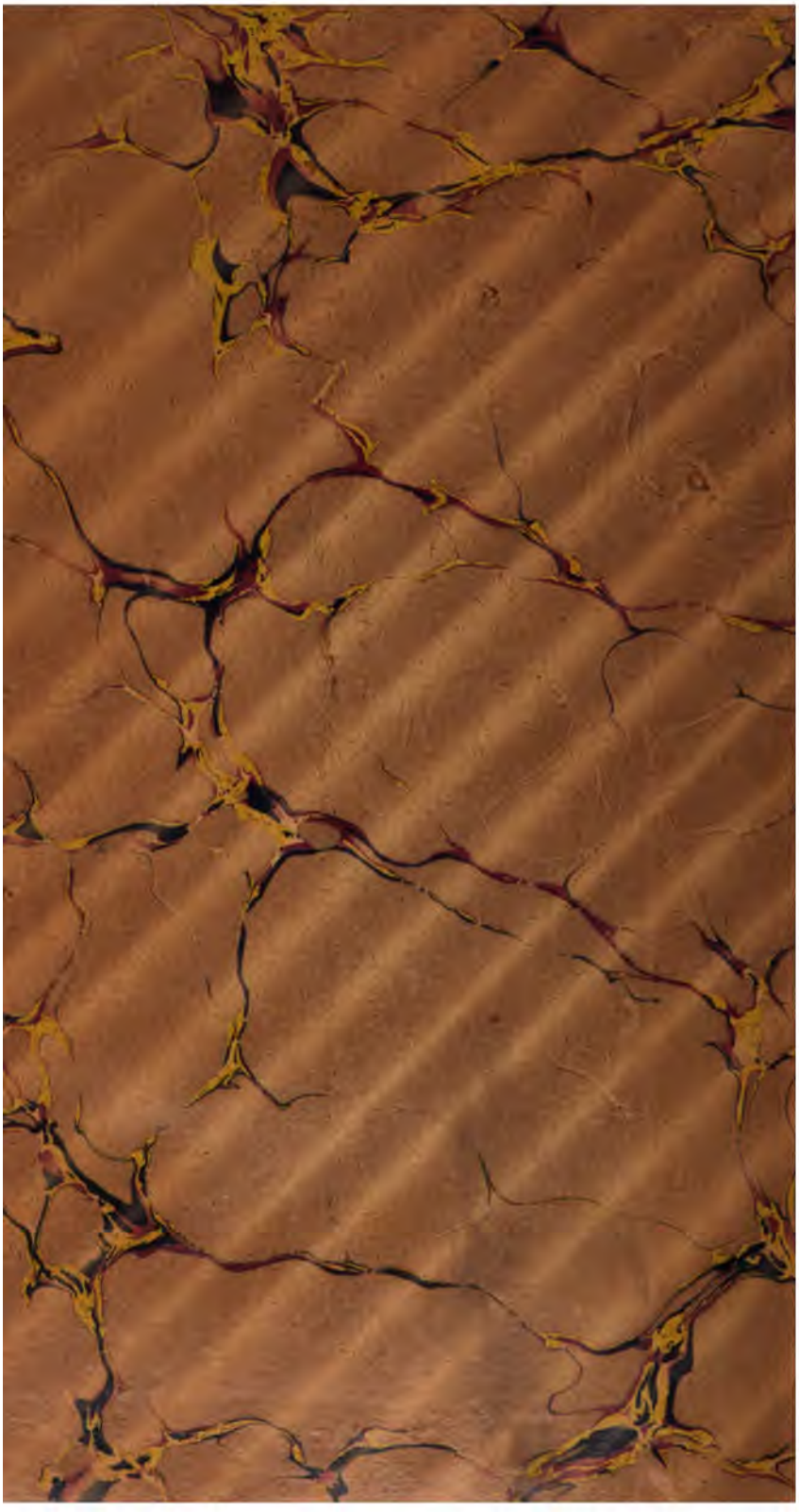

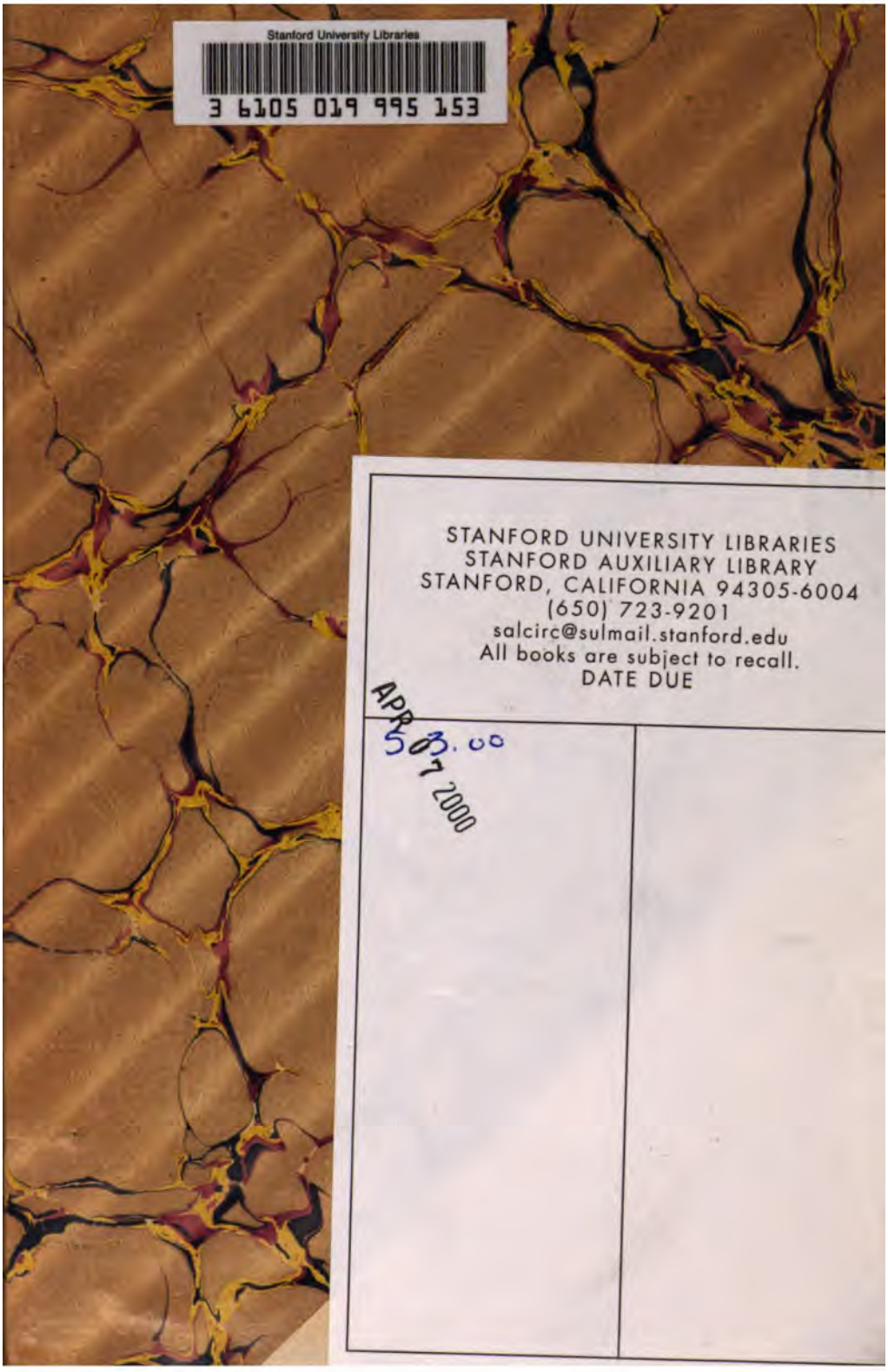
Stanford University Libraries
3 6105 019 995 153

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-9201
salcirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE

APR 07 2000
503.00